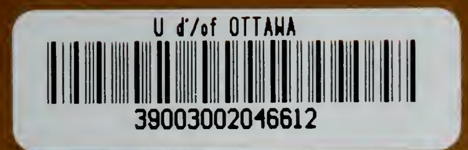
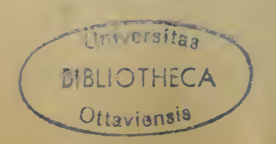








HISTOIRE

DE

MADEMOISELLE LE GRAS

(LOUISE DE MARILLAC)

HISTOIRE

DE

MADEMOISELLE LE GRAS

(LOUISE DE MARILLAC)

FONDATRICE DES FILLES DE LA CHARITÉ

PRÉCÉDÉE DES LETTRES

DE Mgr MERMILLOD

Évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève,

ET DE M. FIAT

Supérieur général des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité.

> Il y en a qui disent : Il faut que j'écrive une belle vie de saint. Tout est perdu si l'on se met ainsi à ce travail comme à une œuvre purement littéraire. Non, il faut une autre inspiration : il faut qu'il y ait eu un jour où un saint ait puissamment saisi votre âme, où vous ayez senti l'irrésistible attrait de ses vertus et le besoin de faire partager votre admiration et votre amour.
>
> Mgr Dupanloup.

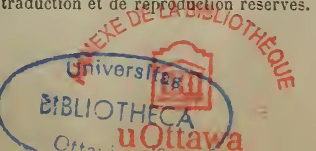


PARIS

LIBRAIRIE POUSSIELGUE FRÈRES

RUE CASSETTE, 15

1883





+

Ma tres chere Seur, Je suis en-
peine sy Monsieur Pruchart a Receu
la lettre que Je me donné l'honneur de
luy Escrire y a Environ quinze Iours
Je me donne ossy la Consolation de Vous
Escrire par la Mesme Voie Iattans Vos
Reponse pour Vous Enuoier Vne de nos
Srs Je Salue touttes nos Srs et les prie de
ne se point Ennuier dattendre
Je Vous prie de scauoir de Mad^e Madeleine
quelle somme elle a lessee Venant a paris
et a quy elle la baillee et celon les liure
quelle Vous dira Vous luy demanderes sy
cest des frans de la france cest a dire sy
chasque liure quelle a lessee Valloit 20 s
et Vous me le Manderes Je Vous prie
Vous me donnes Vne Consolation toutte
sensible de me faire part de lunion et
cordialite qui est entre vous sy Dieu Vous Continue Cette
grace Comme [illegible] Je lespere de sa bonte Vous
n'aues Rien a Craindre, ny les Iugemens et
soubzons du Monde, ny les Rudes Reprehations
ny les calomnies et murmures Rien ne Vous
doit inquieter, Vre Conscience estant pure et come

de Dieu tout vre soing doit estre de
luy plaire par vre fidelite a son service en
lexactitude de vos Reigles et sur tout
Respectant vos superieurs spirituels les —
ecclesiastiques de quelque condition quils
soient et Randre obeissanse a Messieurs les
peres en tout se qui Regarde le service des
pauvres pour lamour de Dieu auquel je suis
et de toutes mes cheres Sr.

Vre tres humble soeur
et servante Marillac

A Matres chere Sœur

Ma sœur Nicolle Haran
Fille de la Santé servante des
pauvres Malades
Nantes

AUX FILLES DE LA CHARITÉ

Ce livre n'est pas digne du nom qu'il porte; mais l'amour de votre Mère l'a inspiré. Puissiez-vous l'accueillir avec indulgence, y reconnaître celle dont chaque jour vous reproduisez la vie, et accorder à l'auteur un souvenir devant Dieu!

LETTRE

DE Mgr MERMILLOD

ÉVÊQUE D'HÉBRON, VICAIRE APOSTOLIQUE DE GENÈVE

A L'AUTEUR

Monthoux, par Annemasse (Haute-Savoie).

Le 8 décembre 1882, en la fête de l'Immaculée-Conception.

M.

Vous publiez l'histoire de Mlle Le Gras; les souvenirs qui rattachent à saint François de Sales cette sainte existence me donnent quelque droit de vous remercier et de vous féliciter. Vous venez de faire un livre des plus attrayants et des plus utiles. Il y a une opportunité providentielle à mettre en relief cette humble et grande chrétienne

que la gloire de saint Vincent de Paul a un peu éclipsée, et qui fut cependant la vaillante et docile coopératrice de ses œuvres.

Lorsque, femme du monde encore, elle s'exposait avec héroïsme au service des pestiférés, le saint lui annonçait sa vocation : « Ne craignez point, Dieu notre Seigneur veut se servir de vous pour quelque chose qui regarde sa gloire, et j'estime qu'il vous conservera pour cela. » Elle fut fidèle aux desseins de Dieu, et le récit que vous nous donnez n'est pas seulement l'admirable biographie d'une sainte, c'est toute l'histoire du mouvement religieux à cette époque, qui sert d'encadrement à ce vivant portrait ; vous avez peint son âme, son œuvre et son siècle.

Vous n'avez reculé devant aucune recherche ; les archives des bibliothèques, les mémoires de l'époque, les lettres de saint Vincent de Paul, vous avez tout compulsé avec une patience invincible. Sans avoir recours à aucun artifice de langage, votre livre offre des pages merveilleuses où se

trouvent réunis les détails intimes, les faits intéressants, les suaves et pieux aperçus de la science mystique, et même les analogies de ce XVIIe siècle avec les besoins, les aspirations et les plaies de notre société. Nul doute que les prêtres ne lisent avec entraînement cette histoire, où ils apprendront le génie du zèle et les industries évangéliques pour élever les âmes et les grouper dans les œuvres de dévouement.

Les Filles de la Charité, qu'on a si bien nommées la famille de la Providence, et qui, sur tous les chemins de la douleur, forment ces légions généreuses de servantes des pauvres et des orphelins, aimeront à se retremper dans les vivifiants souvenirs de celle qui fut leur fondatrice et leur Mère ; et je ne serais pas surpris que plus d'une jeune fille, à la rencontre de votre livre, lui doive un jour les lumières et le courage de sa vocation.

Il serait à désirer surtout que cette existence si douce et si ferme de Mlle Le Gras fût mieux connue des femmes chrétiennes.

Hélas! combien souvent l'ai-je répété, il y a chez beaucoup d'entre elles une déplorable transaction entre les doctrines de l'Évangile et les tendances du monde. Combien de femmes vivent tour à tour de dévotions faciles et d'élégantes frivolités! Elles font avec Dieu un commerce de pieuses pratiques, toujours en quête d'émotions religieuses, organisant quelques bonnes œuvres où la vanité a la grosse part des bénéfices. Quelle différence avec le portrait peint dans vos pages! Au milieu des agitations si ardentes de la Fronde, Mlle Le Gras et ses filles se tinrent debout, animées de cette foi intelligente et de cette piété virile qui faisaient écrire à saint Vincent de Paul: « Que Dieu vous fortifie de façon qu'il se puisse dire de vous : *Mulierem fortem quis inveniet?* Vous entendez ce latin, c'est pourquoi je ne vous l'expliquerai point. »

Vous nous avez donné un livre substantiel, plein de sève et de charme ; il apprendra à plus d'un cœur inquiet devant nos sombres horizons ou accablé par nos orages, com-

ment les chrétiens et les chrétiennes ne se découragent jamais et se dévouent toujours. La vision consolante des origines des Filles de la Charité, l'histoire d'une âme d'élite, l'étude de ces jours tourmentés où ont vécu, où ont agi ces héros qui s'appellent saint François de Sales, saint Vincent de Paul, M. Olier, le cardinal de Bérulle, et, autour d'eux, tout un cortège de chrétiens non moins héroïques, n'est-ce pas là un spectacle des plus fortifiants? Avec quelle force il nous presse de devenir des saints, d'être dociles aux plans de Dieu, d'aimer le Sauveur Jésus et de nous dévouer à nos frères en amassant pour les servir un trésor de *patience gaie* et de *tendresse joyeuse!*

Recevez, je vous prie, mes hommages, mes vœux et mes bénédictions.

† GASPARD,

Évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève.

---

*

LETTRE

DE M. LE SUPÉRIEUR GÉNÉRAL

DES PRÊTRES DE LA MISSION ET DES FILLES DE LA CHARITÉ

A L'AUTEUR

Paris, le 8 décembre 1882.

M.

Vous avez désiré de moi quelques mots de recommandation pour offrir au public votre important et consciencieux travail sur Louise de Marillac, qui, avec saint Vincent de Paul, fonda la compagnie des Filles de la Charité et fut leur première supérieure générale.

Votre ouvrage se recommande par lui-même, et je ne doute pas qu'il ne soit accueilli avec faveur.

J'ai été frappé de l'érudition dont vous faites preuve dans cet écrit et de l'heureux à-propos avec lequel vous reproduisez le témoignage de saint Vincent de Paul à l'avantage de cette mère des pauvres, de cette femme forte, de cette âme d'élite *qui fut toujours pure, pure dans sa jeunesse, dans son mariage, dans son état de veuve, et qui pleurait avec tant de larmes ses fautes les plus légères qu'on avait bien de la peine à l'apaiser* [1].

J'ai éprouvé une vraie jouissance à lire vos judicieuses appréciations et vos comptes rendus de ces conférences admirables que saint Vincent adressait aux Filles de la Charité, et qui rappellent si naïvement celles des Pères du désert.

Les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons donnent à la publication de

[1] Paroles de saint Vincent.

l'histoire de Louise de Marillac un intérêt et une importance qu'il est facile de saisir. Il est évident, en effet, que le travail de *laïcisation* qui se fait autour de nous va exiger plus que jamais des simples fidèles, et notamment des dames chrétiennes qui vivent au milieu du monde, la pratique des œuvres de charité.

Or quoi de plus propre, après la grâce de Dieu, à provoquer le zèle pour toutes les bonnes œuvres que l'exemple de Mlle Le Gras, qui mérita d'être choisie de Dieu pour aider saint Vincent de Paul dans l'établissement des Filles de la Charité et dans la réalisation de plusieurs de ses grandes et saintes entreprises?

En nous donnant cette vie écrite avec la distinction qui vous caractérise, vous avez servi très utilement la cause de l'Église et de la société, et vous avez sujet d'espérer *que votre travail ne sera pas vain dans le Seigneur*[1].

[1] Ire Ép. de S. Paul aux Corinth., ch. xv, v. 59.

J'ai l'honneur d'être en l'amour de ce même Seigneur Jésus et de son Immaculée Mère,

Votre très humble et dévoué serviteur,

A. FIAT,

Supérieur général des Prêtres de la Mission
et des Filles de la Charité.

AVANT-PROPOS

C'est une grande époque pour la France que celle dont la paix religieuse rétablie par Henri IV a favorisé le début. Siècle fort et fier, le XVIIe est, surtout dans sa première moitié, une période de renaissance et de réparation. A l'ombre d'une autorité sage et ferme, les maux de la guerre se cicatrisent, et la réforme décrétée par le concile de Trente pénètre dans tous les rangs de l'Église. Le clergé s'épure et se fortifie; les séminaires se créent; les retraites préparatoires aux ordres, les conférences ecclésiastiques s'inaugurent; et, tandis que les anciennes communautés reviennent à leurs règles et à leur ferveur, de nouvelles familles religieuses se constituent. Les âmes attirées par la pénitence

se réfugient chez les Capucines ; celles que la vie intérieure appelle voient s'ouvrir devant elles les portes de la Visitation ou les grilles du Carmel français ; « les âmes ! » s'écrie un des historiens les plus distingués de ce grand mouvement religieux, « les âmes ! à cette époque on les voit, on les touche ! » Dieu sème ses saints comme des étoiles, et la nuit s'illumine : jamais l'Église de France n'a répandu tant d'éclat. Saint François de Sales, qui nous appartenait par sa langue et son esprit avant que ses montagnes ne fussent françaises, sainte Jeanne de Chantal, César de Bus, Claude Bernard, le P. Honoré de Champigny, M. de Renty, M. Bourdoise, le cardinal de Bérulle, avec ses deux admirables filles, Mme Acarie et la Mère Madeleine de Saint-Joseph, M. Olier enfin, pour ne plus citer que lui, apparaissent à la fois et se rencontrent à Paris avec le plus populaire de ses saints et de ses apôtres, celui dont le nom vénéré personnifie, pour ainsi dire, l'activité religieuse et charitable de cette époque : Vincent de Paul. A ce groupe illustre s'est trouvée mêlée une femme, si modeste, si humble, si désireuse de se cacher toujours, qu'elle

semble encore, même après sa mort, vouloir s'envelopper d'obscurité. En effet, malgré l'éclat du temps où elle a vécu, malgré les travaux presque innombrables qui ont cherché à le faire renaître, tout ce qu'on sait généralement de cette femme, dont le nom dans le monde fut Louise de Marillac, c'est qu'elle fonda « cette congrégation des Filles de la Charité, qui est à elle seule, a-t-on dit, le plus beau discours que la terre ait entendu et comme le plus bel entretien entre Dieu et les hommes [1] ». Mais les circonstances qui ont accompagné sa fondation, les grandes vertus qu'elle a pratiquées pendant une vie de soixante-dix ans, la part considérable qu'elle a prise à presque toutes les entreprises charitables de saint Vincent de Paul, sont lettres closes pour une génération avide cependant de biographies et curieuse d'exhumations historiques.

Le seul travail consacré jusqu'ici à Mlle Le Gras date de 1674. Réédité avec quelques détails nouveaux au XVIIIe siècle, réimprimé enfin en 1846, il est tombé aujourd'hui dans un oubli

[1] L'abbé Perreyve.

justifié par sa brièveté et son style suranné. Les historiens de saint Vincent de Paul n'ont pu, il est vrai, passer sous silence sa fidèle coopératrice ; mais ceux qui en ont parlé le plus longuement ne sont pas toujours ceux qui l'ont fait avec le plus d'exactitude. Il y a là à tous égards une lacune regrettable, presque une injustice. Nous n'avons pas, hélas ! l'espoir de l'avoir suffisamment réparée. Cependant de nombreux documents, échappés au pillage de Saint-Lazare en 1789, et pour la plupart inédits, permettent de retrouver encore les grandes lignes de cette physionomie vénérée. Des lettres, — c'est-à-dire les documents les plus sincères que puisse employer l'histoire, — adressées à Mlle Le Gras par Mgr Camus, évêque de Belley, son premier directeur, et par le garde des sceaux, Michel de Marillac, son oncle, ainsi qu'une précieuse histoire manuscrite de cet homme d'État, trop peu connu lui aussi, aident à reconstituer en partie les années de sa jeunesse et le cercle de famille où elles s'écoulèrent. A côté de la correspondance de saint Vincent de Paul, récemment publiée par les Prêtres de la Mission, près de quatre cents

lettres de Mlle Le Gras, absolument inconnues du public, font pénétrer dans sa vie de veuve, de mère et de fondatrice. Enfin des écrits intimes très nombreux, prières, méditations, règlements de conscience, éclairent sa vie spirituelle, tandis que des notices biographiques sur les premières Sœurs de la Charité, écrites par leurs compagnes, retracent les vertus de celles qui furent associées à ses œuvres.

Telles sont les sources précieuses et d'une valeur incontestable auxquelles nous avons eu recours. Persuadé, comme le dit Bossuet, « que nous ne pouvons rien pour la gloire des âmes extraordinaires et que leurs seules actions les peuvent louer, » nous n'avons cherché qu'à mettre le lecteur en présence des faits, lui abandonnant le soin, sans le fatiguer d'appréciations ou de réflexions, de tirer lui-même des conclusions qui, émanant de lui, n'en seront que plus fécondes. Notre seule prétention est d'avoir été toujours vrai et simple comme celle dont nous avons essayé de reproduire les traits.

Le caractère propre de la vie de Mlle Le Gras est, en effet, une sainteté simple et douce, qui

n'a rien d'effrayant, rien de trop austère, rien qui ne semble à la portée de tous, et qui ne puisse, avec la grâce de Dieu, être imité par tous. Et cependant elle « saisit puissamment l'âme », et souvent en l'étudiant nous nous sommes souvenu de ce cri d'enthousiasme arraché par la mère de saint Jean Chrysostome au rhéteur Libanius : « Quelles femmes il y a parmi les chrétiens ! »

Heureux serions-nous si nous pouvions faire partager à quelques âmes notre admiration et notre amour, et susciter des imitatrices à Louise de Marillac !

HISTOIRE

DE

MADEMOISELLE LE GRAS

CHAPITRE I

1591-1613

La famille de Marillac. — Naissance de Louise. — Son éducation : le monastère de Poissy ; la maison paternelle. — Elle songe à entrer chez les Capucines. — Le P. Honoré de Champigny la détourne de ce projet. — Son mariage.

Un attrait irrésistible nous conduit toujours au berceau des hommes et des choses. Il semble que nous y voulions surprendre la loi qui a présidé à leur développement ou réglé leur vocation. Mais l'intérêt grandit encore quand il s'agit des âmes prédestinées, et nous aimons à rechercher jusque dans les circonstances ou dans les générations qui ont précédé leur naissance la trace du plan divin. L'Écriture sainte elle-même nous sert de modèle, car elle prend soin de nous faire connaître la filiation

des hommes fameux des premiers âges et nous donne à deux reprises la généalogie du Sauveur. On nous permettra donc au début de ces pages de rappeler brièvement les origines de celle dont nous entreprenons de raconter la vie.

La famille de Marillac ou de Marlhac[1], à laquelle elle appartenait par son père, était issue de la haute Auvergne, où elle avait joui pendant longtemps d'une grande considération. Le plus ancien de ses membres dont l'histoire ait conservé quelques vestiges est Bertrand, seigneur de Marillac et de la Vastrie, qui vivait au XIVe siècle, et descendait lui-même d'un Marlhac de date inconnue dont le tombeau se voyait encore sous Louis XIV dans la cathédrale de Saint-Flour. Prisonnier en Angleterre, en 1382, Bertrand avait été contraint de vendre pour payer sa rançon « la maison noble » de ses ancêtres, située près de la ville de Mauriac[2]; mais ses fils et ses petits-fils n'en avaient pas moins continué à habiter l'Auvergne, ainsi que le démontrent les pierres sépulcrales des vieilles églises du pays; car, dans ces âges de foi, tout convergeait vers le sanctuaire, et la maison de Dieu était en même temps le plus fidèle asile des souvenirs. Au XVIe siècle cependant plusieurs membres

[1] Lefèvre de Lézeau, dans son *Histoire de la vie de messire Michel de Marillac* (Bibl. Sainte-Geneviève, mss. L. f. 12 [2]), œuvre encore inédite à laquelle nous avons emprunté les détails qui suivent, dit qu'on avait changé pour la facilité de la prononciation l'orthographe du nom et fait de Marlhac *Marillac*.

[2] Aujourd'hui chef-lieu de canton, dans le département du Cantal.

de la famille de Marillac, quittant leurs montagnes, se répandirent au loin. Dès lors on en trouve dans les monastères et les abbayes de Paris ou de l'Ile-de-France, sur les sièges épiscopaux de la Bretagne ou dans les charges les plus importantes de l'État. L'un d'eux, Guillaume, le seul qui intéresse directement notre récit, armé chevalier sur le champ de bataille de Moncontour, après la défaite de l'armée protestante, se fixa à Paris et y devint directeur des monnaies et surintendant des finances[1]. Il eut huit enfants, parmi lesquels nous citerons seulement, parce que leurs noms doivent trouver place dans

[1] Guillaume de Marillac mourut en 1576 et fut enterré dans l'église de Saint-Paul, à Paris. Il avait eu onze frères qui se distinguèrent presque tous dans les armes, les lettres ou l'Église. L'aîné, Gilbert, partagea la fortune, mais non la défection, du connétable de Bourbon et fut, selon le témoignage des historiens, « un des mieux disans de son siècle, » qualité héréditaire, ajoutent-ils d'ailleurs, ainsi que la libéralité, dans la race des Marillac; sa petite-fille, Marguerite d'Arbouse, abbesse et réformatrice du Val-de-Grâce, mourut en odeur de sainteté et en renom de miracles. (Voir sa *Vie*, par M. Cl. Fleury, 1685.) Le second, Gabriel, est celui auquel de Thou rendait ce magnifique hommage : « Pour la piété, l'intégrité, l'éloquence, il avait peu d'égaux... C'était un homme d'une discipline antique, et un censeur austère des mœurs de son siècle. » Trois autres entrèrent dans les ordres; ce furent : Antoine, religieux à Thiers; — Charles, archevêque de Vienne, ambassadeur du roi auprès de Soliman, d'Henri VIII et de Charles-Quint, qui, dans son ardeur pour la réforme du clergé et de la justice, provoqua la réunion des états généraux d'Orléans; — enfin Bertrand, qui porta sur le siège de Vannes l'habit et la charité de saint François avec l'éloquence et la forte doctrine de saint Bernard, et auquel la Bretagne devait après Dieu, disait-on, le bienfait d'avoir été préservée de l'hérésie.

cette histoire : Michel, connu sous le titre du chancelier de Marillac; Valence, épouse du baron d'Attichy, gentilhomme florentin venu en France à la suite de Marie de Médicis; Louis, maréchal de France, et Louis, seigneur de Ferrières, qui eut pour femme Marguerite Le Camus et fut père de Mlle Le Gras[1]. « Si je remarque cette noblesse, écrivait au-

[1] Nous tenons trop à l'exactitude historique pour dissimuler ici l'embarras dans lequel nous nous sommes trouvé en présence des divergences que présentent les anciennes généalogies des Marillac. On peut juger du peu de confiance que méritent parfois ces pièces par un seul exemple. Le P. Anselme, considéré généralement comme une autorité en pareilles matières, donne pour père à Louise, *morte*, dit-il, *le* 15 *mars* 1660, *à soixante-huit ans* (ce qui la fait naître en 1592), René de Marillac, né en 1588. Le père n'aurait eu que quatre ans de plus que sa fille !

Deux faits cependant sont hors de doute :

1° Le nom du père et de la mère de Louise. Nous les tenons, en effet, d'un historien grave, Gobillon, curé de Saint-Laurent, qui écrivait quinze ans après sa mort, sur les lieux où elle avait vécu et au milieu de ceux qui l'avaient connue.

2° Sa parenté proche avec le garde des sceaux et avec le maréchal de Marillac, qui ressort de l'ensemble des documents que nous avons sous les yeux.

Mais son père était-il frère ou cousin des précédents ? C'est ce que, malgré tous nos efforts, nous ne pouvons déterminer encore d'une manière certaine. Nous suivrons cependant la première de ces opinions, émise par Moréri, qui explique mieux, si elle est vraie, les rapports affectueux de Mlle Le Gras avec les deux hommes les plus illustres de sa race, et ne change rien, en admettant qu'elle soit inexacte, à la véracité générale de notre récit.

Une opinion moins vraisemblable a été avancée, sur un autre point, par quelques auteurs modernes qui ont voulu voir dans Marguerite Le Camus, mère de Mlle Le Gras, une sœur de Mgr Camus, évêque de Belley. Il nous a été jusqu'ici impossible de découvrir si cette supposition a une autre base que la ressemblance des noms.

trefois saint Jérôme, après avoir énuméré les aïeux de sainte Paule, ce n'est pas que je fasse beaucoup de cas de ces avantages temporels; mais ils retrouvent mon admiration dès qu'on s'élève au-dessus et qu'on les immole. » Et il ajoutait : « La gloire de Paule à mes yeux n'est pas de les avoir eus, mais de les avoir mis aux pieds de Jésus-Christ. » Nous pourrions en dire autant de l'humble fondatrice des Filles de la Charité. A tous les titres de ses ancêtres elle préféra celui de servante des pauvres, et ce sacrifice fait encore aujourd'hui sa grandeur. Dieu le bénit et le rendit fécond; car, à l'instar de la verge que la légende nous montre se couvrant de fleurs et de fruits dans le temple, Louise de Marillac devait porter à elle seule plus de rameaux que le tronc tout entier dont elle était sortie.

Les orages cependant ne lui furent pas épargnés. Née dans une des périodes les plus troublées de notre histoire, elle grandit au bruit des agitations religieuses et des conflits politiques qui devaient briser, un jour, la fortune de sa famille, et passa à peu près toute sa vie au centre même de ces bouleversements. On était alors, en effet, dans cette période d'effervescence qui suivit à Paris l'assassinat d'Henri III et précéda l'entrée d'Henri IV. La ville venait de subir les horreurs d'un blocus de quatre mois qui avait fait périr près du septième de sa population. Elle était déchirée par les factions politiques et livrée à l'élément révolutionnaire de la Ligue. Seize bourgeois s'étaient partagé les seize quartiers de la capitale et y exerçaient une véritable tyrannie. Enfin le

désordre était tel qu'on faisait impunément circuler des listes de proscription où les noms des hommes accusés de sympathie pour le roi de Navarre étaient suivis de l'une des trois lettres P. D. C. indiquant le traitement qu'ils devaient subir[1]. Le nom de Louis de Marillac ne figurant nulle part, on est autorisé à supposer qu'il ne donna dans aucun de ces excès et qu'il imita la modération de son frère Michel, lequel, préoccupé surtout d'apaiser les esprits et d'arriver à une réconciliation générale, aurait voulu qu'on mît bas les armes dès que les garanties religieuses accordées par le roi seraient suffisantes[2]. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, ce fut au milieu de ces circonstances que vint au monde, à Paris même, le 12 août 1591, l'enfant de paix et de bénédiction à laquelle nous avons hâte d'arriver.

La joie que causa sa naissance fût, hélas! bien vite assombrie. Mme de Marillac mourut lorsque sa fille ne pouvait encore la connaître, ou du moins

[1] *Pendu, dagué* ou *chassé*. (Mémoires de Pierre de l'Estoile, qui avait vu sur cette liste son nom avec la lettre D.)

[2] Michel de Marillac, alors conseiller au Parlement, joua un rôle important dans l'histoire de ce temps. Il empêcha la conclusion du traité destiné à transférer la couronne de France à une princesse espagnole et provoqua l'arrêt célèbre qui proclamait à nouveau la loi salique une des lois fondamentales du royaume. Ce fut encore lui qui, lors de l'entrée d'Henri IV à Paris, réunit la nuit dans son hôtel un corps de bourgeois amis du roi et prêta 1,200 écus au comte de Brissac pour s'assurer les lansquenets. Aussi, lorsqu'on voulut expulser les principaux ligueurs, parmi lesquels on l'avait inscrit, le roi fit-il rayer son nom de la liste des bannis. (Lefèvre de Lézeau, *Histoire de la vie de messire Michel de Marillac.*)

si elle la vit, ce ne fut qu'à cet âge où ni le cœur ni les yeux ne sont encore capables de mémoire. Il manque d'ordinaire, dit-on, quelque chose aux enfants qui n'ont pas grandi sur les genoux maternels, et on les compare volontiers à des fruits qui n'ont pas eu assez de soleil; mais ici encore l'épreuve était providentielle. Appelée à de grandes œuvres, l'enfant devait recevoir une éducation toute virile, et les mélancoliques impressions de ses premières années étaient destinées à lui faire mieux comprendre un jour tout l'amour qu'il faudrait donner aux petits êtres sans mère qu'elle s'efforcerait d'arracher à la mort.

M. de Marillac, se voyant seul responsable de l'avenir de Louise, l'entoura des plus tendres soins. Sa santé délicate l'exigeait d'ailleurs. « Dieu, » écrivait-elle plus tard, « m'a fait connaître de bonne « heure que sa volonté était que j'allasse à lui par « la croix : dès ma naissance et à tout âge, il ne « m'a presque jamais laissée sans occasions de souf- « frances[1]. » Le père dut cependant consentir à se séparer de sa fille pour un temps, et, désireux de lui faire enseigner de bonne heure les principes de la piété chrétienne, il la confia à une de ses tantes, nommée aussi Louise de Marillac, religieuse au monastère royal de Saint-Louis, à Poissy.

C'était une résidence splendide et bien faite pour élever de jeunes intelligences que cette abbaye, fondée[2] par Philippe le Bel, en souvenir

[1] Méditations inédites.
[2] En 1304.

de son aïeul, sur l'emplacement du château habité par tant de reines, depuis Clotilde, qui y attendait la victoire de Tolbiac, jusqu'à Blanche de Castille, qui y donna naissance à saint Louis. Les bâtiments, entourés d'un vaste parc, couvraient l'espace d'une petite ville. Partout des richesses d'art et d'ornementation attestaient la libéralité des rois et des grands seigneurs dont les filles avaient fait profession dans la maison. L'église, beau spécimen gothique du XIVe siècle, avec sa flèche élancée dominant un chœur entouré de neuf chapelles peintes à fresque, était un véritable reliquaire d'art, et les yeux de la jeune Louise durent être éblouis lorsqu'elle y pénétra pour la première fois. Au-dessus du jubé, en face de l'autel élevé, selon la tradition, sur la place même où saint Louis, son patron, avait vu le jour, une peinture représentant le roi en habits fleurdelisés frappait d'abord le regard. A côté de cette image se dressaient la statue de sa femme, Marguerite de Provence, avec la couronne et le manteau de France, et les monuments consacrés à leurs trois fils. Ailleurs enfin c'étaient les statues ou les mausolées des plus illustres religieuses : Marie de Clermont, fille de Robert, tige des Bourbons, deuxième prieure, qui passa soixante-treize ans dans le cloître; Marguerite de France, fille du roi Jean; Marie de Bourbon, belle-sœur de Charles V; Marie, fille de Charles VI; Isabelle d'Artois et Marie de Bretagne [1], demeurées toutes jus-

[1] *Histoire de la ville de Poissy,* par Octave Noël, 1869.

qu'à leur mort dans ce monastère, dont elles avaient préféré la solitude à l'éclat du trône. C'est dans ce sanctuaire que Louise dut s'approcher pour la première fois de la table sainte, acte mémorable sur lequel les détails nous manquent, mais que les circonstances extérieures entourèrent sans nul doute d'une solennité toute particulière. Les cérémonies religieuses, en effet, se faisaient à Poissy avec une pompe extraordinaire, rehaussée encore par la présence de deux cents dominicaines entourant un autel sur lequel la piété des rois avait accumulé les reliquaires couverts de pierreries et les vases d'or massif étincelants de diamants.

Mais si la magnificence du culte frappait l'imagination de la jeune fille, sa mémoire s enrichissait sans effort des souvenirs attachés à cette antique demeure. L'histoire nationale s'apprenait d'instinct, peut-on dire, en un lieu où presque tous les rois avaient passé depuis trois siècles, laissant leurs noms aux appartements par eux habités, où Marie Stuart avait fait un séjour, François II tenu un chapitre de Saint-Michel, et où Catherine de Médicis enfin avait convoqué, dans le parloir même des religieuses, la fameuse assemblée de catholiques et de protestants connue sous le nom de *colloque de Poissy*. Les Bourbons étaient demeurés fidèles aux traditions de bienveillance des Valois, et Louise put voir un jour le petit prince destiné à être Louis XIII conduire à l'autel une jeune postulante, Mlle de Frontenac, qui venait y prendre le voile. Elle se doutait bien peu alors assurément que, quarante ans

plus tard, le fils de cet enfant royal serait invoqué par elle en faveur d'un autre institut dont Dieu seul encore avait conçu la pensée et préparait l'avenir. N'anticipons pas toutefois sur les événements et revenons à ses études.

Les littératures anciennes et modernes étaient cultivées avec succès à Poissy par les religieuses, dont plusieurs s'étaient rendu familière la langue d'Homère. Louise apprit-elle à l'école de la sœur Odeau, qui traduisait à cette époque les sermons de saint Bernard et les dédiait à la prieure, Mme de Gondy, le latin « qu'elle entendait si bien » [1]? Nous l'ignorons. Certainement du moins elle dut exercer sa mémoire en apprenant les poésies charmantes d'Anne de Marquest, la gloire littéraire du monastère, considérée comme un des esprits les plus distingués et un des premiers hellénistes de son temps, et qui venait à peine de partir pour « ce beau jardin des cieux » qu'elle avait chanté dans ses vers,

Où les roses de pourpre et les lis blanchissans
Sans jamais se flaistrir sont toujours florissans.

Toutefois il régnait alors dans ce splendide monastère une atmosphère quelque peu mondaine qui ne devait pas convenir aux habitudes austères de M. de Marillac, et la jeune Louise le quitta bientôt. Lorsqu'elle s'en éloigna, rien, nous le répétons, ne pouvait faire soupçonner à l'humble fille sa voca-

[1] Recueil de quelques particularités de la dernière maladie de Mlle Le Gras. (Arch. de la Mission.) Les lettres de saint Vincent confirment ce fait.

tion et sa destinée; mais n'est-il pas permis de croire que du haut du paradis le royal patron de la France, dont le berceau avait abrité ses premières années, entrevoyait déjà cette pacifique armée de vierges qui devaient, un jour, sur les rivages d'Orient, succéder à ses chevaliers? L'histoire est pleine de ces rapprochements providentiels dont le sens ne se découvre qu'avec le temps.

M. de Marillac, ayant fait revenir sa fille à Paris, la mit entre les mains d'une maîtresse chargée de terminer son éducation. Il voulut que rien de ce qui pouvait achever son développement ne fût oublié et qu'elle se livrât à la fois aux exercices du corps et à la culture des arts, au moins de la peinture, pour laquelle elle conserva un goût persistant, et qu'elle n'abandonna jamais complètement à aucune des phases de son existence. Découvrant en outre chez elle une promptitude remarquable à saisir les vérités les plus abstraites, il s'appliqua à former son esprit par l'étude de la philosophie, afin, nous dit son premier historien [1], de lui « donner entrée dans les sciences les plus élevées ». La lecture la plume à la main fut, au bout de peu de temps, une des occupations favorites de Louise, et sa conversation devint si agréable que son père n'eut bientôt pas de

[1] *La Vie de Mademoiselle Le Gras, fondatrice et première supérieure de la compagnie des Filles de la Charité, servantes des pauvres malades*, par M. Gobillon, prêtre, docteur de la maison et société de Sorbonne, curé de Saint-Laurent. A Paris, chez André Pralard, rue Saint-Jacques, *à l'Occasion*. MDCLXXVI, p. 7.

plus vif plaisir que de s'entretenir avec elle ou de lire le résultat de ses réflexions; aussi proclamait-il, en dictant son testament, « que sa fille avait fait sa plus grande consolation dans le monde, et qu'elle lui avait été donnée de Dieu pour son repos d'esprit dans les afflictions de la vie. »

Cette forte éducation préparait le terrain aux grandes vertus qui allaient bientôt y germer. Père éclairé et prévoyant, M. de Marillac n'avait développé chez sa fille ces goûts solides que pour éloigner d'elle la futilité et pour lui faire comprendre la vie grave et sainte; dès l'âge de quinze ou seize ans, Louise commença à se livrer à l'oraison[1] et ne tarda pas à concevoir, avec un profond mépris pour le monde, le désir ardent de se consacrer à Dieu. Cette pensée l'occupa longtemps sans qu'elle parvînt à distinguer l'ordre auquel elle était appelée. L'abbaye de Poissy, où la ferveur avait fléchi et où la règle n'était plus dans toute sa vigueur, ne paraît pas avoir arrêté son attention, et l'on ne saurait en être surpris. Mais, ce qui étonne davantage, elle ne semble pas non plus s'être jamais dirigée vers une grande famille religieuse qui, récemment transportée d'Espagne à Paris, excitait, par le spectacle de vertus incomparables, une sympathie universelle. Nulle part elle n'était plus vive que dans la famille de Marillac, et Louise ne pouvait ignorer la part qu'un de ses oncles avait prise à l'établissement des premières Carmé-

[1] Lettre de Mathurine Guérin, fille de la Charité, à Marguerite Chétif, sur les vertus de Mlle Le Gras. (Arch. de la Mission.)

lites, ou plutôt *Carmélines*, comme l'on disait alors, ni la manière vraiment extraordinaire, et jusqu'ici peu connue, dont il avait été amené à y travailler. Ayant trouvé par hasard, à la fin de l'été de 1602, chez un libraire de Paris, le livre de *la Vie et Miracles de la B. Mère Thérèse*, nouvellement traduit en français, Michel de Marillac l'avait acheté et emporté dans un pèlerinage à Notre-Dame de Liesse. A peine en avait-il commencé la lecture que, saisi d'admiration devant la ferveur des Carmélites réformées d'Espagne, il avait entendu une voix intérieure lui intimer l'ordre de les introduire en France. Il avait résisté d'abord, tant la chose lui semblait difficile; mais à la fin, vaincu par une volonté supérieure, il s'était rendu, pour devenir, selon la prédiction de Mme Acarie, « la pierre fondamentale quant au temporel du Carmel français. » C'était lui, en effet, qui avait préparé et surveillé la construction de ce beau couvent de la rue Saint-Jacques : « Grande maison, » disait Mlle de Montpensier, « où se trouve une nombreuse communauté remplie de filles de qualité et d'esprit, qui ont quitté le monde qu'elles connaissaient et méprisaient; or, c'est là ce qui fait les bonnes religieuses. » Cependant, malgré tout ce qui devait attirer Louise vers le Carmel, malgré les relations établies par son oncle entre elle et la mère Madeleine de Saint-Joseph, la plus grande et la plus sainte peut-être de cette admirable légion, elle ne semble pas, comme nous l'avons dit, avoir jamais eu l'idée de revêtir l'habit des filles de Sainte-Thérèse. Dieu, qui avait des vues sur elle, ne le per-

mit pas et ne la laissa pas davantage donner suite à un autre projet qui la séduisit pendant quelque temps.

A peu près à l'époque où les Carmélites s'établissaient en France, Paris s'enrichissait d'un second ordre de femmes également vouées à la prière et à la pénitence. Un jour du mois de juillet 1606, les Parisiens étonnés avaient vu passer une procession composée de douze religieuses, la tête couronnée d'épines, marchant pieds nus, conduites chacune par une dame de haute condition, et se rendant, précédées de quatre-vingts Capucins et suivies du cardinal de Gondy, de l'hôtel Vendôme, où elles avaient reçu asile, au couvent que la duchesse de Mercœur leur avait fait construire rue Saint-Honoré. Ces religieuses étaient des Capucines ; on les désignait sous le nom de Filles de la Passion, et aucune communauté, disait-on, ne les dépassait en austérités. Leur genre de vie semblait répondre si bien à ses aspirations, que Louise, dès qu'elle en eut connaissance, conçut la pensée de l'embrasser ; et si l'on considère ce qu'elle écrivait plus tard au sujet d'*un premier vœu*, on est porté à conclure qu'elle prit même alors au fond de son cœur une sorte d'engagement, bientôt annulé, il est vrai, par la décision d'une autorité sans appel. Ce n'était pas, en effet, chez les Capucines, pas plus que chez les Carmélites, que Dieu lui donnait rendez-vous, et l'organe qu'il choisit pour la détourner de son dessein fut un homme dont un évêque du temps disait : « Nous n'avons point en ce siècle de sainteté

plus apparente et plus confirmée par les miracles, » le Père Honoré de Champigny, alors provincial des Capucins de Paris [1]. Investi depuis vingt ans des charges les plus importantes de son ordre, grand observateur de la règle, il attirait par sa vertu humble et douce le respect et la confiance; aussi Mlle de Marillac n'eut-elle aucune difficulté à lui ouvrir son cœur. Le Père Honoré, dont la prudence était une des qualités dominantes, reconnut tout d'abord que sa santé était trop délicate même pour un simple essai. Il jugea qu'il y avait lieu d'appliquer là ce conseil donné déjà par lui à plusieurs autres jeunes filles : « En cueillant trop tôt la fleur on empêche le fruit de croître; mais lorsqu'elle se flétrit d'elle-même, le fruit noué demeure; » et peut-être éclairé par cette lumière dans laquelle, pour le bien des âmes, Dieu lui montrait souvent les événements de l'avenir [2], il déclara à Louise que « le Seigneur avait sur sa personne quelque autre dessein ».

Sur ces entrefaites, elle perdit son père. Pressée par son entourage de prendre un parti, et interprétant la décision qui lui avait été donnée, elle consentit à accepter la main d'un jeune secrétaire

[1] Le couvent des Capucins était situé en face de celui des Capucines, sur l'emplacement des rues de Rivoli, Castiglione et du Mont-Thabor. Il y avait là alors tout un groupe d'hommes célèbres, et parmi eux un cousin de Mlle de Marillac, le frère Michel, qui y mourut saintement en 1631.

[2] *Histoire de la vie, mort et miracles du R. P. Honoré Bochart de Champigny*, par le P. Henry de Calais. — Paris, Gervais Alliot, 1649. — L'instruction de sa cause de béatification, commencée en 1635, a été reprise de nos jours.

des commandements de la reine Marie de Médecis, Antoine Le Gras, dont la famille était, comme la sienne, originaire d'Auvergne[1]. La charité des Le Gras était traditionnelle et s'étendait jusqu'à la ville du Puy, où ils avaient fondé un hospice. Nul doute que cette considération n'eut quelque valeur aux yeux de Mlle de Marillac, très affectionnée elle-même aux pauvres, et qui voyait dans cette qualité de sa nouvelle famille un gage de ce qu'il lui serait permis de faire à son tour. Le mariage fut donc célébré, le 5 février 1613, dans l'église de Saint-Gervais[2]. Louise avait alors vingt et un ans et quelques mois.

Par un rapprochement singulier, le même jour, sur les fonts baptismaux de la même paroisse, on présentait un enfant auquel ses parents donnaient le nom de René Alméras et qui, un demi-siècle plus tard, appelé à diriger une œuvre dont la fondatrice était alors cachée aux yeux de tous, devenait le premier supérieur général, après saint Vincent de Paul, des Filles de la Charité[3].

[1] Antoine Le Gras était né à Montferrand, où l'on montre encore une maison qu'on dit lui avoir appartenu.

[2] Le registre de la paroisse de Saint-Gervais où se trouvait la mention du mariage de « M. Antoine Le Gras et de damoiselle Loyse de Marillac » paraît avoir été brûlé pendant la Commune, en 1871. Jal, auteur du *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* (1872), dit l'avoir eu sous les yeux pendant le cours de ses travaux.

[3] René Alméras, né à Paris, paroisse de Saint-Gervais, le 5 février 1613, reçu le 24 décembre 1637 dans la congrégation de la Mission, succéda, le 17 janvier 1661, à saint Vincent de Paul comme supérieur général.

CHAPITRE II

1613-1623

Naissance de son fils. — Ses relations avec saint François de Sales; avec Mgr Camus, évêque de Belley, qui la dirige. — Elle fait vœu de ne pas se remarier. — Épreuves intérieures.

La famille dans laquelle Louise venait d'entrer n'appartenait pas aux rangs de la noblesse. Les Le Gras n'avaient encore atteint qu'une bonne et honorable bourgeoisie : Antoine et Nicolas, son frère, devaient à leur seul mérite et aux sacrifices pécuniaires que, malgré une fortune médiocre, ils s'étaient imposés tous deux, les positions qu'ils occupaient, l'un, nous l'avons déjà dit, de secrétaire de Marie de Médicis, l'autre de trésorier de France [1]. D'autre part le titre d'écuyer, porté par Antoine, n'autorisait pas la femme qui prenait son nom à se faire appeler *Madame*, et Louise continua, selon les mœurs

[1] Le titre de trésorier de France est donné à Nicolas sur les registres de la paroisse de Saint-Gervais, où fut célébré, le 22 janvier 1613, son mariage avec Magdeleine Le Roux. Après la mort de son frère, il acheta au prix de 5,000 livres sa charge de secrétaire des commandements de la reine mère, exerça ces mêmes fonctions auprès d'Anne d'Autriche et mourut le 2 août 1646.

du temps, à ne recevoir d'autre désignation que celle de *Mademoiselle.* Bien que l'usage ait changé dès le XVIIIe siècle, l'habitude n'a pas varié dans la famille de Saint-Vincent-de-Paul, et les Filles de la Charité disent encore « *Mademoiselle* » en parlant de leur fondatrice. Nous n'avons pas cru devoir rompre avec la tradition ni modifier une appellation consacrée par le respect de près de trois cents ans.

Peu de détails nous restent malheureusement sur la vie nouvelle qui venait de s'ouvrir pour Louise. Le pillage de Saint-Lazare, en 1789, qui fit disparaître un très grand nombre de lettres et de documents appartenant à la Mission, nous a privés d'informations auxquelles rien ne saurait suppléer. Nous savons cependant que, naturellement tendre et affectueuse, elle s'attacha à son mari d'autant plus étroitement qu'il méritait toute son estime par « sa bonne vie, étant fort craignant Dieu et exact à se rendre irréprochable[1] ». Le souvenir qu'elle devait lui garder en s'efforçant de l'inspirer à son fils et sa fidélité à célébrer, par la messe et la communion, l'anniversaire de leur mariage[2], ne sont-ils pas d'ailleurs autant de lueurs jetées sur la douceur de leur union ?

La bénédiction de Dieu ne se fit pas longtemps attendre, car, le 19 octobre 1613, elle mettait au monde un fils qui reçut les noms de Michel-Antoine et fut tenu sur les fonts baptismaux de l'église de Saint-Merry, sa paroisse, par « noble homme René

[1] Testament de Mlle Le Gras.

[2] Voir sa correspondance avec saint Vincent de Paul et son testament.

de Marillac, conseiller du Roy en son grand conseil, et par dame Valence de Marillac, femme de M. d'Attichy, intendant des finances du Roy et de la Reyne sa mère [1] ».

« Détachée de la vie et des maximes du monde [2], » la jeune mère mena dès lors plus que jamais, loin de la cour où elle semble n'avoir même pas paru, une existence sérieuse et toute consacrée au devoir. L'éducation de son fils, le soin de ses serviteurs qu'elle conduisait parfois jusqu'au seuil de la perfection,— car deux d'entre eux la quittèrent pour entrer, l'un chez les Minimes et l'autre chez les Bénédictins, —la surveillance qu'elle exerçait sur ses affaires et, à l'occasion, sur celles de son mari, bientôt chargé de gérer les biens des cinq enfants orphelins de Mme d'Attichy [3], l'occupaient tour à tour sans troubler l'union de son âme avec Dieu. Libre de suivre son attrait pour les pauvres, elle allait les visiter. Ni le mauvais temps ni le mauvais chemin ne l'arrêtait. Par la pluie, la grêle, tremblante de froid,

[1] Jal. op. cit.

[2] Gobillon, p. 12.

[3] Une lettre de M. de Marillac à Mlle Le Gras, datée du 12 septembre 1619, nous apprend qu'elle accompagnait son mari à Attichy et le secondait avec zèle dans l'administration de cette terre, et elle-même écrivait à saint Vincent : *Feu mon mari a consumé son temps et sa vie aux affaires de la maison d'Attichy.* Des cinq enfants dont les intérêts leur étaient confiés, l'un suivit la carrière des armes et fut tué en 1637, un autre se fit jésuite, et un troisième mourut évêque d'Autun. Les deux filles furent Anne, demoiselle d'honneur de Marie de Médicis, qui devint plus tard cette belle comtesse de Maure que M. Cousin a fait sortir de l'oubli, et Geneviève, qui épousa le duc d'Atri.

rapporte une femme qui fut à son service [1], elle s'arrachait à la compagnie de M. Le Gras et « montait une montagne » pour soulager un malheureux, pour porter à un malade « des confitures, des biscuits ou d'autres douceurs ». Elle les peignait, les lavait, ensevelissait les morts; enfin, raconte le même témoin de sa vie quotidienne, «étant à table, le plus souvent elle faisait semblant de manger et ne mangeait pas, et la nuit, dès que son mari était endormi, elle se relevait pour s'enfermer dans son oratoire. » Ne croit-on pas lire déjà l'histoire d'une sainte?

Vers 1619, elle vint demeurer sur la paroisse du Saint-Sauveur [2], rue Cours-au-Villain [3], dans une vieille maison qu'il fallut réparer en y ajoutant un nouveau bâtiment et en la flanquant d'une tour dont la dépense s'éleva à 18,000 livres, comme le démontre la lettre de l'architecte choisi pour diriger les travaux. Ce fut, tout porte à le croire, dans cette habitation que Mlle Le Gras reçut la visite de saint François de Sales, qui, chargé d'accompagner le cardinal de Savoie lors de sa mission relative au mariage du prince Victor-Amédée de Piémont avec Christine, sœur de Louis XIII, passa environ

[1] Mme Delacour. Le document qui contient ces détails est conservé par les Filles de la Charité.

[2] L'église du Saint-Sauveur était située au coin de la rue Saint-Denis et de la rue Saint-Sauveur. En 1787, elle menaçait ruine et fut démolie. La maison de la rue Saint-Denis qui porte le n° 277 en occupe l'emplacement. (Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris.*)

[3] La rue Cours-au-Villain ou Courteau-Villain, comme l'écrivent quelques auteurs, est la partie de la rue Montmorency qui s'étend de la rue Beaubourg à la rue du Temple.

huit mois à Paris [1]. Mlle Le Gras fit d'autant plus naturellement sa connaissance que, pendant un précédent voyage, le saint prélat avait rencontré Michel de Marillac dans la maison de Mme Acarie [2], au Marais, où il se rendait tous les jours à pied des hauteurs de la rue Saint-Jacques. Cette fois, il demeurait rue de Tournon, et c'était de l'ancien hôtel du maréchal d'Ancre, devenu le palais des ambassadeurs extraordinaires, que, toujours attiré par les grandes âmes, il venait voir Mlle Le Gras, alors retenue chez elle par la maladie. Elle n'oublia jamais les bontés qu'il lui témoigna en cette circonstance, ni ses avis, qu'elle devait même plus tard mettre à profit dans la direction de ses filles. Les pénitences conseillées par « notre bienheureux Père [3] », c'est ainsi qu'elle le nomme ordinairement, les livres composés par lui seront pour elle autant de règles dont elle aimera à faire usage, et, confiante en son intercession, elle croira en ressentir l'effet, ainsi que nous allons le raconter tout à l'heure, dans un des moments les plus critiques de sa vie.

Toutefois ses relations avec saint François de Sales ne devaient être que passagères, car au mois de septembre 1619 le saint reprit le chemin de ses montagnes, après avoir prêché presque tous les jours, et plusieurs fois par jour, dans la grande

[1] Depuis le commencement de novembre 1618 jusqu'au 15 septembre 1619.

[2] Lettre de saint François de Sales à M. de Marillac, 24 avril 1621. (Migne, t. V, p. 1294.)

[3] Lettre à l'abbé de Vaux, 3 janvier 1642.

ville, dont l'esprit religieux l'avait frappé. « La piété a fait de tels progrès à Paris, » écrivait-il à une dame de la cour de Turin, « *che è un stupore*[1]. » Mais il laissait en partant Mlle Le Gras sous la direction d'un prélat qu'il appelait « son fils unique, son apprentissage et son chef-d'œuvre » parce que c'était le seul qu'il eût consacré, Mgr Camus, évêque de Belley. Quand et comment Louise avait-elle été amenée à lui confier sa conscience? Nous ne pouvons le dire. Nous savons du moins, par Mgr Camus lui-même, que, depuis plusieurs années déjà[2], il était régulièrement « appelé à Paris pour y prêcher les Avents et les Carêmes, ce qui, ajoute-t-il, ne procédait pas de ma recherche ni de mon mouvement, mais du désir de mes parents, qui, n'ayant point d'autre moyen de me voir ni de me faire sortir de ma résidence, m'engageaient ainsi[3] ». Il ne le devait pas moins sans doute à son talent oratoire, à sa fécondité, à son éloquence, qui, bien que souvent diffuse et chargée de métaphores, était fort goûtée alors. Louise pouvait l'entendre soit dans les églises de Saint-Séverin et de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, soit dans les chapelles des Augustins[4] et de l'Oratoire[5], où il prê-

[1] *Ho trovato Parigi con tanto accrescimento di divozione che è un stupore.* 9 novembre 1618. (Migne, t. VI, p. 767.)

[2] Probablement depuis 1614, et jusqu'en 1623.

[3] *Notice sur Mgr Camus,* par Mgr Depéry, évêque de Gap.

[4] Le couvent des Augustins était situé en face du Pont-Neuf, là où se trouve aujourd'hui le marché de la Vallée.

[5] L'Oratoire, fondé le 11 novembre 1611 par M. de Bérulle, était alors rue Saint-Thomas du Louvre, tout près de l'hôtel de Rambouillet.

cha pendant quatre hivers des conférences. Mais si ses discours la charmaient, elle se sentait attirée plus encore par sa piété ardente et sa charité sans bornes, vertus que saint François de Sales avait surtout cherché à développer dans son disciple en lui « inspirant de maternelles tendresses pour les ouailles que Dieu lui confiait [1] ». Parmi ces âmes, aucune, nous ne craignons pas de l'avancer, ne répondit mieux à ses soins que Mlle Le Gras [2].

Le caractère de la direction à la fois suave et forte qu'elle reçut de l'évêque de Belley se reconnaît au premier abord dans le choix des aliments spirituels qu'il lui conseillait. Nous voyons, en effet, au premier rang des livres dont il lui prescrivait la lecture, et par lesquels il nourrissait son goût persévérant pour l'oraison, après l'*Imitation de Jésus-Christ* que M. de Marillac venait de populariser par une traduction nouvelle [3], les œuvres de Louis de Grenade, le *Combat spirituel* que saint François de Sales porta sur lui pendant plus de dix-huit ans, enfin la *Philothée* [4] et le *Traité de l'Amour de Dieu*, du saint évêque de Genève, publiés depuis quelques

[1] *Esprit de saint François de Sales*, par Mgr Camus.

[2] Un autre pénitent de Mgr Camus, très connu dans ce temps, était Claude Bernard, dit le Pauvre-Prêtre, qui devait à l'évêque de Belley sa conversion. Il avait tout donné aux pauvres et passait sa vie à secourir les malades et les prisonniers. — Il mourut en 1641.

[3] Cette traduction parut en 1621 sans nom d'auteur. (Paris in-12.) Elle a eu depuis plus de 50 éditions.

[4] On sait que l'*Introduction à la vie dévote* parut sous ce nom, en 1608. Le traité de l'*Amour de Dieu* est de 1616.

années à peine. A ces « livres qui suffisent pour une vie », disait Mme de Maintenon en parlant des mêmes ouvrages, venait se joindre pour Louise l'étude de la Bible, dont elle lut avec son mari la traduction faite par les docteurs de Louvain, ainsi que nous l'apprend une note manuscrite de l'évêque de Belley [1]. Enfin, pendant le carnaval et à diverses autres époques de l'année, des retraites chez les Capucines de la rue Saint-Honoré complétaient les exercices de sa vie intérieure. Mgr Camus, qui, après quelques jours passés dans une Chartreuse, ne pouvait s'empêcher d'écrire à sa fille spirituelle : « Je suis tout ravi de la douceur d'une solitude et d'une retraite [2], » n'avait pas eu de peine à lui inspirer ce même attrait; bientôt même il dut modérer son zèle pour ces exercices, bien qu'ils lui fussent « très utiles et très savoureux ». « Il en faut prendre pour vous comme du miel, rarement et sobrement, lui écrit-il; car vous avez une certaine avidité spirituelle qui a besoin de retenue. »

Il n'avait pas davantage à stimuler sa ferveur pour la pénitence, vertu que, contrairement à l'opinion commune du monde, elle ne jugeait pas devoir être reléguée dans l'enceinte du cloître. Saint François de Sales lui avait conseillé la discipline « pour réveiller la dévotion [3] » ; sous ses vêtements mo-

[1] Datée de Paris, 8 mai 1623. (Arch. de la Mission.)
[2] 26 juillet 16... (Arch. de la Mission.)
[3] Lettre de Mlle Le Gras, 3 janvier 1642.

destes de forme et de couleur, elle portait un cilice, et, malgré sa santé délicate, les jeûnes et les veilles achevaient de vaincre l'ardeur d'une nature déjà assouplie par les souffrances et les œuvres pénibles du dévouement. A ces efforts de Louise pour aborder les sentiers les plus élevés, Dieu répondait par de nouveaux appels à la perfection. L'humilité, l'obéissance, la pauvreté et la charité lui apparaissaient dans tout l'éclat de l'idéal, et « pour honorer ces mêmes vertus en Jésus-Christ », écrivait-elle plus tard, elle prenait sans cesse « les résolutions que lui inspirait son amour ».

Mais ce que l'évêque de Belley devait prêcher à sa pénitente, c'était cette filiale confiance qui dilate l'âme en lui apportant la paix. L'exquise délicatesse de sa conscience, son appréhension extrême du péché qui lui faisait voir le mal dans les choses indifférentes, la crainte d'avoir à se reprocher dans le passé de mauvaises confessions, la troublaient et voilaient parfois « cet esprit si clair et si fort[1] ». — « Vous voilà toujours dans les confessions générales à la venue du jubilé, » lui écrit Mgr Camus. « Oh! combien de fois vous ai-je dit ce que sont les confessions générales pour votre cœur! Ah! non, le jubilé ne vient point pour cela, mais pour nous réjouir en Dieu, notre Sauveur, et nous faire dire : *Jubilemus Deo salutari nostro*[2]. » Et dans une autre lettre : « J'attends toujours, ma chère fille,

[1] Lettre de Mgr Camus, 26 juillet. (Arch. de la Mission.)
[2] Lettre du même, 20 janvier. (Arch. de la Mission.)

que la sérénité vous revienne, après ces nuages qui vous empêchent de voir la belle clarté de la joie qui est au service de Dieu. Ne faites point tant de difficulté aux choses indifférentes. Détournez un peu votre vue de vous-même et l'attachez à Jésus-Christ. Voilà, selon mon jugement, votre perfection, et je puis dire avec l'apôtre qu'en cela je pense avoir l'esprit de Dieu. »

L'évêque de Belley n'était pas seul d'ailleurs à lui reprocher « ce défaut de trop réfléchir sur elle-même » dont elle devait un jour s'appliquer à préserver ses filles [1]. M. de Marillac, son oncle, avec lequel elle était en très grande intimité spirituelle, lui en signalait également les dangers. Après avoir d'abord longtemps cherché à se connaître, comme toute âme chrétienne doit le faire, Louise s'efforçait alors, en effet, par un travail trop inquiet et trop continu, de concentrer son regard sur sa misère pour augmenter en elle l'humilité. « Pensées bonnes et utiles, » lui disait son oncle, « mais qui ne sont pas toujours de saison. » Ce qu'il importe pour devenir humble, ajoutait-il, c'est de mettre « à profit les moyens que Dieu nous en donne », soit en remontant de nos fautes aux dispositions qui les produisent, soit en nous abaissant devant ceux en qui nous voyons briller quelque bien, et, cela fait, de « se reconnaître encore pauvre de la faculté de se

[1] Lettre de la sœur Mathurine Guérin à la sœur Marguerite Chétif.

connaître..., ne point se peiner pour cela..., et la demander à Dieu [1] ».

Mais ce n'était là encore que le commencement de ses épreuves intérieures. Après ces inquiétudes au sujet de ses péchés, dont Dieu permit qu'elle fût troublée pendant plusieurs années [2], Louise fut violemment agitée par des scrupules d'une tout autre nature. Elle-même nous en laisse pressentir l'objet en faisant allusion, dans une feuille intime trouvée parmi ses papiers, à un engagement de conscience dont nous avons déjà parlé, auquel son extrême délicatesse prêtait l'apparence d'un vœu, et qui nous reporte évidemment à l'époque où, pressée du désir d'embrasser la vie religieuse, elle avait eu dessein d'entrer chez les Capucines. Malgré tout ce que sa raison pouvait lui dire pour la rassurer, elle se demandait sans doute si elle n'avait pas manqué de parole à Dieu, et ce fut peut-être autant pour calmer ses craintes que pour suivre son attrait que, le 4 mai 1623, jour de sainte Monique, elle fit vœu, si son mari, dont la santé déjà déclinait visiblement, mourait avant elle, de rester veuve et de se consacrer entièrement au Seigneur.

Ce sacrifice fut offert avec toute la générosité dont l'âme ardente de Louise était capable. Elle devait espérer y trouver la paix; il n'en fut rien toutefois. Spectacle étrange tout d'abord, mais qui s'éclaire bientôt lorsqu'on se rappelle les tempêtes qu'ont tra-

[1] Lettre du 12 août 1621. (Arch. de la Mission.)
[2] Gobillon, p. 16.

versées tant d'âmes saintes, et qu'à la lumière de la foi on médite sur les efforts incessants de l'Esprit de ténèbres pour disputer à Dieu les créatures les plus pures et les vies les plus fécondes! Cette donation complète d'elle-même — réponse fidèle et prompte à l'appel de Celui qui la voulait aussi tout entière — marquait, dans la vie intérieure de Mlle Le Gras, un pas décisif et comme le lever d'une grande aurore. Comment s'étonner si le démon l'accueillit à son tour par un assaut plus terrible encore que tous ceux qu'elle avait subis? Trois semaines après avoir fait son vœu, c'était le jour de l'Ascension [1], elle entra de nouveau dans ce qu'elle appelle « un grand abattement d'esprit ». Tout son horizon spirituel s'obscurcit à la fois, et des angoisses qui se contredisaient sans s'exclure firent bientôt entrer son âme dans un tourment tel qu'elle n'en avait jamais connu jusque-là. Elle se demanda d'abord — ce fut l'objet principal de la tentation — si elle pouvait en sûreté de conscience demeurer plus longtemps avec son mari, ou si elle n'était pas tenue, au contraire, dès à présent, « de le quitter pour réparer son premier vœu et avoir plus de liberté de servir Dieu et le prochain. » En même temps qu'elle se voyait contrainte peut-être à ce sanglant holocauste, un autre brisement lui apparut comme non moins nécessaire. L'évêque de Belley, auquel elle aurait pu soumettre ses doutes, lui inspirait toute confiance; mais n'était-elle pas obligée, en raison même de l'attache-

[1] 25 mai 1623.

chement qu'elle éprouvait pour lui, de prendre un autre confesseur? Privée de cette direction, séparée de son mari et de son fils, dans quelle solitude allait être sa vie! Pourra-t-elle du moins s'appuyer sur Dieu, et trouver dans les tendresses divines la compensation de ses sacrifices? Non. L'abandon devait être complet. Des doutes sur la foi assaillirent son esprit; l'immortalité de l'âme, l'existence même du Créateur, lui apparurent comme enveloppées de ténèbres épaisses; et cette question terrible se posa devant elle : S'il n'y a pas d'éternité, s'il n'y a pas de divinité, que me restera-t-il?

Ces orages semblaient devoir se repousser mutuellement. Si Louise avait fait un vœu et qu'elle fût tenue de l'accomplir, c'était donc que Dieu existait! Mais la tentation est un souffle qui ternit, quand il se lève, le miroir de la raison. L'âme même exempte de toute faute, qui subit sa desséchante influence, perd pour une heure ses plus brillantes facultés : puissance de la mémoire, lucidité pour déduire, bon sens pour conclure, tout lui est enlevé. Pour elle, la logique n'est plus.

Pendant dix jours, « ces trois incertitudes, écrit Mlle Le Gras, tinrent mon âme dans des peines qui me semblent n'être pas imaginables. » Elle ne savait à qui les confier. Seul, se disait-elle, l'évêque de Genève, s'il avait été là, aurait pu les dissiper. Déjà autrefois la pensée lui était venue de l'entretenir de son vœu. Mais il était mort[1] avant qu'elle eût pu satisfaire son désir.

[1] 28 décembre 1622.

Enfin Dieu eut pitié d'elle. « Le jour de la Pentecôte [1], » dit-elle, car en ce moment solennel nous ne saurions mieux faire que de lui laisser encore la parole, « étant à Saint-Nicolas-des-Champs, durant la sainte messe, tout en un instant mon esprit fut éclairci sur ses doutes. Je fus avertie que je devais demeurer avec mon mari, et qu'un temps devait venir où je serais en état de faire vœu de pauvreté, chasteté et obéissance, et que je serais avec des personnes dont quelques-unes feraient de même. J'entendis alors être en un lieu pour secourir le prochain; mais, » ajoute-t-elle, — et cet aveu nous fait saisir toute la nouveauté de l'œuvre qu'elle devait être chargée d'accomplir, — « *je ne pouvais comprendre comment cela se pourrait faire, à cause qu'il y en devait avoir allant et venant.* » (C'est-à-dire évidemment sans clôture.)

« Je fus encore assurée que je devais demeurer en repos pour mon directeur et que Dieu m'en donnerait un, qu'il me fit voir alors, ce me semble. Je sentis répugnance à l'accepter; néanmoins j'acquiesçai, et il me sembla que ce changement ne devait pas encore se faire pour le moment.

« Ma troisième peine me fut ôtée par l'assurance que je sentis en mon esprit que c'était Dieu qui m'enseignait ce que dessus, et qu'y ayant un Dieu, je ne devais douter du reste. »

Et elle termine ainsi : « J'ai toujours cru avoir reçu cette grâce par le bienheureux évêque de Ge-

[1] 4 juin 1623.

nève...; j'eus quelque sujet de le croire dont je ne me souviens pas maintenant [1]... »

Comment n'être pas frappé ici d'un rapprochement qui alors certainement échappait à Louise? Le saint prélat dont elle vient de parler, et pour lequel elle se sentait « une grande dévotion », avait traversé, sans qu'elle le sût, une crise analogue à la sienne. Comme elle aussi, c'était quelque temps après avoir pris la résolution de conserver jusqu'à la mort une chasteté parfaite, qu'il s'était vu en butte aux attaques du démon; et comme elle encore, c'était pendant qu'il priait dans une église de Paris que la paix lui avait été rendue [2] !

Toute épreuve est providentielle. Saint François de Sales sortit de celle-là avec cette tendre et profonde commisération pour les âmes tentées, qui plus tard lui faisait dire : « Hélas! que c'est un étrange tourment! Mon âme, qui l'a enduré six semaines durant, est bien capable de compatir à ceux qui en sont affligés [3]. » Il en retira en outre « cette adresse dans le maniement des armes spirituelles », pour parler le langage de son biographe, l'évêque de Belley, qui faisait de lui « comme un arsenal pour les autres, fournissant des défenses et des industries à tous ceux qui lui manifestaient

[1] Conférences de saint Vincent de Paul, IIe partie.

[2] A Saint-Étienne-des-Grès, devant la statue dite de N.-D. de Bonne-Délivrance, vénérée aujourd'hui dans la chapelle des hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve, rue de Sèvres.

[3] Lettre 828e.

leurs tentations[1] ». N'est-il pas permis de croire que, prenant encore en pitié du haut du ciel des souffrances dont il avait connu l'amertume, il avait répondu, comme elle le pensait elle-même, à l'appel de Louise?

Quant à l'humble femme, on ne saurait dire tous les fruits qu'elle cueillit sur ces ronces et ces épines dont sa marche, un moment, avait paru entravée. C'était comme un second baptême dont son âme sortait plus pure encore, plus forte, plus assurée, plus reconnaissante. Elle entrevoyait son but et les grâces qui l'aideraient à l'atteindre; celui qui devait être son guide lui était montré : tout le plan de sa vie, tout son itinéraire, peut-on dire, avait été déroulé devant ses yeux. Enfin, appelée un jour à former des âmes, elle devait, comme saint François de Sales, puiser dans le souvenir de cette agonie intérieure la compassion pour leurs misères et l'expérience de leurs tribulations.

[1] *Esprit de saint François de Sales,* IVe partie, sect. XXXVIII.

CHAPITRE III

1623-1625

Saint Vincent de Paul. — La famille de Marillac et le Carmel. — Maladie et mort de M. Le Gras.

Depuis dix ans environ, Mgr Camus venait, comme nous l'avons dit, prêcher tous les hivers à Paris. En 1623, il se disposait, suivant sa coutume, à s'y rendre vers la Toussaint, lorsque des circonstances imprévues le contraignirent à demeurer dans son diocèse. Il lui était aisé de deviner l'émotion que causerait son absence à Mlle Le Gras, dont l'âme si souvent traversée alors par les aspirations et par les craintes avait pris l'habitude de trouver en lui un appui. Aussi, dès le mois d'octobre, voulut-il l'en prévenir lui-même : « Ce chétif Père qui vous écrit, lui dit-il, n'ira point à Paris cet hiver. » Et il ajoutait, comme pour la fortifier dans cette petite épreuve : « O Jésus ! l'âme de nos âmes, conservez-moi ma chère fille..., versez vos consolations sur cette chère âme..., bénissez-la de votre douce main, elle,

son mari, son enfant et sa maison[1] ! » Cette séparation ne mit pas fin aux rapports spirituels de Louise et de son guide. Mais il fallait parfois six semaines aux lettres pour aller de Paris à Belley[2], et l'abandon définitif que paraissait avoir fait le prélat des « deux premières chaires[3] » de la capitale, ôtait à Mlle Le Gras tout espoir de le retrouver bientôt. Elle se résigna donc l'année suivante à accepter de la main de Mgr Camus lui-même un autre directeur.

La Providence l'avait déjà conduit tout près d'elle. Louise pouvait alors, en effet, rencontrer dans les rues qui avoisinaient sa demeure, ou à l'église du Saint-Sauveur, leur commune paroisse[4], un prêtre à l'abord affable, au port grave et simple, qu'on désignait sous le nom de M. Vincent. Ce prêtre, ce saint, devait exercer une trop grande influence sur sa destinée pour que nous ne jetions pas un rapide coup d'œil sur les œuvres qu'il avait déjà accomplies.

Nulle vie peut-être, depuis deux siècles, n'a été plus souvent écrite que celle de saint Vincent de Paul; aussi est-il presque superflu de redire qu'il était né le 24 avril 1576, au milieu des guerres de religion, à Pouy, près de Dax, d'une famille de laboureurs. Humble origine, qu'il se plut bien des

[1] Lettre de Mgr Camus, 23 octobre 1623. (Arch. de la Mission.)
[2] Idem, 20 janvier. (Ibid.)
[3] Idem, 23 octobre. (Ibid.)
[4] L'hôtel de Gondy, où demeurait alors saint Vincent de Paul, était situé rue Pavée.

fois à rappeler devant M[lle] Le Gras, et où il puisa le tendre amour que, dès ses premières années, il manifesta pour les pauvres! Après avoir, comme David, quitté les troupeaux de son père pour recevoir l'onction sainte, Vincent s'était vu tout à coup, par la plus inattendue des circonstances, esclave sur cette côte barbaresque où ses fils devaient un jour porter la croix et la liberté; et la conversion de son maître, chrétien renégat de Nice, qu'il conduisit à Rome, au couvent des *Fate bene, Fratelli*, avait été le premier fruit de son apostolat. De retour en France avec une mission secrète pour Henri IV, il y était devenu aumônier de la reine Marguerite, puis curé du petit village de Clichy. Enfin le cardinal de Bérulle, son ami, l'avait placé comme précepteur auprès des enfants de M. de Gondy, général des galères de France[1]. Ces modestes fonctions lui donnaient l'occasion d'exercer son zèle parmi les nombreux serviteurs ou clients de cette famille, et, en le fixant à Paris pendant une grande partie de l'année, lui permettaient de continuer à remplir la charge de supérieur du monastère de la Visitation, que saint François de Sales lui avait confiée. Cette préférence accordée à un prêtre encore jeune sur beaucoup d'hommes éminents que la Sorbonne et le collège de Navarre comptaient alors dans leurs rangs, par un prélat dont l'avis était qu'il faut

[1] Philippe-Emmanuel de Gondy, comte de Joigny, baron de Villepreux et de Montmirail, frère d'Henri de Gondy, évêque de Paris, et de Jean-François de Gondy, premier archevêque de Paris, fut père du cardinal de Retz.

« chercher un directeur entre dix mille[1] », et qui possédait un don singulier de discernement des esprits, venait à l'appui du conseil donné par Mgr Camus; aussi Louise ne paraît-elle pas avoir hésité à se mettre sous la conduite de saint Vincent de Paul. Celui-ci, déjà très occupé d'œuvres extérieures, ne se chargeait pas volontiers de la direction des âmes; pourtant il ne put se refuser[2] à la prière de Mlle Le Gras, lorsqu'elle vint le trouver, probablement au commencement de l'année 1625[3], de la part de l'évêque de Belley.

Elle ne tarda pas à apprécier le mérite de son nouveau guide, et à reconnaître que c'était bien celui que Dieu lui avait montré deux ans auparavant. Tout en lui, en effet, provoquait la confiance. C'était le plus humble des hommes, le moins fait en apparence pour les actions d'éclat; mais la sagesse, le bon sens, la prudence, excellaient en lui. Jamais la multitude ou la difficulté des affaires ne paraissait le troubler; il les entreprenait avec ordre, et les menait à bien avec patience et tranquillité. La crainte « d'enjamber sur la conduite de la Provi-

[1] *Introduction à la vie dévote,* Ire part., ch. IV.

[2] Maynard, dans son *Histoire de saint Vincent de Paul,* dit que le saint résista d'abord aux instances de Mgr Camus et ne consentit à se charger de la direction de Mlle Le Gras que lorsque l'évêque de Belley eut fait parler le souvenir vénéré de saint François de Sales; mais nous ignorons sur quel fondement peut reposer cette assertion.

[3] C'est ce qui ressort, sans qu'on puisse arriver à plus de précision, des lettres de Mlle Le Gras à saint Vincent de Paul.

dence » le rendait lent à porter son jugement; il ne déterminait rien sans avoir balancé les raisons pour et contre, et mettait toujours, lorsqu'on l'interrogeait, un intervalle entre la demande et la réponse, comme pour consulter Dieu; mais quand sa décision était prise, il répondait « au nom du Seigneur, *in nomine Domini* », et formulait son opinion en peu de mots, avec une clarté parfaite et un ton d'affectueuse persuasion. Ses deux maximes favorites étaient que l'on doit aimer Dieu « aux dépens de ses bras, à la sueur de son visage », et qu'il faut en chaque état du prochain voir une image de Jésus-Christ, « aimant et servant chacun en Notre-Seigneur, et Notre-Seigneur en chacun. » C'était là surtout ce qu'il enseignait à ses pénitents, leur apprenant à ne rechercher dans la dévotion ni la singularité ni le nouveau, mais à rendre toujours leur charité plus constante et plus pure [1].

Tout cela répondait si bien à ce que Louise cherchait, qu'elle crut bientôt ne plus pouvoir se passer de ses conseils; et, au mois de juillet 1625, saint Vincent étant allé porter à M. de Gondy, alors en Provence, la nouvelle de la mort de sa femme, elle éprouva de son absence une peine si vive que Mgr Camus, qui, malgré l'éloignement, veillait encore sur elle, se crut obligé de la modérer. « Pardonnez-moi, ma très chère sœur, » lui écrit-il à cette occasion, « si je vous dis que vous vous attachez un peu trop à ceux qui vous conduisent, et que vous

[1] Abelly, liv. Ier, ch. XIX.

vous appuyez trop sur eux. Voilà M. Vincent éclipsé, et Mlle Le Gras désorientée! Il faut bien regarder Dieu en nos conducteurs et directeurs, mais quelquefois il faut regarder Dieu tout seul, qui, sans homme et sans piscine, nous peut guérir de nos paralysies... Ce n'est pas, ô âme chère, » ajoute-t-il, tant il estime d'ailleurs la vertu de sa pénitente, « qu'il me fâche de vous conduire et de vous conseiller. Hélas! non; car, au contraire, j'espère par cette conduite que vous me conduirez au ciel, où votre exemple m'invite plus que mes avis ne vous servent pour vous y acheminer; mais c'est qu'en cet esprit de cette Mlle Le Gras, dont je fais tant de compte, et qui me semble si clair et si fort, je n'aime pas à voir ces petites faiblesses et ces petits nuages[1]. »

Les grandes et fortes qualités de Louise faisaient seules, en effet, remarquer ces ombres légères, qui en d'autres âmes eussent passé inaperçues. Elle travailla d'ailleurs, aussitôt qu'elle les connut, à les faire disparaître, et nous la verrons un jour accepter paisiblement l'épreuve de mourir tout près de saint Vincent sans avoir la consolation d'être assistée de lui.

La lettre de Mgr Camus dont nous venons de citer quelques passages nous apprend du reste que, même en l'absence « du très bon M. Vincent », l'âme de Mlle Le Gras n'était pas abandonnée, et qu'elle savait à qui recourir. C'était d'abord le P. Mé-

[1] Arch. de la Mission.

nard, de l'Oratoire [1], dont les conseils, écrit l'évêque de Belley, peuvent lui être utiles pour une retraite qu'elle désire faire; puis deux saintes religieuses que le prélat l'engage également à consulter, Anne-Catherine de Beaumont, une des plus remarquables supérieures de la Visitation [2], et la vénérable mère Madeleine de Saint-Joseph, la première prieure française du Carmel, qui venait de fonder, rue Chapon [3], tout à côté de Mlle Le Gras, ce qu'on appelait « le petit couvent ». Enfin il y avait près d'elle, dans son entourage le plus immédiat, tout un groupe de femmes chrétiennes, dont plusieurs avaient été aussi sous la direction de Mgr Camus, et pour lesquelles il la charge de souvenirs, en accompagnant leurs noms de souhaits affectueux ou de recommandations paternelles : noms inconnus aujourd'hui pour la plupart, parmi lesquels nous ne citerons que Mlle Pollalion, que nous retrouverons bientôt, Anne

[1] Il faut lire sans doute *Mayniard*. On tenait peu à l'orthographe des noms à cette époque. Le père Charles Mayniard devint curé de Rouen. Il avait un grand culte pour l'Écriture sainte et disait que les autres livres n'étaient propres qu'à nourrir la curiosité.

[2] Anne-Catherine de Beaumont, venue d'Annecy avec Mme de Chantal, fut la seconde supérieure du premier monastère de Paris. Elle fonda une deuxième maison, au faubourg Saint-Jacques, et gouverna successivement plusieurs monastères de l'Institut. Sa vie encore inédite a été écrite par la mère de Chaugy.

[3] *Le petit couvent* s'étendait du nº 13 de la rue Chapon, en suivant la rue Beaubourg, jusqu'au nº 10 de la rue Cours-au-Villain, qu'habitait Mlle Le Gras.

d'Attichy, « cette fille du cœur, » et « celle qu'on ne peut oublier, la vertueuse veuve, Mme de Marillac ».

C'était, en effet, dans sa propre famille que Louise recevait les plus beaux exemples et l'appui des plus saintes amitiés. La jeune femme qui, par sa haute piété, avait frappé Mgr Camus, était une âme angélique dont Michel de Marillac, son beau-père, disait qu'elle seule l'attachait ici-bas. Veuve depuis quatre ans de René de Marillac, le parrain du jeune Michel Le Gras [1], elle n'aspirait qu'au Carmel, où elle avait fait vœu d'entrer dès que son beau-père et la mère Madeleine en jugeraient l'heure venue, et où un jour, libre enfin de suivre son attrait, elle rejoignit sa belle-sœur et ses trois filles [2]. Mais qui dira surtout le profit que Louise devait retirer de ses fréquentes relations avec le chef de cette famille prédestinée et de la correspondance spirituelle qu'elle entretenait avec lui [3]? Il faudrait pour cela

[1] René de Marillac mourut en 1621, au siège de Montauban, léguant son cœur au Carmel de Pontoise pour y être placé près du tombeau de Mme Acarie. Peu de temps après, il apparut à la Mère Madeleine de Saint-Joseph, qui le vit, dit-elle, *pendant l'espace d'un quart d'heure, clairement et en grande éminence de gloire.* (Lettre de la Mère Madeleine à M. de Marillac, citée dans le manuscrit de Lefèvre.)

[2] Sa belle-sœur était Valence de Marillac, reçue au Carmel le même jour que Mme Acarie sous le nom de Marie du Saint-Sacrement. Ses trois filles portèrent dans le cloître les noms de Marie de Saint-Michel, Marie-Madeleine de l'Incarnation et Marguerite-Thérèse de Jésus.

[3] Les Archives de la Mission conservent quelques lettres de Michel de Marillac à sa nièce, qu'on pourrait appeler des lettres de direction. Elles ont été écrites entre 1619 et 1623. Plusieurs

faire connaître l'histoire extraordinaire de ce garde des sceaux de France, de ce surintendant des finances qui, occupé pendant quarante ans des plus graves affaires de l'État, participait, dans le secret de sa vie privée, aux austérités du Carmel comme à ses plus merveilleuses faveurs. Des visions, tantôt corporelles, tantôt intellectuelles, de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, des communications constantes avec les anges, telles étaient, au dire du magistrat qui fut son biographe intime, les récompenses d'une piété et d'un recueillement inconciliables en apparence avec les agitations de la vie publique. Pleine de respect et de confiance, comme nous l'avons dit, pour son óncle, Mlle Le Gras avait trouvé dans sa liaison avec lui ce que Mme Acarie y cherchait elle-même, « une de ces amitiés, lesquelles n'apportent jamais de distraction à la grâce ni à la tranquillité de l'esprit, mais plutôt aident à s'approcher de Dieu, en qui l'on s'aime [1]. »

Ainsi le Seigneur multipliait les secours à sa servante, pour la prémunir contre l'épreuve. Celle-ci ne tarda pas, en effet, pour Louise, et lorsqu'elle vint à elle, ce fut sous sa forme la plus difficile peut-être à accepter, sous la forme de la souffrance frappant ceux qui vous sont chers.

portent sur le revers de la feuille des annotations de la main de Mlle Le Gras résumant le sujet traité. La B. Marie de l'Incarnation faisait grand cas des lettres spirituelles de M. de Marillac.

[1] Paroles de la B. Marie de l'Incarnation, rapportées par Lefèvre.

La santé de M. Le Gras s'était profondément altérée. A l'automne de 1623, il avait failli mourir, et depuis lors, sous l'influence de malaises constants, son humeur était devenue triste et chagrine. En cette circonstance qui lui offrait une occasion toute spéciale de pratiquer les œuvres auxquelles elle était surtout appelée, Louise redoubla de tendresse, de condescendance et d'efforts pour soulager son mari. Elle ne manquait pour cela, disait Mgr Camus, « ni d'adresse ni d'esprit, » et le courage que l'évêque de Belley lui souhaitait « pour porter cette croix en fille de la croix » ne lui fit pas non plus défaut. La grâce de Dieu acheva ce qu'avait commencé dans l'âme du malade l'amour d'une femme chrétienne. Guéri d'un accès cérébral qui avait menacé sa raison, M. Le Gras sentit sa ferveur croître avec sa gratitude pour les tendres soins dont il était l'objet, et des habitudes de piété inconnues de lui jusque-là prirent dans sa vie d'infirme une place qu'il ne laissa plus dès lors usurper. Chaque jour il récitait une partie de l'office, notamment les psaumes des complies, qui lui inspiraient une dévotion spéciale, et il faisait de la Passion le sujet d'une méditation presque ininterrompue. La souffrance s'étendait à tous ses membres, et ses nuits étaient sans sommeil; mais jamais ceux qui le servaient ne virent sa patience défaillir. Enfin des vomissements de sang fréquents annoncèrent une catastrophe prochaine; après plusieurs semaines de douleurs incessantes, il mourut, en effet, le 21 dé-

cembre 1625[1], fortifié par les secours de l'Église, et sans que son esprit eût cessé un instant « d'être attaché à Dieu ». C'était la nuit; « j'étais seule, » écrivait sa femme[2], « pour l'assister en ce passage si important. Il ne put rien me dire, sinon : « Priez « Dieu pour moi; je n'en puis plus ; » paroles qui seront à jamais gravées dans mon cœur. »

Ce que fut cette séparation pour Mlle Le Gras, nous n'essayerons pas de le dépeindre. Le meilleur commentaire du mot de veuvage est dans son étymologie même. C'était le vide avec toute son horreur et toute son agonie, mais c'était le vide que Dieu se réservait de combler. Brisée, mais toujours courageuse, Louise, après quelques heures passées auprès du corps de son mari, se rendit à l'église du Saint-Sauveur, dont le curé[3], pendant cette cruelle période, lui avait témoigné une bonté paternelle. Elle se confessa, et, « toute à l'Époux divin, » reçut Celui qui ne rompait ses liens que pour en resserrer d'autres plus tendres encore et plus forts. C'était là la seule pensée qui pût la sou-

[1] Christofle Petit, prêtre de l'église de Saint-Paul, qui tenait un journal des faits parvenus à sa connaissance, nous apprend, à la date du 31 décembre 1625, que le corps de M. Le Gras, après avoir été porté à l'église du Saint-Sauveur, fut enterré dans le caveau de la chapelle Saint-Amable à Saint-Paul, où reposait déjà M. de Marillac son beau-père. — Le journal de Christofle Petit semble avoir disparu dans l'incendie de l'hôtel de ville de Paris, en 1871.

[2] Au Père Rebours, chartreux, cousin de M. Le Gras.

[3] Jean Hollandre de Montdidier, recteur de l'Université de Paris, mort le 21 mai 1628.

tenir dans sa douleur [1]. Mgr Camus le comprit; aussi, avec une fermeté de langage digne de la générosité de celle à laquelle il s'adressait, lui écrivit-il bientôt : « Enfin, ma très chère sœur, le Sauveur de nos âmes, après avoir mis votre époux en son sein, s'est mis dans le vôtre. O céleste Époux ! soyez à jamais celui de ma sœur, qui vous a choisi pour tel lorsqu'elle était encore divisée, et demeurez sur son sein, Seigneur, comme un bouquet de myrrhe, douce au sentir, mais amère au goût... [2]. » Et quelques semaines après, sachant « son esprit troublé et tenté de se croire en ténèbres et en abandonnement », il reprend la plume : « O fille de peu de foi, que redoutez-vous ? Il faut vous dire ce que Notre-Seigneur disait à Marie sur la résurrection de Lazare : « Si vous « aviez plus de fermeté, vous verriez la gloire « de Dieu sur vous. » ... Quoi ? c'est ce que je ne vois pas clairement, mais ce que je crois fort assurément [3]. »

Le calme ne tarda pas à se faire dans l'âme de Louise, et, comme l'évêque de Belley, elle attendit, prête à tout, ce que Dieu allait lui demander.

[1] « La Providence me mettant en l'état de viduité corporelle, me fit la grâce de me donner le désir d'être unie à lui pour le temps et l'éternité. » (Lettre de Mlle Le Gras à saint Vincent, 21 décembre 1651.)

[2] Lettre datée du « 22 février, au Pont de Beauvoisin, bourgade de ce diocèse où je prêche le Carême, étant la voix du désert ».

[3] 26 mars.

CHAPITRE IV

1625-1629

Louise change de résidence. — Nouveau règlement de vie. — Les confréries de charité. — La première *servante des Pauvres.*

« Les lampes desquelles l'huile est aromatique jettent une plus suave odeur quand on éteint leurs flammes, dit saint François de Sales. Ainsi les veuves desquelles l'amour a été pur dans leur mariage répandent un plus grand parfum de vertu et de chasteté quand leur lumière, c'est-à-dire leur mari, est éteinte par la mort.

« La vraie veuve, continue le saint docteur, est en l'Église une petite violette de mars qui répand une suavité non pareille par l'ardeur de sa dévotion, se tient presque toujours cachée sous les larges feuilles de son abjection, et, par sa couleur moins éclatante, témoigne la mortification ; elle vient ès lieux frais et non cultivés, ne voulant être pressée

de la conversation des mondains pour mieux conserver la fraîcheur de son cœur [1]. »

Telle allait être dorénavant la vie de Louise : vie brisée aux yeux du monde ; vie transformée et merveilleusement féconde aux yeux de Dieu. « N'est-il pas bien raisonnable que je sois maintenant tout à lui, après avoir été tant de temps au monde? » écrivait-elle, peu de temps après la mort de son mari, à un religieux de sa famille. « Je le veux de tout mon cœur, et en la manière qu'il lui plaira, quoique j'aie grand sujet de me défier de moi-même. » Et elle ajoutait : « Or sus, aidez ma pauvre âme, par vos prières, à rompre ses liens. » Le courage ne lui manquait pas cependant pour les briser elle-même. Voulant donner à sa nouvelle existence un cadre qui lui fût conforme, Mlle Le Gras résolut de quitter la maison qu'elle habitait au Marais et de transporter sa résidence dans un faubourg écarté de Paris, rue Saint-Victor [2]. A une époque où l'on ne connaissait ni les grandes voies modernes, ni les moyens merveilleux qui aujourd'hui mettent en rapport à tout instant les extrémités les plus lointaines de la vaste cité [3], c'était presque un exil.

[1] *Introduction à la vie dévote,* IVe part., chap. XL.

[2] Une lettre de saint Vincent de Paul, du 8 octobre 1627, est adressée *à Mlle Le Gras, rue Saint-Victor, au logis où logeait M. Tiron Saint-Priest.* — Une autre lettre d'un prêtre, M. Regourd, datée de 1629, porte cette suscription : *à Mlle Le Gras, chez M. Gudoin, auditeur des comptes, rue Saint-Victor.*

[3] La petite poste ne fut établie à Paris pour l'intérieur de la ville qu'en 1653. Les premiers omnibus, ou *carrosses publiques* (sic), datent de 1664.

C'était du moins renoncer au voisinage de l'hôtel de Marillac et d'une famille qui lui était chère, s'éloigner de ces derniers amis qui survivent à tous les autres, des lieux où s'est écoulée notre jeunesse, rompre enfin en quelque sorte avec tout son passé; aussi, en dehors du cercle intime que nous avons décrit, cette résolution dut-elle rencontrer plus d'un blâme. Le monde critiqua sans doute ce qu'il ne pouvait comprendre; puis bientôt le silence se fit avec l'oubli, et rien ne vint plus troubler la solitude de Louise.

Le quartier qu'elle avait adopté était pauvre, isolé, et presque exclusivement peuplé de communautés religieuses; mais il lui offrait des avantages précieux. Elle y trouvait pour l'éducation de son fils, devenue sa préoccupation la plus vive, des ressources incomparables, car sur les pentes de la montagne que dominait le tombeau de la patronne de Paris s'échelonnaient alors un nombre prodigieux de collèges en renom [1], parmi lesquels elle choisit le séminaire de Saint-Nicolas [2], récemment fondé par M. Bourdoise. Enfin, — et c'était là surtout ce qui

[1] Piganiol, dans sa *Description historique de la ville de Paris*, en indique plus de trente.

[2] Le séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, ainsi nommé parce qu'il était situé à côté de l'église de ce nom, avait été institué dans le double but d'élever de jeunes clercs et de maintenir les prêtres dans leur vocation par la vie de communauté. Saint Vincent estimait cette maison « une des plus saintes qui fût en l'Église de Dieu. » Prédécesseur du V. J.-B. de la Salle, M. Bourdoise avait fondé une école chrétienne qui était alors très célèbre.

avait déterminé sa résolution, — elle se rapprochait de saint Vincent de Paul.

Un grand changement, que nous ne pouvons nous dispenser d'indiquer en peu de mots, s'était produit, en effet, dans l'existence de son guide spirituel. En 1624, Mme de Gondy, voulant perpétuer et étendre au dehors les Missions que saint Vincent, sur sa demande, avait inaugurées dans ses terres, lui avait fait don d'une somme de quarante mille livres. En même temps, elle avait obtenu pour lui, de son beau-frère l'archevêque de Paris, afin d'en faire le centre de l'œuvre, un ancien bénéfice situé près de la porte Saint-Victor. Cette maison, élevée au XIIIe siècle pour recevoir treize écoliers, était encore désignée, bien qu'elle fût depuis longtemps inoccupée, sous le nom de collège des Bons-Enfants. Encore retenu dans le monde par l'affection de ses bienfaiteurs, le saint en avait d'abord pris possession en y installant un jeune prêtre, son enfant et son ami, M. Portail[1]; puis, l'année suivante, la mort de la pieuse comtesse lui ayant rendu sa liberté, il s'était hâté de venir rejoindre son disciple. C'était de là que tous deux, confiant les clefs à un voisin, partaient à pied pour répondre aux invitations des évêques, et s'en aller de village en vil-

[1] Antoine Portail, né à Beaucaire, diocèse d'Arles, le 22 novembre 1590, était venu à Paris à l'âge de 20 ans et s'était mis sous la direction de saint Vincent, qui l'employa, aussitôt qu'il eut reçu les ordres, au service spirituel des galériens. Il logea avec eux au faubourg Saint-Honoré jusqu'au moment où saint Vincent l'établit au collège des Bons-Enfants.

lage « évangéliser les pauvres, tout bonnement et simplement, ainsi que Notre-Seigneur avait fait ».

Les séjours de saint Vincent aux Bons-Enfants étant souvent courts et irréguliers, Mlle Le Gras ne pouvait espérer le voir autant qu'elle en avait alors besoin, qu'à la condition de demeurer elle-même dans le voisinage. Tel était, comme nous l'avons dit, le principal motif qui l'avait amenée dans ce faubourg, où dix années de sa vie devaient s'écouler.

Pour elle, comme pour saint Vincent, c'était une phase nouvelle qui commençait; mais tandis que l'apôtre reproduisait la vie active du Sauveur, ignorante de son avenir, elle ne cherchait encore qu'à honorer la vie cachée de Nazareth, cette période à la fois la plus longue et la plus mystérieuse du séjour de Jésus-Christ parmi nous, cette existence silencieuse et inconnue, qui avait toujours été l'objet spécial de sa dévotion [1]. Afin d'établir l'édifice de sa vie intérieure sur une base sérieuse et visible, pour ainsi dire, elle voulut, s'inspirant de la *Philothée,* écrire de sa main une sorte de consécration qui fût comme le contrat de son union avec Jésus-Christ. Cette pièce, communiquée par elle à saint Vincent de Paul, et que le lecteur ne lira pas sans intérêt, porte encore la trace des corrections que le saint lui fit subir.

« Je soussignée, dit-elle, en la présence du Dieu éternel, ayant considéré qu'au jour de mon saint

[1] Lettres de saint Vincent de Paul, publiées par un prêtre de la Mission. Paris, 1881. L. XLVI.

baptême je fus vouée et dédiée à mon Dieu pour être sa fille, et que néanmoins j'ai tant et tant de fois péché contre sa très sainte volonté; considérant aussi l'immense miséricorde de l'amour et douceur avec lesquels ce très bon Dieu m'a toujours maintenue dans le désir de le servir, nonobstant une résistance presque continuelle dont je suis très gravement coupable, et bien que j'aie toute ma vie négligé et méconnu les grâces que sa bonté m'a faites, qui ont été très grandes en mon endroit, indigne et chétive créature que je suis; enfin, revenant à moi-même, je déteste de tout mon cœur les iniquités de toute ma vie passée, qui me rendent criminelle de lèse-majesté divine et de la mort de Jésus-Christ, et mériteraient que je fusse damnée plus que Lucifer. Mais, me confiant en l'infinie miséricorde de mon Dieu, je lui demande de tout mon cœur le pardon et l'entière absolution, tant des péchés accusés que de ceux dont je ne me souviens pas, et particulièrement de l'abus que j'ai fait des sacrements, qui n'a pu être sans un grand mépris de sa bonté, dont je me repens derechef de tout mon cœur, m'appuyant sur le mérite de la mort du Sauveur de mon âme, comme sur l'unique fondement de mon espérance, en vertu de laquelle je renouvelle la profession faite de ma part à mon Dieu en mon baptême, et me résous irrévocablement de le servir et aimer avec plus de fidélité, me donnant toute à lui. Et, pour ce sujet, je renouvelle aussi le vœu que j'ai fait de viduité, et mes résolutions de pratiquer les saintes vertus d'humilité,

obéissance, pauvreté, souffrance et charité, pour honorer ces mêmes vertus en Jésus-Christ, lesquelles si souvent il m'a inspirées par son amour; protestant aussi de ne jamais plus offenser Dieu d'aucune partie de mon être, et de m'abandonner entièrement au dessein de sa sainte Providence pour l'accomplissement de sa sainte volonté en moi, à laquelle je me dédie et sacrifie pour toujours, la choisissant pour ma souveraine consolation.

« Que si, par ma faiblesse ordinaire, il m'arrivait de contrevenir à ces saintes résolutions, ce qu'il ne plaise à Dieu de permettre par sa bonté, j'implore dès maintenant l'assistance du Saint-Esprit, pour me donner aussitôt la grâce de me convertir, ne voulant jamais plus demeurer un instant déplaisante à Dieu. Ceci est ma volonté irrévocable, que je confirme en la présence de mon Dieu, de la sainte Vierge, de mon bon ange et de tous les saints, en la face de l'Église militante qui m'entend, en la personne de mon père spirituel qui, tenant à mon égard la place de Dieu, me doit, s'il lui plaît, par sa charitable conduite, aider à l'exécution de ces mêmes résolutions et me faire accomplir la très sainte volonté de Dieu de lui obéir pour ce sujet. » Et après avoir ainsi pris à témoin de ses engagements tout ce qu'elle trouve de plus auguste au ciel et sur la terre, Louise termine par cette prière : « Qu'il vous plaise, ô mon Dieu! confirmer ces saintes résolutions et consécrations, et les accepter en odeur de suavité; et comme il vous

a plu m'inspirer de les faire, donnez-moi la grâce de les parfaire, ô mon Dieu! Vous êtes mon Dieu et mon tout; ainsi je vous reconnais et adore, seul et vrai Dieu en trois personnes, maintenant et éternellement. Vive votre amour et celui de Jésus crucifié!

« Louise de Marillac[1]. »

C'est probablement aussi à cette époque qu'il faut placer un autre écrit non moins précieux pour nous de Mlle Le Gras, à savoir un règlement qui, embrassant tous les détails de sa vie, était la mise en pratique des sentiments exprimés dans son acte de consécration. Rédigé sous l'inspiration de saint Vincent, ce document a pour nous un double intérêt. D'une part, il nous offre un exemple des règles que le saint traçait aux personnes du monde, peu nombreuses d'ailleurs et presque toutes avancées déjà dans la perfection, dont il avait accepté la direction; et de l'autre, en nous révélant les attraits particuliers de Louise, il nous fait entrevoir les premières lueurs de sa vocation. Ce à quoi elle aspire, en effet, c'est à « la sainte *pauvreté* pour, libre de tout, dit-elle, suivre Jésus-Christ de plus près, et servir en toute humilité et douceur mon prochain, vivant en *obéissance* et *chasteté* toute ma vie ». Pauvreté, obéissance, chasteté ! c'étaient les vertus de la vie religieuse dont il devait lui être donné de se rapprocher autant qu'il est possible sans l'atteindre.

[1] C'est ainsi que Mlle Le Gras, selon l'usage du temps, signait toujours ses lettres.

Louise fixe d'abord son lever à cinq heures et demie depuis Pâques jusqu'à la fête de tous les Saints, et à six heures pendant le reste de l'année. Aussitôt après, l'oraison, « qui ne sera pas moins d'une heure, » est-il écrit en marge; elle en trouvera la matière dans les évangiles et épîtres, ou dans la vie du saint du jour; puis elle dira « prime et tierce de Notre-Dame, posément, conservant les sentiments de l'oraison », et, « s'il y a quelque ordre à donner dans le ménage, elle y pourvoira en s'habillant. » Tous les jours la messe, à huit heures et demie en été et à neuf heures en hiver, tantôt en s'unissant simplement aux intentions de l'Église, tantôt en se servant des points à méditer indiqués « dans *Philothée* ou en un autre livre nommé *Dosithée* ».

De retour au logis, « essayant de n'être plus oisive, » elle travaillera jusqu'à onze heures, « auquel temps elle dînera, ayant fait lecture auparavant d'un chapitre du... » (Le titre du livre est resté en blanc[1]). A midi, un demi-quart d'heure d'oraison pour honorer le moment de l'incarnation du Verbe au sein de Marie. Elle se remettra ensuite « gaiement » à l'ouvrage, soit pour l'église, soit pour les pauvres, double et sainte manière de vêtir Jésus-Christ, « ou bien pour l'utilité du ménage, » et cela jusqu'à quatre heures, à moins qu'il ne se présente quelques visites indispensables à faire ou à recevoir.

[1] Peut-être du Nouveau Testament.

A quatre heures, pourvu encore que la charité ou la bienséance n'y mette pas d'obstacle, elle se retirera dans l'église la plus voisine pour dire les vêpres de la sainte Vierge, « et durant icelles recueillir son esprit afin de faire ensuite demi-heure d'oraison; » puis elle rentrera chez elle et partagera entre le travail et la lecture le temps qui précède le souper.

A cinq heures, l'examen de conscience « sur les commandements de Dieu et les devoirs spéciaux de la chrétienne et de la femme aspirant à la vie parfaite ». Enfin les matines de la sainte Vierge termineront une journée où devront trouver place, en outre, le chapelet et de fréquentes élévations de l'âme à Dieu. « J'essayerai me mettre chaque heure, pour le moins quatre fois, au souvenir de la présence de Dieu, émouvant tant que je pourrai le désir de son amour.

« Tous les premiers samedis du mois, ajoute-t-elle, je renouvellerai mes vœux et bonnes résolutions, faisant lecture de ma protestation avant ou après la sainte communion, et cela le samedi, en témoignage que j'ai pris la sainte Vierge, à cause de ma faiblesse et inconstance, pour être ma protectrice, afin aussi que par son intercession je puisse, le reste de mes jours, honorer en elle l'estime que Dieu a faite de la virginité par-dessus le mariage. » Et un peu plus loin, après une lacune dans le manuscrit déchiré à l'endroit où sont indiqués les jours de communion, elle convient avec elle-même de lutter spécialement contre deux défauts, la vanité et la trop grande promptitude, par

la mortification et la pénitence : la discipline deux ou trois fois, la ceinture pendant la matinée des jours de communion et le vendredi tout le jour, le jeûne non seulement durant l'Avent et le Carême, mais encore tous les vendredis et toutes les veilles de fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des apôtres, et deux repas seulement pendant le reste de l'année. Elle exprime enfin le désir de faire deux fois par an une retraite, la première de l'Ascension à la Pentecôte, la seconde pendant l'Avent, et termine par un abandon complet d'elle-même à la volonté divine, « afin que s'accomplisse l'entier effet du dessein que de toute éternité Dieu a formé sur son âme. »

Peut-on voir dans le billet suivant, malgré l'obscurité de la première ligne, une réponse de saint Vincent à l'envoi de l'un ou de l'autre des écrits dont nous venons de parler ? C'est ce qu'à défaut de preuves il est permis du moins de conjecturer : « Il me semble, écrit-il à Louise, que ce sera assez de mettre en votre tableau[1] les mêmes paroles de l'original; mettez-les y donc, s'il vous plaît; et moi je conserverai dans mon cœur celles que vous m'écrivez de votre généreuse résolution d'honorer l'adorable vie cachée de Notre-Seigneur, ainsi qu'il vous en a donné le désir dès votre jeunesse. Oh ! ma chère fille, que cette pensée sent l'inspiration

[1] M. Maynard, pour expliquer cette phrase, suppose que Mlle Le Gras avait résumé en un tableau destiné à demeurer sous ses yeux les sentiments contenus dans son acte de consécration.

de Dieu et qu'elle est éloignée de la chair et du sang! Or sus, c'est là l'assiette qu'il faut à une chère fille de Dieu [1]. »

Cependant Mlle Le Gras n'entrevoyait pas encore les œuvres auxquelles Dieu la réservait. Elle aspirait à une activité plus pleine, à une existence plus entièrement dévouée; ses rapports plus fréquents avec saint Vincent de Paul, le contact de ce cœur si débordant de charité, lui inspiraient le désir de s'associer à son action en se consacrant tout entière aux pauvres. Mais sous quelle forme? c'est ce qu'elle ignorait toujours, et ce que son directeur lui-même ne pénétrait pas davantage, car il se bornait à lui conseiller de prier, de consulter Dieu dans la communion et de laisser faire sa Providence. Leur correspondance en fournit plus d'une preuve. Tantôt c'est elle qui lui dépeint « l'impatience de son esprit et son appréhension de l'avenir [2] ». « Dans ma fainéantise, dit-elle, les jours quelquefois me semblent des mois. Je veux cependant attendre avec tranquillité l'heure de Dieu, et reconnaître que mon indignité la retarde. » — Oui, répond le saint, « attendez avec patience l'évidence de la sainte et adorable volonté, » et ramenant la pensée de Louise au mystère de Nazareth, sujet ordinaire de sa contemplation : « Honorez toujours, ajoute-t-il, Notre-Seigneur à l'état inconnu de Fils de Dieu. C'est là votre centre et ce qu'il demande de vous pour le présent et pour l'avenir. Si la divine Majesté ne

[1] Lettres de saint Vincent de Paul. L. XLVI.
[2] 7 juin 1627.

vous fait connaître de la manière qui ne peut tromper qu'il veut quelque autre chose de vous, ne pensez point et n'occupez point votre esprit en cette chose-là, rapportez-vous-en à moi. J'y pense assez pour deux [1]. »

Beaucoup de saints ont compté parmi leurs plus douloureuses épreuves cette sorte d'obscurité où l'âme, poussée par de grands désirs et retenue encore par de grandes impuissances, cherche sans trouver et frappe sans qu'il lui soit ouvert. C'est la colombe qui voudrait voler, mais qui n'a pas d'ailes ; c'est le voyageur qui tâtonne dans la nuit sans voir le chemin. Pour Mlle Le Gras, ce délai fut une sorte de noviciat qui servit à affermir son courage. Il dura environ deux ans ; mais sa persévérance ayant enfin triomphé des sages lenteurs de son guide, elle obtint de lui la permission de le seconder dans quelques-unes de ses œuvres. En effet, nous la voyons, à l'automne de 1627, lui servir de pourvoyeuse pendant ses courses apostoliques, et lui transmettre des offrandes dont une partie est destinée à combattre l'influence exercée par de riches huguenots dans un village voisin de Poissy [2]. En 1628, elle s'occupe de placer des jeunes filles qu'il lui adresse de province ; en 1629, enfin, elle travaille activement, sous sa conduite, à étendre une association appelée la Confrérie de la Charité, qu'il avait fondée pour le

[1] Lettre CXVII.

[2] Verneuil. (Lettre de saint Vincent, datée de ce lieu, 8 octobre 1627, et adressée *à Mlle Le Gras, rue Saint-Victor, Paris.*)

soulagement des pauvres malades. Cette œuvre devait imprimer à la vie de Mlle Le Gras sa direction définitive et donner naissance à la compagnie des Filles de la Charité; aussi mérite-t-elle que nous nous arrêtions quelques instants sur son origine et son organisation.

La première inspiration en était venue à saint Vincent douze ans auparavant, alors qu'il exerçait les fonctions paroissiales à Châtillon en Bresse; et voici comment Abelly, son fidèle historien, en raconte les débuts : « Il arriva, dit-il, qu'un jour de fête, comme M. Vincent montait en chaire pour faire une exhortation au peuple, la dame d'une maison de noblesse voisine[1], qui était venue pour l'entendre, l'arrêta pour le prier de recommander aux charités de la paroisse une famille dont la plupart des enfants et des serviteurs étaient tombés malades, dans une ferme, à une demi-lieue de Châtillon, où ils avaient grand besoin d'assistance... Il plut à Dieu de donner une telle efficacité à ses paroles, qu'après la prédication un grand nombre de personnes sortit pour aller visiter ces pauvres malades, leur portant du pain, du vin, de la viande et plusieurs autres choses semblables; lui-même, après l'office de vêpres, s'y étant acheminé avec quelques habitants du lieu, sans savoir que tant d'autres y fussent déjà allés, fut fort étonné de les rencontrer dans le chemin qui en revenaient par troupes, et d'en voir même plusieurs qui se reposaient sous des arbres à cause de la grande chaleur

[1] Mme de la Chassaigne.

qu'il faisait. Ces paroles de l'Évangile lui vinrent à la pensée, que ces bonnes gens étaient comme des brebis qui n'étaient conduites par aucun pasteur. « Voilà, dit-il, une grande charité qu'ils exercent, « mais elle n'est pas bien réglée : ces pauvres ma-« lades auront trop de provisions tout à la fois, « dont une partie sera gâtée et perdue, et puis après « ils retomberont en leur première nécessité. »

« Cela l'obligea, les jours suivants, de conférer avec quelques femmes, les plus zélées de la paroisse, des moyens de mettre quelque ordre dans l'assistance qu'on rendait à ces pauvres malades et aux autres qui à l'avenir se trouveraient dans une semblable nécessité... Il dressa un projet de règlement qu'ils devaient essayer d'observer et les convia de se donner à Dieu pour le mettre en pratique...; » puis il fit « choix entre elles de quelques officières » qui « s'assemblaient tous les mois devant lui et rapportaient tout ce qui s'était passé. »

Cette œuvre, si humble dans son origine, si grande par ses conséquences, ne paraissait alors destinée qu'à une petite ville de province. Elle ne s'en répandit pas moins aux environs, et saint Vincent, étant rentré dans la famille de Gondy, ne tarda pas, avec l'aide de la comtesse de Joigny, qui voulut elle-même en faire partie, à l'établir à Villepreux[1], Folleville[2],

[1] Bourg de huit cents habitants, aujourd'hui dans le canton de Marly-le-Roi (Seine-et-Oise).

[2] Aujourd'hui bourg du département de la Somme. Il reste de belles ruines du château des Gondy, et l'église ainsi que la chaire où prêchait saint Vincent de Paul existent encore.

Joigny, Montmirail, et dans trente paroisses de l'Ile-de-France, de la Champagne et de la Picardie, c'est-à-dire dans presque toutes les terres dépendant du général des galères.

Approuvés par l'archevêque de Lyon, en 1617, par celui de Paris, en 1618, et par l'évêque d'Amiens, en 1620 [1], les règlements, s'ils variaient avec les

[1] Ces confréries ne s'établirent pas toutefois sans obstacle, si nous en jugeons par une pièce récemment publiée et que nous croyons devoir reproduire à notre tour.

« Projet de réquisitoire et d'ordonnance de M. le Lieutenant de Beauvais contre l'établissement que voulait M. Vincent de Paul, sans être autorisé, d'une confrairie (*sic*) de charité à Beauvais, (lequel projet a été trouvé dans les pièces du présidial).

« Sur ce qu'il nous a été remontré par les procureurs du roi audit siège, que combien qu'il soit strictement défendu par les ordonnances royaux et arrêtés de la cour, à toute personne, de diriger ni établir aucune société ou confrairie en ce royaume sans lettres patentes de Sa Majesté, si est-ce néanmoins que, depuis quinze jours environ, serait arrivé en cette ville un certain prêtre nommé Vincent, lequel, au mépris de l'autorité royale, aurait, sans en communiquer aux officiers royaux ni à aucun corps de la ville qui y eût intérêt, fait assembler un grand nombre de femmes, auxquelles il avait persuadé de se mettre de la confrairie, à laquelle il donne le nom spéciaux (*sic*) de la *Charité* et à laquelle il désirait exiger pour subvenir et fournir de vivres et autres nécessités aux pauvres malades de ladite ville de Beauvais, et aller chacune semaine en leurs maisons faire la quête des deniers qu'ils voudraient bailler à cet effet; ce qui aurait été depuis exécuté par ledit Vincent et icelle confrairie érigée, en laquelle il avait reçu 300 femmes ou environ, lesquelles, pour faire leurs exercices et fonctions ci-dessus, s'assemblent souvent, ce qui ne doit être toléré. Attendu les défenses portées par les édits et arrêtés, requérons y être pourvu, et en le faisant, informé de ce que dessus, pour

circonstances locales, demeuraient identiques dans leurs grandes lignes; et le type nous en est fourni par une note inédite, de la main de Mlle Le Gras, conservée parmi ses papiers [1].

Le but de l'association et le devoir de ses membres est résumé en dix articles que nous ne pouvons nous dispenser de parcourir succinctement.

« La fin pour laquelle la confrérie est instituée, » est-il dit, « est d'assister les pauvres malades : spirituellement, pour que ceux qui meurent partent de ce monde en bon état, et que ceux qui guérissent fassent résolution de ne plus offenser Dieu; corporellement, en leur administrant la nourriture et les médicaments, et finalement pour accomplir l'ardent désir de Notre-Seigneur, que nous nous aimions les uns les autres. Le patron de la *Charité* est Notre-Seigneur Jésus-Christ, la charité même. »

l'information faite être envoyée à M. le Procureur général du roi, nous avons, etc. »

Le titre de ce document : « Projet de réquisitoire, » semble indiquer qu'on ne continua pas les poursuites commencées. (Feillet, *La misère au temps de la Fronde*, p. 212.)

[1] Nous trouvons aussi au milieu des Lettres de saint Vincent le règlement de la confrérie de Montreuil. Celui de Châtillon, qui comprend le détail des exercices de piété conseillés aux associées, est cité par Gossin (*Saint Vincent de Paul*, peint par ses écrits, in-12, 1834) et par M. Maynard (*Saint Vincent de Paul*, t. III). Ces règlements n'étaient pas arrêtés d'ordinaire avant que « l'expérience eût fait voir ce qu'il fallait ajouter ou retrancher ». « Notre-Seigneur, écrivait saint Vincent, a donné la loi de grâce aux hommes sans l'écrire; faisons de même pour quelque temps. » (Lettre xcvii, adressée à Mlle Le Gras.)

Elle se composera « d'un certain nombre d'honnêtes femmes ou filles, admises avec le consentement de leur mari ou de leurs père et mère, et appelées *servantes des pauvres* ». Une directrice nommée par elles tous les deux ans, à la pluralité des voix et avec l'approbation du curé de la paroisse, décidera de l'admission des malades et réunira les aumônes dans un coffre à deux clefs, dont l'une lui sera confiée, tandis que l'une de ses deux assistantes conservera l'autre... « Les servantes des pauvres regarderont les malades comme des enfants dont Dieu les a constituées mères; elles les serviront chacune leur jour, prenant elles-mêmes la viande chez le boucher, le pain chez le boulanger et le vin à l'hôtel [1], apprêtant le dîner et le portant aux malades à neuf heures du matin, faisant de même pour le souper, à cinq heures du soir, » et elles avertiront celles qui doivent les remplacer le lendemain du nombre et de l'état des malades. Elles diront, soir et matin, un *Pater* et un *Ave* pour la conservation et l'accroissement de la confrérie, et communieront autant que possible à une messe dite tous les mois aux intentions des asso-

[1] Il est accordé à chaque malade du pain à discrétion, un demi-setier de vin, mesure de Paris, et quatre ou cinq onces de viande ou un potage avec deux œufs. On se souviendra que la viande entrait alors pour un faible appoint dans l'alimentation; elle était le privilège des grandes villes et le luxe des classes aisées. Selon M. Dareste de la Chavanne, la consommation s'élevait à peine dans la population à une livre par tête et par mois.

ciées et de leurs pauvres ; mais avant tout elles devront « s'entre-chérir comme des sœurs qui font profession d'honorer Notre-Seigneur en la vertu qu'il a le plus constamment pratiquée et le plus affectueusement recommandée, la charité. A cet effet, elles s'entre-visiteront, s'entr'aideront saines et malades, priant les unes pour les autres, notamment en cas de maladie et à la mort, et feront tout leur possible pour que chacune d'elles parte de ce monde en bon état ».

Comme ces graines ailées que le vent emporte, la confrérie, ou plutôt, ainsi qu'on l'appelait alors, la *Charité*, avait germé déjà en bien des lieux et bien loin du sol natal, lorsque saint Vincent, cédant aux instances de diverses personnes charitables, l'établit à Paris dans la paroisse du Saint-Sauveur[1]. Ce n'était encore qu'un essai dont il attendait le résultat, lorsque Mlle Le Gras, qui s'était assuré l'approbation du curé de Saint-Nicolas et le concours de cinq ou six dames de son voisinage[2], sollicita de lui la permission de l'organiser dans le quartier qu'elle habitait. Il ne nous reste malheureusement pas de détails sur le début de cette œuvre, la première dont Louise prit l'initiative, et qu'elle se chargea seule de mettre à exécution, car, ainsi que le démontre leur correspondance, le saint était alors absent. Nous

[1] En 1629.

[2] Parmi elles était probablement la fille d'un gentilhomme du Nivernais, Mlle de Blosset, plus tard fondatrice des Filles de Sainte-Geneviève.

ne pouvons non plus nous étendre sur les confréries de Saint-Eustache, de Saint-Benoît et de Saint-Paul, auxquelles elle ne fut sans doute pas étrangère; mais il importe d'arrêter notre attention sur une modification, secondaire en apparence, très considérable en réalité, qui fut apportée alors, sinon à l'esprit de l'œuvre, du moins à son mode d'action.

Les premières associées étaient, on s'en souvient, des femmes qui, habituées au labeur dès leur enfance, n'avaient éprouvé aucune difficulté à servir les malades de leurs propres mains. Il n'en devait pas être de même à Paris, où un grand nombre de dames de haut rang voulurent s'enrôler dans la *Charité*. De quelque zèle qu'elles fussent animées, elles ne pouvaient, en effet, descendre dans tous les détails du règlement; car, en admettant qu'elles pussent toujours sans obstacle affronter le danger des maladies contagieuses, comment apprêter elles-mêmes le dîner des pauvres? Et d'autre part, se décharger de ce soin sur des serviteurs était une mesure qui eût répugné à leur piété, en compromettant d'ailleurs gravement les intérêts des malades. Saint Vincent comprit la lacune et chercha le moyen de la combler. Il se souvint alors d'avoir rencontré parfois, dans ses missions, de jeunes villageoises qui n'avaient ni le goût du mariage ni le moyen de devenir religieuses, mais qui désiraient se dévouer au bien, et il résolut, lorsqu'il en trouverait encore dans les mêmes dispositions, de les

faire venir à Paris et d'essayer de s'en servir pour donner aux malades, sous la direction des dames, les soins dont celles-ci ne pouvaient elles-mêmes s'acquitter. Une jeune fille de Suresne se présenta la première, âme choisie dont nous ne pouvons nous empêcher d'esquisser ici la simple et touchante histoire.

Marguerite Naseau était une pauvre bergère dont tout le rêve, avant même de pouvoir épeler, était d'enseigner la jeunesse. Ses premiers deniers furent consacrés à l'achat d'un alphabet; elle l'étudiait en gardant ses vaches, et quand de loin apparaissait un passant « qu'à ses façons elle jugeait savoir lire », elle courait à lui et le priait de lui dire comment on prononçait telle lettre ou tel mot; puis, devenant maîtresse à son tour, elle se hâtait de communiquer sa science à ses compagnes. Bientôt elle résolut d'aller de village en village pour instruire les enfants. Deux ou trois de ses élèves se laissèrent gagner à ce projet, et toutes partirent séparément, sans argent, sans appui, ayant pour seule ressource le zèle que Dieu leur mettait au cœur. Marguerite raconta elle-même à Mlle Le Gras qu'il lui était arrivé maintes fois de passer plusieurs jours sans un morceau de pain; mais elle ne perdait jamais courage, et à la fin la Providence lui faisait trouver, souvent à son retour de l'église et sans qu'elle en connût l'origine, des provisions pour longtemps. Tournée en dérision, calomniée même par les villageois, qui ne pouvaient comprendre ce genre de vie, elle n'en était que plus heureuse, et, continuant à employer

ses journées à enseigner le peu qu'elle savait, elle trouvait encore moyen, malgré sa pauvreté, de payer l'éducation de jeunes ecclésiastiques dont plusieurs devaient être plus tard des prêtres fervents. Un jour vint enfin où elle rencontra saint Vincent de Paul et apprit de lui l'existence, à Paris, d'une confrérie spécialement destinée à secourir les pauvres malades. Bien que très attachée à ses modestes fonctions de maîtresse d'école, elle entrevit dans cette vocation une perfection plus complète, et offrit avec joie ses services à Mlle Le Gras [1], qui la donna aux dames de charité de la paroisse du Saint-Sauveur. D'autres jeunes ouvrières suivirent bientôt son exemple, et à mesure qu'il s'en présentait on les envoyait dans les quartiers où la Charité était organisée.

Trois ou quatre pauvres filles chargées de porter des aliments ou des remèdes à quelques malades, ce n'était, dans l'esprit de saint Vincent, ni une institution ni même le début d'une œuvre à part, et, comme il l'a répété souvent, pas plus que Mlle Le Gras, il n'avait alors la pensée de rien fonder. Aussi, grand eût été leur étonnement à tous deux, s'il leur avait été donné d'entrevoir, dès cette époque, l'innombrable génération qui devait sortir de cet humble berceau. Mais les choses les plus sublimes sont parfois celles qui ont la plus frêle ori-

[1] Février 1630. — Les souvenirs laissés par celle qu'on peut appeler *la première fille de la charité* se trouvent en tête des *Conférences ou Notices sur les sœurs défuntes*, publiées en 1845. Cet ouvrage n'est pas dans le commerce.

gine. Dieu a fait le corps d'Adam d'un peu de boue, et il a soumis toute créature ici-bas à la loi de la germination. L'homme, l'histoire, les sociétés se développent suivant le même ordre que la plante : d'abord un germe, puis la tige et enfin la fleur. Nous contemplons en ce moment le germe. Vingt-cinq ans plus tard la tige aura grandi. L'épanouissement était réservé à notre siècle, sous la forme des vingt mille Filles de la Charité répandues aujourd'hui dans les deux mondes.

CHAPITRE V

1629-1631

Saint Vincent envoie Mlle Le Gras visiter les *Charités* de province. — Mlle Pollalion. — La peste en France. — Mort de Marguerite Naseau. — Sollicitudes maternelles de Louise.

L'activité intelligente et dévouée que Louise avait déployée dans l'établissement de la *Charité* à Paris décida saint Vincent à lui confier à cette époque une mission plus délicate et plus difficile. Les associations de province s'étaient multipliées de toute part; mais, sans lien entre elles et loin de la surveillance du fondateur, elles avaient besoin, pour atteindre leur but, de recevoir de temps à autre le bienfait d'une commune impulsion : saint Vincent chargea Mlle Le Gras d'aller les visiter. « Allez, Mademoiselle, lui écrivait-il le 6 mai 1629, allez au nom de Notre-Seigneur! je prie sa divine bonté qu'elle vous accompagne, qu'elle soit votre soulas [1] en votre chemin, votre ombre contre l'ardeur du

[1] Soulagement.

soleil, votre couvert à la pluie et au froid, votre lit de repos en votre lassitude, votre force en votre travail, et qu'enfin elle vous ramène en parfaite santé et pleine de bonnes œuvres. » Cette marque de confiance allait décider de l'avenir; une fois de plus se vérifiait la loi mystérieuse qui si fréquemment associe le cœur de la femme aux grandes fondations des saints, et Mlle Le Gras devenait pour toujours l'auxiliaire de saint Vincent de Paul, et la mère des pauvres, ses enfants. Obéissant avec joie, elle communia le jour de son départ, « pour honorer la charité de Notre-Seigneur, les voyages que lui avait inspirés cette même charité, les peines, les contradictions, les lassitudes, les travaux qu'il y avait soufferts, et afin d'obtenir la grâce d'agir dans le même esprit [1] ; » puis elle se mit en route, emportant avec elle une provision de linges et de remèdes dont elle avait fait tous les frais, et munie de lettres d'introduction, ainsi que d'une instruction de la main de saint Vincent, où il énumérait les divers points sur lesquels devait se porter son attention.

Montmirail, au diocèse de Soissons, était le but de cette première visite, à laquelle tant d'autres courses apostoliques, si l'on peut ainsi parler, devaient succéder pendant plus de dix ans. La sainte voyageuse prit d'abord, tout porte à le croire, le coche de Champagne qui logeait à l'enseigne du Cardinal, vis-à-vis de Saint-Nicolas-des-Champs;

[1] Lettre déjà citée du 6 mai 1629.

mais, forcée bientôt de le quitter, elle franchit la distance qui la séparait encore du lieu de sa destination, tantôt dans de mauvaises voitures, tantôt en charrette, parfois même à pied, avec de courtes haltes dans de pauvres auberges, « pour prendre plus de part à la misère des pauvres[1]. »

Elle n'était probablement pas seule, et saint Vincent lui avait sans doute donné pour compagne l'une ou l'autre des pieuses femmes qui la suivirent plus tard dans ses tournées, et dont la correspondance du saint nous permet de nommer quelques-unes. C'était « la bonne Mlle du Fay[2] », une des âmes qui lui inspiraient le plus de confiance[3]; Mlle de Villesien, qu'il appelait « sa chère fille[4] »; Mlle Dufresne, femme d'un de ses plus anciens amis[5], dont il demandait avec intérêt des nouvelles, pendant un de ses voyages de charité, en lui envoyant un souvenir spécial[6]; ou enfin Mlle Pollalion, qu'une similitude d'épreuves et d'attraits devait attacher tout particulièrement à Louise. Elle aussi, en effet, avait d'abord songé à entrer au couvent des Capucines de la rue Saint-Honoré; mais ses parents, prétextant

[1] Gobillon, p. 33.

[2] Lettre XI, 9 février 1628.

[3] « Mon cœur, » écrivait saint Vincent à Mlle Le Gras à propos d'un projet qu'il tenait secret, « n'a pu le celer au vôtre.... non plus qu'à celui de Mlle du Fay. » (Lettre XI.)

[4] Lettre XI.

[5] M. Dufresne, d'abord secrétaire de la reine Marguerite, première femme d'Henri IV, puis intendant de M. de Gondy.

[6] Lettre de saint Vincent à Mlle Le Gras, à Montmirail, 13 septembre 1631.

sa santé, l'avaient contrainte à y renoncer et lui avaient fait épouser François Pollalion, résident de France à Raguse, lequel était mort à Rome peu d'années après leur mariage. Veuve à vingt-six ans, douée d'une rare beauté et d'une vive intelligence, Mlle Pollalion n'avait pas tardé à quitter la cour, qu'elle avait embaumée du parfum de ses vertus, et même, assurait-on, de ses miracles, pour se vouer aux bonnes œuvres sous la direction de saint Vincent de Paul, qui, après avoir éprouvé son esprit et ses lumières, l'envoya, nous dit son historien, « avec Mlle Le Gras et quelques autres dames, visiter les campagnes et entretenir les confréries de charité établies dans les provinces[1]. » Ces deux âmes semblaient faites pour se comprendre et se compléter. Mlle Pollalion, ardente, entreprenante, ne reculant devant aucun obstacle, également capable de souffleter publiquement une femme qui cherchait à corrompre une jeune fille, et de s'habiller en servante pour gagner par la douceur d'autres femmes non moins perverties, ou en paysanne pour instruire des villageois ignorants, ne pouvait que gagner au contact de Mlle Le Gras, si sage, si prudente, si équilibrée. Celle-ci, à son tour, devait apprendre auprès de Mlle Pollalion à couronner la netteté et l'énergie de son caractère par une assurance et une décision qui lui étaient moins naturelles qu'à son amie.

[1] *Vie de la Vénérable servante de Dieu, Marie Lumague, veuve de M. Pollalion, Institutrice des filles de la Providence.* Paris, chez Hérissant, à la croix d'or et aux trois vertus. 1744.

Nous aimerions à savoir quelle est celle de ses compagnes qui se rendit avec Louise à Montmirail; mais force nous est de nous contenter des quelques détails que l'histoire nous a conservés. Mlle Le Gras aidait, en cette circonstance, saint Vincent de Paul à payer la dette de gratitude contractée par les prêtres de la Mission envers la famille de Gondy. Le souvenir de la comtesse de Joigny était vivant dans tous les cœurs, comme aussi l'impression produite par la résolution généreuse de son époux, qui avait renoncé à toutes ses dignités pour se consacrer à Dieu[1]; aussi Louise ne rencontra-t-elle aucune difficulté dans l'exercice de son zèle. Elle assembla les femmes de la confrérie, les instruisit, les encouragea, travailla à en augmenter le nombre, remit en vigueur le règlement, puis, pour prêcher d'exemple, alla elle-même visiter et servir les malades, faisant ainsi revivre en sa personne le ministère et les fonctions de ces veuves des premiers siècles, lesquelles étaient choisies « pour enseigner les femmes rustiques et ignorantes, par un langage familier et proportionné à leur capacité, et pour leur apprendre les maximes de la saine doctrine, ainsi que les obligations contractées par elles dans leur baptême[2] ».

[1] L'amour de M. de Gondy pour sa femme était de ceux qui, dit M. l'abbé Houssaye, ne se jurent pas deux fois. Devenu veuf, il entra à l'Oratoire, y vécut saintement et mourut en 1662 à l'âge de 81 ans. Sa vie écrite par le P. Cloyseault vient d'être publiée par le P. Ingold, dans le 1er volume de la Bibliothèque oratorienne.

[2] IVe Concile de Carthage, ch. XII.

Ce premier essai d'une œuvre si nouvelle, pour le temps et pour le pays où elle était entreprise, fut évidemment justifié par ses résultats; car nous voyons, l'année suivante[1], Mlle Le Gras visiter de même Saint-Cloud[2], où saint Vincent de Paul lui écrivait : « Je loue Dieu de ce que vous avez de la santé pour soixante personnes, au salut desquelles vous travaillez; » Villepreux, Villiers-le-Sec[3], Liancourt et Bulle[4], où elle enseigna le catéchisme aux petites filles et forma des maîtresses d'école. Mais à la fin, ayant voulu vivre et coucher à la manière des pauvres qu'elle secourait[5], elle ne put résister à la fatigue et tomba malade, ainsi que nous l'apprenons par les lettres du saint. « Votre cœur n'est-il pas bien consolé, lui écrit-il, d'avoir été trouvée digne devant Dieu de souffrir en le servant? Certes, vous lui en devez un remerciement particulier[6]. » Et bientôt après; « Béni soit Dieu de ce que vous voilà guérie..., mais si vous aviez quelque sentiment de rechute, prévenez-la, s'il vous

[1] En février 1630.

[2] La résidence de Saint-Cloud, qui, après avoir été le théâtre des fêtes brillantes données par Catherine de Médicis, avait vu l'assassinat d'Henri III et l'avènement d'Henri IV, était alors désignée sous le nom de maison de Gondy.

[3] Où lui est adressée une lettre de saint Vincent, datée du 22 octobre 1630.

[4] Liancourt et Bulle, petits villages du Beauvoisis, aujourd'hui dans le canton de Clermont (Oise).

[5] Lettre de Mathurine Guérin à Marguerite Chétif, sur les vertus de Mlle Le Gras. (Arch. de la Mission.)

[6] Lettre de saint Vincent du 22 octobre 1630.

plaît, et vous en revenez[1]... Ayez bien soin de conserver votre santé pour l'amour de Notre-Seigneur et de ses pauvres membres, et prenez garde de n'en pas faire trop ; c'est une ruse du diable dont il trompe les bonnes âmes, que de les inciter à faire plus qu'elles ne peuvent, afin qu'elles ne puissent plus rien faire. L'esprit de Dieu, au contraire, incite doucement à faire le bien que raisonnablement l'on peut faire, afin qu'on le fasse persévéramment et longuement. » Et plus loin, cherchant à prémunir sa fille spirituelle contre tout retour sur elle-même : « Unissez votre esprit, » continue saint Vincent, « aux moqueries, aux mépris et aux mauvais traitements que le Fils de Dieu a soufferts. Lorsque vous serez estimée et honorée, ayez un esprit vraiment humble et humilié, autant dans les honneurs que dans les mépris, et faites comme l'abeille, qui fait son miel aussi bien de la rosée qui tombe sur l'absinthe que de celle qui tombe sur la rose. »

Cette dernière lettre était adressée à Beauvais[2], où Mlle Le Gras recueillait d'éclatants succès. Elle y fondait ou visitait dix-huit confréries de charité, car l'évêque avait voulu que chaque paroisse de la ville et des environs eût la sienne[3]; elle y faisait des conférences pour les femmes, que les hommes eux-mêmes venaient secrètement entendre[4], et

[1] Lettre de saint Vincent, 29 octobre 1630.
[2] *Chez M. du Rotoir, à Beauvais,* 7 décembre 1630.
[3] Abelly, l. Ier, p. 108.
[4] Gobillon, p. 42.

elle y produisait une impression si vive que, lorsqu'elle partit pour retourner à Paris, tout le peuple l'accompagna sur le chemin en la comblant de bénédictions. Dieu sembla du reste autoriser ces honneurs par une grâce que l'enthousiasme populaire qualifia de miracle. Un enfant, pressé par la foule, tomba sous sa voiture, et une des roues lui passa sur le corps. Avertie par les cris des spectateurs, Mlle Le Gras invoqua Dieu dans son cœur, et aussitôt l'enfant se releva sain et sauf[1]. Y eut-il là un fait vraiment surnaturel, et quelle part en revient-il à Louise? Il ne nous appartient pas de le décider, et à quoi bon d'ailleurs? « La charité, dit saint Jean Chrysostome, n'est-elle pas un prodige plus excellent que tous les prodiges? » Et le grand docteur ajoute : « La grâce des miracles est du nombre de ces dons qui peuvent être communs aux justes et aux pécheurs, comme il y a des habits semblables pour les rois et pour les sujets; mais la charité est le don suprême; c'est le privilège des saints, comme le sceptre et la couronne sont les ornements réservés aux rois, et par lesquels on reconnaît leur dignité. » Or ce que nous admirons au-dessus de tout chez Mlle Le Gras, c'est cette vertu par excellence qui, semée en elle par l'Esprit-Saint et cultivée spécialement par ses deux directeurs, devenait de plus en plus la marque de Dieu sur l'âme de sa servante.

Les malheurs des temps étaient pour elle d'ailleurs

[1] Gobillon, p. 43.

un rude apprentissage. Depuis la fin de l'année 1628, la peste s'était, pour ainsi dire, acclimatée en France et y exerçait des ravages dont les conditions actuelles de l'édilité nous permettent à peine de concevoir l'étendue. La malpropreté des villes, le manque d'air, l'insuffisance des secours de l'art, l'absence de police régulière, tout contribuait alors, en effet, à multiplier la mortalité et à augmenter l'effroi qu'inspirait un mal dont on s'exagérait encore le caractère contagieux. « En présence d'une maladie qui se communiquait par le toucher, que le pestiféré soufflait dans son haleine, qu'il laissait imprégnée dans tout ce qui lui avait servi,... les plus chères relations cessaient,... on abandonnait les villes, qui devenaient désertes pendant des mois entiers, où l'herbe poussait dans les rues, et que traversaient de grandes bandes de loups, attirés par l'odeur des cadavres gisant sans sépulture. Les laboureurs eux-mêmes, dit un historien de ce temps, quittaient la charrue et jetaient la pioche; une année de peste amenait une année de famine, laquelle, à son tour, ramenait la peste, cercle meurtrier dans lequel on tourna longtemps [1]. »

En 1631, l'Hôtel-Dieu de Paris eut constamment dix-huit cents malades, c'est-à-dire quatre fois plus que ne le lui permettait son revenu [2]. Les *Charités* des paroisses multiplièrent leurs efforts, et Mlle Le Gras, en particulier, s'exposa avec une générosité

[1] M. Bougaud, *Histoire de sainte Jeanne-Françoise de Chantal.*

[2] M. Feillet, *la Misère au temps de la Fronde.*

qui arracha un cri d'admiration à saint Vincent, si familiarisé pourtant avec l'héroïsme. Quel contraste, en effet, notons-le en passant, si au courage de Louise de Marillac soignant de ses mains une pestiférée, on opposait les frayeurs de certaines femmes de ce temps qui, préoccupées sans cesse des précautions à prendre contre le mauvais air, suspendaient au moindre rhume tout commerce avec leurs plus intimes amies [1] !

La santé de Mlle Le Gras ne ressentit aucune atteinte du fléau, comme le lui prédisait du reste saint Vincent de Paul : « Ne craignez point, lui écrivait-il, Notre-Seigneur veut se servir de vous pour quelque chose qui regarde sa gloire, et j'estime qu'il vous conservera pour cela [2]. » Mais une autre victime avait été désignée parmi les auxiliaires de

[1] La marquise de Sablé et son amie, la comtesse de Maure (Anne Doni d'Attichy, cousine de Mlle Le Gras), descendaient, en effet, à des petitesses qui inspirèrent à Mlle de Montpensier divers traits de son roman de la *Princesse de Paphlagonie*. « Il n'y avait point d'heure, dit-elle, où elles ne conférassent des moyens de s'empêcher de mourir et de l'art de se rendre immortelles : la crainte de respirer un air ou trop froid ou trop chaud, l'appréhension que le vent ne fût trop sec ou trop humide, une imagination enfin que le temps ne fût pas aussi tempéré qu'elles le jugeaient nécessaire pour la conservation de leur santé, était cause qu'elles s'écrivaient d'une chambre à l'autre. » Voiture, de son côté, écrivait à Mme de Sablé d'une maison où il y avait eu des malades : « J'ai peur que vous ne vous épouvantiez trop; sachez donc que moi qui vous écris ne vous écris point, et que j'ai envoyé cette lettre à vingt lieues d'ici pour être copiée par un homme que je n'ai jamais vu.» (*Œuvres de Voiture*, t. I, p. 29. Lettre 14.)

[2] Lettre citée par Gobillon, p. 37.

sa charité. A la première de ces humbles filles que nous avons vues s'enrôler au service des pauvres revenait de droit l'honneur de précéder ses sœurs dans le chemin du ciel; messagère de l'œuvre, elle en devait être à la fois les prémices et la patronne : *Ut nuntia operis ascenderet, et primitiæ et numen* [1]. Sa mort fut aussi simple que l'avait été sa vie. Depuis un an, Marguerite Naseau se dévouait aux malades des paroisses du Saint-Sauveur, de Saint-Nicolas-des-Champs et de Saint-Benoit [2], où « tout le monde l'aimait, parce qu'il n'y avait en elle rien que d'aimable ». Un jour elle rencontra une pauvre femme atteinte de la peste, la recueillit chez elle et gagna son mal; aussitôt, sans se troubler, comprenant que Dieu l'appelait à lui, elle fit, le cœur plein de joie, ses adieux à sa compagne, et vint demander un lit à l'hôpital Saint-Louis, où elle mourut à la fin de février 1631.

Mlle Le Gras ressentit vivement cette perte, et le saint, qui déjà, à la nouvelle de la maladie de Marguerite, voulait l'éloigner de Paris, l'envoya, pour faire diversion à son chagrin, visiter les confréries des environs de Senlis. Verneuil-sur-Oise, où elle descendit chez un boulanger nommé Lacaille, fut sa première étape. De là elle se rendit à Pont-Sainte-Maxence, où elle-même nous apprend qu'elle logea à l'enseigne de la Fleur-de-Lis; à Gournay, où les femmes de la confrérie lui parurent « plus grossières

[1] Épitaphe composée par le Père Lacordaire pour le frère Réquedat, son premier compagnon.

[2] Conférence de saint Vincent, du 22 janvier 1645.

qu'ailleurs » ; à la Neufville-le-Roy, et pour la seconde fois à Bulle. Partout elle se fit rendre un compte fidèle des soins donnés aux malades, de l'exactitude des associées aux réunions et à la communion du mois, de leurs rapports entre elles et avec la population, et remit en vigueur le règlement. Les quêtes à domicile, l'emploi des fonds de réserve, — consacrés dans certains villages à acheter des terrains et ailleurs des troupeaux de moutons, — les prêts de linge et de literie faits aux pauvres, les objets nécessaires pour administrer les mourants, enfin la tenue du registre où l'on inscrivait le nom et le décès des membres ainsi que l'admission des malades et les raisons pour lesquelles on cessait de les secourir, furent également soumis à son examen, comme le témoignent les notes prises par elle pendant ce voyage. Les offices de la semaine sainte la ramenèrent à Paris, au milieu d'avril 1631, « pleine de bonnes œuvres [1], » après un travail que Dieu avait béni [2]. Cependant le repos fut pour elle de courte durée ; car dans les premiers jours de mai nous la retrouvons à Villepreux, et à la fin du même mois à Montreuil, malgré l'état toujours chancelant de sa santé, dont les crises fréquentes, mais courtes heureusement, faisaient dire à saint Vincent qu'il la savait guérie avant de la savoir malade. « Que Dieu vous fortifie, ajoutait-il, de façon qu'il se puisse dire de vous : ... *Mulierem fortem quis inveniet!* Vous entendez ce latin, c'est pourquoi je ne vous

[1] Lettre de saint Vincent, 11 avril 1631.
[2] Idem.

l'expliquerai point [1]. » Au mois de septembre, elle repart pour la Brie et la Champagne avec Mlle Dufresne et une fille de la campagne, nommée Germaine, qui l'aidait à soigner les pauvres. Saint Vincent lui trace cette fois encore son itinéraire, qui ne doit pas coïncider avec celui des missionnaires, également occupés alors dans ces provinces; mais il ne juge plus nécessaire de lui donner d'instruction écrite : « l'esprit de Notre-Seigneur sera sa règle et son adresse [2]. » Il se borne à lui remettre des lettres d'introduction auprès des curés, pour le cas où, malgré toute sa déférence envers eux, elle rencontrerait de leur part quelque obstacle. Ce danger ne l'inquiète pas toutefois, car c'est le seigneur du lieu, le père de Gondy, qui, voyant « le grand bien accompli par elle à Montmirail et à Villepreux [3] », a vivement désiré ce nouveau voyage dans ses terres, où il est allé lui-même pour la recevoir. « Il m'a écrit, dit le saint, l'affection avec laquelle il vous attendait [4]. »

Tout alla bien d'abord, en effet. Les jeunes filles, convoquées au prône par les curés, venaient en grand nombre se faire instruire par Mlle Le Gras, et depuis deux mois déjà elle parcourait le pays, établissant des écoles de filles et visitant les confréries de charité, lorsque tout à coup l'évêque de

[1] 4 mai 1631.
[2] Lettre datée de septembre 1631.
[3] Idem, au curé de Bergier, 2 septembre 1631.
[4] Lettre déjà citée, de septembre 1631.

Châlons [1], dans le diocèse duquel elle travaillait, s'effraya de ces pratiques inusitées et en demanda compte. « Si Mgr de Châlons vous a envoyé querir et qu'il soit proche, » écrit saint Vincent, « vous ferez bien de l'aller voir et de lui dire tout simplement ce que vous faites. Offrez de retrancher ce qu'il lui plaira, et de tout quitter s'il l'a agréable : c'est là l'esprit de Dieu [2]. » L'évêque, dont les bonnes intentions ne sauraient d'ailleurs être mises en doute, ne comprit pas les avantages de cette forme nouvelle de la charité, et Mlle Le Gras dut s'en revenir à Paris. Le saint la félicita de cette épreuve : « Que vous êtes heureuse, » lit-on dans une de ses lettres, « d'être, comme le Fils de Dieu, obligée de vous retirer d'une province où, Dieu merci, vous ne faisiez pas de mal [3] ! » Et, craignant que sa fille spirituelle ne s'imputât un échec qu'il était impossible de prévenir, il ajoutait : « Je vous prie de ne pas entrer dans l'opinion que cela s'est fait par votre faute. Non, ce n'est pas cela, mais une pure disposition de Dieu pour sa plus grande gloire et pour le plus grand bien de votre âme. Ce qui davantage est relevé en la vie de saint Louis, c'est la tranquillité avec laquelle il s'en revint de la Terre-Sainte sans avoir réussi selon son dessein,

[1] Henri Clausse de Fleuri, évêque de Châlons-sur-Marne, de 1624 à 1640, que saint Vincent appelait « un saint personnage ».

[2] Lettre XXXIII.

[3] Lettre adressée à Mlle Le Gras, *au Mesnil*, datée du 31 octobre 1631.

et peut-être que vous n'aurez jamais occasion en laquelle vous puissiez plus donner à Dieu qu'en celle-ci. »

« Notre-Seigneur, » devait-il encore écrire à Mlle Le Gras, dans une circonstance analogue, « retirera peut-être plus de gloire de votre soumission que de tout le bien que vous pouviez faire. Un beau diamant vaut plus qu'une montagne de pierres, et un acte d'acquiescement vaut mieux que quantité de bonnes œuvres. »

L'insistance de saint Vincent sur ce point n'était pas sans motif; elle avait pour but de combattre une tendance du caractère de Louise que nous avons déjà indiquée, et dont l'origine était trop pure pour que nous ayons éprouvé aucun embarras à en faire l'aveu. Douée d'un esprit ferme et clairvoyant, d'un jugement calme et sûr, prête à l'action comme à la peine, Mlle Le Gras était prompte aussi à s'accuser et à s'inquiéter de ne pas se montrer assez fidèle aux grâces intérieures qu'elle recevait ou aux devoirs extérieurs qui pesaient sur elle. Son humilité s'effrayait alors, et son premier mouvement était d'attribuer à ses fautes l'insuccès des œuvres auxquelles elle était appelée à concourir. De là, pour elle, « de vaines appréhensions » qui, selon saint Vincent, « étaient plutôt à empêchement qu'à avancement du salut, » et qu'il cherchait à dissiper en lui recommandant la joie et la « sainte dilection qui opère la confiance en Dieu... ». « Honorez la sainte gaieté de Notre-Seigneur et celle de sa mère [1]...

[1] Lettre LII.

Soyez bien gaie surtout; » ce conseil revient à chaque instant sous sa plume. « Laissez cette crainte, qui me semble parfois un peu servile, à ceux à qui Dieu n'a point donné les mêmes sentiments de lui qu'à vous. Méprisez ces pensées qui semblent infirmer la sainte foi que Dieu a mise en vous; méprisez encore plus l'auteur dont elles procèdent, qui n'a de pouvoir que celui que vous lui donnez. Or, *absit* que vous lui ayez jamais donné celui-là : vos larmes et vos peines sont autant de témoins de ce que je vous dis; soyez donc en repos [1]. »

Cette disposition de Louise à s'exagérer ses obligations se manifestait en particulier lorsqu'il s'agissait de son fils, dont les études se poursuivaient en lieu sûr et non loin d'elle, et dont néanmoins le développement moral et physique lui causait une sollicitude que saint Vincent d'ordinaire s'efforçait de modérer. C'était, selon lui, en effet, le « *seul côté* par lequel elle demeurât femme [2] »; jugement d'où ressort un éloge plus grand peut-être que le blâme, quand on songe qu'il s'agit d'une veuve encore fixée dans le monde, et dont le premier devoir était alors l'éducation de ce fils unique. Toujours prompt cependant à faire disparaître les moindres imperfections dans une âme dont il devait proclamer un jour la pureté exquise : « Que dire, lui écrit le saint, de cette trop grande tendresse? Certes, il

[1] Lettre XXXVII.
[2] Lettre LXXI.

me semble que vous devez travailler devant Dieu à vous en faire quitte, parce qu'elle n'est bonne qu'à vous embarrasser l'esprit, et qu'elle vous prive de la tranquillité que Notre-Seigneur désire en votre cœur. Dieu ne veut que vous vous préoccupiez que d'une manière dépendante et douce [1], » et il lui donne comme modèle « la digne mère de Chantal », en priant Dieu de lui faire part de la générosité qu'il accordait « à cette sainte âme en pareilles rencontres [2] ».

Mais sachant « qu'il n'y eut jamais mère si mère qu'elle », il ne s'empresse pas moins de lui envoyer, lorsqu'elle est absente, des nouvelles de son fils, et entre même alors dans des détails si minutieux, qu'on est tenté de se demander s'il y eut jamais aussi père plus vigilant et plus tendre que lui. « La présente sera pour vous assurer derechef que M. votre fils se porte bien... Ne vous en mettez pas en peine, nous en avons soin... Je le verrai; mais demeurez en repos, je vous en supplie; il est sous la protection spéciale de Notre-Seigneur et de sa sainte mère, par tant de dons et d'offrandes que vous en avez faits... Il me semble que son esprit s'ouvre de plus en plus... Il est gai et sage parmi nous, de sorte qu'il nous édifie tous. Si cela continue, il y aura sujet de louer Dieu et d'espérer que vous en aurez de la consolation [3]. »

[1] Lettre du 19 février 1630.

[2] Lettre LXXX.

[3] Lettres des 22 octobre 1630, 2 septembre, 17 septembre et 17 octobre 1631.

Nous pourrions multiplier ces citations; mais nous n'arriverions jamais à découvrir que, même pendant cette période de préparation, l'ardeur de ses sentiments maternels ait fait reculer Louise devant un acte de charité, dût la bonne œuvre qui s'offrait l'éloigner de ce fils si cher, ou exposer une vie si précieuse pour l'enfant. Il n'y avait donc rien d'égoïste dans cette tendresse, et si elle fut longtemps pour son cœur une occasion de souffrance, c'est que l'amour et la douleur ne se séparent guère ici-bas.

CHAPITRE VI

1632-1634

Fortune et disgrâce des oncles de Louise. — Le maréchal de Marillac meurt sur l'échafaud et le chancelier dans sa prison. — Mlle Le Gras, sans se laisser absorber par sa douleur, poursuit courageusement le cours de ses bonnes œuvres. — Elle reçoit chez elle les premières filles de la charité. — Son vœu de se consacrer à elles. — Première conférence faite par saint Vincent.

La charité divine, en s'emparant de plus en plus de l'existence de Louise, n'avait banni aucune de ses affections. Son cœur était de ceux qui acquièrent sans rien perdre, et si les pauvres du Seigneur formaient autour d'elle un cercle pour ainsi dire privilégié, sa famille ne lui en était pas moins restée aussi chère que par le passé. Les honneurs accordés à MM. de Marillac l'avaient, il est vrai, peu touchée,— les grandeurs de la terre étaient pour elle sans attraits,— et nous n'insisterions pas nous-même sur ce sujet, s'il ne s'agissait que de faveurs de cour ou d'exploits guerriers ; mais l'éclat avait

fait place à l'épreuve, et plus que personne Mlle Le Gras devait ressentir le contre-coup des persécutions dont ses oncles étaient alors l'objet. La part qu'elle prenait à leurs douleurs nous oblige à rappeler brièvement une histoire dont les plus touchants détails n'ont pas été publiés jusqu'ici, et qui est d'ailleurs remplie des plus sévères enseignements.

Les deux représentants encore vivants des Marillac, que leur destinée, comme leur naissance, devait rapprocher si souvent, et dont l'un était par sa femme parent de la reine mère, avaient été d'abord, grâce à la protection de cette princesse, élevés aux plus hautes fonctions. L'aîné, Michel, nommé surintendant des finances en 1624, devenait deux ans après garde des sceaux, sans que le prestige attaché alors à ces fonctions troublât un instant sa grande âme. « J'aurais envie, disait-il, de mettre sur ma table les lettres de ma charge, afin qu'on leur fît la révérence, car ce n'est qu'à leur considération que l'on me fait tant d'honneurs. » Louis XIII, au contraire, déclarait qu'il aurait voulu « composer son conseil de *Marillacs* », et se plaisait à répéter : « C'est entre lui et moi à la mort et à la vie... S'il était aux Indes je l'y enverrais querir. » Bientôt il l'emmena au siège de la Rochelle, où Louis de Marillac, alors maréchal de camp, dirigeait les travaux de la digue. Les opérations traînaient en longueur, et, malgré la discipline admirable des soldats, la persévérance des chefs paraissait faiblir devant la résistance des assiégés. Michel, pénétré plus qu'au-

cun de la nécessité de vaincre, mit en œuvre toutes les ressources que lui fournissaient sa situation et son intelligence pour soutenir les esprits, tandis que dans le secret de son âme, cherchant à fléchir le ciel, il faisait vœu — on le sut plus tard — de communier tous les jours jusqu'à la prise de la ville, et de fonder à perpétuité trois messes par mois dans la chapelle des Carmélites du faubourg Saint-Jacques. Après avoir été à la peine, il fut à l'honneur, car lorsque enfin les habitants vinrent, non pas se jeter, mais, ainsi que le leur disait le garde des sceaux, tomber malgré eux aux pieds du roi, ce fut lui qui rédigea l'édit de la réduction auquel Louis de Marillac apposa sa signature, le roi ne voulant pas mettre son nom dans une convention avec ses propres sujets. L'année suivante, les deux frères se retrouvèrent encore avec Louis XIII en Languedoc, l'un s'efforçant de convertir les huguenots par la persuasion, et l'autre de dompter leur révolte par les armes. Enfin la prise de Privas, en mai 1629, valut à Louis le bâton de maréchal de France. Ce fut l'apogée de la gloire pour cette famille, que tout avait semblé favoriser jusque-là : son dévouement pour la reine mère allait bientôt la perdre sans retour.

Les dissentiments qui régnaient depuis longtemps entre Marie de Médicis et le cardinal s'accentuaient en effet de jour en jour, et Louis XIII étant tombé malade à Lyon, la reine sollicita et obtint de lui la promesse d'éloigner le tout-puissant ministre. Quelques semaines après elle sommait son fils de tenir sa parole, et lui proposait pour diriger les affaires

Michel et Louis de Marillac. Nous ne nous arrêterons pas sur des événements bien connus ni sur les conséquences qui devaient en résulter; le 11 novembre 1630, à la suite, on le sait, d'une scène violente, le roi partit brusquement pour Versailles et le garde des sceaux suivit la même direction. Toute la cour crut le cardinal perdu; mais pendant qu'elle se précipitait au palais du Luxembourg, où Marie de Médicis jouissait déjà de sa victoire, Richelieu rejoignait son maître et reprenait sur lui un empire qu'il ne devait plus perdre. Tout aussitôt le Luxembourg redevint désert, « et comme il y a toujours en France une plaisanterie prête contre le mauvais succès, ce jour-là fut appelé *la journée des Dupes*[1]. »

Mais il ne devait pas y avoir seulement des dupes, et il était facile de prévoir quelles allaient être les victimes. A peu de distance de Versailles, dans le petit château de Glatigny, M. de Marillac attendait avec calme une disgrâce qu'il avait annoncée dès son départ de Paris, en ayant soin d'ajouter : « Je n'ai rien fait pour obtenir les sceaux, et je ne ferai rien pour les conserver. » Il avait écrit au roi, lui rappelant et renouvelant encore ses anciennes instances pour être délivré de sa charge; et, sans se troubler de l'avenir, il entendait la messe célébrée par son aumônier, lorsqu'à ces mots de l'épître : *Communicantes Christi passionibus, gaudete*[2], la porte s'ou-

[1] Bazin, *Histoire de Louis XIII.*
[2] I Petr., IV, 13.

vrit et laissa passer le sieur de la Ville-aux-Clercs, secrétaire des commandements de Sa Majesté, qui témoigna le désir de lui parler. La messe terminée, l'émissaire royal prévint M. de Marillac qu'il était chargé de lui réclamer les sceaux et lui apprit qu'un exempt des gardes du corps l'attendait, avec huit archers, pour le conduire en un lieu désigné par le roi. Signification lui fut faite en même temps de renvoyer ses gens et de monter dans un carrosse qui partit pour une destination inconnue. La voiture roula jusqu'au soir sans s'arrêter. Le prisonnier, tranquille, et comme allégé d'un poids écrasant, causait gaiement avec ses compagnons de route, « prenant occasion des objets que l'on rencontrait en chemin pour rapporter quelques histoires et autres choses agréables ou édifiantes, » et faisant faire le catéchisme aux archers par son aumônier. On le conduisit ainsi à Évreux, à Lisieux, à Caen; puis on le ramena à Lisieux, où il demeura six semaines au secret le plus absolu. On visitait jusqu'aux pots de beurre des marchands qui traversaient la ville, pour y surprendre des lettres, et quand on le conduisait à la messe, c'était avec une escorte de carabiniers armés, comme s'il se fût agi d'un criminel. Le peuple criait que c'était pitié de voir un si vertueux vieillard traité de la sorte; mais lui répondait « qu'il devait à Dieu cette obéissance, de porter en paix et tranquillité d'esprit tout ce qui pouvait lui arriver ».

Sa sérénité ne se démentit pas un jour, et lorsqu'il eut la permission de correspondre avec sa

famille, il écrivait : « Je voudrais vous pouvoir mander une bonne partie des grâces que Dieu m'a faites en cette affliction, qui sont très grandes... Si vous en aviez connaissance, vous auriez plus de peine à modérer votre joie qu'aujourd'hui votre douleur ; » et bientôt après : « Je me trouve si aise et si content de ce qui m'est arrivé, sans rien excepter..., que je ne puis me satisfaire à le dire...; je voudrais que mes amis en eussent connaissance. » Enfin, faisant allusion aux « suavités non pareilles » que Dieu lui prodiguait presque journellement : « Un seul petit rayon des biens de l'autre vie, écrivait-il encore, est plus que suffisant, non seulement pour faire porter patiemment toutes les afflictions de la terre, mais aussi pour les faire oublier entièrement. »

Sans voir, comme ses amis, le fond de cette grande âme, quels prétextes à la calomnie ses ennemis pouvaient-ils donc trouver dans la vie de Michel de Marillac? Richelieu lui-même rendait justice à son austère franchise, à son inflexible courage, à la pureté de ses vues et de ses mœurs, et avouait au Père Joseph, son confident, qu'il aurait voulu racheter d'un bras son amitié, pour le grand soulagement qu'il recevait de lui dans les affaires [1]. Les honneurs étaient venus à lui sans qu'il les sollicitât, sans qu'il y prît garde. « C'était, au milieu du

[1] Lefèvre de Lézeau, *Histoire de Michel de Marillac*. (Bibl. Sainte-Geneviève, mss. L. f. 12 [2].) C'est de ce manuscrit que nous avons tiré la plupart des détails, presque tous inédits, qui précèdent et qui suivent, sur la captivité et la mort de M. de Marillac.

monde, un sage et un saint[1]. » Enfin, chargé d'administrer les finances de l'État, il était demeuré pauvre, fidèle à un vœu qu'il avait fait de ne jamais s'enrichir, même d'une manière juste et légitime, et donnant quasi tout ce qu'il possédait[2]. Aussi Condé lui appliquait-il avec vérité ce texte de l'Écriture : *Innocens manibus et mundo corde*[3], et ses amis se plaisaient-ils à répéter à son sujet les paroles qu'il avait prononcées lui-même en apprenant la disgrâce d'un religieux alors célèbre : « Il ne s'en ressent pas plus qu'un cygne qui sort de l'eau et dont les plumes ne semblent pas même mouillées. »

Mais s'il n'y avait aucun prétexte d'attaquer Michel, on ne pouvait oublier qu'il était frère du maréchal, et on croyait avoir la preuve que celui-ci, alors en Piémont, où il partageait avec les maréchaux de la Force et de Schomberg le commandement de l'armée française, était entré dans les cabales formées contre le ministre. En conséquence un ordre du roi partit pour l'Italie, enjoignant à Schomberg d'arrêter son collègue et de l'envoyer en France sous bonne garde. Ce message trouva les trois maréchaux à Foglizzo, où ils habitaient ensemble. Peu s'en fallut même que la lettre suivant

[1] M. l'abbé Houssaye, *le Cardinal de Bérulle et les Carmélites.*

[2] Voir son épitaphe, composée par la Mère Madeleine de Saint-Joseph. A peine laissa-t-il de quoi fournir aux frais de ses funérailles.

[3] Ps. CXIII, 4.

de très près des compliments du roi au maréchal de Marillac sur ses opérations militaires, et peut-être sur sa fière attitude vis-à-vis de l'ennemi [1], ne fût ouverte en présence de celui qu'elle intéressait davantage, car le hasard voulut que, ce jour-là, le commandement général, pour lequel chacun avait son tour, lui fût dévolu. Les troupes qui l'avaient suivi du fond de la Champagne, et dont les chefs lui étaient tous affectionnés, formaient plus de la moitié de l'armée. Aussi fallut-il de grandes précautions pour exécuter l'ordre royal. Le maréchal, d'ailleurs, ne fit aucune résistance, et protesta noblement de sa fidélité pour la reine mère, sans dissimuler que de là venait sans doute son malheur [2]. Après être resté, pendant quinze jours, prisonnier dans son propre logis, il fut, en vertu des instructions reçues, ramené dans son ancien gouvernement, enfermé à Sainte-Menehould, puis transporté à Verdun et mis en jugement « à raison des malversations et concussions par lui commises dans sa charge de général d'armée en Champagne ».

Sa conduite pouvait-elle prêter des armes contre lui, et, tout en servant le roi avec loyauté, avait-il profité de sa situation, comme l'ont dit plusieurs, pour se faire attribuer quelques avantages pécu-

[1] Un jour, ayant eu nouvelle d'une attaque dont les Espagnols le menaçaient, le maréchal les fit prévenir qu'il allait séjourner vingt-quatre heures au lieu où il était, et ce temps passé, il écrivit sur les registres du bourg voisin que les Français avaient attendu tout le jour leurs ennemis.

[2] Bazin, *Histoire de Louis XIII.*

niaires, et notamment recevoir de certaines villes un tribut pour les charges qu'il leur épargnait? Il est certain que jusqu'à sa dernière heure il refusa d'en convenir. En tout cas, de l'aveu général, les faits de cette nature étaient malheureusement si fréquents alors qu'ils étaient presque tolérés, peut-on dire, et il est difficile de penser que si le scandale avait mérité un pareil éclat, on eût placé le gouverneur de Champagne à la tête de l'armée de Piémont.

Ce qui était plus évident que ses torts, c'était la haine qui le poursuivait et qui faisait mettre de côté les formes ordinaires de la justice. Deux fois le maréchal déclina la compétence de la commission extraordinaire nommée par le roi, et sollicita d'être renvoyé devant ses juges naturels; deux fois le parlement de Paris, dont il réclama la juridiction, lui donna raison; mais le roi fit casser les arrêts et interdire de sa charge le procureur général Molé, qui avait conclu en sa faveur.

A cette procédure violente on joignit des rigueurs inaccoutumées. A diverses reprises, le conseil du roi intervint pour enlever à l'accusé des moyens de justification; sa nièce et ses petits-neveux reçurent l'ordre de quitter Paris[1], où l'on faisait l'examen de ses papiers; enfin il fut défendu à Mme de Marillac, parente, nous l'avons déjà dit, de la reine mère[2], d'intercéder en faveur de son mari, ce qu'on n'avait

[1] 6 mars 1631.

[2] Catherine, fille de Cosme de Médicis et tante de la reine, avait épousé M. de Marillac le 20 décembre 1607.

jamais vu, remarqua le maréchal, même dans une accusation de lèse-majesté. Le cardinal refusa audience à la malheureuse femme, et au sortir de son logis les archers l'arrêtèrent et la conduisirent hors de Paris. A bout de forces et d'espérances, elle tomba malade aux portes de la capitale, dans le village du Roule. « La bonne Mme la maréchale est fort malade, » écrivait saint Vincent[1] à Mlle Le Gras, alors à Montmirail, dans cette même province de Champagne, théâtre des faits sur lesquels roulait le débat. « Offrez-en la douleur à Dieu. Ne serait-elle pas bien heureuse de laisser cette terre de misère? » Et quatre jours après, le 17 septembre[2], il lui annonce la nouvelle qu'il lui avait fait pressentir : « Mme la maréchale de Marillac est allée recevoir au ciel la récompense de ses travaux. » Puis, prévoyant ce que cette séparation serait pour le cœur de Louise, il justifie d'avance son chagrin par le plus sublime des exemples : « Pourquoi ne pleureriez-vous pas?... Le Fils de Dieu pleura bien Lazare ! »

Un billet de Mme de Marillac, retrouvé dans les papiers de Mlle Le Gras[3], en nous montrant la nature

[1] Lettre datée du 13 septembre 1631.

[2] Lettre XXXIV.

[3] Ce billet, écrit au sujet d'une bonne œuvre, se termine ainsi : « Faites-moi toujours le bien de m'aimer comme je vous aime. Mandez-moi quelquefois de vos nouvelles et priez Dieu pour qu'il me console des afflictions qui se préparent pour moi si la guerre gist. Je me recommande à vous pour cela, tant que je puis. Je vous donne la bonne année et suis,

« Votre affectionnée à vous servir,

« DE MEDICI. »

affectueuse de leurs rapports, nous fait comprendre combien cet événement devait la frapper douloureusement. Hélas! ceux qu'elle allait apprendre en revenant à Paris n'étaient pas faits pour sécher ses larmes. La commission de Verdun ne marchant pas assez vite, il en fut institué une autre, réunie cette fois à Pontoise, et dont plusieurs membres étaient manifestement hostiles au maréchal; mais bientôt, sous prétexte que la ville était fermée et soumise à la juridiction militaire, le tribunal fut transféré à Ruel, dans la maison même du cardinal, et comme sous sa main. Les juges, qui prétendaient n'être pas libres à Pontoise, se trouvaient fort convenablement, paraît-il, en ce lieu-là [1]. Pendant quatre séances, on entendit les explications de l'accusé; puis, tous les incidents étant vidés, il fut déclaré coupable à l'unanimité; mais quand il s'agit de la peine, les vingt-quatre membres de la commission se divisèrent, et ce fut à une seule voix de majorité qu'elle se prononça pour la mort.

Devant l'implacable volonté qui perçait à travers tous les détails de cette cruelle affaire, que pouvaient les amis de M. de Marillac? Anne d'Attichy, sa nièce, était liée avec celle de Richelieu, Mme de Combalet, comme elle fille d'honneur de la reine mère; mais le cardinal n'admettait guère l'intervention de sa famille dans les affaires politiques; les autres parents sollicitèrent vainement la grâce du condamné. Ils furent renvoyés au roi, qui se montra

[1] Bazin, *Histoire de Louis XIII.*

inflexible. Le motif de cette sévérité était, disait-on, le ton menaçant que la reine mère avait pris pour réclamer en faveur d'un de ses serviteurs les plus dévoués.

Deux jours après, le maréchal, amené de Ruel à l'hôtel de ville de Paris, y apprenait son sort et était remis, dans la chambre de deuil, à deux Capucins et à deux Feuillants qui devaient le préparer à la mort. Un échafaud avait été dressé sur la place de Grève, à six pieds au-dessus du sol. Il y fut conduit et laissé l'espace d'une demi-heure. Lorsque le greffier qui lut son arrêt en vint à ces mots : « péculat, concussions, » il s'écria d'une voix forte : « Cela est faux, » et, entendant qu'une somme de cent mille écus devait être prélevée sur sa fortune comme restitution : « Mon bien ne le vaut pas[1]. » En présence de cet homme de guerre exposé les mains liées aux regards du peuple, l'émotion était générale, et le chevalier du guet lui-même lui exprima sa douleur de le voir en cet état; mais il reçut de lui pour toute réponse : « Ayez-en regret, Monsieur, pour le roi, et non pour moi. » Enfin le maître des hautes œuvres, après lui avoir demandé pardon de la part forcée qu'il prenait à sa fin tragique, lui trancha la tête d'un coup de sa large épée. Un carrosse tendu de noir, qui stationnait au pied de l'échafaud, transporta le corps du maréchal, rue Chapon, chez sa

[1] On rapporte, en effet, que Condé, voyant la chétive maison de campagne à demi construite alléguée contre le maréchal pour le perdre, s'écria qu'il n'y avait pas là de quoi fouetter un page.

belle-sœur, Mme de Marillac. Les membres de sa famille s'y trouvaient réunis, et « avec douleurs et soupirs », dit un auteur du temps [1], ils le déposèrent dans une grande salle où une chapelle ardente avait été dressée. Au milieu de ce groupe d'affligés, Mlle Le Gras avait sa place. Son rôle était tout tracé, car il y avait là bien des cœurs à consoler et bien des ressentiments à adoucir [2]. Elle eut recours à saint Vincent de Paul, auquel elle fit part de la triste nouvelle. La plus fortifiante pensée que pût lui offrir le saint était puisée dans les sentiments chrétiens du maréchal. « Il avait honoré le supplice du Fils de Dieu en unissant ses souffrances aux siennes. » Ne mettant pas en doute son salut, saint Vincent ajoutait : « Ne le plaignons donc point... Il ne nous importe comment nos parents vont à Dieu, pourvu qu'ils y aillent [3]. »

Mais Louise n'était pas au terme de ses angoisses,

[1] *Récit véritable de tout ce qui s'est passé à la mort de Mgr le mareschal de Marillac.* Le corps du maréchal fut enterré à côté de celui de sa femme, dans l'église des Feuillants, rue Saint-Honoré. On y plaça son buste avec cette devise : *Sorte funesta clarus.*

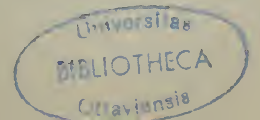
[2] Mme de Combalet ayant envoyé savoir des nouvelles de Mlle d'Attichy, en lui exprimant son regret de ne pas la voir, celle-ci répondit qu'elle n'aurait pu consentir à se rencontrer avec la nièce du meurtrier de son oncle. Elle voua au cardinal une haine qui ne se démentit jamais, et, devenue en 1637 comtesse de Maure, par son mariage avec Henri de Rochechouart, frère du duc de Mortemart, elle travailla activement, ainsi que son mari, à obtenir la réhabilitation du maréchal. (*Mme la comtesse de Maure, sa vie et sa correspondance,* par Ed. de Barthélemy. Paris, 1863.)

[3] Lettre XLIV.

et toutes ses inquiétudes durent alors se porter du côté de l'ancien garde des sceaux, celui de ses oncles qu'elle avait toujours le plus aimé. La voie par laquelle celui-ci allait à Dieu était celle d'une captivité devenue plus étroite encore depuis l'évasion de Marie de Médicis. Conduit de Lisieux à Châteaudun, où sa belle-fille, exilée de Paris, avait été le rejoindre, il partageait entre la prière et le travail une vie qu'aucune préoccupation, aucun souvenir amer[1] ne parvenait à troubler. Il se sentait « au port de cette bienheureuse liberté » à laquelle il n'avait cessé d'aspirer, et toutes ses pensées étaient désormais au ciel. En même temps qu'il préparait une nouvelle édition de l'Imitation[2], une traduction des Psaumes, et une autre du livre de Job, il composait un traité sur la Vie éternelle; enfin il s'occupait de la béatification de la Mère Marie de l'Incarnation, dont il avait, en qualité de garde des sceaux, demandé au Saint-Siège d'entamer le procès. C'étaient là, comme il l'écrivait à son ami et historien Lefèvre, « affaires de la couronne du Ciel

[1] Jamais il ne permit devant lui un mot de blâme contre le roi, le cardinal de Richelieu ou les juges qui avaient condamné son frère.

[2] Cette édition parut en 1631, ayant pour frontispice une gravure où l'on voyait M. de Marillac communiant dans une chapelle, peut-être celle des comtes de Dunois à Châteaudun, entre deux personnes. Dans l'une d'elles, on a cru reconnaître le maréchal, son frère. L'autre, une femme, ne pouvait être évidemment que la compagne de sa captivité, Mme de Marillac, sa belle-fille. Rien malheureusement n'autorise à supposer, comme l'ont fait quelques-uns, que l'artiste ait voulu représenter Mlle Le Gras.



et de l'État éternel, affaires vraiment glorieuses et importantes, bien plus que les bagatelles, les querelles et divisions d'ici-bas. »

Sans autre lien direct avec la cour que les bons offices de personnes alors en disgrâce, telles que Mlle d'Attichy et Nicolas Le Gras, successeur d'Antoine dans sa charge de secrétaire des commandements de la reine mère, Louise ne pouvait pas même, pour adoucir la captivité de son oncle, suivre les inspirations de son cœur, qui l'eût portée à le visiter. Une lettre où saint Vincent approuve, sans toutefois nous les révéler davantage, ses intentions au sujet de M. de Marillac, nous fait, en effet, soupçonner ce projet, d'autant plus qu'elle coïncide avec le refus du geôlier de Châteaudun d'ouvrir ses portes à une dame qui voulait venir de Paris pour voir le prisonnier. Réduite à souffrir et à prier, elle allait de l'Hôtel-Dieu, où elle se multipliait auprès des malades [1], au grand couvent de la rue Saint-Jacques, où la vénérable Mère Madeleine faisait, pendant soixante jours et soixante nuits, exposer le Saint-Sacrement pour le bienfaiteur de sa communauté. Non moins dévouée que Louise à Michel de Marillac, la sainte prieure essayait, par toutes sortes de voies, de le servir et de soutenir son courage. Elle lui écrivait souvent et faisait intercéder auprès de Richelieu pour qu'il fût traité avec moins de rigueur. Hélas! tout ce qu'elle devait obtenir fut, après la mort de M. de Marillac, la

[1] Lettre de saint Vincent, juin 1632.

triste consolation de faire transporter secrètement son corps de Châteaudun au Carmel, et de lui ériger à côté de son fils, dans la chapelle de Saint-Joseph qu'il avait fondée, un tombeau dont elle voulut elle-même composer l'épitaphe.

Si la douleur de Mlle Le Gras quand elle apprit la mort de son oncle pouvait être soulagée, c'était bien par les détails que Mme de Marillac ne tarda pas à lui apporter sur cette fin à la fois simple et sublime. Michel avait quitté ce monde dans la pleine possession de son intelligence et avec une sérénité d'âme digne des saints. Lorsque le médecin vint lui annoncer que sa dernière heure approchait : « Dieu soit loué! » s'écria-t-il, « je ne pouvais recevoir une meilleure nouvelle; je suis prêt, et puisqu'il n'y a pas de temps à perdre, travaillons. » Puis, avec grand calme, sans empressement, et comme pour préparer un simple départ, il demanda une petite table, un encrier et un flambeau. Il relut son testament, fit prévenir sa belle-fille, défendit à ses petits-enfants de pleurer, s'ils l'aimaient, et reçut, en répondant aux prières de l'Église, l'extrême-onction. « *Jam non sum ex hoc mundo,* » dit-il ensuite à ceux qui l'entouraient. « *Vado ad Patrem.* Oui, mon Dieu, vous m'appelez et je viens à vous. » Cependant, il voulait jusqu'à son dernier souffle travailler pour Dieu et pour sa gloire. Assis sur le bord de son lit, vêtu comme à son ordinaire de son petit collet de fourrures et de son bonnet de satin violet, il reprend son *Traité de la Vie éternelle,* et se met encore à écrire. Au bout de quelque temps il s'ar-

rête, et, sans émotion apparente : « Ma vue s'abaisse, dit-il, je vois double écriture. » Mais il se remet à l'œuvre. Enfin il dépose la plume : « J'ai peine de voir, dit-il de nouveau, et ne distingue plus bien vos visages. » Il remercie Dieu de lui avoir laissé, selon sa prière, son jugement intact, et meurt, toujours assis, priant jusqu'à la fin, sans mouvement et sans agonie. C'était entre sept et huit heures du matin, le 7 août 1632.

Quelques heures après, pendant qu'une foule émue se pressait autour de lui, et faisait toucher à son corps des objets pieux, une grande clarté paraissait dans le ciel, semblable à un flambeau qui traversait lentement l'espace et dont la lumière rejaillissait sur la terre. Quatre filles de sainte Thérèse, très éloignées l'une de l'autre, le virent en même temps. L'une d'elles eut alors, selon son propre témoignage, l'impression « qu'un grand personnage venait de quitter la terre ». Cette religieuse n'était autre que Marie du Saint-Sacrement, la propre fille de M. de Marillac [1].

Cependant au milieu de ces cruelles épreuves, et sans se laisser détourner par elles de sa tâche, Mlle Le Gras poursuivait avec un étonnant courage les humbles travaux que la charité lui avait fait entreprendre. Une partie de l'année avait été employée par elle à visiter des confréries peu éloignées de la capitale. Elle était allée successivement à Villeneuve-Saint-Georges [2], où l'on signalait quelque re-

[1] Lefèvre, *Histoire de Michel de Marillac.*
[2] Elle y était en juillet 1632. Lettre L.

lâchement dans les soins donnés aux malades, à Limours, à Saint-Denis, à Crosne, « petit village rapproché de Villepreux comme la porte Saint-Victor l'est de Notre-Dame [1], » tantôt seule et à cheval quand elle pouvait se procurer une monture, tantôt dans la voiture de Mlle Pollalion ou dans la société d'une nouvelle compagne, Mme Goussault, que nous apprendrons bientôt à connaître plus amplement. Plusieurs de ces villages, où elle se livra à ses œuvres accoutumées, reçurent d'elle des maîtresses d'école; d'autres lui fournirent l'occasion de recruter des filles pour le service des paroisses de Paris.

L'extension de l'œuvre faisait, en effet, sentir de plus en plus le besoin de multiplier ces humbles et laborieuses servantes de la charité; mais plus leur concours semblait nécessaire, plus aussi les lacunes de l'organisation devenaient manifestes. A peine arrivées de leur village, et après avoir reçu de Louise une rapide initiation à leurs nouveaux devoirs, ces filles étaient placées dans les paroisses; toutefois, peu accoutumées à soigner les malades, peu formées même aux exercices ordinaires de la piété, sans supérieure qui surveillât leur conduite, sans autres règles que des avis donnés de vive voix par saint Vincent et par Mlle Le Gras, sans lien entre elles ni uniformité dans leur vie, sans engagements enfin pour les protéger contre leur inconstance, elles manquaient souvent des qualités nécessaires à leurs

[1] Lettre L.

fonctions. Aussi les dames n'en étaient-elles pas toujours satisfaites; mais force était de les leur laisser, car on ne pouvait pas même répondre à toutes les demandes. Depuis quelque temps cependant saint Vincent mûrissait la pensée de former une sorte de noviciat où les filles recevraient, avant de servir les pauvres, ces notions premières de la vie chrétienne et charitable que l'éducation ne leur avait pas toujours données. Il en avait conféré avec M[lle] Le Gras, qui, dans son zèle, s'était offerte aussitôt à lui pour cette œuvre. Toujours préoccupé de ne pas devancer l'heure de Dieu, il lui avait conseillé d'abord d'attendre, tout en se réjouissant de cette bonne volonté dans laquelle il voyait pour Louise une préparation à devenir « ce que la Providence désirait d'elle ». « Saül, lui disait-il, en cherchant ses ânesses, trouva un royaume. Saint Louis, en prétendant à la conquête de la Terre-Sainte, conquit la couronne du ciel, et vous, en cherchant à devenir la servante de ces pauvres filles, vous êtes celle du Seigneur. » Enfin, à l'automne de 1633, il se décida à tenter l'épreuve et choisit, parmi un certain nombre d'aspirantes, trois ou quatre filles que M[lle] Le Gras reçut chez elle, le 29 novembre, veille de saint André.

Cette « petite pelote de neige », ainsi qu'il l'appelait, ne tarda pas à grossir; d'autres jeunes filles et même quelques veuves se présentèrent[1]. Au

[1] Les veuves étaient admises lorsqu'elles étaient « libres d'enfants ». — Il est souvent question à cette époque, dans les lettres de saint Vincent, de deux femmes désignées sous les noms

bout de peu de mois, la maison était un véritable noviciat, dont la croix, selon l'expression de Louise, formait seule la clôture. La volonté de Dieu se manifestait avec évidence par le succès de l'entreprise, et la paix intérieure que goûtait M[lle] Le Gras, son amour sans cesse croissant pour ses fonctions, apparaissait de plus en plus comme le signe de sa vocation. C'était là cette voix « qui ne peut tromper », que saint Vincent l'avait autrefois engagée à attendre; aussi lui permit-il de se consacrer désormais tout entière à leur œuvre commune, par un vœu irrévocable qu'elle prononça le 25 mars 1634[1]. Elle renouvela en même temps son vœu de chasteté, et prit la résolution de communier le 25 de chaque mois, pour remercier Dieu de l'avoir appelée à un état qui, essentiellement parfait, répondait aux attraits de toute sa vie, et dont les difficultés d'ailleurs n'ébranlaient pas son courage. Il y en avait de toutes sortes cependant, devant lesquelles une âme moins vaillante et moins humble eût reculé. Recevoir sous son toit, pour vivre avec elles du matin au soir, des personnes jusque-là inconnues, la plupart filles du peuple, vertueuses, mais souvent sans éducation et grossières même quelquefois dans leurs allures et leur langage, c'était, pour une femme distinguée, intelligente, aimant sans doute par-dessus

de M[me] Turgis et de M[me] Pelletier. La première est appelée plus tard *sœur* Turgis.

[1] Cette date a été religieusement conservée dans la compagnie des Filles de la Charité, et le 25 mars de chaque année est le jour fixé pour le renouvellement de leurs vœux.

tout les pauvres, mais habituée aussi dès l'enfance à une société élevée, un dévouement d'autant plus complet qu'il échappait à celles qui en étaient l'objet. Il s'en présentait beaucoup, comme nous l'avons dit; mais le plus grand nombre se retiraient au bout de peu de temps. « Je lui ai souvent ouï dire, » écrivait plus tard une de ses filles, « qu'elle avait grand'peine à voir cette diversité de visages. C'était pour elle une peine presque continuelle. » Elle se croyait obligée cependant de recevoir toutes celles qui paraissaient douées de bonne volonté, et comme, pour leur donner place dans son modeste intérieur, elle avait renoncé à y conserver une servante, elle se faisait aider par les nouvelles venues, « par les moins stylées, » dit la même sœur, dans les soins du ménage ou « de son particulier ». Elle partageait même sa chambre avec elles, et allait jusqu'à faire coucher dans son lit une pauvre fille atteinte d'une pénible infirmité [1]. Son logis, comme son revenu, était en effet bien étroit. On en peut juger aujourd'hui encore, car la maison désignée par la tradition comme ayant abrité ces débuts, et dont elle n'occupait sans doute qu'un étage, a échappé à la destruction. Elle n'a que deux petites fenêtres de façade; une porte basse, un corridor obscur y donnent accès; c'est le Bethléhem des Filles de la Charité [2].

[1] Lettre de la sœur Mathurine Guérin à la sœur Marguerite Chétif.

[2] Cette maison, située dans la rue qu'on appelait alors des Fossés-Saint-Victor, et qu'on nomme aujourd'hui du Cardinal

Aucun règlement positif n'était encore en vigueur parmi elles; cependant, comme l'ordre ne saurait subsister pour aucune association sans des règles communes, Louise dut bientôt tracer l'ébauche de la loi à laquelle il lui semblait devoir soumettre ses filles. Saint Vincent était alors malade; elle ne put le consulter avant de commencer son travail, et il s'en réjouit. « Dieu le veut ainsi, dit-il, pour que je ne mette pas ma faux en votre moisson. » Toutefois, lorsque le projet lui fut présenté, il crut devoir y apporter quelques modifications; il avança l'heure du lever et celle du coucher, ordonna de garder le silence depuis l'exercice du soir jusqu'à l'oraison du lendemain, et décida que la communion aurait lieu tous les dimanches et les jours de fête. Puis, lorsqu'il se sentit mieux portant, il convoqua les Filles pour leur expliquer ce qu'il attendait d'elles, et le 31 juillet 1634, en présence de Mlle Le Gras, de sœur Marie, venue de la paroisse du Saint-Sauveur, de sœur Michel et de sœur Barbe, attachées à Saint-Nicolas, de sœur Marguerite, choisie parmi ses compagnes de Saint-Paul, et de sœur Jeanne, « seule avec son ange » à Saint-Benoît, il inaugura cette admirable série de conférences qui, après deux siècles et demi, demeure encore le trésor le plus précieux des Filles de la Charité[1]. Recueillies de mémoire par les sœurs, ou plus souvent rédi-

Lemoine, porte le numéro 43 et est occupée par un magasin de papeterie.

[1] Elles ont été imprimées en 1845 au nombre de quatre-vingt-quatorze, par les soins de la Mission.

gées par Mlle Le Gras à l'aide de notes prises par elle pendant que saint Vincent parlait, elles conservent un parfum de simplicité dont rien n'égale le charme. On croit l'entendre causer avec l'abandon d'un père au milieu de ses enfants, avec l'autorité douce et digne d'un saint au milieu des âmes qu'il façonne et dirige. Il pose une question, les Filles répondent, et à travers la forme naïve de leurs pensées se fait jour souvent la vérité la plus sublime. Le Père approuve et commente leurs réponses, enfin les résume en développant à son tour le sujet. Le Sauveur en agissait ainsi sans doute avec ses disciples; et cette pensée fut une de celles qui se présentèrent à l'esprit de saint Vincent lorsqu'il prit pour la première fois la parole dans ce petit cénacle. « La divine Providence, mes filles, vous a toutes assemblées ici, » leur dit-il en commençant, « avec le dessein, ce me semble, que vous honoriez la vie humaine de Jésus-Christ sur la terre. » Puis il leur montra le Seigneur présent parmi elles, en vertu de sa promesse de se trouver avec ceux qui se réunissent en son nom, et avec ceux surtout qui se sont associés dans l'esprit et le dessein de le servir. « Néanmoins, ajouta-t-il, vous n'avez encore eu aucun règlement. Or, en cela, la divine Providence vous a traitées comme autrefois son peuple qui, depuis la création, a été plus de mille ans sans loi. Notre-Seigneur aussi a fait de même en la primitive Église; car tant qu'il a été sur la terre il n'y a pas eu de loi écrite, et ce sont les apôtres qui, après sa mort, ont recueilli ses enseignements et ses ordon-

nances. De même, je n'ai pu me résoudre encore à rédiger par écrit le règlement de votre maison. Mais en attendant qu'il plaise à la volonté de Dieu que cela se fasse, voyons comment vous devez passer les vingt-quatre heures qui font la journée, puis les semaines, les mois et les années qui vous conduiront à la bienheureuse éternité. »

Il énuméra alors, à mesure qu'ils se présentaient à lui, les divers points qu'il recommandait à leur attention, en commençant par les principalee actions du jour : « 1° Le lever, à quatre heures, tant que les affaires de la charité le permettront; le coucher, à neuf, car il faut se conserver pour le service des pauvres; » l'offrande à Dieu dès le matin de ses pensées, de ses paroles, de tous les mouvements de son cœur, offrande dont toutes les actions tireront leur force et leur mérite : « voilà pourquoi le diable fait son possible pour nous détourner de la pensée de Dieu à notre réveil. »

« 2° L'oraison. O mes filles, s'écrie-t-il, c'est là le centre de la dévotion. Dieu nous y donne des déluges de bonnes pensées; ramassez-les soigneusement pour les mettre en pratique, et vous réjouirez son cœur... Ne croyez pas que de pauvres filles ignorantes, comme vous pensez l'être, ne doivent pas prétendre à faire oraison. Oh! Dieu est si bon! Et parmi les preuves qu'il vous a données de sa bonté, souvenez-vous qu'il a voulu vous appeler en l'exercice de la charité. Comment, après cela, pourriez-vous penser qu'il vous refuse la grâce dont vous avez besoin pour faire oraison? O mes filles, cette

pensée ne doit jamais entrer dans votre esprit ! J'ai été aujourd'hui grandement édifié en parlant à une bonne fille de village comme vous, qui par son assiduité à l'oraison est maintenant une des plus grandes âmes que je connaisse.

« 3° Ayez soin de rendre compte ensuite de votre oraison. Dites-vous simplement les unes aux autres les pensées que Dieu vous aura données...

« 4° Allez tous les jours à la sainte messe; mais assistez-y avec grande dévotion, car quand vous y assistez, que pensez-vous faire ? La même chose que le prêtre; et en effet, ce n'est pas lui seul qui offre le saint sacrifice, mais ce sont encore ceux qui y assistent.

« 5° Quand vous quittez l'oraison et la sainte messe pour le service des pauvres, vous devez savoir, mes filles, que vous n'y perdez rien, puisque c'est aller à Dieu que de servir les pauvres... Soyez donc bien soigneuses de leur donner tous les secours nécessaires, particulièrement les secours spirituels... Supportez leurs humeurs, ne vous fâchez jamais contre eux et ne leur dites pas de paroles rudes; ah ! ils ont assez à faire que de souffrir leur mal. Pensez, au contraire, que vous êtes leur ange gardien visible, leur père et leur mère; ne les contredisez enfin qu'en ce qui leur est contraire, car sur cet article ce serait une cruauté que de leur accorder ce qu'ils demandent; pleurez avec eux, Dieu vous a établies pour être leur consolation...

« Le temps qui vous restera après le service des malades, vous le devez toujours bien employer en

ne restant jamais sans rien faire. Appliquez-vous à apprendre à lire pour devenir capables d'instruire les petites filles aux lieux où vous serez envoyées. Eh! que savez-vous ce que la Providence veut faire de vous? Tenez-vous donc toujours en état d'aller partout où la sainte obéissance vous enverra,... sans imiter les enfants de Zébédée, qui, par sous-mains, faisaient demander les places qu'ils choisissaient, et que Dieu, pour leur bien, ne leur accordait pas. »

Puis, après quelques autres conseils sur divers sujets, revenant à cette vertu fondamentale, le saint continue ainsi : « Comme l'obéissance perfectionne toutes nos œuvres, il est nécessaire qu'entre vous il y en ait toujours une qui tienne la place de supérieure, et que ce soit tantôt l'une, tantôt l'autre. » Et désignant alors celles qui feront l'office de supérieures pendant le mois : « Regardez-les, mes filles, comme la sainte Vierge elle-même... Je veux vous rappeler un fait qui me concerne. Lorsque Dieu me plaça auprès de Mme de Gondy, alors générale des galères, je me proposai de la regarder et de lui obéir comme à la sainte Vierge, et Dieu sait combien cette pratique m'a fait de bien. Honorez aussi les Dames de la Charité, et vous tenez toujours près d'elles avec beaucoup de respect. Honorez aussi les malades et les regardez comme vos maîtres. »

Il développa ensuite les avantages que les Filles de la Charité retireront de ce genre de vie. « Premièrement, s'il y a personne au monde qui doive espérer

le paradis, ce sera vous; pourquoi? Parce qu'en l'observant vous êtes sûres de faire la très sainte volonté de Dieu. Le second fruit est le commencement d'un très grand bien qui peut-être durera à perpétuité. Oui, mes filles, si vous entrez dans la pratique de votre règlement avec le dessein de faire la très sainte volonté de Dieu, il y a lieu d'espérer que votre petite communauté durera et s'augmentera; elle continuera ce même bien après votre mort, ce qui vous sera un sujet d'augmentation de gloire dans le ciel... »

Enfin, après avoir exposé les divers moyens qu'elles devront prendre pour persévérer : « Ayez courage, mes filles, » s'écria le saint en terminant, « et considérez quelle est la miséricorde que Dieu vous a faite, en vous choisissant les premières pour l'établissement de votre compagnie. Lorsque Salomon voulut bâtir le temple de Dieu, il mit dans les fondements des pierres précieuses pour témoigner que ce qu'il voulait faire était très excellent. La bonté de Dieu veuille vous faire la grâce, à vous qui êtes le fondement de cette compagnie, d'être éminentes en vertus, car je ne saurais me persuader que vous voulussiez faire tort à celles qui vous suivront, et comme les arbres ne portent des fruits que selon leur espèce, il y a toute apparence que celles qui viendront après vous ne prétendront pas à une plus grande vertu que celle que vous aurez pratiquée. S'il plaît donc à Dieu de donner sa bénédiction à ce commencement de bien, soyez aussi plus vertueuses. »

Toutes les sœurs déclarèrent alors leur volonté d'observer fidèlement ce qui venait de leur être recommandé, et s'étant mises à genoux, reçurent la bénédiction de leur père.

Douze pêcheurs ont servi de colonnes à l'Église ; ces cinq ou six *pauvres filles de village* étaient les pierres fondamentales de la compagnie. « Oh! que les œuvres de Dieu, disait le saint, sont différentes de celles des hommes! »

Tout imparfaite qu'elle fût encore, l'œuvre en effet était fondée, mais fondée sans que ceux dont le Seigneur s'était servi eussent conscience, pour ainsi dire, de la grande chose qu'ils créaient. Aussi saint Vincent de Paul devait-il jusqu'à la fin de sa vie, déclinant l'honneur de leur avoir donné l'existence, répéter aux Filles de la Charité : « Ne vous y trompez pas, Dieu seul a fait votre compagnie. Nous n'en eûmes jamais de dessein formé. Eh! qui eût jamais pensé qu'il y eût des *Filles de la Charité,* lorsque les premières vinrent pour servir les pauvres dans quelques paroisses de Paris? O mes filles, je n'y pensais pas; votre sœur servante n'y pensait pas non plus : c'est donc Dieu qui y pensait pour vous, c'est donc lui que nous pouvons dire être l'auteur de votre compagnie, puisque véritablement nous ne saurions en reconnaître un autre[1]. » Le saint avait raison. Dieu seul pouvait apercevoir à travers le temps l'arbre qui allait sortir de ce grain de sénevé; mais s'il est vrai que saint Vincent ne soupçonnait pas alors la grandeur de son œuvre, on n'a pas le

[1] Conférence du 6 janvier 1642.

droit de dire qu'il en devait la pensée à une inspiration étrangère.

Le dernier historien de sainte Chantal a cru cependant pouvoir répéter que saint Vincent avait emprunté « l'idée première de son institut... à la fondatrice de la Visitation », et qu'il se plaisait à montrer dans la congrégation naissante « l'héritage de Mme de Chantal[1] » et de saint François de Sales, forcés par la timidité de l'archevêque de Lyon et par la pression de l'opinion publique de donner à leur création un autre but.

Le fait n'est pas exact. La vérité est que la visite des pauvres, conseillée en effet aux premières religieuses de la Visitation, n'était pour elles qu'une œuvre secondaire et si accessoire que, « *deux sœurs* seulement étant nommées pour faire cette visite durant le mois, le tour de chacune arrivait à peine une fois l'an, de sorte que la communauté s'employait uniquement aux exercices de la vie intérieure et contemplative[2]. » Nul témoignage

[1] M. Bougaud, *Histoire de sainte Chantal*, t. II, p. 252 et 253.

[2] La question a déjà été traitée d'ailleurs, et voici textuellement le passage qui lui est consacré dans l'édition authentique des Mémoires de la Mère de Chaugy, publiés par les religieuses du monastère d'Annecy : « Cet article (la visite des malades), est-il dit en note, a donné lieu dans notre siècle à une fausse interprétation de la pensée des saints fondateurs de la Visitation. On a avancé qu'ils avaient voulu former une espèce de Congrégation de sœurs de charité ; mais les constitutions mêmes que saint François de Sales donna à ses filles prouvent que cette visite des malades n'était selon lui qu'une œuvre secondaire. « Cette Congrégation, dit-il, a été érigée en sorte que « nulle grande âpreté ne puisse divertir les faibles et infirmes

du reste ne vaut celui du fondateur lui-même: « La fin particulière de l'érection de la congrégation d'Annessy, » dit saint François de Sales [1], « fut la retraite des filles infirmes de corps et

« de s'y ranger pour y vaquer à la perfection du divin amour. » Voilà son but : attirer au festin du Père de famille, à l'union la plus intime avec Dieu, les âmes fidèles et généreuses, mais faibles de corps. Aussi, assure la Mère de Chaugy, « le principal soin et les plus chères affections de notre bienheureuse Mère étaient de bien fonder ses filles à la vraie vie intérieure et de l'esprit, à quoi toutes étaient fort attirées, en sorte qu'elles ne cherchaient que mortification, récollection, silence et retraite en Dieu. »

« Ce but de saint François de Sales fut compris, même du public, ainsi que le prouvent les mémoires du temps, et le P. Armand, jésuite, répondant au saint qui lui avait demandé son jugement sur cette réunion de Mme de Chantal et de ses premières filles, écrivait (ainsi qu'il se voit en la page 146): « Votre compagnie s'élève pour imiter la vie cachée, la vie contemplative, la vie bénigne de Jésus. » Il ne faisait nullement ressortir les œuvres de charité, car il savait que la visite des malades était une pratique accessoire, et non une des fins de la Congrégation. On s'en convaincra plus encore si on remarque que deux sœurs seulement étant nommées pour faire cette visite durant un mois, le tour de chacune arrivait à peine une fois l'an, de sorte que la communauté s'employait uniquement aux exercices de la vie intérieure et contemplative. Il n'y a donc pas de comparaison à établir entre la Visitation naissante et les Congrégations fondées pour l'éducation de la jeunesse ou les Congrégations de charité qui sont dans un contact journalier avec les pauvres de Jésus-Christ. »

(*Sainte Jeanne-Françoise Frémyot, sa vie et ses œuvres,* t. I, p. 159.)

Ajoutons à cette déclaration que le texte de la Mère de Chaugy sur lequel se basaient les défenseurs de la thèse que nous combattons ne se trouve pas dans la nouvelle édition.

[1] Réponse à Mgr de Marquemont. *Œuvres complètes de saint François de Sales,* édition Migne, t. VI, p. 1141.

des veufves,... *car quant à la visite des malades, elle fut plutôt adjoutée* comme un exercice conforme à la dévotion de celles qui commencèrent cette congrégation, et à la qualité du lieu où elles étaient, que pour fin principale. » Aussi, lorsque Mgr de Marquemont exprima le désir de leur imposer la clôture, l'évêque de Genève y acquiesça, trouvant que « la fin de la congrégation serait aysée à conserver » sous cette nouvelle forme [1].

Quant au nom de *Visitation*, dans lequel on a cru voir aussi une allusion à la visite des malades, il fut uniquement choisi « parce que c'était un mystère caché et qu'il n'était pas célébré solennellement en l'Église comme les autres [2] ».

Quel que soit le charme de la forme donnée à la pensée, il est donc impossible, surtout depuis les publications faites pendant ces dernières années, de nous représenter, au sortir de la peste de 1628, saint Vincent de Paul cédant tout à coup aux instances répétées de sainte Chantal et se décidant, « sous l'aiguillon de son zèle, » à réaliser « la sublime inspiration » qu'elle avait eue vingt ans auparavant. Les faits que nous avons essayé de raconter nous ont montré, au contraire, que saint Vincent n'avait eu aucun plan arrêté d'avance, et nous savons que lorsque, sous le souffle de Dieu, l'idée arriva à son plein développement, elle était encore presque en opposition avec les mœurs et les idées

[1] Réponse à Mgr de Marquemont. *Œuvres complètes de saint François de Sales,* édition Migne, t. VI, p. 1141.

[2] *Œuvres complètes de saint François de Sales,* t. VII, p. 383.

du temps. Une communauté de jeunes filles destinées à aller chercher les pauvres chez eux, et ayant ordinairement pour tout monastère une « maison de malade, pour cellule une chambre de louage, pour chapelle l'église de la paroisse, pour cloître les rues de la ville ou les salles des hôpitaux, pour clôture l'obéissance, pour grille la crainte de Dieu, et pour voile la sainte modestie[1], » c'était une innovation étrange, hardie, peut-être même, aux yeux de plusieurs, téméraire, à une époque où la femme consacrée à Dieu, « dérobée aux regards sous un voile qui l'enveloppait tout entière, » était protégée contre les dangers du monde par les murailles d'un monastère et par ces grilles qui, ajoute Bossuet, « menacent étrangement ceux qui en approchent[2]. » Nous sommes faits maintenant à ce miracle de la charité. Les chrétiens de nos jours n'éprouvent aucune surprise à rencontrer sur les places de nos cités ou dans la mansarde du pauvre, dans les terres infidèles ou sur les champs de bataille, la cornette blanche de la fille de saint Vincent. Et ne peut-on pas dire que le monde lui-même, qui, ne comprenant plus la pénitence et la prière, reste insensible devant la vocation du cloître, admire encore, lors même qu'il la persécute, « cette humble fille qui panse ses plaies, endort ses douleurs, essuie ses larmes, et, devenue mère sans cesser d'être vierge, recueille et nourrit ses enfants[3] ! »

[1] Règles, ch. Ier, § 2.
[2] Bossuet, Sermon de vêture de Mlle de Bouillon.
[3] M. Bougaud, *Histoire de sainte Chantal.*

CHAPITRE VII

1634-1636

Les émules de Louise dans la charité. — Mme Goussault et la visite de l'Hôtel-Dieu. — Mlle Le Gras se transporte avec ses filles à La Chapelle.

La suite de ce récit nous amène à parler d'une nouvelle œuvre, ou plutôt d'une nouvelle branche de la *Charité*, au développement de laquelle, bien que la direction ne lui en appartînt pas, Mlle Le Gras devait travailler activement. Mais, avant de raconter les circonstances extérieures au milieu desquelles elle vit le jour, nous ne saurions passer sous silence une réflexion que cette histoire nous a suggérée plus d'une fois. Presque jamais saint Vincent de Paul ne prit seul l'initiative des œuvres qu'il devait accomplir. Ouvrier docile dans la main du Maître, pénétré de la crainte de compromettre l'action de Dieu en y mêlant une activité trop humaine, il étudiait et réfléchissait longtemps avant de rien entreprendre. Autant il

était attentif à ne rien laisser perdre de l'inspiration, autant il avait peur de devancer l'heure du Seigneur et de dépasser le vouloir divin. La pensée qu'il pourrait être entraîné plus loin le faisait, selon son expression, trembler d'effroi [1]; aussi attendait-il toujours les indications d'en haut plutôt qu'il ne cherchait à les deviner. Or il arriva très souvent qu'avant de devenir ses collaboratrices, des femmes chrétiennes méritèrent, par leur foi ou leur charité, d'être comme les anges que Dieu lui fit rencontrer pour lui montrer la voie. Quelques-unes furent d'un rang élevé, d'autres étaient obscures; mais la faiblesse de l'instrument ne servait qu'à faire mieux ressortir le mérite de l'artisan. Le dévouement d'une femme dont on ne connaît plus que le nom, Mme de la Chassaigne, avait été l'occasion de l'établissement de la confrérie de *la Charité;* une autre, demeurée plus célèbre, Mme de Gondy, avait pris bientôt après l'initiative des missions dans les campagnes, et fourni à saint Vincent les ressources nécessaires pour les fonder; enfin, tandis que la Présidente de Herse contribuait puissamment par ses aumônes à la création des retraites préparatoires à la réception des ordres, la veuve d'un jeune magistrat méditait à son tour l'œuvre dont nous allons voir les débuts.

Trop intéressante pour être oubliée ici, cette femme mérite d'autant plus notre attention qu'elle venait précisément à cette époque de faire la con-

[1] Lettre à Mlle Le Gras.

naissance de M[lle] Le Gras, soit au parloir de Saint-Lazare, soit à l'Hôtel-Dieu, où elles allaient l'une et l'autre visiter les malades. Elle se nommait Geneviève Fayet, et avait épousé un Président de la Chambre des comptes, M. Goussault[1], qui, mort en 1631, lui avait laissé la tutelle de cinq enfants. Les historiens de saint Vincent de Paul nous ont conservé son souvenir. Riche et d'une éclatante beauté, « elle pouvait encore, dit Abelly, prétendre à de grands établissements dans le monde; mais elle y renonça généreusement, pour se consacrer aux pauvres, particulièrement aux malades; » et Collet confirme ce témoignage en insistant à son tour sur son éminente charité. L'un et l'autre cependant sont encore demeurés, dans leurs appréciations, au-dessous de la vérité, et des documents nouveaux tendent de plus en plus à le démontrer. Le concours que M[me] Goussault ne tarda pas à apporter à la confrérie de *la Charité*, tant à Paris que dans les campagnes environnantes, pour la visite desquelles saint Vincent l'adjoignit à M[lle] Le Gras, révéla bientôt en elle des vertus et une intelligence du bien tout à fait singulières. Nous en voyons une preuve, entre beaucoup d'autres, dans une lettre datée du 16 avril 1633 et adressée par elle, d'Angers, à saint Vincent, lors d'un de ses voyages de charité[2].

[1] Antoine Goussault, seigneur de Souvigny, conseiller du roi en ses conseils et Président en sa Chambre des comptes, baptisé à Saint-Gervais, le 17 juin 1584. (Bibl. nat. MSS. pièces originales 1379.)

[2] Ce document précieux, mais sans signature, qui se trouve à la bibliothèque Sainte-Geneviève, au milieu d'une volumi-

Mme Goussault s'y peint tout entière, avec une simplicité charmante, racontant ses pensées du chemin, énumérant ses exercices : l'oraison qu'elle fait faire à ses compagnons de route, les chants des litanies, de l'Alleluia, et d'autres hymnes si joyeux, qu'un de ses fermiers[1], qui la suit à cheval, « en est tout ravi ; » les prières entremêlées de douces récréations; enfin les œuvres de zèle, qui la font prendre pour « une autre Mlle Acarie ». A Angerville, elle apprend aux enfants et aux grandes personnes occupées à tisser l'étamine le signe de la croix, qu'ils ignorent, ce qui lui inspire grande pitié; et à Arthenay, elle fait le catéchisme dans l'intérieur même de l'église. Arrivée à Angers, elle est

neuse collection de lettres pour la plupart adressées au P. Faure, réformateur de l'abbaye, a été publié, en 1854, dans la *Revue de l'Anjou,* attribué à Mlle Le Gras et reproduit comme émanant d'elle par M. l'abbé Maynard dans son *Histoire de saint Vincent de Paul.* Cette opinion cependant semblait difficile à justifier. On ne reconnaît, en effet, dans cette pièce, ni le style de Mlle Le Gras, ni ses habitudes. Elle ne voyageait pas avec des « laquais » ou des « fermiers à cheval », et ne parlait jamais de « ses gens », pour la bonne raison qu'elle n'en avait pas. Enfin, tandis que son écriture est peu formée et irrégulière, celle-ci est large, ferme et magistrale, pour ainsi dire. Tout nous portait, au contraire, à attribuer cette lettre à la Présidente Goussault; pourtant nous n'osions encore émettre cet avis lorsque, par le plus heureux des hasards, un spécimen de son écriture plus considérable que ceux qui existent à la Bibliothèque nationale a été trouvé dans un autographe envoyé de Chine à Paris pour servir à la publication des lettres de saint Vincent. Un examen comparé des deux documents a pu démontrer que la lettre publiée dans la *Revue de l'Anjou* est, sans hésitation possible, de Mme Goussault.

[1] Mme Goussault possédait une terre à Bourgneuf, en Anjou.

reçue avec honneur, et, comme elle le dit, traitée *de grand.* « MM. de la justice et les principaux de la ville » se rendent chez elle tour à tour, et pendant deux jours ne lui laissent guère d'autre temps libre que celui de la messe. Le surlendemain, elle va visiter les prisonniers, délivre de pauvres faux-sauliers, et instruit les enfants et les dames du lieu, « qui lui paraissent en avoir grand besoin ». L'enthousiasme qu'elle inspire est indescriptible. Un prêtre qui l'entend s'estimerait heureux, dit-il, « de finir ses jours près d'elle, sans gages et uniquement pour ouïr les paroles qui sortent de sa bouche, » et parmi les cent personnes dont se compose son auditoire il en est une qui s'écrie : « On voit que vous aimez bien les pauvres et que vous êtes à la joie de votre cœur avec eux. Vous paraissez deux fois plus belle en leur parlant. » Ce succès l'étonne ; elle en cherche naïvement la cause et l'attribue à la simplicité de ses habitudes ; elle va, en effet, à la paroisse, « ne fait pas la réformée, » et s'est résolue à toutes les condescendances qui ne sont point péché, voire au tric-trac, auquel elle a joué un jour pendant une heure[1]. Quoi qu'il en soit, on a été jusqu'à lui dire que, si elle demeurait un an à Angers, elle convertirait toute la ville. Mais

[1] Son seul remords était d'avoir refusé de se laisser peindre, comme c'était l'usage des dames de la ville, jusqu'aux petites bourgeoises dont on mettait le portrait sur la tombe; « car « c'est peut-être une fausse humilité de ne vouloir pas pa- « raître si vaine, et il y aurait eu plus de vertu à le faire par « condescendance. »

l'humble femme, insensible aux louanges qu'elle reçoit, ne songe qu'aux pauvres, et particulièrement aux pauvres malades dans les hôpitaux; c'est là ce qui apparaît surtout dans cette lettre et justifie l'attention que nous lui avons accordée. Depuis Étrechy, sa première halte, jusqu'à Angers, terme de sa course, sa préoccupation, en arrivant, est toujours de s'informer de « l'Hôtel-Dieu », et de s'y rendre, à quelque distance qu'il soit de l'auberge où elle descend. Il semblerait presque que le voyage n'eût d'autre but que de visiter les hospices de province et d'étudier la manière dont les pauvres y étaient traités. Supposition d'autant moins invraisemblable peut-être, que c'est précisément peu de mois après son retour que Mme Goussault faisait à saint Vincent une proposition ayant pour objet les malades de l'Hôtel-Dieu de Paris.

Mlle Le Gras était pressée elle-même depuis quelque temps du désir d'améliorer leur situation, et « en avait déjà », dit Gobillon [1], « communiqué à M. Vincent; » mais ce vœu, commun alors à plusieurs âmes, fut formulé d'une manière plus précise par Mme Goussault. Le projet de celle-ci était d'étendre à cette catégorie de malheureux les secours distribués par les *Charités*, et d'organiser une confrérie de dames leur rendant des services analogues à ceux qui étaient prodigués aux malades des paroisses. Il y avait là, en effet, bien des aumônes de tout genre à répandre. L'Hôtel-Dieu, qu'on venait d'a-

[1] Op. cit., p. 55.

grandir par la construction d'une salle au-dessus de la rivière [1], recevait à la fois mille à douze cents malades. Vingt à vingt-cinq mille personnes y passaient chaque année. Quel champ ouvert à la charité! Cependant, avec sa réserve ordinaire, saint Vincent s'excusa d'abord. Il ne voulait pas, disait-il, empiéter sur un domaine qui n'était pas le sien, et ne se reconnaissait d'ailleurs ni caractère ni autorité pour réformer les abus qui n'avaient pu manquer de se glisser dans la maison. Mme Goussault, voyant qu'elle n'obtenait rien, et ne pouvant se décider à renoncer à son dessein, alla trouver l'archevêque de Paris, dont l'autorité pouvait aplanir tous les obstacles. Cette démarche fut plus heureuse : Mgr de Gondy se laissa persuader et envoya dire à saint Vincent qu'il le verrait avec plaisir organiser une société de dames, avec le but spécial de s'occuper des malades de l'Hôtel-Dieu. Dans cet avis du prélat, le saint reconnut la volonté de Dieu et se rendit.

Il permit donc à la Présidente Goussault de convoquer, dans son hôtel de la rue du Roi-de-Sicile [2], quelques femmes pieuses, qu'il consentit à présider, et dont lui-même nous a conservé les noms. « L'assemblée eut lieu hier chez Mme Goussault, » écrivait-il le lendemain à Mlle Le Gras, qui n'avait pu

[1] *Piganiol de la Force*, t. I, p. 401. Cette adjonction portait à vingt le nombre des salles de l'Hôtel-Dieu.

[2] La rue du Roi-de-Sicile, dont une partie au moins subsiste encore, est située entre la rue de Rivoli et celle des Francs-Bourgeois.

en faire partie. « Mmes de Villesavin [1], de Bailleul [2], du Mecq, Sainctot [3] et Pollalion [4] s'y trouvèrent. »

Le saint commença par exposer le plan de l'œuvre projetée. La proposition de s'entendre pour visiter régulièrement les malades fut agréée en principe ; mais quant à l'exécution, les dames présentes à cette première réunion étaient si peu nombreuses que rien ne put être encore décidé. Elles résolurent du moins de prier, de communier pour demander à Dieu la lumière, de chercher à faire des prosélytes parmi leurs amies, et s'accordèrent sur la nécessité de solliciter tout d'abord de Mlle Le Gras son concours et celui de ses Filles. « On estima qu'il en faudrait quatre, » ce dont saint Vincent prévint aussitôt Louise, en ajoutant : « Le sujet de votre travail croît ; fortifiez-vous donc le plus que vous pourrez. »

Le lundi suivant, l'assemblée se réunit de nou-

[1] Mme de Villesavin, veuve de Phélippeaux, seigneur de Villesavin, était depuis longtemps en relations avec Mlle Le Gras, ainsi qu'il ressort d'une lettre de Mgr Camus. Elle habitait un des beaux hôtels de la place Royale, où elle recevait la meilleure compagnie. Ses manières cérémonieuses l'avaient fait surnommer *la servante très humble du genre humain.*

[2] Mme de Bailleul, femme du surintendant des finances de ce nom.

[3] Mme de Sainctot, née Dalibray, femme du trésorier de France. Elle recevait chez elle la famille Pascal et faisait élever la célèbre Jacqueline avec ses filles. Voiture lui dédia sa traduction de *Roland furieux.*

[4] Saint Vincent et Mgr Camus écrivaient toujours *Poullaillon* au lieu de Pollalion. Nous avons adopté cette dernière orthographe, consacrée d'ailleurs par Collin, auteur de sa vie.

veau, et cette fois se composa de dix personnes [1], parmi lesquelles Mme Séguier [2], femme du chancelier de France, Mme de Traversay [3], « la bonne et sainte Mme Fouquet [4] » et Mlle Le Gras. La visite des malades dans les hôpitaux étant déjà décidée, il ne s'agissait plus que de l'organiser. On mit à la tête de l'œuvre Mme Goussault, qui ne voulut prendre que le titre de « servante [5] ». Mlle Viole [6] fut désignée comme assistante, et Mlle Pollalion, tout occupée

[1] *Recueil manuscrit de diverses pièces appartenant à la conduite et direction des dames de la Charité de Paris.* (Arch. de la Mission.)

[2] Élisabeth d'Aligre, femme de Pierre Séguier, qui reçut les sceaux en 1633.

[3] Anne Petau, veuve de messire Regnauld, seigneur de Traversay, conseiller au Parlement de Paris. Elle demeurait rue Saint-Martin, chez le Président Méliand, son frère. Elle fonda en 1635 le monastère de la Conception, rue Saint-Honoré, et s'occupa des filles de la Croix après la mort de leur fondatrice, Mme de Villeneuve.

[4] Marie Mauprou, mère du fameux surintendant des finances, femme héroïque qui, apprenant la disgrâce de son fils, s'écria : « Je vous remercie, ô mon Dieu. Je vous avais demandé le salut de mon fils; en voilà le chemin. » Ses cinq filles entrèrent à la Visitation. Mme Fouquet avait un goût et des aptitudes spéciales pour soigner les malades, et composa un recueil de recettes médicales.

[5] « Les supérieures de la compagnie de l'Hôtel-Dieu, au commencement de leur établissement, prenaient le nom de *servantes* suivant le désir de la bonne Mme Goussault. » (Conférence de saint Vincent aux Filles de la Charité, 20 juin 1642.)

[6] Mlle Viole s'occupa activement de l'œuvre des hôpitaux et remplit les charges d'assistante ou de trésorière jusqu'à sa mort, arrivée le 4 avril 1678. « Que je suis consolé et édifié par cette bonne demoiselle! » écrivait saint Vincent. Elle demeurait rue de la Harpe.

qu'elle était alors de fonder sa communauté des Filles de la Providence, au bourg de Charonne, consentit à accepter les fonctions de secrétaire. Saint Vincent, qui ne pouvait refuser celles de directeur, traça ensuite aux dames leur règle de conduite. Sa première recommandation fut de se montrer très discrètes vis-à-vis des religieuses déjà établies dans la maison. La situation était délicate, en effet. Il y avait à l'Hôtel-Dieu environ cent trente Augustines, fort régulières; et si leur supérieure, la Mère du Saint-Nom-de-Jésus, depuis vingt ans dans sa charge, n'avait pu obtenir encore que les malades eussent chacun leur lit[1], elle n'était pas restée inactive, car elle avait amélioré leur couche, leur nourriture et la qualité des médicaments. Pour ne pas blesser la juste susceptibilité de la Mère et des Filles, saint Vincent conseilla donc aux dames, après avoir invoqué « l'assistance de Notre-Seigneur, le vrai père des pauvres, par l'entremise de la sainte Vierge et de saint Louis, fondateur de la maison[2] », de se présenter à elles en leur demandant, comme une faveur, de les aider à servir les malades; et de les honorer toujours elles-mêmes comme les véritables « dames de la maison et les épouses de Jésus-Christ ».

[1] Cette réforme si urgente n'eut lieu que sous Louis XVI. (Lebœuf, op. cit.)

[2] L'Hôtel-Dieu avait été, dit-on, inauguré par saint Landry, évêque de Paris, vers 660; mais les libéralités extraordinaires de saint Louis justifiaient ce titre de fondateur que lui donnait saint Vincent.

Quant aux pauvres, que le but de l'œuvre est d'instruire et de consoler, il faudra les traiter aussi avec beaucoup de douceur et d'humilité, ne pas les contrister par l'étalage du luxe et des richesses, mais se montrer à eux avec des habits simples et modestes. Enfin il faudra éviter, en leur parlant, de « faire les savantes », et, pour ne pas paraître *prêcher,* « avoir toujours à la main un petit livre renfermant les principales vérités chrétiennes, qu'on fera imprimer à ce dessein, » et se servir de formules comme celles-ci : « On m'a appris..., on m'a conseillé telle chose...; c'est ainsi qu'on m'a enseigné à me confesser et à prier, » ou d'autres précautions analogues.

Mais l'homme est ainsi fait que l'aumône matérielle ouvre souvent le chemin de son cœur. C'est ce qu'il importait surtout ici de ne pas oublier. Mme Goussault fit à ce sujet une nouvelle proposition. Elle avait remarqué avec un vif regret, — car le sentiment de l'égalité chrétienne était en elle particulièrement développé, — qu'en dehors des deux repas réglementaires, le dîner et le souper, les malades ne pouvaient rien prendre, faute d'avoir à leur disposition des aliments conformes à leur état de santé. Elle suggéra donc la pensée de louer près de l'Hôtel-Dieu une chambre où les Filles de la Charité prépareraient chaque jour une collation pour un millier de malades, et confectionneraient à leur intention des gelées et des confitures. Elles accompagneraient ensuite les Dames dans leurs tournées, et les aideraient à faire leurs distributions. Tout le

monde se rangea à cet avis, et l'on se sépara en se promettant d'agir sans retard.

Le plan était arrêté, l'œuvre commença sous les meilleurs auspices. Gagnées par les manières aimables et déférentes des Dames, les religieuses Augustines leur laissèrent toute liberté de parcourir les salles en se faisant seconder comme elles l'entendraient, et Mlle Le Gras, forte de cette autorisation, vint « mettre en fonctions » quatre de ses Filles, les sœurs Geneviève, Jacqueline, Germaine et Nicole. Elle-même se porta à ce nouveau travail avec tant de zèle que saint Vincent dut encore la modérer en lui écrivant : « D'être toujours à l'Hôtel-Dieu, il n'est pas expédient ; mais d'y aller et venir, il est à propos. Ne craignez pas de trop entreprendre en faisant le bien qui se présente à vous ; mais craignez de faire plus que Dieu ne vous donne le moyen de faire. » Et il ajoute : « Je remercie Notre-Seigneur de la grâce qu'il fait à vos Filles, d'être si généreuses et si bien disposées à lui rendre service. »

La générosité des Filles n'était du reste que le reflet de celle des Dames. L'œuvre — qui, dans la pensée de saint Vincent, ne se distinguait pas de la *Charité* des paroisses[1] — n'était pas organisée de-

[1] « Plût à Dieu, » écrivait-il le 25 juillet 1634 à un de ses missionnaires, M. du Coudray, à Rome, « que vous pussiez obtenir des indulgences pour les confréries de la Charité qui, par la grâce de Dieu, font des choses merveilleuses. Nous l'avons érigée en diverses paroisses de cette ville (Paris), et depuis quelque temps nous en avons une composée de cent à cent vingt dames de qualité qui, chaque jour, quatre à quatre, vont visiter et secourir de huit à neuf cents malades. »

puis plus d'un mois que déjà elle comptait de cent à cent vingt membres. Chaque jour, vers une heure de l'après-midi, les nobles visiteuses, parmi lesquelles on remarquait « des princesses et des duchesses », se rendaient à l'Hôtel-Dieu, et, après avoir adoré le Saint-Sacrement, se divisant par groupes de quatre, parcouraient toutes les salles. Ceintes chacune d'un tablier blanc, et accompagnées des Filles de la Charité, elles passaient d'un lit à l'autre, distribuant les gelées, les biscuits, les consommés; puis, selon le témoignage de Mlle Le Gras, demeurant assises auprès des malades « pendant des heures entières, souvent au péril de leur vie », causaient avec eux, leur apprenaient à examiner leur conscience, à préparer leur confession générale, et, avec le regret du passé, leur suggéraient pour l'avenir de bonnes résolutions. Enfin, lorsque les malades étaient suffisamment bien disposés, elles appelaient, pour achever leur œuvre, les aumôniers qui, grâce à leur initiative et à leur libéralité, avaient été attachés à l'Hôtel-Dieu. C'est ainsi que, dans le cours de la première année, elles préparèrent plus de sept cent soixante conversions de luthériens, de calvinistes, ou même de Turcs blessés dans les combats maritimes. Les frais étaient considérables; mais Mlle Le Gras avait ouvert aux Dames une source importante de revenus en faisant fabriquer par ses Filles, outre les provisions destinées aux malades, des conserves qui se vendaient dans Paris au profit de l'Hôtel-Dieu. Sans titre officiel, elle était donc, peut-on dire, par les services

de toute sorte qu'elle lui rendait, la cheville ouvrière de l'œuvre, comme elle était aussi, par son dévouement infatigable, le type offert à l'imitation des associées.

En appelant Louise à faire partie de « la compagnie de l'Hôtel-Dieu », saint Vincent n'avait eu sans doute pour but que de fournir aux Dames, novices pour la plupart dans l'exercice de la charité, les bons offices de son expérience; mais le concours qu'elle leur apporta eut pour elle-même un autre résultat, non moins précieux peut-être, celui de la mettre en rapport avec « des femmes de très grande condition », riches et influentes, qui devaient, à leur tour, l'aider dans son action et fonder en province, près de leurs demeures et dans leurs terres, les premiers établissements des Filles de la Charité. La suite montrera de quel prix fut cet appui pour le développement de l'œuvre; mais, dès à présent, nous voudrions faire connaître par quelques traits la pieuse phalange qui s'était formée autour de Mme Goussault et de Mlle Le Gras. Les femmes politiques ou littéraires du XVIIe siècle français ont eu leurs biographes, souvent même leurs panégyristes. Comment ne pas déplorer que les grandes chrétiennes de cette renaissance religieuse soient encore pour la plupart ignorées, et ne pas appeler de nos vœux l'écrivain qui les tirera de l'oubli?

Pour ne parler que du groupe dont l'Hôtel-Dieu était le centre, les Dames qui le composaient étendirent bientôt, ainsi qu'il sera dit ailleurs, leur charité à toutes les entreprises de saint Vincent

de Paul. Elles fondèrent avec lui les Enfants-Trouvés et l'Hôpital-Général. Elles soutinrent ses missions en France, en Italie, dans les îles Britanniques, en Pologne, en Allemagne et au delà des mers. Elles contribuèrent enfin à la rédemption des captifs de Barbarie, et répandirent dans les provinces dévastées par la guerre, la Lorraine, la Picardie, la Champagne, d'innombrables largesses. Trop modeste pour découvrir sa place dans ce concert admirable de dévouement, Mlle Le Gras a tracé en peu de lignes un tableau, qui n'est pas sans grandeur, du bien accompli sous ses yeux. « Il est très évident, dit-elle, qu'en ce siècle la divine Providence s'est voulu servir de notre sexe pour faire paraître que c'était elle seule qui voulait secourir les peuples affligés... » L'esprit de Dieu, qui « préside aux assemblées » des Dames, « leur a fait secourir les pauvres si charitablement et si magnifiquement, que Paris a été l'admiration et l'exemple de tout le royaume... Non seulement la France, mais l'on peut dire presque toute la terre habitable », a recueilli le fruit de leurs bienfaits. Grâce à elles, Dieu est honoré dans le ciel présentement par un nombre incalculable d'âmes qui jouissent de sa présence. » Elles-mêmes enfin « sont entrées, comme récompense de leur charité, dans la voie de la sanctification... Si tout ce qu'elles ont fait, » ajoute Louise en terminant, « a été recueilli, on verra plus clairement la vérité de ce qui est ici rapporté. »

Il nous serait doux de rechercher pieusement toutes ces traces, mais, ne voulant pas dépasser les

limites naturelles de notre sujet, force est de nous borner à esquisser un petit nombre de figures qui ont leur place marquée dans le cadre de cette étude.

La composition des deux premières assemblées est déjà connue du lecteur. Mais aux dix dames qui eurent l'honneur de fonder l'œuvre, encore vivante aujourd'hui, de la visite des hôpitaux, étaient venues, comme on le sait, se joindre une centaine d'autres environ. Parmi ces noms « que Dieu, disait saint Vincent, a inscrits au livre de vie », nous citerons d'abord trois filles spirituelles de saint François de Sales, qui semblait leur avoir légué quelque chose de son esprit. La première était Charlotte de Ligny, veuve du Président de Herse, femme d'une piété éminente, « incapable de reculer jamais quand il s'agissait d'une bonne œuvre[1] », « chère comme son âme » au bienheureux évêque de Genève[2], lequel était parrain de son fils, et digne, par son zèle pour la sanctification du clergé, de la parenté qui l'unissait à M. Olier[3]. Elle fut toute sa vie un des soutiens de la *Charité* de Saint-Sulpice, et une des plus précieuses collaboratrices de Mlle Le Gras.

Non moins ardente au bien était Marie l'Huillier, veuve de Claude de Villeneuve, maître des requêtes

[1] Collet, *Vie de saint Vincent de Paul,* t. II, p. 343.

[2] Voir une lettre charmante de saint François de Sales à la Présidente de Herse, datée d'Annecy 7 juillet 1616 — La Présidente de Herse demeurait rue Pavée. Elle ne survécut que deux ans à saint Vincent et à Mlle Le Gras.

[3] Fayon, *Vie de M. Olier,* t. I, p. 212.

ordinaires de l'hôtel du roi. Saint François de Sales l'avait présentée à Mme de Chantal comme « l'âme la plus candide et le meilleur cœur qu'il connût », et ses relations avec Mgr Camus avaient dû la rapprocher depuis longtemps de Louise. Elle visitait les pauvres de Saint-Paul [1], avant de fonder à Vaugirard (4 août 1641) la première maison des Filles de la Croix.

N'ayant point comme Mme de Villeneuve une communauté naissante à pourvoir, Marie des Landes, femme de Chrétien de Lamoignon, Président à mortier du Parlement de Paris, pouvait se donner davantage à l'œuvre des hôpitaux, dont elle devait être un jour supérieure. C'était, toujours au jugement de saint François de Sales, « une des plus saintes femmes de son temps. » Il en parlait ainsi, lit-on dans un récit inédit [2], « parce qu'il fut longtemps avec elle en commerce de direction. » Et l'auteur ajoute : « Elle assistait tous les jours à tout l'office, commençant sa journée par entendre matines, à cinq heures en hiver, à quatre heures en été... Un jour qu'elle tomba en faiblesse, on s'aperçut qu'elle portait un cilice et une ceinture de fer avec des pointes si aiguës qu'elles l'avaient blessée en plusieurs endroits. » Son zèle pour la visite des malades trouvait un écho dans le cœur de ses deux filles, qui n'avaient jamais eu « de l'enfance

[1] Elle demeurait dans l'île Notre-Dame, où elle mourut en 1650.

[2] *Vie de Mlle de Lamoignon*, par le P. d'Orléans. (Bibl. nat., MSS. fr. 23985.)

que la docilité, et de la jeunesse que la figure et les années[1] ». L'aînée, Anne, avait épousé un maître des requêtes, M. de Nesmond; la cadette, Madeleine, ne s'était pas mariée afin « de pouvoir mieux satisfaire son penchant vers les œuvres de miséricorde chrétienne. La vertueuse Présidente, à qui sa charité avait fait donner le beau nom de *Mère des Pauvres*[2], s'était réjouie d'avoir une fille qui pût leur en servir après elle. Leur logis était toujours plein de gens qui demandaient et à qui on ne refusait point. L'argent, le linge, les habits, semblaient être communs à la famille et aux pauvres qui en avaient besoin. Il n'était pas rare de ne pas trouver à manger quand l'heure était venue de se mettre à table. La mère et la fille avaient tout donné. On y suppléait comme on pouvait, et ce qu'il y a de plus admirable, c'est que le père et le fils[3] ne s'en plaignaient pas, se permettant tout au plus quelques railleries douces envers celles qui en étaient cause[4]. » Les noms bénis de Mme et de Mlle de Lamoignon se retrouveront plusieurs fois sous notre plume.

Mais la plus illustre peut-être de ces généoeuses femmes, qui marchaient avec tant de zèle sur les

[1] *Vie de Mlle de Lamoignon*, par le P. d'Orléans.

[2] « Voyez, » disait-on, lorsque saint Vincent de Paul entrait dans l'hôtel de Lamoignon, situé d'abord Cours du-Harlay, puis rue Aubry-le-Boucher : « voilà le *Père des Pauvres* qui va chez *leur Mère*. »

[3] Ce fils fut l'illustre Guillaume de Lamoignon, premier Président du Parlement de Paris, né en 1617, mort en 1677.

[4] *Vie de Mlle de Lamoignon*, par le P. d'Orléans.

traces de l'humble Louise, et cherchaient à l'imiter auprès des malades, était Mme de Combalet, plus connue dans l'histoire sous le nom de duchesse d'Aiguillon. Veuve à dix-huit ans, partagée entre la cour, qu'elle n'aimait pas, mais au milieu de laquelle son rang et l'amitié de deux reines l'obligeaient à vivre, et le Carmel, où elle aurait été s'ensevelir si l'autorité du cardinal de Richelieu, son oncle, ne lui en eût fermé les portes, vers lequel du moins elle s'envolait souvent avec des « ailes de colombe [1] », la pieuse duchesse n'était occupée qu'à distribuer ses biens entre les missions, les hospices, les prisons [2]. Lorsque, vers 1636, la *Charité* s'établit à Saint-Sulpice, elle fut l'une des associées les plus actives de cette paroisse, qui comptait cependant plusieurs personnes d'une générosité admirable. Nous ne ferons enfin que nommer ici la duchesse de Liancourt, longtemps amie particulière de Mlle Le Gras, dont nous parlerons tout à l'heure, la comtesse de Loménie de Brienne [3], femme du secrétaire d'État, qui installa chez elle à Brienne, en Champagne, des Filles de la Charité, et Mlle de l'Étang, fondatrice d'une maison d'orphelines, que saint Vincent envoyait à Louise pour apprendre d'elle la science difficile du gouvernement des âmes [4].

[1] Fléchier, *Oraison funèbre de la duchesse d'Aiguillon.*

[2] Voir pour plus de details : *La duchesse d'Aiguillon,* par M. Bonneau-Avenant. Paris, Didier, 1879.

[3] Mme de Brienne demeurait rue des Saints-Pères.

[4] A ces illustres paroissiennes de Saint-Sulpice, nous en ajouterons, sans nous étendre davantage, quelques autres qui

Si les dames dont nous venons d'évoquer les noms devaient, toute leur vie, à des degrés divers,

semblent avoir eu des rapports moins directs avec Louise, mais dont les noms servent à faire connaître quelles étaient les ressources de la *Charité* dans ce quartier. Ce sont d'abord :

La princesse de Condé, mère du grand Condé et de Mme de Longueville, qui, par ses libéralités, avait acquis des Carmélites, avec le titre de fondatrice, le droit de vivre dans un appartement au couvent. Après la mort de son mari, elle se fit tracer, par M. Olier, une règle de conduite très parfaite et laissa par testament 10,000 livres pour la construction de la nouvelle église de Saint-Sulpice (1650).

Mme de Rantzau, femme du maréchal de ce nom, morte en 1666, au couvent des Annonciades qu'elle avait fondé à Hildesheim. Elle avait été luthérienne très ardente et avait étudié avec soin la controverse au point de vue protestant. Devenue catholique après deux ans de résistance à la vérité, elle convertit son mari et un très grand nombre d'hérétiques.

Mme Leschassier, toute dévouée au service des malades, ainsi que sa fille, qui fonda une maison d'orphelines, rue du Vieux-Colombier, dans la maison où fut établi, au commencement de notre siècle, le noviciat des Filles de la Charité.

La marquise de Palaiseau, une des dames de l'Hôtel-Dieu, qui donna son lit, du prix de 20,000 livres, pour faire un baldaquin au Saint-Sacrement lorsqu'il fut exposé à Saint-Sulpice, en expiation d'un sacrilège commis dans cette église en 1648, et la baronne de Neuvillette qui, dans le même esprit de réparation, se condamna à ne manger que du pain noir et à ne boire que de l'eau. Elle mourut en grand renom de vertu en 1657.

Claude de Sève, veuve de M. Tronson et mère du futur supérieur de Saint-Sulpice, dirigée successivement par le P. de Condren, qui lui adressa (5 août 1630) une lettre sur les dispositions à la communion, conservée encore aujourd'hui à Saint-Sulpice, et par M. Olier, qui, la voyant douée des plus rares dispositions pour la vertu, prit de sa perfection un soin particulier. Elle fonda, avec Mme de Saujon, une maison où les dames du monde pouvaient faire des retraites.

Enfin la marquise de Fénelon, Catherine de Monbernon, morte

seconder M[lle] Le Gras dans sa mission providentielle, celle-ci, par un de ces échanges ordinaires dans la vie des saints, devait à son tour leur rendre en charités spirituelles le bien qu'elle en avait reçu. Non seulement, en effet, elle exerça à leur égard l'apostolat silencieux de l'exemple, mais elle eut souvent l'occasion de pratiquer celui du conseil dans les retraites que plusieurs prirent, quelques années plus tard, l'habitude de faire sous son toit et sous sa direction.

Mais alors, le petit logement de la rue Saint-Victor ne se prêtait nullement à les recevoir, et Louise, souvent réclamée par les *Charités* de province, était contrainte encore à de fréquentes absences. C'est ainsi que, dans le courant de l'année 1635, elle se rendit à Attichy, sur une invitation de sa cousine, et à Beauvais [1], où de grandes difficultés avaient surgi de la part des curés, qui désiraient réglementer la confrérie, de l'évêque qui voulait l'unir au rosaire, des dominicains qui s'y opposaient, enfin des Dames dont l'activité s'était ralentie. Elle retourna aussi, à la même époque, à Liancourt,

en 1646, en odeur de sainteté. « Notre chère fille, M[me] de Fénelon, écrivait M. Olier, est honorée à présent comme une sainte, par un concours merveilleux de peuples qui visitent son corps, tant est forte l'impression de la vraie piété et sainteté que Dieu met dans les cœurs. »

On pourrait en nommer beaucoup d'autres.

[1] Elle logeait chez « une bonne et charitable hôtesse, M[me] de Villegoublin, que la Providence avait conduite à Beauvais pour y faire du bien. » (Lettre de saint Vincent à M[lle] Le Gras, 21 juillet 1635.)

qu'elle avait déjà visité plusieurs années auparavant, et où la dame du lieu [1] lui offrait un logis pour deux Filles de la Charité, dont les fonctions seraient de préparer les médicaments et de visiter, deux fois par semaine, les malades du bourg et de trois villages voisins.

La duchesse de Liancourt, alors dans tout l'éclat de la jeunesse, était une femme d'un esprit et d'une vertu vraiment supérieurs. Elle professait pour Louise une affection que celle-ci lui rendait de toutes manières, soit en s'offrant à la soigner dans ses maladies, — proposition que n'acceptait pas la duchesse, préoccupée de son côté de la santé de « son amie », — soit, plus tard, en la recevant chez elle pour y faire des retraites. Mais un jour devait venir où cette amitié serait profondément ébranlée. Très éloignée d'abord des idées de Port-Royal, la duchesse de Liancourt n'en recevait pas moins chez elle les beaux esprits de la secte, et consentait à entretenir avec eux une correspondance théologique qu'elle communiquait à Mlle Le Gras. « Quand

[1] Jeanne de Schomberg, duchesse de Liancourt, née en 1600 et morte en 1674, passait alors une grande partie de l'année à Liancourt, qu'elle créait et embellissait avec un luxe royal. — Elle composa pour sa petite-fille, à l'occasion de son mariage avec le prince de Marsillac, un écrit intitulé : *Règlement donné par une dame de haute qualité à N., sa petite-fille,* qui respire une grande élévation de sentiments. Il fut imprimé pour la première fois en 1698, et réédité en 1881 avec une notice par Mme la marquise de Forbin d'Oppède. Les archives de la Mission renferment une lettre d'elle très affectueuse pour Mlle Le Gras qu'elle appelle sa « chère amie ».

ils ont voulu la gagner, » racontait celle-ci à une de ses Filles [1], « ils commencèrent à lui écrire, et elle me montrait les lettres de réponse qu'elle leur faisait. Cela n'est pas croyable combien elle appréhendait alors de se laisser aller; et moi, j'admire la grâce que Dieu m'a faite de ne point me laisser surprendre par la grande sympathie qui était entre nous. » Bientôt, en effet, la duchesse succomba, et, comme Ève, hélas! entraîna son mari dans sa chute. Leur liaison avec le Père Desmares, les fréquents séjours qu'ils firent à Port-Royal-des-Champs, où ils construisirent un ermitage, et la polémique dont ils devinrent l'occasion, élevèrent peu à peu un mur de séparation entre Mlle Le Gras et la châtelaine de Liancourt, laquelle, tout en conservant ses formes bienveillantes, évita dès lors toute conversation pouvant donner lieu à des discussions religieuses. « J'ai perdu son amitié, disait Louise, mais Dieu soit béni!... Oh! qu'il est dangereux de vouloir plus savoir que Dieu ne veut! »

Cependant les absences de Mlle Le Gras ne nuisaient pas à la petite communauté qui s'était formée chez elle, et que Mlle Pollalion se chargeait parfois de surveiller [2]. Trois filles de Colombes, présentées par la sœur Jeanne, de la paroisse Saint-Benoît, trois paysannes d'Argenteuil, une ouvrière dentellière de Liancourt, qui pouvait au besoin enseigner

[1] La sœur Guérin. (Lettre à la sœur Chétif.)

[2] « Mlle Pollalion pourra voir parfois vos filles. » (Saint Vincent à Mlle Le Gras. Lettre XLVIII.) « Mlle Pollalion espère aller coucher chez vous samedi. » (Lettre XLIX.)

son ancien métier aux femmes malades, étaient venues combler les vides qui s'étaient déjà faits dans le troupeau. « Une Fille, en effet, était partie sans dire mot, perdant une grande couronne, » et une autre, plus heureuse, était morte « dans l'exercice d'une vertu avec laquelle on ne peut se perdre, la charité [1] ».

La tâche de celles qui demeuraient fidèles grandissait de tous côtés. Des villes lointaines, Sedan, par exemple, au fond des Ardennes, sollicitaient des Filles, et à Paris la *Charité* s'établissait dans plusieurs paroisses nouvelles, telles que Saint-Laurent, où Louise passa quelques jours pour tout organiser, Saint-Germain-l'Auxerrois et Saint-Étienne [2]. Enfin, dans quelques autres confréries, le zèle des Dames se refroidissant, la charge des pauvres pesait presque tout entière sur les Filles. C'est ainsi que la sœur Marguerite, de la paroisse Saint-Paul [3], trouvait avec raison le fardeau de plus en plus lourd, et demandait un renfort de compagnes.

Mais si l'on sentait le moment venu d'aider à

[1] Lettre LXXXI.

[2] Décembre 1636.

[3] C'est elle probablement qui eut un jour avec le baron de Renty, l'un des plus saints personnages de ce temps, ce touchant colloque : « Que cherchez-vous, ma sœur? lui dit-il en la rencontrant dans l'escalier d'un malade. — Monsieur, je cherche Jésus-Christ. — Et moi aussi, » reprit M. de Renty, qui, à partir de ce jour, voulut chaque semaine s'associer aux bonnes œuvres des Filles de la Charité. (*Vie de M. de Renty,* par le P. Saint-Jure. Paris, chez Pierre le Petit, rue Saint-Jacques, à la croix d'or, 1653.)

l'expansion que l'œuvre paraissait appelée à prendre, on comprenait aussi la nécessité de se procurer un local mieux approprié à sa destination. La petite maison qui avait jusque-là servi d'asile à la famille naissante était si exiguë que, faute d'une chambre pouvant être réservée aux malades, il avait fallu hâter l'enterrement de la jeune sœur dont on pleurait la perte. En outre, située sur la rive gauche de la Seine, elle était fort distante du prieuré de Saint-Lazare, qui était devenu, par une pieuse substitution d'œuvres, le siège de la Mission et la résidence ordinaire de saint Vincent de Paul [1]. Or cet éloignement, auquel nous devons en partie la correspondance, si précieuse pour notre histoire, de saint Vincent et de Mlle Le Gras [2], était un obstacle sérieux

[1] L'ancienne léproserie de Saint-Lazare, sur la route de Paris à Saint-Denis, était depuis le XVIe siècle une maison de chanoines réguliers. En 1631 le prieur, Adrien le Bon, offrit à saint Vincent de Paul pour sa societé de Missionnaires son bénéfice, auquel étaient attachés des revenus considérables. Le saint résista d'abord, puis finit par accepter. Le contrat fut passé le 7 janvier 1632. Cinq jours après, l'œuvre était élevée au rang de congrégation par Urbain VIII, sous le nom de Prêtres de la Mission. La maison de Saint-Lazare n'appartient plus aux fils de saint Vincent, qui durent l'abandonner en septembre 1792. Les bâtiments, qui existent encore en grande partie, servent aujourd'hui de prison. On y conserve la chambre de saint Vincent convertie en chapelle. L'emplacement du vaste enclos est occupé par l'église Saint-Vincent-de-Paul, la gare du chemin de fer du Nord et plusieurs rues adjacentes.

[2] Voir dans la collection publiée récemment par un prêtre de la Mission les lettres de saint Vincent à Mlle Le Gras. — Celles de Mlle Le Gras à saint Vincent sont inédites. Beaucoup d'entre elles malheureusement n'existent plus. L'hu-

aux communications fréquentes qu'ils devaient avoir ensemble ; car, tout en étant convenus de se voir seulement lorsque les circonstances l'exigeraient, ils avaient souvent besoin, l'une de conseil et l'autre de services. Un changement de résidence fut donc résolu. Louise eût désiré acheter une maison ; sans désapprouver cette pensée, saint Vincent penchait pour une simple location, plus facile, selon sa remarque, à faire et à défaire, et plus conforme peut-être aux exemples de Jésus-Christ, « qui n'eut probablement pas de toit à lui sur la terre. » Il visita une maison au faubourg Saint-Martin, mais il n'y trouva pas assez de logement; une autre, de quarante ou cinquante mille livres, proposée par Mme Goussault, lui parut « trop belle pour de pauvres Filles » ; une troisième était trop éloignée de l'église. On ne s'arrêta pas non plus à une petite ferme, « avec grange et étable à la mode des champs, » dépendant de La Villette, et trop en dehors du centre. Mais une habitation construite à « La Chapelle, village proche d'ici, en allant à Saint-Denis [1] », écrit saint Vincent, lui sembla réunir les principaux avantages qu'on cherchait, c'est-à-dire le voisinage de Saint-Lazare,

milité du saint, qui se hâtait de détruire tout ce qui était à sa louange, le pillage et l'incendie de la maison de Saint-Lazare, en 1789, en ont fait disparaître un grand nombre; car c'est à peine si l'on en compte deux ayant date certaine écrites entre 1625 et 1636, et quatre entre 1636 et 1643. Quatorze autres se placent pendant les quatre années suivantes, de 1643 à 1646, et quatre-vingt-seize durant les quatorze dernières années de leur vie. Une quarantaine environ sont sans date.

[1] Lettre CXIII.

l'air vif des champs, la vie à la campagne « parmi de bonnes gens, dont les Filles partageaient déjà la nourriture, l'habit et l'emploi », et, il eût pu ajouter, au milieu des souvenirs laissés par une autre fille des champs, sainte Geneviève, qu'il devait un jour leur donner pour modèle[1]. Mlle Le Gras et la supérieure des Dames de l'Hôtel-Dieu, que son dévouement toujours croissant pour la *Charité* faisait un devoir de consulter en toutes choses[2], exprimèrent un avis favorable, et l'acquisition fut décidée. Le contrat, signé par la Présidente Goussault, fut publié, selon l'usage, le dimanche suivant au prône[3], et au mois de mai de l'année 1636[4], Louise, laissant provisoirement quelques-unes de ses Filles dans la petite maison du faubourg Saint-Victor, relouée de gré à gré, vint, avec celles qu'avait désignées saint Vincent, s'installer à La Chapelle.

[1] Conférence du 25 janvier 1643. — Il y avait autrefois à La Chapelle un hospice où sainte Geneviève venait la nuit du samedi au dimanche, avec ses compagnes, se préparer à célébrer la fête du lendemain au tombeau de Saint-Denis. « La paroisse, peu considérable — une centaine de feux, — s'étend peu du côté de Paris, et celle de Saint-Laurent en approche d'assez près. » (Lebœuf. *Histoire du diocèse de Paris.*)

[2] Lettres de saint Vincent.

[3] Lettre CXXIV.

[4] Gobillon, p. 74.

CHAPITRE VIII

1636-1640.

Nouvelles œuvres entreprises à La Chapelle : catéchismes, retraites de dames. — L'armée espagnole en Picardie; Mlle Le Gras donne asile aux fugitives. — Elle envoie deux de ses filles à Richelieu. — Commencements de l'œuvre de Enfants-Trouvés. — Mort de Mme Goussault. — Voyage à Angers. — Le premier hôpital desservi par les Filles de la Charité.

Parmi les notes détachées que des mains pieuses ont recueillies après la mort de Mlle Le Gras, se trouve une feuille sur laquelle, à la suite de diverses pensées sur l'abandon à la volonté de Dieu, elle avait écrit ces lignes :

« Aller au nouveau logement avec le dessein d'y honorer la divine Providence qui y conduit, et dans la disposition d'y faire tout ce qu'elle permettra.

« Honorer par ce changement de résidence celui de Jésus et de la sainte Vierge, de Bethléhem en Égypte et depuis en d'autres lieux, ne voulant non plus qu'eux avoir de demeure propre sur la terre. »

Telles étaient, en effet, les dispositions de Louise en s'installant à La Chapelle-Saint-Denis. Pour attirer la bénédiction de Dieu sur ce nouvel établissement, elle l'inaugura en passant quelques jours dans un recueillement plus complet. Ces exercices, nous le savons, lui étaient déjà familiers; mais, à en juger par une lettre de saint Vincent, il semble qu'elle ait voulu donner à cette retraite, que précéda une revue générale de sa conscience, un caractère particulièrement solennel, et en faire comme le point de départ de résolutions plus parfaites : « Oh! quel arbre vous avez paru aujourd'hui aux yeux de Dieu, puisque vous avez produit un tel fruit! » lui écrit le saint[1], probablement en retraite lui-même[2], et insistant avec complaisance sur cette comparaison tirée de l'Écriture : « Puissiez-vous être à jamais, ajoute-t-il, un bel arbre de vie, produisant des fruits d'amour! » S'il ne nous est pas donné, hélas! de pénétrer plus avant dans les secrets de son âme et d'y surprendre ces trésors cachés dont Dieu s'est réservé la jouissance, nous savons du moins en quoi consistaient pour Mlle Le Gras ces heures de solitude. Durant six jours environ, sans quitter la maison, elle se retirait chez elle et restreignait ses rapports avec l'extérieur, en se bornant à accueillir brièvement les communications indispensables. Elle adoptait alors pour ses sujets d'oraison « l'ordre de l'*Introduction* (*à la vie*

[1] Lettre CXXXII, adressée « à Mlle Le Gras, à La Chapelle. »
[2] Lettre CXXIII.

dévote) de Mgr de Genève », lisait « le Nouveau Testament..., Gerson, ou *les Vies des saintes Veuves* auxquelles elle avait plus particulière dévotion... », écrivait à saint Vincent, lorsqu'elle ne pouvait le voir, « tous les deux jours, sommairement, ce qui s'était passé et sa disposition du corps et de l'esprit, » enfin employait « le reste du temps à penser à la vie passée et à celle qui lui restait. » Mais il lui était recommandé « sur toutes choses de ne se presser ni s'empresser, et d'aller tout doucement, en se représentant ce que faisait *le bon monsieur de Genève* » — « notre bienheureux père, » comme le nommait, lui aussi, saint Vincent. — Elle ne devait pas non plus « se surcharger de règles ni de pratiques, mais s'affermir à bien observer celles qu'elle avait déjà adoptées, » éviter tout ce qui l'entraînerait hors de la voie simple où elle était appelée à marcher, et terminer les exercices par une confession succincte, se souvenant « qu'elle y est d'ordinaire un peu trop longue [1] ».

Mlle Le Gras recueillit de cette retraite, qu'elle eût désiré prolonger si ce n'eût été « tenter Dieu [2] », une vive impression de force, un courage plus ardent encore, et travailla, aussitôt qu'elle en fut sortie, à répandre autour d'elle les grâces qu'elle y avait reçues. Elle commença dès lors à réunir, les dimanches et jours de fêtes, les femmes et les jeunes filles du village, pour leur enseigner le catéchisme,

[1] Lettre CXXX.
[2] *Ibid.*

et à instruire les petites filles qui jusque-là fréquentaient l'école commune; mais observant toujours la justice en pratiquant la charité, elle offrit au maître d'école une somme d'argent à titre de dédommagement pour les revenus dont il se voyait privé. Enfin, désireuse de procurer à quelques-unes des Dames de la *Charité* le bonheur qu'elle-même goûtait dans ses retraites, elle mit une ou deux chambres de sa demeure à la disposition de celles qui ne craindraient pas d'habiter pendant quelques jours une maison « à la villageoise », et d'y partager la vie simple et pauvre qu'on y menait. Mme Goussault fut une des premières à profiter de cette offre. Elle vint avec une de ses compagnes de l'Hôtel-Dieu, Mlle Lamy [1], se mettre humblement sous la direction de Louise, qui, s'inspirant des conseils de saint Vincent, leur communiqua son règlement de retraite, et les dirigea dans le choix de leurs lectures et de leurs sujets d'oraison.

D'autres retraitantes leur succédèrent bientôt : Mlle d'Atry, alliée par sa mère à la famille de Marillac, une comédienne décidée à changer de vie, une jeune fille se préparant au mariage, pour ne citer que celles-là, voulurent tour à tour que Mlle Le Gras leur servît de guide dans les voies spirituelles. Avec quel tact et quelle discrétion elle accepta cette œuvre nouvelle, et quelle influence elle conserva sur ces âmes, c'est ce que nous révèlent des frag-

[1] Mlle Lamy, femme d'un administrateur de l'hôpital des Quinze-Vingts qui dirigea plus tard l'hôpital général.

ments malheureusement trop rares de sa correspondance [1]. Louise faisait ainsi avec les femmes du monde l'apprentissage des délicates et importantes fonctions qu'elle allait avoir à remplir envers ses propres filles. Celles-ci, en effet, s'essayèrent elles-mêmes, vers ce temps, à ce genre d'exercices dans lesquels les qualités exceptionnelles de leur mère pour la conduite des âmes se manifestaient et se développaient de plus en plus.

Cependant les événements extérieurs allaient bientôt troubler le repos de la petite communauté. On était au début de cette époque que les historiens ont appelée la période française de la guerre de Trente ans. La campagne s'était ouverte par des victoires, quand tout à coup, au commencement de juillet 1636, l'armée espagnole, commandée par le terrible Jean de Werth, et grossie d'aventuriers polonais, croates et hongrois, pénétra en Picardie, signalant son passage par le pillage et la ruine.

[1] Une lettre sans date de Mlle Le Gras à une dame inconnue est particulièrement digne d'être mentionnée. Elle y définit la perfection « *une amoureuse et suave union de la volonté à celle* « *de Dieu*. La volonté, continue-t-elle, c'est ce que Dieu a mis « en notre pouvoir, c'est ce qu'il regarde, avec l'action qui en « provient. Faites le moins de réflexions possible et vivez en « simplicité et familiarité innocente avec Notre-Seigneur. Voilà « le conseil que votre humilité a requis de ma pauvreté et que « je vous transmets tout simplement comme Notre-Seigneur « me le donne... » — Sa direction à la fois élevée et pratique ne se reconnaît pas moins dans un petit écrit retrouvé pendant que ces pages s'impriment; c'est un règlement adopté par une grande dame à la suite d'une retraite et qui porte précisément la date du 17 novembre 1636.

L'effroi fut immense, surtout lorsqu'on apprit la nouvelle de la prise de Corbie et l'arrivée de quelques cavaliers croates à Compiègne. Il semblait que l'ennemi campât déjà à Montmartre. C'était un sauve qui peut général, une fuite universelle : chevaux, cochers et carrosses encombraient les routes dans la direction de Chartres et d'Orléans. « Paris attend le siège des Espagnols, » dont l'avant-garde s'étend « jusqu'à dix ou douze lieues d'ici », écrit saint Vincent [1] le jour de l'Assomption, pendant que le tambour bat dans sa maison de Saint-Lazare transformée en camp. C'est ici que « se dressent et s'arment les compagnies. L'étable, les bûchers, les salles et le cloître sont pleins d'armes, et les cours de gens de guerre... Le plat pays s'enfuit à Paris, et Paris est si épouvanté que plusieurs des habitants s'enfuient en d'autres villes. » Mais, bien que La Chapelle fût située sur la route du nord, à quelques heures seulement de Compiègne, et ouverte sans défense aux envahisseurs, Louise et ses filles ne songèrent pas à s'éloigner. Dès ce temps, la guerre ne devait pas faire reculer les Filles de la Charité, ni le bruit des armes interrompre leurs bienfaits. Leur maison, heureusement assez vaste, se transforma en refuge. Joyeuse d'exercer une vertu nouvelle et fidèle aux traditions chrétiennes des premiers siècles, Mlle Le Gras ouvrit sa demeure aux victimes de l'invasion. Des femmes et des jeunes filles, abandonnant leurs foyers menacés, accouraient en foule des frontières de Picar-

[1] A M. Portail, 15 août 1636.

die : elles trouvèrent à La Chapelle toutes les ressources nécessaires pour subvenir à leurs besoins, et ne quittèrent pas ce saint asile sans que Louise, toujours attentive aux intérêts si souvent oubliés des âmes, leur eût fait donner une mission.

L'ennemi refoulé et la délivrance de Corbie ayant ramené la sécurité dans la capitale, il fallut reprendre l'œuvre avec une activité d'autant plus grande qu'elle avait reçu en divers lieux le contrecoup des malheurs publics. Aussi voyons-nous Mlle Le Gras établir de nouvelles confréries dans plusieurs paroisses de Paris et à Passy, visiter, souvent, en compagnie de Mme Goussault, les anciennes associations de Montreuil, Pontoise, Gournay, Asnières, Grigny près de Longjumeau, enfin s'efforcer de répondre aux demandes affluant de tous côtés pour avoir des Filles. Celles-ci, quand elles sortaient de ses mains, semblaient, en effet, propres à tous les travaux et capables de tous les dévouements. On les appelait, pour les pauvres et les soldats malades, à Saint-Germain, où, à la suite d'une retraite, les dames de la reine avaient voulu s'enrôler dans *la Charité;* la duchesse de Liancourt et la marquise de Maignelay [1] en sollicitaient pour

[1] Marguerite de Gondy, sœur du général des Galères et de l'archevêque de Paris, avait épousé à 16 ans, en 1588, Florimon d'Hallin, marquis de Maignelay. Depuis la mort de son mari, assassiné à La Fère en 1591, elle avait renoncé au monde pour s'adonner aux œuvres de la plus délicate et de la plus héroïque charité. Henri IV l'appelait *la sage marquise.* Étroitement liée avec Mme Acarie, elle avait rencontré chez elle Michel de Marillac, dont elle disait que pour lui le jour avait plus

tenir les écoles de Liancourt et de Nanteuil[1]; saint Vincent en affectait plusieurs au service des prisonniers; Mme Goussault en envoyait d'autres dans ses terres d'Anjou, et la nièce du cardinal-ministre songeait même à en attacher une à sa personne pour l'aider dans ses bonnes œuvres particulières. La compagnie était encore bien jeune et à peine formée, et déjà elle apparaissait comme un bienfait providentiel dont le siècle ne pouvait se passer.

Mlle Le Gras était absente de Paris lorsque la duchesse d'Aiguillon s'adressa à saint Vincent. Plein de considération pour ses vertus et de gratitude pour ses pieuses largesses, le saint ne crut pouvoir se refuser à son désir, et désigna pour se rendre auprès d'elle la sœur Marie-Denyse. Celle-ci toutefois s'excusa et répondit « qu'ayant quitté son père et sa mère pour se donner aux pauvres pour l'amour de Dieu, elle ne pouvait changer de dessein et aller servir cette grande dame. » Saint Vincent fit alors appeler la sœur Barbe Angiboust, qui consentit d'abord, en pleurant, à ce qu'on lui demandait; mais à peine l'eut-il installée au Petit-Luxembourg qu'il la vit accourir, consternée « de se trouver dans une si grande cour », et le suppliant de l'en retirer. Notre-Seigneur, ajoutait-elle comme Marie-Denyse, l'avait donnée aux pauvres;

de vingt-quatre heures. Elle voulut entrer chez les capucines, mais le pape Paul V s'y opposa. Elle mourut le 25 août 1650. (*La Vie admirable de très haute dame Charlotte-Marguerite de Gondy, marquise de Maignelais*. Paris, 1666.)

[1] Nanteuil, à dix-neuf kilomètres S.-E. de Senlis, aujourd'hui dans le département de l'Oise.

c'était eux seuls qu'elle voulait servir et à eux qu'elle voulait être renvoyée. « Que vous en semble? » écrivit aussitôt saint Vincent à Mlle Le Gras, en lui racontant ce trait. « N'êtes-vous point ravie de voir la force de l'esprit de Dieu en ces deux pauvres filles, et le mépris qu'il leur inspire du monde et de ses grandeurs? Vous ne sauriez croire le courage que cela me donne pour la *Charité.* » Barbe fut donc, selon son expression, rendue aux pauvres, et trouva bientôt, dans la tâche qui lui fut assignée, le moyen de se dévouer conformément à son attrait.

Les prêtres de la Mission, établis depuis peu de temps à Richelieu, où le cardinal leur avait donné une maison, venaient d'y fonder une confrérie de la charité et demandaient deux Filles pour tenir les écoles et seconder les Dames auprès des victimes d'une épidémie qui frappait alors le pays. Barbe Angiboust, particulièrement adroite à saigner et entendue à préparer les remèdes, fut désignée avec une autre sœur nommée Louise. Le voyage de Paris en Poitou était long en ce temps, et Richelieu était le poste le plus lointain auquel eussent été encore envoyées des Filles de la Charité; aussi la bénédiction et les avis que saint Vincent leur donna par écrit avant le départ, ont-ils ce caractère touchant et solennel des adieux du père à l'enfant qui s'en va, peut-être pour ne jamais revenir. Tout d'abord, il prie le Seigneur de les faire participer aux sentiments « des saintes femmes qui l'accompagnaient et coopéraient avec lui à l'assistance des

pauvres malades et à l'instruction des enfants, » et les félicite de s'en aller « continuer la charité que Jésus-Christ exerçait sur la terre. Qui dirait, s'écrie-t-il, en les voyant toutes les deux dans ce coche, qu'elles s'en vont pour une œuvre... que l'Homme-Dieu a trouvée digne de lui! Oh! que le Ciel se réjouira!... Que les louanges qu'elles en auront dans l'autre monde seront admirables! Qu'elles iront la tête levée, au jour du jugement! » Il leur donne ensuite la sainte Vierge pour « modèle, en leur voyage et leurs actions. Qu'elles la voient souvent comme devant leurs yeux ou à côté d'elles, faisant comme elles s'imagineront qu'elle pouvait faire..., se montrant humbles, cordiales entre elles, bienfaisantes à tout le monde et à mésédification à personne..., contribuant aux pieux entretiens, mais non à ceux du monde..., et devenant comme des rochers contre les familiarités que les hommes voudraient prendre avec elles ». Enfin il leur indique à grands traits ce qu'elles devront faire en arrivant à Richelieu. Leur premier soin sera d'aller saluer le Saint-Sacrement et demander les ordres du supérieur des Prêtres de la Mission. Puis, dès qu'elles seront installées, elles observeront leurs règles, honoreront les « officières » de la *Charité*, dont elles ranimeront le zèle, s'efforceront de gagner les âmes des pauvres en soignant leurs corps, et, « continuant de la sorte, de pauvres filles elles deviendront de grandes reines [1]. »

[1] Lettre CCCXXIV, placée par erreur, croyons-nous, à l'année 1641. La date du 1er octobre 1638, que nous adoptons pour le

Munies de ces conseils, Barbe et sa compagne partirent le 1er octobre 1638. Elles avaient pour toute provision cinquante livres; — c'était peu, car leurs places dans le coche jusqu'à Tours seulement leur en coûtaient déjà vingt-quatre, — mais elles emportaient des promesses qui suffisent encore pour guider et conduire leurs sœurs aux confins du monde.

Tandis que ses filles se répandaient ainsi au loin, Mlle Le Gras, arrivée à l'époque la plus féconde peut-être de sa vie, voyait le travail se multiplier pour elle. Grâce à son concours, une nouvelle œuvre, dont deux siècles n'ont pas épuisé les bienfaits, allait surgir encore au centre de Paris, où, pendant cette ère de régénération, toutes les misères devaient, semble-t-il, trouver dans sa charité et dans celle de saint Vincent leur contrepoids.

Le mal auquel il s'agissait de remédier était profond. Les rapports du lieutenant de police constataient que, dans la ville et les faubourgs, trois à quatre cents enfants étaient exposés chaque année. Ceux qu'on recueillait étaient envoyés près du port Saint-Landry [1], dans une maison connue sous le nom de *la Couche*, et confiés à une veuve qui avait charge de les soigner. Mais il n'y avait de fonds que pour l'entretien de deux nourrices, et la plupart de ces enfants mouraient de faim. Souvent, fatiguées de leurs cris, la veuve et ses servantes les endor-

départ des sœurs Barbe et Louise, nous est donnée par la lettre CCXIV.

[1] Ce port était situé sur le bras droit de la Seine, près du pont qui réunissait l'île Notre-Dame à la Cité.

maient avec du laudanum[1], ou s'en débarrassaient en les vendant, moyennant quinze ou vingt sous[2], à des femmes qui les substituaient à des enfants morts par leur faute, ou à des mendiants qui s'en servaient afin d'exciter la commisération publique. On dit même que quelques-unes de ces infortunées victimes étaient égorgées, pour servir soit à des opérations magiques[3], soit à des bains sanglants dans lesquels des malheureux, plus coupables encore que malades, espéraient retrouver la santé. Pas un seul enfant, selon le témoignage de saint Vincent[4], n'avait survécu depuis cinquante ans, sauf peut-être quelques-uns de ceux dont la présence dans les familles était un mensonge permanent, et tous probablement étaient morts sans appartenir à l'Église, car la veuve qui dirigeait *la Couche* avoua n'en avoir jamais baptisé ni fait baptiser aucun[5]. « M. Vincent, ayant eu connaissance de cette extrémité par Mlle Le Gras, se sentait pressé par sa charité d'y chercher quelque remède[6], » lorsqu'un soir, revenant d'une mission, il découvrit, sous les murs de Paris, un mendiant qui travaillait à estro-

1 Discours de saint Vincent aux Dames de la Charité.

2 Parfois même huit sous. (*Ibid.*)

3 On se livrait alors à Paris à un grand nombre de pratiques de sorcellerie, et jusqu'aux portes des églises on vendait des caractères de magie et des livres de sortilèges. M. Olier, en venant prendre possession de la paroisse Saint-Sulpice, y trouva un autel dédié à Belzébuth.

4 Saint Vincent aux Dames de la Charité assemblées le 11 juillet 1657.

5 Abelly, p. 142.

6 Gobillon, p. 86.

pier un enfant dont il comptait se servir pour exploiter la sensibilité des passants. « Ah! barbare, s'écrie-t-il, de loin je vous avais pris pour un homme; » et lui arrachant sa proie, il l'emporte dans ses bras. Dès ce jour, l'œuvre des Enfants-Trouvés était pour lui une chose résolue. Après avoir longuement réfléchi et prié, le saint communiqua sa pensée aux Dames qui fréquentaient l'Hôtel-Dieu, en leur demandant de l'aider à la mettre à exécution. Celles-ci allèrent visiter la maison de la Couche, et, profondément émues du spectacle qui frappa leurs yeux, elles décidèrent aussitôt d'adopter douze enfants, que Mlle Le Gras offrit de faire soigner par ses filles. Douze petits orphelins, désignés par le sort, furent donc installés dans une maison voisine de l'église Saint-Landry [1], et confiés aux Filles de la Charité, qui les nourrirent avec du lait de chèvre et de vache; puis bientôt, ce régime ne paraissant pas leur convenir, ils furent transportés dans une autre maison, rue des Boulangers [2], près de la porte Saint-Victor, où l'on fit venir pour eux quatre nourrices.

Les Dames de l'Hôtel-Dieu ne se réservaient que le droit de fournir à l'entretien de l'établissement et de pourvoir à l'administration temporelle. De Mlle Le Gras devait dépendre la direction des Filles, des nourrices et des enfants qu'on parviendrait à élever.

[1] Dans la Cité et non loin de Notre-Dame.

[2] La rue des Boulangers existe encore entre la rue du Cardinal-Lemoine, qui s'appelait alors rue des Fossés-Saint-Victor, et la rue de Jussieu, qui a remplacé en partie la rue Saint-Victor.

« Voici de la besogne qui vous vient à l'égard du changement des petits enfants et de l'ordre qu'on a à tenir » à leur sujet, lui écrivit saint Vincent, et il la pria en même temps de rédiger un mémoire pour l'organisation du nouvel établissement. Ce travail, communiqué d'abord aux « officières » réunies chez Mme Goussault, fut ensuite transformé en règlement, et remis par le saint, en présence des Dames, à l'une des plus anciennes coopératrices de Louise. C'était une veuve, Mme Pelletier, « personne de considération [1], » que saint Vincent plaça, avec le titre de gouvernante, à la tête de la maison, en lui recommandant de rendre compte, tous les huit jours ou tous les quinze jours au plus, de ce qui s'y serait passé à Mlle Le Gras. Celle-ci devait y séjourner elle-même quelque temps, pour donner la première impulsion à l'œuvre, s'assurer du bon ordre et régler la dépense [2].

Peu à peu, avec l'accroissement des ressources, le nombre des enfants put être augmenté. On se

[1] Lettre LXXXIII. Voir la note p. 104.

[2] Le budget tracé par elle à cette occasion s'élève à 2,121 livres 16 sols et contient de minutieux détails qu'on ne lira peut-être pas sans intérêt. La location de la maison représente 300 livres. 400 livres sont affectées au bois (40 voies); 3 sols 6 deniers de viande par jour, c'est-à-dire 268 livres par an, et 3 sols de pain sont assignés aux nourrices, tandis qu'il n'est accordé à la gouvernante et aux filles que 2 sols de pain et autant environ de viande. Le sel monte à lui seul à 111 livres 16 sols, le vin à 42 livres 10 sols. L'entretien des nourrices est fixé à 8 écus. Enfin tout est réglé avec une exactitude qui atteste une fois de plus l'esprit d'ordre et de prévoyance de Mlle Le Gras.

servait pour les choisir du procédé employé au début, tout en déplorant de ne pouvoir les adopter tous, et de laisser, condamnés à une mort presque certaine, ceux que le sort ne favorisait pas!

Toutefois il y en avait d'autres plus à plaindre que ceux de la Couche, parce qu'ils étaient exposés à un péril plus immédiat; c'étaient ceux qui n'avaient pas encore atteint ce triste asile et qui, languissant dans les carrefours ou étendus sur le seuil des églises, attendaient, souvent jusqu'à la mort, l'arrivée trop tardive des agents du guet. N'était-ce pas là qu'il fallait avant tout porter le remède? C'est ainsi qu'en jugeait saint Vincent; aussi chaque soir parcourait-il les quartiers les plus pauvres de la cité, recueillant, dans les plis du manteau conservé encore pieusement parmi les siens, de pauvres petits êtres que ne songeaient pas à lui disputer les malfaiteurs, seuls maîtres à cette heure des rues de Paris. Ils le connaissaient et le laissaient passer. Une nuit, il est vrai, plus obscure sans doute que les autres, quelques-uns d'entre eux l'arrêtèrent; mais à peine eurent-ils entendu son nom qu'ils tombèrent à ses genoux et lui demandèrent sa bénédiction.

Le souvenir de ce vieillard bravant les ténèbres et souvent les rigueurs de l'hiver, et de ses filles devenant comme les anges visibles de la grande cité, a triomphé de l'oubli du temps et est demeuré populaire à Paris. Les artistes et les poètes ont contribué à le rendre immortel, et la légende elle-même, qui se forme presque toujours autour des faits qui ont

frappé l'humanité, est venue ici encore se greffer sur l'histoire. Telle est probablement l'origine d'une sorte de journal cité par plusieurs écrivains, et où les Filles de la Charité spécialement chargées des Enfants-Trouvés auraient inscrit les détails les plus mémorables de leurs annales. Ces récits sont sans doute pleins de charme. Ils nous représentent tantôt les rues couvertes de neige, la nuit qui s'écoule et les sœurs qui attendent, tantôt saint Vincent qui arrive, à onze heures du soir, transi de froid et apportant dans ses bras deux enfants en pleurs. Ailleurs on décrit les pauvres petits abandonnés. L'un peut avoir six jours; l'autre est déjà sevré; celui-là a une marque au bras et fait pitié à voir. Plus loin, on montre le saint leur prodiguant de douces paroles et versant des larmes quand ils s'envolent vers le ciel. Mais, quelle que puisse être la vraisemblance des sentiments qu'on a cherché à reproduire, ni le style ni plusieurs des faits qu'il contient ne nous permettent de considérer comme authentique ce document, dont il ne reste pas plus de traces dans les Archives de la Mission que dans la tradition des Filles de la Charité. Nous ne pouvions le passer sous silence à cause du crédit qu'ont paru lui accorder certains auteurs[1], mais il ne mérite pas d'occuper une plus grande place dans une

[1] Ce journal a été cité entre autres par M. Maynard, dans son *Histoire de saint Vincent de Paul;* par M. Martin-Doisy, dans le *Dictionnaire d'Économie charitable,* et, pour la première fois, croyons-nous, dans la *Vie de saint Vincent de*

histoire assez belle pour n'avoir besoin d'aucune fiction.

Malgré les sympathies qu'elle suscitait, l'œuvre progressait lentement. Jusqu'en 1640, elle n'eut par an que quatorze cents livres de revenu assuré, et cependant le nombre des enfants augmentait toujours. Aussi, ne pouvant les abriter tous dans la maison de la rue des Boulangers, Mlle Le Gras fut-elle obligée d'en confier une partie à des femmes du dehors. Une note, où l'écriture de saint Vincent se mêle à la sienne, nous conserve l'indication des enfants recueillis pendant les mois de mars et d'avril 1640, avec les noms et les demeures de leurs mères adoptives. La plupart sont des paysannes des environs de Paris, quelques-unes des femmes d'artisans appartenant au faubourg Saint-Victor et à d'autres quartiers de la ville, telles que la femme d'un crocheteur du pont Saint-Landry ou celle d'un sculpteur de la rue des Moulins, près de la rue neuve Saint-Honoré. Quant aux enfants, s'ils portent quelquefois un nom de famille, ils sont le plus souvent désignés par celui que leur a donné une Mère dont ils n'ont pas à craindre l'abandon, par le nom seul de leur baptême, auquel est joint, s'il y a lieu, soit un souvenir du jour où ils ont été recueillis (par exemple Jeanne *de la Résurrection*), soit une particularité pouvant aider à les reconnaître, comme celle-ci : « Charles, que l'on dit être

Paul, par Capefigue (Paris, 1827, p. 67), qui dit l'avoir eu sous les yeux, sans mentionner le lieu où il se trouve et sans donner aucune autre indication.

gentilhomme. » — Détails minimes, reproduits des milliers de fois depuis ce temps, et que nous citons seulement en raison de l'intérêt qui s'attache toujours au début d'une grande œuvre !

Mlle Le Gras avait adopté avec amour cette famille inattendue, et trouvait déjà une partie de sa récompense dans cette promesse que lui faisait saint Vincent : « Celle à qui Notre-Seigneur a donné tant de charité pour les enfants d'autrui méritera qu'il en ait une toute particulière pour le sien. » Ce qui ne veut pas dire que « le petit Michel », ainsi que l'appelait ordinairement le saint, ne fût en ce moment là même pour sa mère l'occasion de grandes perplexités. Dès ses premières années, elle l'avait offert à Dieu; et c'était avec l'espoir de le voir entrer un jour dans la carrière sacerdotale, « pour laquelle il avait fait paraître toute sa vie des dispositions, » qu'elle l'avait placé au séminaire de Saint-Nicolas. Puis, « soit que Dieu ne le voulût pas tout de suite en la résolution de se faire ecclésiastique », écrivait-elle six mois après, « soit que le monde s'y fût opposé, sa ferveur avait beaucoup diminué, » ses pensées s'étaient modifiées et, d'après le conseil de la supérieure de la Visitation, elle l'avait retiré du séminaire, tout en le laissant encore comme simple pensionnaire dans la maison de M. Bourdoise. Enfin ce nouvel essai n'ayant pas réussi, semble-t-il, elle l'avait mis chez les Jésuites. L'intelligence ne manquait pas toutefois à Michel, et une lettre de remerciements écrite par lui au supérieur de Saint-Nicolas, lorsqu'il le quitta, avait donné

lieu à saint Vincent « d'espérer que l'enfant aurait un jour du jugement ».

Cependant l'enfant devint homme, il fallut déterminer sa vocation, et les inquiétudes de sa mère redoublèrent. A la suite d'une retraite faite sous la direction d'un prêtre de la Mission[1], il parut d'abord retrouver son premier attrait pour l'état ecclésiastique, et il entreprit en effet, l'année suivante, l'étude de la théologie, ce dont saint Vincent, qui lui donnait l'hospitalité au collège des Bons-Enfants, félicita Mlle Le Gras en priant Dieu d'accorder au fils « le même zèle et les mêmes grâces pour travailler au salut des âmes qu'Il a donnés à sa mère, toute pauvre et chétive qu'elle est ». Mais deux mois ne s'étaient pas écoulés que Michel, retombant dans ses hésitations, paraissait ennuyé de la vie qu'il menait et demandait à quitter Paris. Le saint, après quelques résistances, finit par y consentir, et comme Louise sentait plus que jamais ses angoisses se réveiller : « Si tous ceux qui se sont éloignés de leurs parents, lui dit-il, étaient en danger de se perdre, où en serais-je? Souvenez-vous que tout sert aux prédestinés pour parvenir à leur fin[2]. » Il permit donc au jeune homme d'accompagner les missionnaires à Montlhéry, et même, voyant qu'il n'étudiait pas et ne se déterminait à rien, songea à l'envoyer à l'évêque de

[1] M. Robert de Sergis, né en 1608, reçu à la Mission en 1628, prêtre en 1632.

[2] Lettre CLXIII.

Riez [1], son parent, « pour le tenir un peu occupé et pour que l'oisiveté, mère de tous les vices, ne prévalût pas sur lui [2]. »

Toutes ces tergiversations désolaient Mlle Le Gras, sans que sa patience se démentît ni que saint Vincent cessât de la soutenir dans l'épreuve. « Je sais que vous supportez avec patience l'état de votre fils, lui écrit-il derechef. Qui supportera l'enfant, si ce n'est la mère, et à qui appartient-il de mettre chacun en son devoir qu'à Dieu [3]? » Il l'engage, il est vrai, à l'aider « à prendre sa résolution »; mais il ne veut pas qu'elle influe sur une décision aussi grave, que Dieu seul doit inspirer, et lui recommande de penser dans son oraison à la mère des enfants de Zébédée, « à laquelle Notre-Seigneur dit, comme elle s'empressait sur l'établissement de ses enfants : Vous ne savez ce que vous demandez [4]. »

Mais lorsque, vers l'époque où nous conduit ce récit, Michel renonça définitivement à l'état ecclésiastique, elle crut voir, dans cet abandon d'une pensée longtemps caressée, « un témoignage de la justice de Dieu sur elle, » et elle en ressentit une si vive douleur que le saint dut mettre tout en œuvre pour rendre à son âme la sérénité. On le voit, dans les lettres qu'il lui adresse, la conjurer de combattre ces pensées qui viennent, selon lui, du mau-

1 Louis Doni d'Attichy, évêque de Riez, transporté en 1653 sur le siège d'Autun.

2 Lettre CCXLI.

3 Ibid.

4 Lettre CCXXXVIII.

vais esprit. « Je ne vis jamais une telle femme que vous ni qui prenne certaines choses si fort au criminel, » lui écrit-il. « Souvenez-vous que les défauts des enfants ne sont pas toujours imputés aux pères, notamment quand ils les ont fait instruire et leur ont donné bon exemple, comme vous l'avez fait, Dieu merci! et que Notre-Seigneur permet, par sa Providence admirable, que des pères et des mères saints soient déchirés en leurs entrailles. Abraham le fut par Ismaël, Isaac par Ésaü, Jacob par la plupart de ses fils, David par Absalon, Salomon par Roboam et le Fils de Dieu par Judas. Et par la grâce de Dieu vous n'en êtes pas là. » Et ailleurs : « Ne pleurez plus le bonheur de votre petit Michel... Oui, me direz-vous, mais c'est pour Dieu que je me mets en peine. Ce n'est pas pour Dieu que vous vous mettez en peine, si vous vous peinez pour le servir. » — Nous ne possédons malheureusement pas les lettres écrites à cette époque par Mlle Le Gras; mais nous voyons par celles de saint Vincent quel fut pendant longtemps l'état de son esprit à l'égard de son fils. Sans cesse il revient sur « ces pensées trop tendres qui sont contre la raison » et sur ces sacrifices exagérés qui sont « contre Dieu, lequel veut que les mères fassent part de leur bien à leurs enfants, mais non pas qu'elles se privent de tout pour eux. » Sans cesse il insiste sur « ces petits amusements et *tendretés* maternelles » qu'il trouve excessives, dont elle n'est pas quitte encore. « Vous avez plus de tendresse que quasi mère que je voie... Je n'ai jamais vu une

mère si fort mère que vous. Vous n'êtes point quasi femme en autre chose. Au nom de Dieu, laissez votre fils aux soins de son Père céleste, qui l'aime plus que vous; ou pour le moins ôtez-en l'empressement. »

Y avait-il là parfois, en effet, un excès dont Louise ne se rendait pas compte? Tout en partageant l'opinion de sa sainte amie, la Vénérable mère Madeleine de Saint-Joseph, lorsque, réagissant contre les idées de son temps, elle écrivait au biographe de Michel de Marillac [1] : « Il serait à désirer que les historiens des saints n'omissent pas, comme ils le font, leurs faiblesses, imperfections et défauts, afin de ne pas décourager ceux qui, s'élevant à la sainteté, se voient assaillis de pareilles misères, » nous ne chercherons point à trancher cette question. Si nous avons essayé de mettre en lumière ce côté de la physionomie de Mlle Le Gras, ce n'est ni pour la blâmer ni pour lui faire un mérite de sentiments si naturels; c'est seulement afin de faire mieux ressortir le courage qu'il fallait à une nature comme la sienne pour accepter un éloignement presque constant de ce fils bien-aimé, et afin de montrer une fois de plus « quelle distance sépare une âme détachée d'une âme insensible ».

Si nous cherchions une autre preuve de la tendresse de son cœur, nous la trouverions dans l'affection qu'elle portait à la Présidente Goussault. Dieu, exauçant le vœu de saint Vincent, les avait

[1] Lefèvre de Lézeau, op. cit.

étroitement unies. « Oh ! la bonne petite compagnie, » s'écriait le saint, quand il les savait ensemble. Il engageait alors Louise à mettre un peu de côté « cette petite sériosité qui lui était naturelle », et, lorsque, ce qui n'était pas rare, malades en même temps, elles ne pouvaient se visiter, il leur transmettait réciproquement de leurs nouvelles.

Leurs santés, à toutes deux, étaient, en effet, très chancelantes. Celle de Mme Goussault, qui, en treize ans de mariage, avait eu dix enfants, résista moins longtemps que celle de son amie. Au printemps de 1639, on la vit décliner rapidement : « Je suis en peine de Mme Goussault, » écrit saint Vincent, à la date du 14 juillet de cette même année, et dans une autre lettre : « On l'a saignée ; c'est une fièvre double-tierce. » Le mal était grave, mais la soumission de la malade à la volonté de Dieu était absolue. « Douce et forte » devant la douleur, elle excitait l'admiration de tous ceux qui l'approchaient : « Ce n'est rien de la voir en santé, il faut la voir dans la maladie, » disait le saint, n'ignorant pas cependant que depuis longtemps Mme Goussault avait adopté et pratiquait avec une exactitude extrême plusieurs des règles imposées par lui aux sœurs de la Charité. Au milieu de ses souffrances, elle pensait à ces saintes filles, exprimait le vœu qu'elles demeurassent toujours fidèles à leur vocation, les recommandait à Mme Séguier, femme du chancelier de France[1], et, le matin du

[1] Lettre de Mlle Le Gras à Mme Séguier, adressée à *Madame la Chancelière* et datée de mars 1655.

jour qui fut pour elle le dernier, dit encore à saint Vincent : « Mon esprit a été occupé toute cette nuit de vos bonnes filles. Si vous saviez tout ce que j'en crois de bien ! Oh ! que Dieu m'a fait voir de grandes choses à leur sujet[1] ! »

Sa mort était un deuil pour toute la compagnie, et Mlle Le Gras voulut y associer les absentes. Quelques semaines après[2], elle annonçait aux sœurs Barbe et Louise, à Richelieu, la perte qu'elles avaient faite, et rappelant le dévouement de la Présidente Goussault pour l'œuvre, leur présentait comme un devoir de reconnaissance et un moyen de glorifier Dieu l'imitation de ses vertus.

Elle-même se sentait en quelque sorte un legs spirituel à acquitter. Un des derniers désirs de la mourante, autrefois déjà formulé par elle, avait été de procurer aux malades de l'hôpital Saint-Jean d'Angers[3], auxquels elle s'intéressait spécialement, les mêmes bienfaits qu'à ceux de l'Hôtel-Dieu de Paris, d'établir dans ce but, parmi les dames de la ville, l'usage de les visiter régulièrement, et d'installer auprès d'eux des Filles de la Charité[4]. Connaissant les services rendus par ces Filles aux malades, les administrateurs de l'hôpital, appelés

[1] Conférence de saint Vincent aux Filles de la Charité, 22 janvier 1645. Mme Goussault fut inhumée en « *sa chapelle* à Saint-Gervais, le 22 septembre 1639 ». (Bibl. nat., cab. des titres, 1379.)

[2] 26 octobre 1639.

[3] Cet hôpital avait été fondé, en 1160, par Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, en expiation du meurtre de saint Thomas Becket. Il a été récemment transformé en musée.

[4] Arch. nat., S. 6160.

maîtres ou pères des pauvres, ne souhaitaient pas moins vivement les voir prendre la place de leurs infirmières à gages, et la ville d'Angers tout entière s'associait à ce vœu auquel saint Vincent et Mlle Le Gras étaient d'ailleurs très disposés à condescendre. Il fut donc décidé que Louise irait à Angers, conférerait avec les administrateurs, et préparerait, s'il y avait lieu, l'installation des sœurs. Mais elle était souffrante, on entrait dans la mauvaise saison, et la peste venait de se déclarer dans le pays. Rien néanmoins ne put l'arrêter, et, au mois de novembre 1639, elle partit en coche pour Orléans, où elle s'embarqua sur la Loire. Après une halte à Saumur, d'où elle écrivit à saint Vincent, le priant de s'occuper de son fils en son absence, elle atteignit Angers, vers le 1er décembre, et y fut reçue par l'abbé de Vaux[1], vicaire général du diocèse, dont elle accepta l'hospitalité. Malheureusement, épuisée par quatorze jours de route[2], elle ne tarda pas à tomber malade.

Le bruit en parvint bientôt dans la capitale, et une vive inquiétude se répandit dans la petite communauté de La Chapelle et parmi les Dames de l'Hôtel-Dieu. « On prie pour vous en bien des endroits de Paris, écrit aussitôt saint Vincent; chacun s'intéresse à votre santé... Vous ne sau-

[1] Gui Lanier, abbé de Vaux, était, selon l'expression de saint Vincent de Paul, « un grand serviteur de Dieu. » Il fut toujours très dévoué aux Filles de la Charité et entretint à leur sujet avec Mlle Le Gras une active correspondance.

[2] Lettres adressées aux Filles de la Charité à La Chapelle.

riez croire à quel point cela va. » Et dans une autre lettre : « Oh ! que je voudrais que Notre-Seigneur vous fît voir la tendresse des officières de l'Hôtel-Dieu, lorsqu'elles reçurent la nouvelle ! »

La maladie de Louise se prolongea pendant une grande partie du mois de janvier ; mais elle n'attendit pas sa guérison pour s'occuper d'affaires. Elle se fit d'abord amener par Mme Turgis les sœurs Barbe-Toussainte, de Suresne, et Clémence Ferre, lorraine d'origine (23 décembre 1639) ; puis elle proposa aux dames d'Angers d'entreprendre les œuvres qui s'accomplissaient à Paris, et se mit à étudier les réformes à apporter dans la maison. La tenue de l'hôpital laissait, en effet, beaucoup à désirer. L'ordre et la propreté y faisaient défaut : on y tolérait, par exemple, l'usage de laver la vaisselle dans les salles mêmes ; le linge manquait [1], et les malades ne venaient pas volontiers réclamer les soins dont ils avaient besoin. Aussi, après un examen attentif de trois mois, Mlle Le Gras se décida-t-elle à accepter la proposition qui lui était faite en signant, le 1er février 1640, une convention avec les administrateurs. Cet acte, dans lequel saint Vincent l'avait autorisée à prendre le titre de directrice des Filles de la Charité, servantes des pauvres malades des hôpitaux et des paroisses, devant servir plus tard de modèle à beaucoup d'autres, il convient d'en donner ici une rapide ana-

[1] Il n'y avait que trois douzaines de chemises pour trente ou quarante malades. (Arch. nat. S. 6160.)

lyse. On y admirera l'équilibre parfait établi dans une matière aussi délicate entre les droits et les devoirs de chacun, et la prudence avec laquelle, en commandant à ses filles la déférence, elle stipule pour leur liberté.

Les Filles de la Charité, y est-il dit, demeureront toujours sous la dépendance du supérieur général de la Mission, et nul ne pourra les empêcher de vivre selon leur règle, laquelle néanmoins les oblige de tout quitter quand le service des pauvres le requiert. En ce qui concerne le temporel, elles seront entièrement sous l'autorité des administrateurs, et leur obéiront exactement. Mais elles auront seules, et sans qu'on puisse leur associer personne, la charge des pauvres.

Elles seront nourries et entretenues, en santé ou en maladie, aux dépens de l'hôpital, sans qu'on puisse changer l'étoffe, la couleur et la forme de leurs habits, et seront en toutes choses traitées comme filles de la maison et non comme mercenaires. Elles ne seront point obligées de veiller les malades hors les salles de l'hôpital. Elles ne rendront compte de leur service qu'aux administrateurs; ceux-ci, considérant que s'ils ne les soutiennent pas dans leurs rapports avec les serviteurs ou avec les pauvres elles ne pourront faire le bien, les appuieront de leur autorité et ne les avertiront jamais en public de leurs manquements, mais les leur signaleront en particulier, et elles s'en corrigeront moyennant la grâce de Dieu.

En cas de décès d'une sœur, les administrateurs,

se souvenant qu'elle est consacrée au service de Dieu et des pauvres, permettront à ses compagnes de l'ensevelir décemment, selon leur manière ordinaire.

Enfin, comprenant la nécessité de prévenir les difficultés qui pourraient surgir entre la congrégation de la Mission et l'administration de l'hôpital, la fondatrice voulut qu'un article spécial établît les droits des deux autorités. Le supérieur général de Paris pourra changer les Filles quand il le jugera nécessaire. De leur côté, les administrateurs pourront demander, aux frais de l'hôpital, le remplacement de celles dont ils ne seraient pas satisfaits, après en avoir toutefois essayé pendant un an ou deux, et après en avoir prévenu le supérieur général en temps opportun.

Quant au règlement particulier des Filles, rédigé par Mlle Le Gras avant de quitter Paris, il contenait en résumé le genre de vie et les exercices de piété « propres à la petite compagnie ». Nous n'insisterons ici que sur les prescriptions spéciales à leurs fonctions de gardes-malades.

Levées à quatre heures du matin, elles doivent, à six heures, après avoir pris « un peu de pain avec un doigt de vin, et les jours de communion, l'odeur d'un peu de vinaigre », se rendre auprès de ceux qu'elles considéreront toujours comme « leurs seigneurs, puisque Notre-Seigneur est en eux », faire leurs lits, remettre l'ordre dans leurs salles, leur présenter les médicaments et les faire déjeuner.

Pendant la journée, elles auront grand soin que

les malades aient tout ce qui leur est nécessaire, à savoir : les aliments aux heures fixées, à boire quand ils auront soif, et quelques pastilles douces à la bouche. Elles se relayeront auprès d'eux, les instruiront doucement des principales vérités du salut et les engageront à faire une confession générale, à s'approcher des sacrements tous les dimanches, aussi longtemps que cela leur sera possible, et à recevoir l'extrême-onction dès qu'ils seront en danger. Elles consoleront les mourants, et suggéreront de bonnes résolutions aux convalescents.

Elles veilleront à ce que tous les malades soient couchés à sept heures, et aient un peu de vin et quelques douceurs pour subvenir à leurs besoins de la nuit. Avant de les quitter, elles feront faire l'examen de conscience à ceux d'entre eux qui en seront capables, lisant les points tout haut au milieu de l'infirmerie. Enfin, après la récitation des litanies, la supérieure donnera de l'eau bénite aux malades et aux sœurs.

A huit heures, elles se retireront, laissant l'une d'elles pour veiller et assister ceux qui en auront besoin. Celle-ci, à trois heures et demie, fera son oraison auprès d'eux, se rappelant, comme celle qui viendra prendre sa place, que si un malade réclame des soins, le service qu'elle leur rend est une continuelle oraison devant Dieu.

Et, afin qu'il plaise à Dieu de leur faire la grâce d'accomplir toutes ces choses, elles prendront pour protecteurs spéciaux la sainte Vierge, saint Joseph,

saint Louis, sainte Geneviève, sainte Marguerite, reine d'Écosse et saint Jean l'Évangéliste, patrons de cet hôpital, écriront souvent à leurs supérieurs de Paris, et liront tous les vendredis, à table, le présent règlement [1].

C'était un fait considérable, que cette installation des Filles de la Charité à Angers. Jusque-là, à part la maison de La Chapelle, elles n'avaient eu que des établissements précaires, rien de stable dans leurs résidences, et aucune indépendance dans leur action. Dans les différents quartiers de Paris, elles n'occupaient que des chambres de location, et partout, dans les paroisses comme à l'Hôtel-Dieu, comme à la campagne, les sœurs étaient soumises à la direction des Dames de la Charité, qui payaient leur entretien et leur loyer, et vis-à-vis desquelles il leur était recommandé de se montrer toujours très déférentes. A Angers, au contraire, bien que l'administration temporelle de l'hôpital ne leur appartînt pas, elles allaient avoir une certaine vie propre, avec son initiative et ses responsabilités. Enfin l'envoi de trois nouvelles compagnes devait porter à huit, chiffre qui n'avait encore été atteint nulle part, le nombre des Filles [2], et leur permettre d'ob-

[1] Arch. nat., S. 6160.

[2] Ces huit Filles de la Charité, auprès desquelles Mme Turgis devait demeurer pendant une partie de l'été suivant, étaient : Élisabeth Martin, native d'Argenteuil, supérieure; Cécile-Agnès Angiboust, du diocèse de Chartres; Marie Matrilomeau, de Poissy; Marguerite Françoise, de Saint-Nicolas en Lorraine; Barbe-Toussainte, de Suresne; Clémence Ferre, de

server avec régularité les exercices de la vie commune. Cette fondation commençait donc pour elles sous les meilleurs auspices, et les calamités publiques qui éclatèrent presque aussitôt, firent comprendre à ceux qui en auraient douté encore les bienfaits qu'elles apportaient. La peste, en effet, ne tarda pas à se déclarer dans l'hôpital; peut-être même y régnait-elle déjà lorsque les sœurs y firent leur entrée[1]; mais elles bravèrent la contagion jusqu'à l'héroïsme, et le fléau parut les respecter. Ce fut là pour elles le baptême du feu; elles en sortirent plus vaillantes, ayant gagné droit de cité du côté de la terre, et conquis du côté du ciel un don spécial pour faire le bien que M[lle] Le Gras constata souvent avec bonheur. « Les Filles d'Angers, disait-elle plusieurs années après, ont une bénédiction de Dieu toute particulière pour le service des pauvres malades des hôpitaux[2]. »

Quant à elle, après être demeurée encore quelques semaines chez l'abbé de Vaux, elle partit pour Paris[3], où sa présence, lui écrivait-on, était nécessaire « non seulement à ses filles, mais encore

la Champinière, près Nancy; Madeleine Mouget, de Sucy en Brie, et Geneviève Caillou, de Saint-Germain-en-Laye. (Arch. nat., S. 6160.)

[1] « Les sœurs d'Angers, disait saint Vincent, sont entrées dans l'hôpital de cette ville lorsqu'il était infecté d'un air contagieux; elles ont assisté les pestiférés comme les autres. Il semble que le mal les respectât. » (Conférence du 16 août 1641.)

[2] Lettres de M[lle] Le Gras à la sœur Madeleine (1645) et aux sœurs Claude et Marie. (28 novembre.)

[3] 25 février 1640.

aux affaires générales de la *Charité* [1] ». Pour obéir à saint Vincent, qui se préoccupait de ce retour, elle ne revint pas par eau, mais accepta jusqu'à Tours la voiture de son hôte, loua une carriole de Tours à Orléans, et acheva la route dans le coche public.

Elle avait donné à Angers l'élite de son troupeau [2]; mais elle ramenait plusieurs jeunes filles du pays qui s'étaient offertes pour entrer dans la compagnie. C'est le propre de la Charité de ne s'appauvrir jamais, et le caractère des familles religieuses de s'enrichir en se fractionnant.

[1] Lettre de saint Vincent.

[2] Lettre de Mlle Le Gras à l'abbé de Vaux, datée de La Chapelle, 23 mars 1640.

CHAPITRE IX

Mlle Le Gras s'établit au faubourg Saint-Denis. — Sa vie intérieure d'après ses écrits et les souvenirs des premières sœurs. — Épreuves et vertus intimes. — Son humilité et sa charité pour ses filles.

Le voyage et la maladie dont elle sortait à peine avaient fortement et pour toujours ébranlé la santé déjà si frêle de Mlle Le Gras. Dès lors, selon le témoignage de saint Vincent, elle ne vécut plus que « contre toute apparence humaine [1] » et par « un miracle continuel » accordé à sa foi. Elle-même s'en rendait compte : « Je me sentais fortifiée, écrivait-elle, par la vue de l'obéissance qui me faisait agir. Il me semblait que Dieu me donnerait de la santé aussi longtemps que je croirais qu'il le pouvait faire, me souvenant de la foi qui fit marcher saint Pierre sur les eaux; et j'agissais sans aucune contribution de moi-même, avec beaucoup de

[1] Lettre de saint Vincent, 3 mars 1660.

consolation que Dieu voulût bien, tout indigne que je suis, que j'aidasse à mon prochain à le connaître [1]. »

Malgré la ruine de ses forces, les vingt années qu'elle parcourut encore furent les plus fécondes peut-être de sa vie. Oubliant « l'extrémité de ses propres souffrances, qui l'obligent à se servir de la main d'autrui », et « le grand danger dont elle n'est pas encore absolument dehors [2] », elle entretient une correspondance incessante avec ses filles de Richelieu ou d'Angers, et avec l'abbé de Vaux [3], qui, chargé de la direction spirituelle de ces dernières, leur témoigne une charité qu'elle est tentée parfois de trouver trop indulgente : « Vous ne m'en mandez que du bien, écrit-elle ; ne craignez point, je vous supplie, de m'avertir aussi de leurs défauts. » La sollicitude la plus touchante éclate d'ailleurs à chaque page de ses lettres : tantôt elle s'y montre vivement préoccupée des difficultés survenues entre les sœurs et les administrateurs de l'hôpital Saint-Jean, « qui leur prêtent le dessein de conquérir la maison [4] ; » tantôt elle se plaint de leur silence ou s'inquiète de leur santé. La sœur Élisabeth est malade ; aussitôt elle exprime ses alarmes : « Je suis bien en soin d'elle ; je pense qu'après avis du médecin au sujet de ses forces il serait à propos

[1] Notes détachées.

[2] Lettre à l'abbé de Vaux, 26 mai 1640.

[3] Il nous reste environ cent lettres de Mlle Le Gras à l'abbé de Vaux.

[4] Au même, 24 mars 1640.

de nous l'envoyer; mais le reste de mon mal ne me permet pas d'écrire davantage [1]; » et s'adressant à la malade elle-même: « Que je compatis à vos peines! Mandez-les-moi bien franchement; je lirai et entendrai tout... Soyez bien gaie pourtant; ayez bon courage: Dieu tirera sa gloire de votre misère. C'est ma consolation à moi-même, me voyant dans la correction que souvent la justice divine m'inflige, de penser que je peux servir d'exemple à ceux qui voudraient offenser Dieu comme je l'ai fait, en leur montrant qu'Il sait bien retrouver ceux qui contreviennent à ses volontés [2]. »

Mais la correspondance n'était que sa moindre occupation, et, à La Chapelle comme à Paris, sa tâche allait toujours grandissant. Elle avait trouvé chez elle, à son retour d'Angers, des jeunes filles lorraines que saint Vincent avait fait venir de leur province, désolée par la guerre, pour leur donner asile [3]. Elle pourvut à l'établissement des unes, et, sur leur demande, admit les autres dans la compagnie. Celle-ci ne cessait d'ailleurs de s'accroître. Des recrues lui arrivaient de toute part, commençant déjà à réaliser cette parole de l'Écriture si vraie pour elle aujourd'hui: « Je vous appellerai de toutes les nations de la terre, » et Dieu, disait saint Vincent, voyant les Filles se bien acquitter de leurs

[1] Lettre à l'abbé de Vaux, 29 mai 1640.

[2] Lettre à la sœur Élisabeth Martin, 5 juillet 1641.

[3] On estime à 200 le nombre des jeunes filles qui arrivèrent successivement de Lorraine à Paris et furent recueillies par Mlle Le Gras.

emplois, ne se lassait pas d'en varier la nature et d'en multiplier le nombre. De cette extension donnée à leurs œuvres naissaient des rapports de jour en jour plus fréquents avec les personnes du monde qui y prenaient part; car, il ne faut pas l'oublier, les Filles de la Charité continuaient à ne former, pour ainsi dire, qu'une famille avec les Dames, et ne pouvaient subsister sans leurs secours. Aussi la maison de La Chapelle parut-elle bientôt non seulement trop petite, mais encore trop éloignée du centre de Paris et d'un abord trop difficile en hiver, lorsque les pluies transformaient les routes en marécages [1]. Mlle Le Gras se décida donc de nouveau, en 1641, à changer de résidence; mais les embarras qu'elle avait éprouvés cinq ans auparavant lui furent cette fois épargnés. Saint Vincent venait d'acheter à deux bourgeois de Paris, Jean Desmarets et Claude Sadot, une maison située au faubourg Saint-Denis, presque en face de Saint-Lazare. Il offrit de la lui louer; elle accepta avec empressement et s'y transporta aussitôt [2].

[1] La poste même ne s'y aventurait pas toujours, et les lettres d'Angers à Mlle Le Gras étaient adressées sous le couvert de son fils, qui logeait alors au collège des Bons-Enfants.

[2] Cette maison, qui demeura la maison-mère jusqu'à la Révolution, consistait « en trois corps de logis attenant l'un à l'autre, — un desquels est bâti à neuf, — en cour, écurie, puits, jardin et place pavée de neuf, au devant d'icelle jusqu'au pavé de la chaussée de la rue. » Quelques années après, grâce à une somme léguée par Mme Goussault, Mlle Le Gras put s'en rendre acquéreur, au prix de 17 050 livres, auxquelles elle en ajouta 800 pour un morceau de terre en pointe, le long de la rue neuve Saint-Laurent. Le contrat passé, le 1er avril 1653, de-

La paroisse de Saint-Laurent, sur laquelle se trouvait le nouvel établissement et que Mlle Le Gras devait habiter jusqu'à sa mort, était une des plus pauvres et des plus étendues de Paris, composée en grande partie de terrains vagues et de ruelles obscures où toute une population refoulée par la misère aux extrémités de la cité venait chercher refuge. Mlle Le Gras ne tarda pas à ouvrir, avec l'autorisation du grand chantre de Notre-Dame, chargé de gouverner ce qu'on appelait les petites écoles de la ville et de la banlieue, une classe gratuite où elle fit enseigner aux jeunes filles du quartier Saint-Lazare « les lettres grammaticales et autres pieux exercices [1] ». C'était le premier essai à Paris d'une œuvre à laquelle la compagnie s'attachait de jour en jour davantage [2], mais qui n'avait encore été tentée

vant Me Laisant, notaire au Châtelet, est conservé aux Archives nationales (6160), et signé par Mlle Le Gras et par les sœurs Françoise, Germaine Poisson, Julienne Loret, Louise-Christine Ridé, Mathurine Guérin, Marie Tournot et Marguerite de Vienne. Confisquée en 1793, la maison fut vendue en 1797, et sur l'emplacement de sa chapelle démolie on ouvrit les rues de la Fidélité et de la Charité. Plus tard, elle devint la maison de santé du docteur Dubois et disparut enfin pour faire place au boulevard Magenta.

[1] Nous possédons encore le texte de la requête adressée à cette occasion par Mlle Le Gras au grand chantre ou écolâtre de Notre-Dame, Michel Le Masle, seigneur des Roches de Saint-Paul, l'autorisation accordée par celui-ci à la date du 29 mai 1641, et un petit catéchisme familier, par demandes et réponses, composé par Mlle Le Gras, et probablement destiné à cette école, dont elle garda plus spécialement la direction.

[2] « Vous devez vous instruire, disait saint Vincent aux Filles de la Charité, pour devenir capables d'enseigner les jeunes

par les Filles de la Charité que dans les villages des environs. Quelle n'eut pas été la joie de la fondatrice, s'il lui avait été donné d'apercevoir, dans toutes les régions de l'immense capitale, ces écoles où, malgré tous les obstacles, se pressent aujourd'hui des milliers d'enfants !

A part ce modeste début d'une grande chose, quelques visites de plus en plus rares aux *Charités* des alentours, une entrevue cordiale avec Mme de Chantal [1], qui fait songer à celle de saint François et de saint Dominique, et un pèlerinage à Chartres [2], pour recommander à la sainte Vierge les besoins de la compagnie et l'avenir encore indécis de son fils, aucun fait n'est de nature à attirer notre attention pendant les premières années du séjour de Mlle Le Gras au faubourg Saint-Denis. C'est pour la communauté une période de formation et pour elle un temps de silence et de vie intérieure; mais pour nous, c'est un peu, hélas! le « jardin fermé » de l'Écriture. Cependant, tout en regrettant notre impuissance à y surprendre ces trésors cachés, ignorés d'elle-même, ces actes d'héroïque charité qui chaque jour

petites filles : c'est à quoi vous devez vous rendre bien soigneuses, puisque c'est un des deux desseins que vous devez avoir en vous donnant à Dieu. » (Conférence du 16 avril 1641.)

[1] Mme de Chantal, venue à Paris pendant l'été de 1641, en partit au mois de novembre pour Moulins, où elle mourut le 13 décembre de la même année.

[2] En 1644 probablement. Le pèlerinage de Chartres était alors en grande dévotion à Paris. C'est l'époque à laquelle M. Olier y recevait des grâces signalées, origine de la vénération que la compagnie de Saint-Sulpice a toujours professée pour cet antique sanctuaire.

se succédaient sans bruit, nous devons nous estimer heureux de pouvoir recueillir quelques traits de sa physionomie intime dans de nombreuses notes laissées par elle, presque toutes inédites encore, et dont une partie au moins date de cette époque. Ce sont des méditations, des souvenirs de retraite à l'occasion de la Pentecôte, sa fête de prédilection, des réflexions à propos d'une solennité, d'un pèlerinage, ou des conseils adressés à « ses chères sœurs », titre qu'elle étend à « toutes les âmes qui aspirent à la perfection du pur amour divin ». Ils sont écrits au courant de la plume : aucun ordre, aucun lien ne les rattache les uns aux autres ; mais on y retrouve, avec une dévotion large et simple, ennemie « de ces petites pratiques qui ne servent qu'à amuser et ne sont rien auprès des vertus solides [1] », ce jugement ferme et cet esprit élevé, parfois peut-être un peu subtil, que des lectures approfondies n'avaient cessé de nourrir et de fortifier. La pensée prend naturellement son vol vers les sommets. Le plan de Dieu en créant le monde, embrassant l'Incarnation en dehors même de la chute; la vie chrétienne rattachée à l'ordre sublime de l'univers, et qui ramène l'âme, par la mortification, à la pureté du paradis, semblent être parmi les sujets préférés de sa contemplation. Mais l'idée principale, l'idée mère qui éclate partout, c'est l'amour; « non l'amour général qu'éprouvent toutes

[1] Lettre écrite, après la mort de Mlle Le Gras, par la sœur Mathurine Guérin à la sœur Marguerite Chétif.

les âmes appelées, mais l'amour que Dieu attend de ses âmes très chéries, de celles qu'il a choisies pour exercer sur la terre la pureté de la charité. » — « Mon Seigneur, » s'écrie-t-elle dans une de ces méditations, « j'ai eu je ne sais quelle lumière de l'amour que vous désirez des créatures choisies par vous pour exercer sur la terre la pureté de la charité. Nous voici une petite troupe; pourrions-nous y prétendre? Il me semble que nous avons bien ce désir dans le cœur... O pur amour, que je vous aime!...»

L'amour est unique, à ses yeux, et n'a qu'un objet. Elle a lu que « Jésus-Christ a subrogé le prochain à sa place pour suppléer à notre impuissance de rendre à sa personne aucun service, et cette pensée a pénétré son cœur d'une manière toute particulière et très intime ». Quant à l'amour de Dieu pour nous, voici comment elle le conçoit : « L'amour que Dieu a pour nos âmes, dit-elle, procède de la connaissance qu'il a de l'excellence de l'être qu'il leur a donné. Elles sont un acte hors de Dieu, analogue en quelque chose à celui qu'il produit en soi-même en engendrant la seconde personne de sa divinité. »

Les saints sont ceux qui ont le plus aimé : tel est le point de départ de sa dévotion pour eux. Les traits saillants de leur vie, l'esprit qui les a animés, les grâces qu'ils ont reçues, fournissent souvent à ses méditations un aliment abondant. « Le jour de Saint-Fiacre, » par exemple, elle contemple ce saint au moment de sa conversion, « quittant son royaume pour prendre la conduite d'un autre de

la plus grande importance, puisqu'il est dit que l'homme est un monde en raccourci. » — « Oh ! qu'il fait beau voir monter une telle âme au ciel, s'écrie-t-elle, comme un prince accompagné de sa cour, c'est-à-dire des passions domptées, et y être reçue par le Roi des rois avec triomphe et magnificence ! » Le jour de Saint-Denis, elle se réjouit du choix qui a été fait de ce saint « pour nous unir à la divinité. Le rien dans le paganisme, c'est là ce dont vous avez tiré la France », lui dit-elle, et elle ajoute, comme animée d'un instinct prophétique : « Obtenez, pour le peuple que votre sang a acquis à Jésus-Christ, *que cette montagne encore fumante attire la flamme de l'amour saint ! Embrasez les cœurs !* » Deux siècles ont passé ; mais cette prière, jusqu'ici inconnue des hommes, a été entendue du ciel, et sur Montmartre, la colline du martyre de saint Denis, s'élève la basilique consacrée à l'amour.

Si, dans ces méditations, comme on peut en juger par ces rapides extraits, la pensée plane, la forme est souvent, en revanche, à l'état d'ébauche. Parfois cependant un souffle d'éloquence d'autant plus vraie qu'elle est plus inconsciente passe à travers ces pages, et semble un écho des plus grandes voix. Tel est, par exemple, cet élan magnifique vers le Très-Haut : « Otez mon aveuglement, Lumière éternelle ; simplifiez mon esprit, Unité parfaite. Que la puissance d'aimer que vous avez mise en mon âme ne s'arrête pas au dérèglement de ma propre suffisance ! » Tels sont aussi ces conseils à ses filles qu'on prendrait pour un fragment détaché de la

poésie mystique de saint François de Sales : « Que les épines de ces roses ne vous empêchent pas de vous parer de ce bouquet, puisqu'il vous rendra agréables à notre amant, dont celle qui nous a précédées et que nous devons tenir pour notre abbesse (l'épouse des Cantiques) a dit qu'il était blanc et vermeil. Conservons en nous son image, et lui soyons semblables par ces deux éminentes perfections de la charité et de la pureté, représentées par le vermeil de la rose et par sa blancheur. »

Mais ce qui ajoute à l'intérêt de ces feuilles éparses, c'est un certain nombre de détails intimes que le monde peut trouver minutieux, mais qu'une famille recueille et conserve comme des reliques. Ils nous révèlent entre autres diverses pratiques de piété quotidiennes que suggère à Mlle Le Gras sa dévotion croissante pour la vie cachée du Sauveur et principalement pour le séjour qu'il fit dans le sein de sa mère. « Entendant parler de cet état mystérieux, » écrit-elle, « en l'année 1642, un peu auparavant l'Avent, je m'y appliquai avec une réflexion particulière, et il m'en vint une nouvelle connaissance avec le désir de l'honorer par quelques prières appropriées à ce sujet. » C'est alors qu'elle prend la résolution de dire chaque jour un chapelet composé de neuf grains en souvenir des neuf mois qui précédèrent la naissance de l'Enfant-Dieu et, pour inspirer à ses filles le goût de ce saint exercice, elle prépare pour elles dans une cassette autant de chapelets qui devront leur être distribués après sa mort. Ailleurs ce sont des promesses à la sainte

Vierge pour attirer sa protection sur les Missionnaires et les Filles de la Charité, qu'elle ne sépare jamais dans sa pensée, et « pour obtenir la conservation de la pureté en l'une et l'autre compagnie ». « Promesses accomplies », dit-elle plus tard, après avoir « envoyé à Chartres une petite Notre-Dame, à Saint-Lazare le tableau de la Sainte Vierge où est le chapelet de perles, et donné à la maison (mère) la Sainte Vierge, en bois, tenant le chapelet aux neuf grains. » Ailleurs encore, ce sont des coïncidences qui la surprennent, où la bonté de Dieu éclate à ses yeux, et que, dans l'élan de sa reconnaissance, elle inscrit pour mieux en conserver le souvenir. « Le jour de Saint-Benoît, lit-on dans une note détachée, j'ai eu un nouveau sujet de me confier en tout à la sainte Providence. Privée de communier et éprouvant une grande douleur de mes péchés, je me sentis pressée extraordinairement du désir de la sainte communion, et je demandai à Dieu que, si c'était sa sainte volonté, il le fît connaître à mon confesseur. Or celui-ci, sans que je lui en parlasse, me fit appeler pour ce sujet, ce qui me causa une grande consolation. » Et plus loin : « Je suis partie le jour de Sainte-Agathe, 5 février, pour aller à Saint-Cloud. Il me sembla que Notre-Seigneur me donnait pensée de le recevoir comme l'Époux de mon âme, que cette communion était une sorte d'épousailles, et je me sentis en même temps plus fortement unie à Lui en cette considération qui me fut extraordinaire, comme dans la pensée de quitter tout pour le suivre, et de tenir les difficultés que je ren-

contrerais pour le fruit de la communauté de ses biens. » Puis elle ajoute : « J'avais le désir de faire dire la messe ce jour-là, parce que c'est l'anniversaire de mes noces ; mais je m'en retins pour faire un acte de pauvreté, voulant être toute dépendante de Dieu dans l'action que j'allais faire. Je n'en dis rien d'ailleurs à mon confesseur, qui devait dire la messe. » Mais, ô délicatesse de la Providence ! « en arrivant à l'autel, il eut la pensée de l'offrir pour moi par aumône, et de dire celle des épousailles. »

Si un parfum de piété s'échappe encore pour nous de ces pages, quel sujet d'édification devait être pour les Filles de la Charité le spectacle de leur mère priant ou méditant au milieu d'elles ! Sa vue seule était une prédication. « Toujours recueillie dans la diversité et la multitude des occupations, » elle devenait « fixe et immobile en la présence des autels. Je la vis, écrivait la sœur Guérin, un jour où elle était si faible qu'elle ne pouvait se soutenir, entendre la messe, la tête et les mains appuyées contre la balustrade de Saint-Lazare, sans remuer non plus que si elle eût été morte, et quand quelques-unes se plaignaient de ne pouvoir être attentives à la prière pour quelque incommodité, elle disait qu'on ne l'aurait pas sentie si on avait eu la foi vive ; elle parlait par expérience. »

Les grâces que Dieu versait sur elle dans l'oraison, « ces grâces particulières qui ont tout pouvoir, disait-elle, sur un cœur qui aime, » ne pouvaient, du reste, entièrement échapper à ses filles. Dans les instructions qu'elle leur faisait, elle paraissait toute

transportée d'amour, « et parlait par élans dont elle ne s'apercevait pas elle-même. » On la voyait souvent revenir de la sainte table baignée de larmes, et la nappe dont elle s'était servie en conservait longtemps la trace. Enfin, malgré sa précaution de se retirer chez elle à de certains moments, principalement les vendredis et les jours de carême, de deux à trois heures, on la surprenait quelquefois devant son crucifix, tout en pleurs et se reprochant à haute voix, dans une émotion qu'elle ne pouvait maîtriser, d'être la cause des plaies connues et inconnues du Sauveur[1]. Cette intensité surnaturelle de douleur, elle la portait au confessionnal, où elle s'accusait avec des regrets si véhéments que saint Vincent, selon son propre témoignage, avait peine parfois à la calmer.

Mais là ne se bornait pas pour elle la souffrance, et cette âme sainte n'apparaîtrait pas dans toute sa beauté si l'on passait sous silence le martyre intérieur qu'elle endurait alors avec un courage d'autant plus héroïque peut-être qu'il était plus caché. Sans décider ce qui était la part de la nature dans des peines auxquelles la disposait sans doute un peu trop de défiance d'elle-même, il est permis d'affirmer que, sauf pendant les derniers mois de sa vie, où « Notre-Seigneur », ainsi qu'elle l'avouait alors, « la mit en état de porter tout avec assez de paix[2], » elle fut presque continuellement livrée à ce genre

[1] Notes écrites, après la mort de Mlle Le Gras, par la sœur Françoise de Paule.

[2] Lettre adressée à saint Vincent, 4 janvier 1660.

d'épreuves. Il faut, pour s'en faire une idée, parcourir ses lettres à saint Vincent. « Rien ne la peine plus que l'incertitude, » y lit-on, et cependant elle se sent « pleine d'irrésolutions et entourée de ténèbres. » Son esprit en « est tout enveloppé, tant il est faible. » Il est la proie « de toutes sortes d'imaginations, de vaines et frivoles appréhensions, de défiantes pensées. » La lecture du *Mémorial de Grenade* lui cause un jour « une impression de crainte dont son esprit demeure tout transi. Il est vrai, ajoute-t-elle, que la méditation de ces mots : *Dieu est celui qui est,* l'a calmé. » Une autre fois elle écrit cette note intime : « Le jour de Saint-Thomas, tout du long, grands abattements d'esprit par suite du sentiment de ma propre abjection ; délaissement, anéantissement de moi-même ; je me parais un cloaque d'orgueil... Abandon de Dieu mérité par mes infidélités, avec grande pressure de cœur qui, en des moments plus violents, me faisait souffrir physiquement. » Et encore : « Le mardi suivant, étant dans les mêmes peines, je me suis vue l'objet de la justice de Dieu, et, acceptant cette ordonnance, j'ai ressenti un peu plus de tranquillité, ayant pris pour sujet d'oraison la paix de Dieu, qui surpasse tout entendement. » Elle ne découvre « en tout ce qui la touche que misère et affliction, endurcissement et opposition aux grâces de Dieu. O mon très cher père, s'écrie-t-elle, si notre bon Dieu vous en fait voir le sujet, que je vous paraîtrai effroyable ! Je ne trouve rien en moi que de criminel... L'état auquel mes relâchements,

paresses et infidélités ont réduit mon âme ferait peur aux saints... je leur paraîtrais sans amour. » « Mes infidélités me causent de grandes appréhensions de l'avenir. Je redoute que mes obstinations passées et peut-être présentes, misérable que je suis, ne soient causes de ma perte. » Elle craint que « Dieu ne soit fâché, qu'il ne veuille plus de son service, que sa miséricorde ne se lasse de s'exercer sur un sujet qui lui désagrée toujours... qu'elle ne meure enfin dans son endurcissement ». — « Je ne puis m'empêcher de vous dire, écrit-elle encore à saint Vincent, que j'ai eu aujourd'hui de grandes peines pour la crainte de la prédestination, causées par quelques pensées que j'ai eues à l'oraison. Cela a pressé de telle sorte mon esprit, qu'il m'a fallu faire un acte d'acquiescement aux desseins de Dieu, pour être à jamais, mon fils et moi, l'objet de sa justice... Oh ! si je vous pouvais faire connaître mes craintes, que je serais soulagée ! Elles se terminent toutes par celle d'être abandonnée de Dieu, comme je crois l'avoir mérité bien des fois. » — « Quand je me laisse ainsi emporter dans mes appréhensions, qui me mettent au même état que de véritables afflictions, j'aurais besoin d'être menée un peu rudement;... mais la crainte, la bêtise ou l'orgueil me font reculer souvent à parler de moi. » Et cependant — cela éclate à travers toutes ses effusions — elle aimerait « mieux mourir que de désobéir »; mais, dans ces heures obscures, « la confusion de ses pensées la condamne au silence; elle ne peut se faire connaître

assez pleinement, et il lui semble n'avoir aucune direction [1]. »

Aussi s'attribue-t-elle avec une parfaite sincérité toutes les fautes qui se commettent dans son entourage. « Les faiblesses de nos sœurs, dit-elle à l'abbé de Vaux [2], ne sont que les fruits du pauvre jardin de ma chétive conduite : ce sont mes péchés qui causent tout cela, et il me semble que je mérite de grandes punitions pour tous leurs manquements. » La mort de ses filles est encore à ses yeux le châtiment de ses infidélités, et il faut que saint Vincent lui rappelle qu'elle est traitée « comme l'Église naissante, contre laquelle Dieu pouvait paraître en colère, lorsque, par le martyre, Il lui enlevait ses enfants ». Sans cesse, enfin, elle croit que son œuvre va périr, ce qui la pénètre de la « tristesse d'Agar devant son fils mourant, et à plus juste titre encore », puisque ce sont ses péchés qui amèneraient ce dénouement, ou lui inspire le désir de Jonas d'être jeté à la mer pour apaiser la tempête. « Son cœur ne s'en aigrit pas » toutefois ; elle sait que « Dieu tire sa gloire des personnes de sa sorte, et que sa puissance n'a aucun besoin de leur chétiveté [3] » ; mais elle se venge d'elle-même en s'abaissant, en se dénigrant sans cesse ; elle a soif d'humiliations, d'anéantissements. Si ses forces le lui avaient permis, elle se serait réservé les travaux les plus vulgaires de la maison : elle a du moins son

[1] Lettre à saint Vincent, 16 novembre 1643.
[2] Lettre du 10 mars 1643.
[3] Lettre à saint Vincent, 23 mars 1643.

jour pour servir à table et laver les écuelles de la communauté. Elle est la première à dire sa coulpe chaque semaine aux conférences; on la voit à la chapelle baiser les pieds de ses filles, ou plutôt de « ses sœurs », — car elle ne voulut jamais leur donner d'autre nom, ni recevoir d'elles celui de mère, qui devait être consacré à la sainte Vierge, — leur demander pardon au réfectoire, et s'y tenir les bras étendus ou prosternée. A celles qui viennent lui confier leurs tentations, elle avoue des épreuves analogues; elle en envoie chercher d'autres auxquelles elle croit avoir fait de la peine, lors même que tous les torts sont de leur côté, leur exprime humblement ses regrets, et, se jetant la face contre terre, les contraint parfois à passer sur son corps, et se relève ensuite pleine de larmes : elle aurait voulu être foulée à leurs pieds. Ainsi, plus Dieu la comblait de ses dons, plus elle cherchait à se mettre au-dessous de tous, semblable à ces arbres magnifiques qui inclinent d'autant plus leurs branches qu'ils sont plus chargés de fruits.

Tout d'ailleurs autour d'elle reflétait ces sentiments. Les ressources de la communauté étaient très restreintes; « on y gardait une exacte pauvreté dans la nourriture, dans les habits, comme en toutes choses », et la table se restreignait encore lorsque augmentaient les besoins de ceux que Mlle Le Gras appelait : *nos chers maîtres, nos seigneurs*, les pauvres ; car « étant, disait-elle, leurs servantes, nous devons nous traiter moins bien qu'eux ». En ce qui la concernait personnellement,

elle poussait si loin l'application de ce principe que saint Vincent lui écrivait : « Vous ne vous nourrissez pas assez. Vous êtes meurtrière de vous-même par le peu de soin que vous en avez ; » et lorsque sa santé exigeait qu'on lui servît des aliments différents de ceux des sœurs, c'était pour elle un supplice auquel on ne la faisait pas consentir sans user de toutes sortes d'expédients.

Elle aspirait tellement au détachement absolu que saint Vincent, dans une de ses lettres, ne craignait pas de la désigner sous cette périphrase digne d'une sainte : « Celle qui affectionne la pauvreté au souverain degré [1]. » Cependant, lorsqu'elle lui demanda l'autorisation de se dessaisir de tout ce qu'elle possédait, afin de « ne vivre qu'en pauvre [2] », il crut devoir, par prudence, la lui refuser. La fortune dont il l'obligeait à garder la libre disposition était d'ailleurs bien modeste : elle se composait de certains biens en Auvergne et d'une rente sur l'Hôtel de ville, — sans parler de quelques épaves de son ancien mobilier, parmi lesquelles un cabinet d'Allemagne mentionné dans son testament, et un autre grand cabinet de bois qui lui avait été donné par la duchesse de Liancourt ; — mais ce patrimoine était si restreint que, pour parer à ses dépenses et à celles de son fils, elle dut parfois accepter l'affectueuse intervention de Mme de Marillac, sa cousine.

Depuis la mort de M. Le Gras, son costume avait

[1] Lettre XCII.

[2] Voir, au chapitre XVII, la Conférence sur les vertus de Mlle Le Gras.

toujours été celui des veuves qui, selon l'expression du temps, faisaient profession d'être dévotes, et saint François de Sales n'eût pu lui reprocher de mettre, comme il le disait, « l'enseigne. » Mais peu à peu elle en retrancha tout ce qui lui parut encore trop mondain. Comme toutes les femmes de qualité, elle portait d'ordinaire quand elle sortait un masque et des gants pour se garantir du froid, qui lui était très contraire; mais elle les supprima, sous prétexte de s'accoutumer à l'impression de l'air, au moment de partir pour Angers [1]. Elle ne voulait pas de vêtements neufs; si on lui en présentait à son insu, elle ne manquait pas de les ôter dès qu'elle s'en apercevait. Un jour d'hiver on plaça près de son lit, sans lui rien dire, une jupe plus chaude que la sienne; elle la refusa et l'envoya à la sœur Geneviève, qui s'était emparée de la première : « Quoi! vous porteriez mes vieux habits, s'écria-t-elle; vous les porterez quand je serai morte, mais pas avant [2]. » Elle faisait acheter à la friperie ces coiffes noires, alors appelées capots, avec lesquelles, dans ses portraits, elle est toujours représentée. Son manteau, enfin, était tout usé et raccommodé avec des morceaux de diverses couleurs, sans qu'on pût la décider à se servir, pour le remplacer, d'une pièce de serge qui lui avait été donnée à cette intention.

Tout pauvre que fût ce costume, on sentait cependant qu'il n'y avait rien de vulgaire dans celle

[1] *Remarque transmise à M. Almeras sur Mlle Le Gras.*

[2] Ce trait fut raconté par la sœur Geneviève Caillou aux Filles de la Charité de Pantin.

qui le portait. Sa taille plutôt au-dessus de la moyenne, la beauté régulière de ses traits accentués, favorisaient la dignité inconsciente et pleine de bonne grâce de son maintien. Adversaire déclarée « des attitudes composées et des postures contraintes », simple, gaie, cordiale, c'est ainsi que Mlle Le Gras se montrait toujours, cherchant à corriger un peu, comme le lui avait demandé saint Vincent, « cette petite sériosité que la nature lui avait donnée, mais que la grâce avait déjà mitigée, » et ne craignant pas à l'occasion « de mêler un léger filet de vinaigre à la douceur ordinaire de son esprit. » Ces efforts n'étaient pas sans mérite, surtout au milieu de ses épreuves intérieures; et elle avoua à quelques-unes de ses filles que souvent, à la récréation, elle avait « le cœur si serré, qu'à peine pouvait-elle desserrer les dents »; mais ajouta aussi que c'était le moment auquel « elle essayait de toutes ses forces de rire ». Naturellement vive et ardente, elle s'accusait de trop de promptitude : « Je fais beaucoup de fautes par là, écrivait-elle, sans compter celles de malice, » et elle se reprochait « des paroles hautes en allant et venant pour expédier les affaires [1] ». Mais saint Vincent se refusait à voir là des péchés, et ses filles admiraient, au contraire, l'affabilité avec laquelle elle les accueillait toujours, les saluant la première, ne leur parlant que sur le ton de la prière, et les remerciant avec tant d'effusion de leurs services ou des peines atta-

[1] Notes écrites pendant une retraite.

chées à leurs emplois, qu'elles en étaient toutes confuses. Aucune ne pouvait se plaindre de recevoir moins de marques d'affection ; et cependant, parmi celles qui passèrent par ses mains, il y eut souvent, au dire de leurs compagnes, des filles ignorantes et grossières qui prenaient mal ses avertissements, murmuraient et s'emportaient contre elle. Volontiers elle prétendait alors avoir provoqué leur mécontentement par sa rudesse, et les excusait en disant qu'il ne fallait voir dans ces vivacités qu'un défaut naturel de leur esprit, ou même un excès de franchise préférable à la dissimulation. C'est ainsi qu'elle patienta pendant plusieurs années avec des sœurs très imparfaites, dont elle ne voulait pas se lasser d'espérer l'amendement.

Elle avait surtout une compassion toute maternelle pour celles qui souffraient des peines de corps ou d'esprit. Elle allait visiter les sœurs malades dans les paroisses, se relevait la nuit pour voir celles qui étaient à l'infirmerie, et quand sa santé l'empêchait de les assister dans ce qu'elle appelait « le dernier acte d'amour », leur envoyait porter par une de leurs compagnes des messages pleins de tendresse et des adieux pleins d'espérances. Enfin leur mort était pour son cœur une peine si cruelle, qu'il fallait la lui annoncer avec ménagements, et que saint Vincent, lui écrivant alors comme il l'eût fait à une mère qui aurait pleuré ses enfants, lui offrait pour modèle la soumission résignée de la sainte Vierge au Calvaire [1].

[1] Lettre CXXV.

Tout était donc un dans sa vie, peut-on dire avec vérité; car, après avoir, dans ses méditations, ramené tout à l'amour, elle faisait encore de l'amour le principe de tous ses actes, donnant ainsi par son exemple le meilleur commentaire de ce beau nom dont elle ne cessait de relever l'excellence auprès de ses filles, et qu'elle se montrait digne de porter elle-même : « *Fille de la Charité*, c'est-à-dire fille de Dieu, qui est charité [1]. »

[1] Saint Vincent, Conférence du 12 août 1640.

CHAPITRE X

1641-1646

Développement progressif et constant de l'œuvre. — Origine du nom de *Sœur servante*.— Premières Filles de la Charité autorisées à faire des vœux. — M. Portail est nommé directeur. — Établissement d'un conseil. — Accidents et protection divine.

Les Filles de la Charité, nous l'avons déjà dit, ne formaient pas jusqu'alors, à proprement parler, une congrégation distincte; aussi n'avaient-elles pas encore de règles définitives. Fidèle à sa coutume, saint Vincent voulait, avant de formuler les constitutions, que la pratique en eût démontré la sagesse, et là, comme maintes fois dans son histoire, l'expérience justifia pleinement ce dessein, que la prudence avait inspiré. Tracées dès le début de l'œuvre, les règles n'auraient convenu, en effet, qu'aux sœurs visitant les malades des paroisses. Or, pendant les dix années qui venaient de s'écouler, la direction des écoles, le service des hôpitaux, le soin des Enfants-Trouvés et la mission toute nouvelle d'assister les prisonniers leur avaient été suc-

cessivement confiés. De là, dans les dispositions primitives ébauchées par Louise, des modifications conformes aux circonstances, aux besoins et, si l'on peut ainsi parler, au souffle de la grâce; car c'était elle qui avait toujours tout préparé, mûri et conduit au but. La petite famille vivait au jour le jour sous l'action divine, et la Providence, dont, sans plan défini d'avance, saint Vincent et M[lle] Le Gras ne cherchaient qu'à seconder les vues, poursuivait doucement son œuvre. Un mot du saint dans une conférence, une réflexion émise souvent sans intention arrêtée, faisait adopter une pratique qui, peu à peu, devenait une tradition. Un jour c'est un usage touchant dont il a été frappé en visitant un couvent, et qu'il introduit parmi ses filles. « Les Annonciades appellent leur supérieure : *Ancelle.* Cela m'a fait penser à vous, leur dit-il. Désormais vous aussi ne donnerez plus à vos supérieures d'autre nom que celui de : *Sœurs servantes*, » nom glorieux qu'elles partageront avec le chef de l'Église; car « toutes les expéditions pontificales portent ces mots : Clément, Léon, etc., serviteur des serviteurs de Jésus-Christ ». Une autre fois, c'était en 1642, date destinée, sans qu'il s'en doutât, à marquer dans l'histoire de ses filles, saint Vincent leur raconta l'impression qu'il avait ressentie, quelques jours auparavant, en entendant la formule des vœux prononcés par les frères hospitaliers : « Moi, frère N., je fais vœu et promets à Dieu de garder toute ma vie la pauvreté, la chasteté, l'obéissance, et de servir *nos seigneurs les pauvres.* » — « O mes filles,

ajouta-t-il avec émotion, si vous saviez combien c'est agréable à Jésus-Christ d'honorer ainsi les pauvres, ses chers membres! » En parlant ainsi, il ne croyait se livrer qu'à l'effusion de son cœur; mais à son insu il jetait une semence féconde : son accent avait pris quelque chose de si pénétrant, que plusieurs sœurs, profondément touchées, lui demandèrent si, elles aussi, ne devraient pas se lier par des vœux. Le saint n'y contredit pas, et, après leur avoir expliqué la différence des vœux solennels et des vœux simples, leur répondit qu'elles pourraient être admises à contracter cette dernière sorte d'engagements, qui ne feraient pas d'elles des religieuses, car « qui dit religieuses dit cloître, grilles et choses incompatibles avec leur vocation », mais qui n'en seraient pas moins sacrés pour leurs âmes. Toutefois il leur recommanda de bien se garder d'agir sans l'approbation de leurs supérieurs, de se contenter de leur exposer leur attrait, puis, quelle que fût la décision, de demeurer en repos.

Le terrain était trop bien préparé pour que le bon grain n'y germât pas rapidement, et plusieurs Filles de la Charité ne tardèrent pas à solliciter la permission désirée. L'autorisation fut accordée pour un an à quatre d'entre elles, et le 25 mars 1642[1], anniversaire du jour où, huit ans auparavant, Mlle Le Gras s'était donnée à l'œuvre, fut choisi pour cette première oblation. Tenant à ne pas se

[1] Cette date nous est donnée dans la conférence tenue, en 1659, sur les vertus de Barbe Angiboust.

séparer de ses filles, la mère voulut renouveler ses promesses avec elles. Tout se passa d'ailleurs dans le silence des consciences. « Disposées pour la sainte communion, entendant la messe pour cela, incontinent après l'élévation de la sainte hostie, » elles contractèrent avec Jésus une alliance secrète qui, malgré le terme formel de l'engagement, devait évidemment, dans la pensée de toutes, se renouveler à perpétuité jusqu'au jour de leurs noces du ciel[1].

Nous voudrions connaître davantage ces aînées de la famille, ces élues, ces quatre pierres angulaires de l'édifice; mais, hélas! Barbe Angiboust est la seule dont on sache sûrement le nom et l'histoire. Elle n'est pas du reste pour nous une nouvelle venue, et c'est elle que nous avons vue s'enfuir de chez la duchesse d'Aiguillon, réclamant de saint Vincent le bonheur de ne servir que les pauvres. Reçue par Mlle Le Gras dès le 1er juillet 1634,

[1] Les archives de la Mission possèdent encore un exemplaire de la formule de ces vœux dont les dernières lignes sont de la main de Mlle Le Gras; elle est ainsi conçue :

« *Je soussignée en la présence de Dieu réitère les promesses*
« *de mon baptême, et fais vœu de pauvreté, et chasteté et*
« *obéissance au vénérable Général des Prêtres de la Mission,*
« *en la compagnie des Filles de la Charité, pour m'appliquer*
« *toute cette année au service corporel et spirituel des pauvres*
« *malades, nos véritables maîtres; et ce moyennant l'aide de*
« *Dieu que je lui demande par son fils Jésus crucifié et par*
« *les prières de la sainte Vierge.* »

Signé :
« Jeanne de la Croix. »

alors que la petite communauté logeait encore rue des Fossés-Saint-Victor, elle était une des plus anciennes et une de celles qui avaient le mieux compris l'esprit de la compagnie. C'était aussi, au dire de ses contemporaines [1], une des mieux douées; sa gaieté, son agréable entretien, son adresse attiraient les dames au service des pauvres, et ceux-ci au service de Jésus-Christ : on comptait quelquefois jusqu'à soixante femmes ou jeunes filles groupées autour d'elle pour apprendre le catéchisme ou la manière de faire l'oraison. Très zélée pour l'observance des règles, pleine d'une humble déférence pour saint Vincent et Mlle Le Gras, dont elle ne lisait les lettres qu'à genoux, Barbe l'*orgueilleuse* — c'est ainsi qu'elle signait les siennes — possédait tout ce qu'il fallait pour occuper utilement des postes plus difficiles que Richelieu, où nous l'avons laissée; aussi avait-elle été rappelée à Paris et attachée au service des galériens, qu'elle soignait avec une patience et une douceur inaltérables. Souvent ces malheureux jetaient à terre les aliments qu'elle leur apportait; mais Barbe les ramassait sans mot dire, leur montrait aussi bon visage qu'auparavant, empêchait les gardiens de les frapper, et continuait à quêter pour subvenir à leurs besoins. Des galériens, elle passa plus tard aux Enfants-Trouvés, auxquels elle témoigna le même dévouement, « gar-

[1] Les détails suivants sont empruntés à la conférence sur les vertus de la sœur Barbe, qui eut lieu peu de temps après sa mort.

dant toute la nuit sur ses genoux ceux auxquels elle n'avait pas de berceaux à donner. » Toujours prête à tout, type accompli de la sœur de Charité, Barbe méritait bien d'être une des premières à consommer son sacrifice et à se lier par des vœux. Mais quelles étaient ses compagnes? Sur ce point nous sommes réduits à de simples conjectures, et encore, pour une seule d'entre elles, croyons-nous pouvoir les exposer ici.

Des cinq premières que la bonté divine a voulu lui être toutes dédiées, l'une est au ciel, écrivait quelques années plus tard Mlle Le Gras [1]. Ce renseignement est bien vague; mais il acquiert une certaine valeur si on le rapproche de cette autre phrase de la notice consacrée par elle à la sœur Jeanne d'Allemagne : *C'est la première décédée de toutes celles qui se sont données à Dieu de la sorte* [2]. Or, depuis la pauvre fille de Suresne, morte de la peste en 1631, jusqu'à Jeanne d'Allemagne, morte en 1644, combien de servantes des pauvres avaient déjà cueilli la palme céleste! Comment donc expliquer cette remarque sans supposer que Jeanne faisait probablement partie, elle aussi, du groupe privilégié?

Elle le méritait singulièrement d'ailleurs; car on ne trouvait à reprendre en elle que « l'excès de son

[1] A saint Vincent, en date du 4 avril 1655. Il est inutile de faire remarquer que dans ce chiffre de cinq, Mlle Le Gras se comprend elle-même.

[2] Conférence sur les vertus de la sœur Jeanne d'Allemagne, écrite de la main de Mlle Le Gras, 1644.

désir de servir Dieu et de s'appliquer à la prière [1] ». Tourière d'abord chez les Carmélites, elle avait dû, pour devenir Fille de la Charité, triompher à la fois des résistances des mères du Carmel qui voulaient faire d'elle une sœur de chœur, et des objections de saint Vincent qui redoutait un peu les filles ayant vécu dans des couvents. Mais sa vocation était irrésistible. On la voyait, plus matinale que les pauvres, arriver à leur porte avant leur réveil, et une sorte d'intuition la guidait dans les soins à rendre aux malades. C'est elle qui substituait, un jour, son propre repas à un morceau de pain dur qu'on présentait à un mendiant, et disait avec simplicité : « Il ne faut donner à Dieu rien qui ne soit bon. » Elle mourut à trente-deux ans [2], n'exprimant qu'un regret, celui de n'avoir pas assez bien servi les pauvres ; qu'un désir, si Dieu lui rendait la vie, celui de les servir encore ; qu'une crainte, celle de trouver dans la souffrance trop de joie.

Ainsi parmi ces pauvres filles, qui souvent ne savaient pas lire, encore moins écrire, et auxquelles, avant de leur montrer à saigner ou à panser, Mlle Le Gras parfois devait apprendre le catéchisme et faire réciter « le *Pater* et le *Credo* article par article », se trouvaient des âmes d'élite et, dans toute l'étendue du mot, « des vertus vraiment généreuses, » au témoignage même de saint Vincent [3]. Elles n'étaient,

[1] Conférence sur les vertus de la sœur Jeanne d'Allemagne.

[2] Le 25 mars 1644, anniversaire de son entrée dans la compagnie en 1638 et de ses vœux en 1642. (Ibid.)

[3] Conférence du 25 janvier 1643.

le plus souvent, disait-il, que des « filles de village, Dieu ayant pris pour établir leur compagnie de la même étoffe dont Il s'était servi pour commencer son Église ; » mais « si elles eussent vécu du temps de saint Jérôme, ce grand docteur aurait décrit si avantageusement leur vie que nous aurions en admiration la plupart d'entre elles. » — « Ce sont des saintes, répétait-il encore. Quelles bénédictions et quels beaux exemples elles ont laissés ! » Quelques-unes, à la vérité, demeuraient bien simples et bien naïves, comme la petite sœur Marguerite-Laurence, qui racontait ingénument qu'ayant eu fort envie de regarder en passant les *soties* de la foire, elle avait pris la croix de son chapelet et dit à Dieu : « Vous êtes plus beau que tout cela ; » mais elles étaient si attachées à leur vocation qu'elles se seraient « plutôt fait crucifier et mettre en pièces, que de rien souffrir qui l'amoindrît en leur esprit ». Celles qui, en bien petit nombre à cette époque, appartenaient à de « *bonnes maisons* », n'avaient pas adopté moins courageusement les règles et les usages de la compagnie. « Nous avons une demoiselle de très bon lieu et des mieux ajustées, écrivait Mlle Le Gras, qui n'a fait nulle difficulté au changement d'habit [1]. » Et c'étaient celles-là surtout qui édi-

[1] La sœur Marguerite peut-être, à laquelle sa mère écrivait à cette époque une admirable lettre, — « telle que je l'eusse voulu écrire à ma fille, si j'en avais eu, » disait Mlle Le Gras, — dont nous extrayons les passages suivants : « Ma fille... je fus grandement consolée d'entendre ta persévérance en la ferveur de tes résolutions et la joie que tu eus au changement de tes ha-

fiaient saint Vincent, lorsqu'il les rencontrait dans les rues, « portant le pot de bouillon des malades ou la hotte aux légumes, et avec un air si modeste, ajoutait-il, qu'ayant demandé à l'une d'elles à qui elle venait de parler : « Monsieur, répondit cette bonne fille, je n'y ai pas pris garde. »

Nous pourrions multiplier à l'infini ces détails ; mais ce sont des fleurs qui nous écarteraient du chemin, et notre devoir à cette heure est d'ad-

bits du monde ès vêtements de la sainte pauvreté d'une esclave de Jésus, qui t'orneront bien mieux que ne feraient le satin et le brocador du monde, si toutefois ton âme est toujours parée des vertus dignes de cet habit, de la pénitence, de l'humilité, de la patience, de l'obéissance, mais surtout de la sainte crainte et amour de Dieu. Aime de tout ton cœur cette vile servitude et ce tant méprisé esclavage auquel tu t'es voulu abandonner aux pieds de Jésus crucifié qui sont les pauvres, desquels tu as voulu être chambrière pour son amour tout le reste de ta vie. Ressouviens-toi toujours de ta première ferveur, et quand tu la sentiras allentir, refroidir, communie avec la permission de ta sainte supérieure pour réchauffer et rallumer en ton cœur ce premier feu que tu m'as fait paraître quand tu nous as quittés, ton père et moi, car c'est là le secret des secrets dans les voies de Dieu. Sache, mon enfant, que la croix de notre adorable Sauveur avec lequel tu t'es voulu crucifier était décorée principalement de trois excellentes pierreries, de mépris, de travail et de douleur; ce sont ces trois principales pierres de perfection que je te prie, pour l'amour de Dieu et de sa sainte Mère, d'aimer et de chercher comme la plus grande joie et gloire qui te puisse arriver. Ah! que je serai heureuse d'avoir porté en mes entrailles et en mon sein une fille que je verrai glorieuse au ciel pour avoir, à l'imitation de son Maître et Sauveur Jésus, aimé d'être méprisée et dédaignée de toutes créatures, avoir supporté des travaux très pénibles et des douleurs cuisantes au corps et en l'esprit. »

(Arch. de la Mission.)

mirer la main divine dans le travail d'ensemble par lequel elle développait l'œuvre naissante et l'asseyait sur des bases de mieux en mieux assurées.

L'année 1642, point de départ pour la compagnie de la sainte coutume des vœux, fut encore marquée par diverses mesures destinées à rendre la discipline plus régulière et l'organisation plus complète. La plus importante fut la nomination d'un directeur. M. Portail, dont nous avons déjà parlé, avait été, dès l'origine de son apostolat, associé à toutes les œuvres de saint Vincent. D'abord son premier disciple, puis son premier compagnon, il était devenu son bras droit, son *alter ego*, et l'assemblée générale des prêtres de la Mission, tenue en octobre, l'avait élu premier assistant et admoniteur. Ce fut sur lui naturellement que se porta le choix du saint. Initié depuis longtemps aux desseins du fondateur, qu'il avait accompagné souvent aux conférences du parloir de Saint-Lazare, nul n'était plus propre, en effet, à développer ses idées dans des instructions verbales, et à conserver son esprit dans les règles dont la rédaction allait lui être confiée [1].

Mais ce n'était pas le seul appui qui devait être donné à Mlle Le Gras, et peu de temps après elle reçut aussi de la main de saint Vincent sa première assistante. C'était une jeune sœur parisienne, de vingt-trois ans, Julienne Loret, originaire de la paroisse de

[1] Lettres de M. Portail à Mlle Le Gras, 18 mars 1646, et de Mlle Le Gras à M. Portail, 11 mai 1646.

Saint-Jacques-du-Haut-Pas, qui, selon l'expression de ses compagnes, « dans un petit corps possédait une grande âme [1]; » elle avait, continuent-elles, un esprit doux et judicieux, un caractère ferme, « parlait peu et fort juste, » et, sans faire de bruit, ne le redoutait pas. Habile à résumer une conférence comme à composer un remède ou à panser une plaie, très délicate de conscience et très énergique d'action, tranchant dans le vif quand il le fallait, elle était « si bien ménagère de son temps » qu'elle pensait avec simplicité avoir peu de comptes à rendre un jour sur ce point, et se consolait de demeurer sur la terre en n'y restant pas un instant inoccupée de Dieu, fidèle à sa devise favorite : *L'amour ou la mort*. A cette première officière, saint Vincent adjoignit une trésorière et une dépensière. Ainsi se trouva constitué un conseil, auquel il se chargea d'apprendre lui-même à traiter une affaire, à la proposer et à la discuter, en examinant le pour et le contre, de manière à arriver sûrement à la conclusion [2].

Cette organisation plus complète semblait appeler quelques améliorations matérielles que Mlle Le Gras désirait vivement. Malheureusement la maison était petite, et, pour l'agrandir, les fonds manquaient. On dut se borner à transformer une pièce en parloir, sans toutefois y mettre de grille, afin que, dans la suite des temps, on ne fût pas tenté de changer la compagnie en *religion* [3], ce qui, disait le fonda-

[1] Conférence sur les vertus de la sœur Julienne Loret, 1699.
[2] Conférence inédite du 28 juin 1646.
[3] C'est-à-dire en ordre religieux. Nous avons déjà dit ail-

teur, serait l'œuvre « d'esprits mal faits », et tout le contraire de ce que Dieu demande. Mais, quant à réserver un lieu spécial pour y réunir, comme dans une sorte de noviciat, les sœurs nouvellement arrivées, on fut obligé d'y renoncer. On décida du moins qu'elles s'assembleraient chaque jour, à des heures déterminées, et que la sœur Julienne, dont le renom de sagesse transpirait déjà au dehors, au point que des personnes du monde venaient souvent la consulter, serait expressément chargée de les former et de les instruire. « C'étaient, disait Mlle Le Gras, de jeunes plantes que le Seigneur avait mises dans son jardin; il fallait les cultiver et les arroser avec soin. »

Rien n'avait encore été formellement réglé pour le costume. Les premières Filles de la Charité, originaires des environs de Paris, avaient conservé les vêtements alors en usage parmi les femmes du peuple[1], c'est-à-dire une robe ordinairement de couleur grise, laissant voir les manches de la chemise attachées aux poignets, et une petite coiffe ou serre-tête de toile blanche, appelée toquois, qui ca-

leurs que toutes les congrégations de femmes étaient cloîtrées à cette époque. Renfermer derrière des grilles les Filles de la Charité eût été détruire leur œuvre. Voilà pourquoi saint Vincent leur disait : « Si l'on vous demande : Êtes-vous religieuses? dites que non. Ce n'est pas que vous ne les estimiez, mais il faudrait être renfermées, et vous ne pourriez servir les pauvres. » (Instructions aux sœurs allant à Nantes.)

[1] Dans l'approbation donnée par le cardinal légat, le 8 juin 1668, il est dit que « les sœurs dites de *la Charité*, ayant résolu par une inspiration divine de vivre ensemble en communauté *sans pourtant quitter l'habit séculier...* »

chait les cheveux. Les jeunes filles de province, auxquelles on ne demandait comme dot que le prix de leur premier habit[1], durent adopter ce costume pour l'uniformité. Quelques-unes d'entre elles, il est vrai, qui se plaignaient de n'avoir pas le visage suffisamment garanti contre le froid ou le soleil, demandèrent à cette époque à y joindre un petit voile noir; mais la proposition fut rejetée. On permit seulement à celles qui résidaient à la campagne d'ajouter à leur serre-tête une coiffure de toile blanche nommée *cornette*[2], également en usage parmi les paysannes de l'Ile-de-France[3].

A part cette tolérance, rien ne devait distinguer les sœurs de province de celles de la maison-mère, dont les usages, les coutumes et le régime avaient en quelque sorte force de loi. Ainsi l'œuvre prenait peu à peu une forme plus définie, et « la Providence y jetait un commencement d'ordre et de fondement[4] », en même temps qu'elle multipliait à l'extérieur les signes les plus évidents de sa protection. Cette double manifestation n'échappait pas aux fondateurs, dont les lettres et les entretiens nous permettent d'admirer avec eux la bonté divine veillant sur les Filles de la Charité jusque dans l'ac-

[1] Elles devaient être munies en outre d'une somme équivalant au prix de leur voyage pour parer aux frais du retour dans le cas où elles ne persévéreraient pas.

[2] Lettre de Mlle Le Gras à M. Portail, 13 août 1646.

[3] Notes manuscrites sur la Congrégation en Espagne. (Arch. de la Mission.) — Telle est l'origine de la *cornette* qui fut définitivement imposée à toute la communauté des Filles de la Charité, en 1685.

[4] Conférence inédite du 28 juin 1646.

complissement de leurs plus humbles fonctions. Tantôt, en effet, c'était une jeune sœur qui était retirée saine et sauve du fleuve où elle était tombée en lavant du linge, près de l'Hôtel-Dieu. Tantôt c'en était une autre qui, au milieu des ruines d'une maison écroulée [1] et de quarante personnes ensevelies sous les décombres, restait seule debout, comme par miracle, sur une marche intacte de l'escalier. Les passants lui tendirent une gaule; elle y accrocha sa marmite et, s'abandonnant à la Providence, se jeta sur des manteaux qu'on tenait suspendus; puis, toute tremblante encore, elle continua comme de coutume sa tournée de malades. « Ah! mes filles, » disait saint Vincent en racontant ce fait à ses compagnes, « quel sujet n'avez-vous pas de vous confier en Dieu! Nous lisons dans l'histoire qu'un homme fut tué en pleine campagne par la chute d'une tortue qu'un aigle lui laissa tomber sur la tête, et nous voyons aujourd'hui des Filles de la Charité sortir sans lésion de dessous les débris d'une maison renversée jusque dans ses fondements. N'est-ce pas une preuve sensible par laquelle Dieu leur fait connaître qu'elles lui sont chères comme la prunelle de ses yeux? O mes filles, soyez sûres que, pourvu que vous conserviez dans vos cœurs la sainte confiance, Dieu vous conservera en quelque lieu que vous vous trouviez. »

Un autre jour enfin, c'était Mlle Le Gras elle-même qui échappait à la mort dans des circonstances

[1] Pendant une visite qu'elle faisait à un malade au faubourg Saint-Germain.

qu'elle jugea trop saisissantes pour n'en pas léguer le souvenir à la communauté. La veille de la Pentecôte de l'année 1644, elle se disposait à la fête du lendemain en terminant une retraite, lorsqu'un léger craquement se fit entendre dans la pièce qu'elle occupait. Elle ne s'en émut pas; toutefois, déférant aux instances d'une sœur ancienne, elle consentit à se retirer. A peine était-elle à la porte, qu'une poutre se rompit, et que le plancher s'effondra complètement[1]. Prévenu de ce qui venait de se passer, saint Vincent ne se borna pas à remercier Dieu; mais il écrivit aussitôt à sa fille spirituelle un billet[2] où, rappelant à la fois la chute des murailles de Jéricho et la réponse de Notre-Seigneur au sujet de l'aveugle-né, il lui recommandait de bien se garder de prendre pour un châtiment un accident où la miséricorde divine s'était manifestée avec tant d'éclat. Le conseil venait à propos, car Mlle Le Gras était vivement impressionnée à la pensée du danger qu'elle avait couru, ainsi que ses compagnes. Sa reconnaissance se lit encore aujourd'hui dans des notes intimes où elle résume les enseignements mystérieux qui lui paraissent ressortir de cet événement. « Il me semble, écrit-elle, que je dois tâcher toute ma vie de m'en souvenir, et de rendre grâce à Dieu des sentiments intérieurs qu'il m'a

[1] Les Dames de Charité de l'Hôtel-Dieu avaient été convoquées pour ce jour-là chez Mlle Le Gras, et saint Vincent se fût trouvé avec elles dans cette même salle si une affaire qui l'appela au dehors n'eût fait différer la réunion.

[2] Lettre CCCCIII.

donnés alors. » Cet écroulement lui « remet devant les yeux le grand renversement intérieur » qu'elle a éprouvé lorsque, vingt ans auparavant, presque jour pour jour, Dieu lui accorda « lumière et éclaircissement sur les trois grandes inquiétudes » qui l'accablaient, et elle en conclut que toute la famille doit avoir une grande dévotion à la fête de la Pentecôte, en laquelle Dieu donna à Moïse la loi de crainte, à l'Église la loi de grâce, à son cœur une loi d'amour, et à toute la congrégation un gage si merveilleux d'assistance. Elle exprime donc le désir que ses filles passent chaque année dans un profond recueillement le temps de l'Ascension à la Pentecôte, attendant en union avec la Vierge et les apôtres la venue du Saint-Esprit. « Mais cette voix de Dieu, » — c'est ainsi qu'elle désigne la grâce dont elle a été l'objet, — lui enseigne surtout que « la dépendance totale de la Providence » est une des principales dispositions dans lesquelles doit se maintenir la compagnie. Développant alors une idée dont nous ne pouvons pénétrer qu'imparfaitement le sens, Dieu a eu, dit-elle, « une fin que nous ne connaissons pas, et Il demande par là quelque effort aux unes et aux autres. J'ai espéré que sa bonté se ferait entendre à notre très honoré père, dans lequel il me semble voir qu'il s'opère intérieurement, ainsi qu'en certaines âmes de nos sœurs, quelque chose pour l'établissement solide de cette petite famille. » Et sa pensée se résume en ce vœu où nous la retrouvons tout entière : « Je voudrais de tout mon cœur donner et faire

donner à Dieu beaucoup de gloire, pour correspondre au dessein qu'il a eu en permettant ce qui nous est arrivé... »

La gloire donnée à Dieu, l'établissement solide de la compagnie et l'union de toute la famille, c'est le désir le plus ardent de la fondatrice, et c'est aussi le grand et beau spectacle que la suite des événements va dérouler devant nous.

CHAPITRE XI

1646-1648

Saint Vincent et Mlle Le Gras sollicitent l'approbation de la Compagnie. — Les sœurs sont appelées en Bretagne. — L'approbation est accordée ; mais les pièces s'égarent. — Divisions et difficultés à Nantes. — Vicissitudes subies par l'œuvre des Enfants-Trouvés. — Célèbre péroraison de saint Vincent de Paul.

Pendant que la petite communauté grandissait sous le regard de Dieu, le fondateur et sa fidèle coopératrice se décidaient à demander à l'autorité ecclésiastique d'en reconnaître officiellement l'existence et de l'ériger en confrérie. Toujours unis dans l'action et ne faisant rien l'un sans l'autre, ils se partagèrent l'œuvre : saint Vincent se chargea de rédiger la requête, et Mlle Le Gras de la faire présenter au prélat qui gouvernait alors l'Église de Paris [1]. Quelques jours après, le saint écrivait en effet à Louise : « Voici le mémoire : il contient trois choses : 1° la manière que la Providence a prise pour instituer les filles ; 2° leur mode de vie jusqu'à présent ; 3° les

[1] Gobillon, p. 161. — Ce prélat était Mgr J. François de Gondy.

règles de leur association. Je mets les deux premiers afin que Mgr l'archevêque et Messieurs de son conseil soient informés de tout par là, et je supprime quantité de choses que j'eusse pu dire à votre sujet. Réservons à Notre-Seigneur à le dire à tout le monde et cachons-nous. »

Le document nous a été conservé; c'est, on peut le dire, un chapitre de la fondation raconté par le fondateur; aussi ne pouvons-nous mieux faire que d'en citer une partie et d'en résumer l'autre. Le saint commence par rappeler l'origine des nombreuses *Charités* établies dans le diocèse, puis la nécessité où les dames s'étaient trouvées de se faire aider par des filles de bonne volonté. « Ces filles, dit-il, ont été dressées à cet emploi par une vertueuse veuve, Mlle Le Gras, qui les a entretenues dans sa maison..., et depuis treize ou quatorze ans que l'œuvre est commencée, Dieu l'a si bien bénie qu'il y a dans chaque paroisse deux ou trois filles occupées soit de l'assistance des malades, soit même de l'instruction des filles pauvres. Elles y vivent aux dépens des Confréries des paroisses; mais si frugalement que cent livres et quelquefois vingt-cinq écus leur suffisent par an pour leur nourriture et leur vêtement. Trois sont employées par les Dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu, dix ou douze sont à l'hôpital des Enfants-Trouvés, deux ou trois à l'assistance des forçats, sans compter celles qui ont été envoyées pour remplir des fonctions analogues à Angers, à Richelieu, à Saint-Germain-en-Laye, à Saint-Denis et en d'autres lieux de

la campagne. Et comme on en demande de toutes parts, Mlle Le Gras en élève d'autres chez elle, ordinairement au nombre de plus de trente, qu'elle occupe en attendant, les unes à instruire les petites filles pauvres qui viennent à l'école, les autres à l'assistance des malades, celles-ci à s'instruire elles-mêmes, celles-là aux différents offices de la maison. Elle les entretient avec les produits de leur travail, les aumônes des personnes charitables et un revenu annuel de deux mille livres qui leur a été constitué par la générosité du roi et de la reine, comme aussi de Mme la duchesse d'Aiguillon. » Saint Vincent s'étend ensuite sur les résultats spirituels des secours que, « dans leur simplicité, elles apportent aux malades et aux mourants, » sans rien faire du reste qui ne soit en vertu du consentement et avec la permission du prélat, « marque la plus certaine, a-t-il soin d'ajouter, d'une vraie vocation... Mais, parce que les œuvres qui regardent le service de Dieu finissent d'ordinaire en ceux qui les commencent s'il n'y a pas quelque liaison spirituelle entre les personnes qui s'y emploient », il demande à l'archevêque de Paris « d'approuver le règlement selon lequel elles ont vécu jusqu'à présent et se proposent de vivre encore à l'avenir, et de les ériger en compagnie, sous le nom de Filles et Veuves servantes des pauvres de la Charité ». Enfin il joint à sa requête un exemplaire abrégé du règlement lui-même.

Plusieurs mois se passèrent sans qu'on pût obtenir de Mgr de Gondy aucune réponse. C'est ce que

nous laisse entrevoir la correspondance de Mlle Le Gras avec M. Portail, alors en tournée dans les provinces de l'ouest. Mettant à profit son voyage, le directeur des Filles de la Charité s'occupait de les établir dans l'Hôtel-Dieu du Mans. L'œuvre semblait facile, grâce à la bienveillance témoignée par les administrateurs et au crédit des missionnaires dans la maison. L'hôpital, il est vrai, était déjà desservi par des infirmières; mais on comptait, pour « les amener tout doucement à la pratique des règles [1] » de la compagnie, sur les bons exemples des Filles qui avaient été choisies, dont « l'affection à bien faire » comblait de joie saint Vincent, et surtout sur « le cœur tout de charité » que portait au Mans la sœur Jeanne Lepeintre, désignée comme sœur servante.

Vaines espérances! un mois ne s'était pas encore écoulé que les bruits les plus absurdes couraient dans la ville. On racontait que les postulantes qui entreraient dans la compagnie devaient être envoyées dans la nouvelle colonie fondée au Canada, où la duchesse d'Aiguillon prodiguait ses largesses, et l'on ajoutait même tout bas que là, pour propager le christianisme, elles y seraient mariées à des sauvages; enfin, ce qui était plus grave que ces sottes rumeurs, un conflit s'éleva entre les diverses autorités qui régissaient la maison. Cet ensemble de faits, sur lequel les détails manquent, détermina

[1] « Règlement tracé pour les sœurs allant au Mans. » (Arch. de la Mission.)

le départ des Filles de la Charité. Elles s'éloignèrent du Mans avec la sérénité et la douceur qui, pendant ces difficultés, ne les avaient jamais abandonnées : « Quand elles n'auraient fait d'autre bien en ce pays, écrivait M. Portail [1], que d'avoir prêché par leur modestie et instruit par leur égalité d'esprit dans les tempêtes, ce ne serait pas avoir mal employé le temps et l'argent. »

Mais pendant que les portes du Mans se fermaient devant elles, comme devant le Sauveur celle du bourg samaritain dont nous parle l'Évangile [2], une grande ville voisine s'ouvrait pour les recevoir. Les administrateurs ou, comme l'on disait alors, les Pères des pauvres, de l'hôpital Saint-René, à Nantes, informés des services qu'elles rendaient à Angers, avaient écrit à saint Vincent pour solliciter, dans les mêmes conditions, six de ses Filles. Le saint les leur accorda avec joie; Mlle Le Gras, à laquelle il avait donné pour principe de mettre toujours, à l'exemple de Salomon, des pierres fines dans les fondements du temple, apporta de son côté à les choisir un soin tout particulier, et proposa au conseil récemment établi leurs noms qu'il approuva [3]. La désignation de la sœur servante eut lieu bientôt après et fut, au sein de la petite assemblée, l'occasion d'une scène charmante que nous reproduisons dans toute sa simplicité. Le conseil était réuni lorsque, sans qu'elle eût encore été prévenue de rien, saint

[1] A Mlle Le Gras, 1er juin 1646.
[2] Luc, IX, 52-55.
[3] 5 juillet 1646.

Vincent fit appeler la sœur Élisabeth Martin. Il lui dit de s'asseoir, puis lui demanda pourquoi elle était entrée dans la compagnie. « Monsieur, répondit-elle, c'est pour faire la volonté de Dieu. — En voulez-vous davantage? » s'écria aussitôt le saint tout joyeux, en se retournant vers un de ses missionnaires, M. Alméras[1], qui se tenait près de lui. « Oh! bien, ma fille, Dieu soit béni! il s'en présente une grande occasion; » et il lui annonça alors qu'on allait faire un établissement dans l'une « des plus fameuses villes du royaume », et que la Providence l'avait choisie pour être sœur servante. Puis, tandis qu'elle restait muette d'étonnement, s'adressant aux autres sœurs : « Que donnerons-nous, dit-il, à ma sœur Élisabeth pour son voyage, car il faut que chacune lui offre un présent; voyons, quelle vertu pourrons-nous lui bailler? » La première interrogée souhaita à sa compagne l'amour de Dieu; une autre, l'amour des pauvres; Mlle Le Gras, le support cordial de ses sœurs, et M. Alméras, invité à faire aussi son cadeau, « la patience gaie. » — « Voilà bien des richesses, ma fille, dont je vous désire la plénitude, reprit alors saint Vincent; mais ce que je vous souhaite particulièrement, c'est d'accomplir la volonté de Dieu, qui ne consiste pas seulement à faire ce que nos supérieurs nous prescrivent, quoique ce soit un chemin assuré pour y parvenir, mais encore à répondre à tous les mouvements intérieurs que Dieu nous envoie. »

[1] C'était son futur successeur et l'enfant baptisé à Saint Gervais le jour où le mariage de Mlle Le Gras y fut célébré.

L'échec subi au Mans et la pensée que ses filles ne trouveraient pas même à Nantes l'appui des missionnaires, déterminèrent Mlle Le Gras à conduire elle-même en Bretagne le nouvel essaim. Cette résolution devait, — elle le savait d'avance, — causer une douloureuse surprise à celles qui restaient à Paris; aussi voulut-elle, avant de partir, leur donner par écrit des conseils au premier rang desquels on lisait l'acceptation de la volonté divine : « Je vous rappelle, disait-elle dans cette note, le pacte que nous avons fait toutes ensemble de ne jamais trouver rien à redire à la conduite de la divine Providence et de nous y abandonner entièrement. Prenons donc, vous et moi, ce voyage comme la mise en pratique de cette promesse tant de fois renouvelée [1]. » Puis, entrant dans le détail des devoirs particuliers, elle engageait Jeanne Lepeintre, qui devait tenir sa place en qualité de sœur servante, à rendre compte des affaires aux deux autres officières tous les quinze jours au moins, et à ne rien décider d'important sans l'avis de M. Vincent ou de M. Lambert [2], nommé par lui pour suppléer auprès des Filles de la Charité à l'absence de M. Portail. Chacune des autres sœurs de la maison recevait ensuite, avec la détermination de ses fonctions, des avis pour les bien remplir; enfin quelques-unes étaient désignées pour visiter, tous les huit ou dix

[1] Note intitulée : Avis avant un voyage.

[2] M. Lambert-aux-Couteaux, né en 1606 au diocèse d'Amiens, entra le onzième dans l'Institut (1629), établit les Filles de la Charité à Richelieu et en Pologne, et mourut en 1653.

jours, les sœurs des paroisses « en vue de Dieu et de la sainte obéissance et en apportant à ce devoir d'affection et de cordialité la grande douceur du Fils de Dieu. »

La veille du départ, Mlle Le Gras alla demander la bénédiction de saint Vincent, et comme dans son humilité elle exprimait la crainte de commettre beaucoup de fautes, il l'invita, en la rassurant, à écrire le récit de son voyage. Heureuse recommandation! car c'est à ce journal, dont le texte nous est parvenu dans son intégrité, que nous emprunterons les détails suivants sur les plus lointaines pérégrinations de la fondatrice.

La petite caravane se composait de neuf personnes lorsque, le 26 juillet 1646, Louise et ses filles montèrent dans le coche d'Orléans. C'étaient les six sœurs destinées à Nantes, la sœur Turgis, qui se disposait à les quitter en route pour se rendre à Richelieu, et une autre qui accompagnait Mlle Le Gras et devait revenir avec elle à Paris. « Nous fûmes fort gaies, écrit celle-ci, et par la grâce de Dieu nous ne manquâmes pas aux observances. » Elle raconte, en effet, qu'en approchant d'une ville ou d'un village, les voyageuses étaient fidèles à saluer les bons anges du lieu et à les prier de redoubler de soins auprès des âmes qui leur étaient confiées. Lorsqu'elles passaient devant une église, elles adoraient le Saint-Sacrement et invoquaient les patrons du sanctuaire. Enfin, arrivées au lieu désigné pour le repos, pendant que l'une d'elles se dirigeait vers l'hôtellerie pour y commander le modeste repas

qu'elles devaient faire à part, et non point à table d'hôte, les autres se rendaient à l'église, puis allaient saluer « leurs chers maîtres », les pauvres, soit à l'hôpital, soit dans les maisons où il y avait des malades, et distribuaient aux enfants des images, des chapelets ou des catéchismes.

C'est ainsi qu'elles passèrent, en faisant le bien, par Orléans, où elles quittèrent le coche et prirent le bateau; par Tours, Saumur, le Pont-de-Cé, « où elles eurent l'honneur d'être chassées de l'hôtellerie », pour avoir exprimé l'intention de faire maigre un vendredi, et par Angers, où elles se reposèrent pendant quelques jours, à la grande joie des sœurs de l'hôpital; enfin, après un voyage que l'abaissement des eaux de la Loire rendait plus pénible et plus long que d'ordinaire, elles débarquèrent, le jeudi 8 août, dans la cité bretonne.

Leur arrivée, que M[lle] Le Gras avait cherché en vain à dissimuler, était impatiemment attendue, et la foule, accourue plusieurs fois déjà inutilement à leur rencontre, était si compacte aux abords du bateau qu'elles eurent quelque peine à gagner, suivant leur coutume, l'église voisine. Grands et petits les acclamaient à l'envi. Les administrateurs leur donnèrent aussitôt tout pouvoir dans l'hôpital; les dames de la ville et des environs vinrent en grand nombre leur souhaiter la bienvenue [1], et plusieurs couvents

[1] « Je pense qu'il n'y a pas une dame de qualité qui ne nous soit venue voir, et même des personnes sont venues exprès des champs. Je me prends un peu à votre charité des honneurs que l'on nous rend ici. Au nom de Dieu, ne trom-

de religieuses exprimèrent le désir de les voir *ainsi que leur habit*. L'affluence des visiteurs ne diminua pas pendant les jours suivants. Ils admiraient le bon ordre et la propreté toute nouvelle qui régnaient dans les salles; les repas des pauvres, servis par les Filles de la Charité, excitaient aussi tout particulièrement leur intérêt, et à l'heure du dîner ils se pressaient si nombreux autour des tables ou des lits, que les sœurs ne savaient parfois comment s'acquitter de leurs fonctions.

Ce succès inusité surprenait Mlle Le Gras et la pénétrait de gratitude. « Je ne sais ce qui arrivera de cet établissement où je n'ai point encore vu d'épines, » écrivait-elle à saint Vincent[1], « mais tant d'applaudissements de tout le monde que cela n'est pas croyable. .....Plût à Dieu que j'eusse assez de puissance et d'amour pour reconnaître le soin de la conduite de la divine Providence sur nous! Oh! que je chanterais hautement ses louanges! Mais il faut demeurer court et me contenter d'inviter la cour céleste à rendre à Dieu la gloire qu'elle pourra, et vous, notre très honoré Père, auquel notre bon Dieu a fait connaître ses conduites sur nous, de suppléer à notre défaut. »

Près de trois semaines se passèrent néanmoins avant que l'acte d'établissement pût être signé. Ce

pez plus personne en mon sujet; l'on me prend pour une grande dame... Oh! que je brûlerai un jour et que je recevrai de grandes confusions! » (Lettre de Mlle Le Gras à saint Vincent, 21 août 1646.)

[1] 11 août 1646.

temps parut d'autant plus long à Louise que son fils venait de tomber gravement malade à Paris. Mue peut-être par un secret pressentiment, le matin même du jour où lui parvint la nouvelle, elle s'était sentie pressée [1] de faire abandon de cet enfant de tant de larmes entre les mains de Celui qui veut être appelé *Notre Père*. Sa confiance ne fut pas trompée, et le jeune Michel, installé chez son médecin et visité par saint Vincent, était hors de danger lorsqu'elle put quitter Nantes. La première partie du voyage s'effectua en bateau; mais « le vent et l'eau nous étaient contraires, » écrit Mlle Le Gras dans sa relation, « ce qui nous fit trois ou quatre fois de grandes frayeurs; aussi, malgré le déplaisir de la dépense, » acheva-t-elle en carrosse la route d'Angers à Paris.

La joie de ses filles fut grande en se retrouvant sous sa direction, et tous les vœux semblèrent accomplis lorsqu'on apprit que l'archevêque avait accédé enfin à la requête de saint Vincent, que son coadjuteur, le cardinal de Retz, avait approuvé l'existence et le règlement des Filles de la Charité [2], et que le roi de son côté consentait à leur accorder des Lettres patentes. Mais, circonstance singulière, très fâcheuse en apparence et dont la raison providentielle se découvrit plus tard, le secrétaire du procureur général [3] chargé de faire enregistrer ces pièces au Parlement les égara et mourut peu de temps après.

[1] Lettre de Mlle Le Gras à saint Vincent, 21 août 1646.
[2] 20 octobre 1646.
[3] M. de Méliand.

Toutes les recherches pour les retrouver demeurèrent vaines, et l'on prévint saint Vincent d'avoir à recommencer ses démarches.

On pouvait croire qu'un contretemps si imprévu affligerait sensiblement Louise; car son âge et celui du saint devaient lui inspirer le désir de voir le plus tôt possible leur œuvre établie sur une base définitive. Et pourtant elle ne témoigna aucun regret; peut-être même se réjouit-elle intérieurement de ce que tous considéraient comme une épreuve : le sentiment est d'ailleurs facile à expliquer.

Dans le projet de règlement soumis à Mgr de Gondy, saint Vincent, toujours respectueux jusqu'au scrupule des droits de l'Épiscopat et disposé à s'effacer, lui et les siens, avait abandonné à l'archevêque de Paris la direction de la confrérie. Un ecclésiastique choisi par le prélat serait désigné, disait-il, comme supérieur, et les sœurs lui obéiraient en tout ce qui regarderait leur conduite. Le projet avait été adopté sans modification et le fondateur chargé, comme il allait de soi, du gouvernement de la Compagnie. Mais on pouvait se demander avec inquiétude ce qui arriverait si, après sa mort, une autorité étrangère à la Mission succédant à la sienne, le lien qui unissait la double famille venait à être brisé. Telle était, en effet, la pensée qui pesait sur l'âme de Mlle Le Gras; elle pressentait tout ce qu'une direction différente pourrait apporter de changements dans l'esprit et le but de l'œuvre; aussi, lorsqu'elle apprit que les pièces s'étaient égarées, n'hésita-t-elle plus à supplier saint Vincent de corriger sur ce point la

rédaction primitive. « Au nom de Dieu, lui écrivit-elle, ne permettez pas qu'il se passe rien qui donne tant soit peu de jour pour tirer la Compagnie de la direction que Dieu lui a donnée; car vous pouvez être assuré qu'aussitôt elle ne serait plus ce qu'elle est : les pauvres malades ne seraient plus secourus, et ainsi je crois que la volonté de Dieu ne serait plus parmi nous [1]. »

C'était là une conviction qui se fortifiait tous les jours dans son esprit, que l'expérience rendait inébranlable et qu'elle exprimait parfois avec une netteté, une décision, on pourrait presque dire un ton d'autorité tout à fait inusité dans sa bouche.

Mais si la perte des lettres d'approbation obligeait saint Vincent à des formalités nouvelles, il n'en était pas moins vrai que l'existence de la Compagnie était moralement reconnue et qu'elle avait sa place au soleil de l'Église. Mlle Le Gras se crut dès lors autorisée à implorer les faveurs de Rome. Profitant de ce que M. Portail venait d'être envoyé par saint Vincent [2] « là où tant de fois elle eût désiré se voir elle-

[1] Lettre sans date, probablement de 1646.

[2] M. Portail avait été envoyé à Rome, en avril 1647, pour y visiter la maison des missionnaires fondée depuis quelques années à l'aide des aumônes de la duchesse d'Aiguillon. Il y tomba malade et, suivant l'expression de Mlle Le Gras, faillit, en quittant la ville Éternelle, prendre *Paradis* pour *Paris*. — Nous avons plusieurs lettres échangées entre eux à cette époque. Dans l'une d'elles, datée « de l'abbaye de Saint-Sauveur, à quinze lieues de Rome, en ce désert où l'air est plus tempéré et plus sain », M. Portail se recommande humblement aux prières de la communauté; « car, dit-il, pour avoir de- « meuré à Rome la sainte, tous n'y sont pas devenus saints. »

même, mais où son âge et ses infirmités qui augmentaient tous les jours commençaient à lui faire perdre l'espérance » de se rendre jamais, elle le chargea de solliciter, pour elle et pour toutes les Filles de la Charité, une indulgence plénière à l'heure de la mort[1].

Malgré l'absence de l'Ambassadeur, par lequel devaient alors passer ces sortes de requêtes, la démarche fut couronnée de succès, et M. Portail se hâta d'en faire part à Mlle Le Gras. « Bien que Sa Sainteté ne soit pas accoutumée d'accorder ces indulgences à tant de personnes à la fois, la considération de vos emplois près des pauvres malades, lui écrit-il[2], l'a fait déroger à sa coutume. Toutes vos Filles à présent vivantes auront part à cette grâce... » Et il lui explique à cette occasion l'emploi du mot

[1] Lettre de Mlle Le Gras à M. Portail, 21 juin 1647.

[2] 1er décembre 1647. — Quelques années plus tard, vers 1652, Mlle Le Gras sollicita, par l'entremise de M. Berthe, prêtre de la Mission, la bénédiction apostolique, ainsi que le prouve la petite note suivante écrite de sa main :

« Louise de Marillac, veuve depuis 27 ans, servante de Jésus-Christ et de ses membres, les pauvres, plus de volonté que d'effet, très attachée à l'obéissance du Saint-Père par sa qualité, quoique indigne, de catholique romaine et par son désir depuis longues années de recevoir une fois en sa vie la sainte bénédiction apostolique, supplie très humblement M. Berthe, prêtre de la Mission, de la mettre en esprit aux pieds du Saint-Père présentement vivant, vrai lieutenant de Jésus-Christ par le zèle que Sa Sainteté a pour son Église, à ce qu'elle reçoive par ce moyen cette grâce de son bon Dieu de faire sa très sainte volonté le reste de ses jours, et elle sera obligée de prier Dieu pour lui en reconnaissance de cette charité. »

mulier, « qui en cette cour, dit-il, se prend à la fois pour fille et pour femme. » Enfin il lui annonce qu'en témoignage de reconnaissance pour la part prise à leurs œuvres, les missionnaires résidant à Rome célébreront chacun une messe sur le tombeau de saint Pierre et feront le tour des sept basiliques à l'intention des Dames de la Charité, « et d'elle surtout qui leur a si souvent demandé par lettres et paroles de lui rendre ce service. »

Le secours de la prière était, en effet, plus nécessaire que jamais à Mlle Le Gras; car une phase de travail et de souffrance avait succédé pour elle à cette période de silence et de recueillement dont nous avons parlé dans les chapitres précédents. Souffrances physiques, divisions dans une partie de son troupeau, difficultés suscitées à ses œuvres et bientôt alarmes enfantées par les troubles publics : tout allait fondre sur elle à la fois.

Sa santé, qui avait supporté sans fléchir le voyage de Bretagne et lui permettait d'écrire de Nantes : « Je me porte si bien que j'aurais envie de ne plus faire autre chose que courir le pays, pourvu qu'il y eût quelque bien à faire [1], » était retombée dans ce qu'elle appelait « ses infirmités et paresses ». « J'ai été malade longtemps et même en danger, à ce qu'on disait, » lisons-nous dans une lettre du 1er janvier 1647; et un peu plus tard : « Je n'étais pas encore guérie de la maladie de cet hiver que j'en ai recommencé une autre encore plus dangereuse. » Quel-

[1] A la sœur Jeanne Lepeintre. Nantes, 1646.

ques mois après, au retour d'un voyage de trois semaines *aux champs*, ce sont de violents maux de tête qui l'assaillent; et bientôt le chagrin de perdre une de ses filles lui rend la fièvre. « A la voir, écrivait saint Vincent, on dirait qu'elle sort du tombeau, tant son corps est faible et son visage pâle… Elle n'a de vie que celle qu'elle reçoit de la grâce, » étant « comme morte naturellement depuis dix ans. » Mais l'âme chez elle dominait tout, et si l'obéissance ne l'eût retenue on l'eût vue sans cesse occupée « à visiter ses filles et à travailler avec elles » en tous lieux.

Il y avait précisément alors, dans sa famille spirituelle, un petit groupe auquel sa présence eût été bien nécessaire. Si elle pouvait, en effet, pour la maison du faubourg Saint-Denis, se reposer « sur la sage conduite » de la sœur Julienne Loret, son assistante, et la laisser diriger les exercices de la communauté, à Nantes « la zizanie semblait vouloir offusquer le bon grain[1] ». La discorde régnait parmi les sœurs ; « chacune avait son parti au dedans et au dehors, » et les autorités ordinaires paraissaient impuissantes à rétablir l'harmonie. Ne pouvant partir elle-même, Mlle Le Gras envoya à sa place la sœur Jeanne Lepeintre, qu'elle estimait « très attachée à la volonté de Dieu et très éclairée sur ses devoirs », et dont l'influence « judicieuse et douce » devait suffire, elle l'espérait du moins, à remettre tout dans le droit chemin. En même

[1] Lettre de Mlle Le Gras aux sœurs de Nantes, 8 mars 1647.

temps, Mlle Le Gras transmettait à ses filles une longue lettre de saint Vincent, « qu'à la pensée de tant de fautes commises » elle n'avait pu lire, leur disait-elle, sans émotion; et, la première à s'humilier pour donner plus de fécondité à ses avis, elle ajoutait : « Ne pensez pas que je vous dise ceci pour vous effrayer, ni en parlant à vous seules. C'est à moi que je le dis et à toutes celles qui comme moi ont fait mauvais usage de notre vocation. Oh! que j'ai souvent commis de fautes pareilles à celles dont je vous soupçonne..., et que j'ai sujet de craindre que mes mauvais exemples n'aient fait de fâcheuses impressions en vos esprits! Demandez pardon à Dieu pour moi, et faites mieux que vous ne m'avez vue faire [1]. » L'arrivée à Nantes de M. Lambert, prêtre de la Mission, les avis qu'il y donna [2] et le déplacement de quelques-unes des sœurs rétablirent le calme parmi les Filles de la Charité; mais on n'était pas au bout des épreuves. Bientôt le vent souffla du dehors, et les difficultés se multiplièrent; d'une part, c'étaient les administrateurs de l'hôpital qui prétendaient exiger des services contraires aux conventions; de l'autre, c'était l'évêque qui, ne saisissant pas bien l'esprit de l'œuvre, voulait lui donner le caractère d'un ordre religieux; enfin la municipalité allait jusqu'à accuser les sœurs de s'approprier le bien des pauvres et de ruiner l'hô-

[1] Aux sœurs de Nantes, 8 mai 1647.

[2] « Avis laissés à nos très chères sœurs de la Charité, servantes des pauvres de l'hôpital de Nantes, par Lambert, prêtre de la Mission, l'année 1648. » (Arch. de la Mission.)

pital[1]. L'établissement de Nantes, le plus favorisé au début, paraissait alors le plus compromis de tous. Bien qu'elle ne méconnût pas la raison providentielle des tribulations qui entourent d'ordinaire les institutions religieuses à leur berceau, la mère partageait de loin les douleurs de ses filles. « Que je suis en peine de ce que vous souffrez! leur écrivait-elle. Mais quoi! je devrais plutôt vous porter envie, puisque c'est pour le service de Dieu. » Pardessus tout, elle leur recommandait de souffrir en silence « sans vouloir l'emporter de haute lutte », d'accepter les calomnies comme leur « Maître, qui avait vécu et était mort en paix parmi les calomniateurs[2] », et de pratiquer exactement leurs règles, « sans lesquelles elles ne seront qu'un chapelet défilé. » — « Soyez des filles fortes, » leur dit-elle un autre jour. « N'êtes-vous pas les Filles de la Charité? Or, la Charité aime et souffre tout[3]. » Et s'adressant à la sœur Jeanne Lepeintre : « Le monde clabaude contre les sœurs; mais c'est le malin Esprit qui joue son jeu, et il ne gagnera pas, pourvu qu'elles se ramassent auprès de la croix, comme des poussins sous leur mère lorsque le chat-huant les guette. » Enfin, comme il était sérieusement question de leur départ : « On pourra vous renvoyer,

[1] Lettre de saint Vincent à Mlle Le Gras. Nantes, 28 avril 1649.

[2] A la sœur Jeanne Lepeintre, à Nantes, 20 juillet 1647.

[3] Lettre sans date, la seule, croyons-nous, qui porte cette signature : « Louise de Marillac, Fille de la Charité, servante des pauvres très indigne. »

écrit-elle encore [1]; mais il n'arrivera rien que pour notre bien... En sortant, vous n'aurez qu'à secouer la poussière de vos souliers, et un jour nous bénirons Dieu de cette persécution. »

L'avenir réservait aux pauvres sœurs une joie inattendue dans la visite de saint Vincent, qui devait se rendre l'année suivante [2] en Bretagne; mais les tracasseries dont elles étaient l'objet durèrent longtemps encore, et la sœur Jeanne, envoyée pour quelques mois à Nantes, dut y rester plus de six ans [3]. Mlle Le Gras put cependant avant de mourir se réjouir de la fin de l'épreuve: « Ce n'est pas, » disait-elle, comme pour s'excuser, « que je mésestime les voies de Dieu mêlées d'épines et de roses; mais j'aime qu'après avoir tant souffert, vous goûtiez enfin la suavité et douceur que l'on trouve à servir les pauvres sans penser à autre chose, et j'espère que la paix ajoutera à votre cordialité [4]. »

La situation critique des sœurs à Nantes n'était pas, du reste, à cette époque la seule épine qui déchirât son cœur. Un autre de ses établissements, plus ancien et non moins cher, lui semblait également menacé. Nous voulons parler des Enfants Trouvés, dont il nous faut reprendre l'histoire un peu plus haut.

[1] A la sœur Jeanne Lepeintre, 15 juin 1649.
[2] En avril 1649.
[3] Nous possédons une quarantaine de lettres de Mlle Le Gras, adressées pendant cette période à la sœur Jeanne Lepeintre.
[4] A la sœur Jeanne Lepeintre à Nantes, 26 juillet 1651.

Ainsi que nous l'avons dit, l'œuvre pendant longtemps n'avait possédé qu'un revenu équivalant à 1,400 francs. Saint Vincent obtint pour elle du roi Louis XIII un secours annuel de 4,000 livres tournois, — 3,000 pour l'entretien des enfants et 1,000 pour celui des sœurs, — à prélever sur la châtellenie de Gonnesse; puis, de la régente Anne d'Autriche, huit autres mille livres imputées sur les cinq fermes [1]. Mais ces subsides ne suffisant pas à couvrir la dépense, qui déjà, en 1644, dépassait 40,000 livres, et la maison occupée par les enfants étant devenue trop petite, les Dames de la Charité sollicitèrent de la reine le château de Bicêtre [2], où, vers le mois de juillet 1647 [3], elles installèrent leurs jeunes protégés.

Mlle Le Gras était dès l'abord peu favorable à cette mesure. Elle redoutait à la fois les frais nécessaires à l'aménagement de bâtiments dont la moitié, disait-elle, ne pourrait être remplie avant dix ans, l'éloignement de Paris, les allées et venues des sœurs, occasions inévitables pour elles de distraction et de fatigue, enfin les difficultés du transport des enfants augmentées par la nature du

[1] Lettres patentes de 1642 et 1643. (Arch. nat., 6160.)

[2] Le château de Bicêtre, bâti sous Charles V par Jean, duc de Berry, avait été restauré sous le règne précédent pour servir d'hôpital aux soldats invalides.

[3] C'est ce qui ressort de plusieurs lettres de Mlle Le Gras à saint Vincent, datées de 1647. Abelly semble donc avoir commis une légère erreur en disant que ce fut après l'assemblée de charité de 1648 que les dames obtinrent le château de Bicêtre.

sol et par le mauvais entretien des chemins [1]. Les faits, en justifiant ses prévisions, confirmèrent singulièrement ses répugnances. « Ce n'était pas sans raison, » lit-on dans une de ses lettres, « que j'appréhendais le logement de Bicêtre [2]. » Et elle raconte l'embarras des Filles de la Charité devant les exigences des Dames qui les ont installées dans de petites chambres malsaines et ne leur donnent pas d'aumônier. « Elles veulent que nos sœurs aillent entendre la messe à Gentilly; et que feront les enfants en attendant? et qui fera l'ouvrage?... Je crains bien qu'il ne nous faille quitter le service de ces pauvres petits. » Encore n'est-ce pas tout : « Ce magnifique lieu, que l'on croit être aux petits enfants, » et « la grande condition des personnes qui le gouvernent [3] » font supposer que la maison est riche, et, comme il est très doux de se reposer sur la charité d'autrui, les aumônes deviennent de plus en plus rares. Bientôt même elles cessent tout à fait.

Cette situation, dont Louise supporta d'abord pendant quelque temps tout le poids, ne pouvait se prolonger. Saint Vincent se décida donc à convier les Dames de Charité à une assemblée générale [4] où, en présence de Mlle Le Gras, il leur posa cette question solennelle : Fallait-il poursuivre l'œuvre ou l'abandonner? Fidèle à sa règle d'examiner successive-

[1] Lettre à saint Vincent, 19 août.
[2] Au même, juillet 1647.
[3] Au même, 23 janvier 1648.
[4] En 1648.

ment le pour et le contre de toute question, il leur représenta, d'une part, que, n'ayant contracté aucun engagement, elles étaient libres de se retirer, mais, de l'autre, qu'avant de prendre cette résolution, il convenait de considérer le bien qu'elles avaient déjà fait et celui qu'elles pouvaient faire encore; puis, incapable de maîtriser l'élan de son cœur, il termina par cette péroraison demeurée célèbre : « Or sus, Mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants. Vous avez été leurs mères selon la grâce depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnées. Voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner. Cessez d'être leurs mères, pour devenir leurs juges : leur vie et leur mort sont entre vos mains. Je m'en vais prendre les voix et les suffrages : il est temps de prononcer leur arrêt et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront si vous continuez d'en prendre un charitable soin, et, au contraire, ils mourront et périront infailliblement si vous les abandonnez. L'expérience ne vous permet pas d'en douter. »

L'assemblée ne répondit d'abord que par des larmes et, quand l'émotion fut calmée, décida que l'œuvre serait poursuivie à tout prix. Mais, sous l'empire de circonstances qu'il serait injuste de taire et que nous exposerons tout à l'heure, le zèle des Dames ne tarda pas à se ralentir de nouveau, et l'œuvre tout entière retomba une fois de plus sur Mlle Le Gras et ses filles. Dans plusieurs de ses lettres, elle le

constate avec douleur et avec une sorte d'effroi : « Cela est pitoyable, écrit-elle [1], que ces Dames se mettent si peu en peine. Croient-elles que nous avons de quoi faire subsister l'œuvre ou veulent-elles nous contraindre à la quitter? » Et ailleurs : « Ces bonnes Dames ne font pas ce qu'elles peuvent; aucune d'elles n'a envoyé d'argent [2]. » Aussi le blé manque, et il faut en emprunter; il n'y a pas de linge; douze ou quinze enfants sont sans vêtements; plusieurs autres refusent le biberon; mais on n'a pas un *double* pour les mettre en nourrice, et les pauvres gens des environs auxquels on a confié les aînés, lassés de leurs avances, les rapportent avant même qu'ils soient sevrés; les dettes, enfin, grossissent à tel point qu'il n'y a point d'espérance de les payer [3].

La charité de Louise se multipliait et s'ingéniait en raison même des obstacles. Elle faisait poser des troncs dans les paroisses et recommander l'œuvre par les curés et les prédicateurs; elle suggérait aux Dames de quêter à la Cour [4], et « chacune en leur quartier [5] ». Elle-même, sollicitant tour à tour les femmes généreuses et les ministres puissants, allait trouver la princesse de Condé et invoquait la pitié du chancelier Séguier. « Cent pauvres petits enfants, lui écrivait-elle, sont menacés de n'avoir pas de pain pour passer ces fêtes. Leur nécessité me presse fort

[1] Lettre à saint Vincent, novembre 1649.
[2] Au même, lettre aussi datée de novembre 1649.
[3] Au même, décembre 1649.
[4] Au même, novembre 1649.
[5] A Mlle de Lamoignon, 15 novembre.

le cœur[1]. » Les sœurs filaient, fabriquaient du pain et des provisions de ménage que la rareté des vivres permettait de vendre avec avantage au profit des enfants. Elles prélevaient même sur leur propre subsistance, car à une époque où la détresse était plus grande encore, Mlle Le Gras, bien qu'elle ne dût pas recevoir d'argent de longtemps, sacrifia pour Bicêtre tout ce qu'elle tenait en réserve, et la communauté se réduisit à un seul repas par jour.

L'abandon dans lequel les Dames de l'Hôtel-Dieu, que nous avons vues jadis si généreuses, semblaient, à l'heure où nous sommes, laisser leur œuvre serait inexplicable si l'on ne jetait un coup d'œil sur les faits qui se déroulaient alors autour d'elles : c'est ce que nous allons essayer de faire dans le chapitre suivant.

[1] Bibl. nat. ms. f. 17391, p. 212. (Corresp. Séguier.)

CHAPITRE XII

1649-1652

Mlle Le Gras et ses filles pendant la Fronde. — La guerre civile et la charité. — Les sœurs en Picardie, en Champagne, dans la Beauce, à Paris. — Mort de la Présidente de Lamoignon et de Mgr Camus. — Mariage de Michel Le Gras. — Naissance d'une petite fille.

Les événements tout pacifiques que nous avons racontés nous ont conduit au seuil d'une des périodes les plus agitées de notre histoire. Querelles du dedans s'ajoutant aux luttes du dehors, discordes, dévastations, aucune douleur ne manquera à cette première Fronde, que tant d'autres plus terribles, hélas! devaient suivre jusqu'à nos jours. Le caractère de cette étude ne nous donne pas le droit de nous arrêter longtemps sur ces déchirements du royaume; mais nous ne saurions cependant les passer absolument sous silence. Toute retirée, en effet, que fût l'existence de Mlle Le Gras, quelque étrangère qu'elle demeurât aux affaires publiques, à la guerre et à la paix, — dont elle n'apprend, comme elle le dit elle-même, que ce que tout le peuple sait, — il lui était impossible de ne pas ressentir profondément le contre-

coup des événements. Enfin, ce spectacle dramatique et douloureux d'une capitale livrée à la guerre civile, de provinces désolées par la guerre étrangère, de pauvres, victimes de l'une et de l'autre, c'est ce que les Filles de la Charité étaient destinées trop souvent à subir et à affronter pour qu'il ne soit pas utile de rechercher comment Dieu permit à la fondatrice de servir là encore de modèle à celles qui devaient venir après elle.

« Mazarin, égal peut-être à Richelieu comme diplomate, n'avait pas son génie de maître pour l'administration intérieure de l'État. » Incessamment occupé du soin de se maintenir, d'agrandir le territoire et d'accroître l'autorité royale, il accordait moins d'attention à la conduite du royaume, et laissait presque partout s'introduire les désordres et les abus. La France était épuisée; force avait été d'augmenter les impôts, de vendre même les emplois publics pour payer l'entretien de quatre ou cinq grandes armées et d'une flotte considérable, sans que l'éclat des victoires pût faire oublier au peuple les charges de plus en plus lourdes qui pesaient sur lui. Aussi l'avocat général Talon était-il bien l'organe de l'opinion lorsqu'il rappelait sévèrement à la reine que « l'honneur des batailles gagnées, la gloire des provinces conquises, ne peuvent nourrir ceux qui n'ont pas de pain. » Une émeute qui éclata à Paris le jour même où l'on chantait le *Te Deum* pour célébrer la victoire de Lens [1],

[1] 26 août 1648.

justifia ces paroles et donna le signal des troubles.

Anne d'Autriche, alarmée non sans raison de voir douze cents barricades s'élever dans les rues de la capitale et jusque près du Palais-Royal, qu'elle habitait, sanctionna d'abord les réformes politiques que le parlement lui imposait; mais bientôt, espérant vaincre la résistance en tournant contre elle l'armée de Flandre, que le traité de Westphalie lui avait permis de rappeler, elle partit précipitamment pour Saint-Germain avec ses fils, et fit commencer le blocus de Paris. Cette résolution rigoureuse effraya saint Vincent. Navré des misères et des crimes que ces luttes « plus que civiles », comme les appelait le cardinal de Bérulle, entraînent avec elles, il se décida à faire une démarche à laquelle son titre de membre du conseil de conscience [1] l'autorisait spécialement, se rendit à travers mille périls à Saint-Germain et chercha à fléchir la reine et le cardinal; mais il eut le chagrin de voir ses avis repoussés. Si Mlle Le Gras avait ignoré cette tentative, dont Matthieu Molé fut seul, dit-on, informé à l'avance, elle l'eût apprise bien vite par les événements qui suivirent. Le départ de saint Vincent ne tarda pas, en effet, à être connu à Paris; mais par une de ces méprises fréquentes dans les temps de commotion, ses intentions furent absolument déna-

[1] Ce conseil avait été établi par la reine, en 1643, pour traiter des affaires ecclésiastiques. Il se composait du cardinal Mazarin, du chancelier, du pénitencier de Paris et de saint Vincent de Paul.

turées. Le peuple se porta en tumulte vers la maison de Saint-Lazare, dont, sous prétexte d'examiner la provision de blé qui s'y trouvait, un conseiller au parlement se fit donner les clefs. Ce fut un véritable sac. Tout ce que contenaient les greniers fut saisi, le feu fut mis aux bûchers, et six cents hommes campèrent pendant trois jours dans les bâtiments, où ils commirent d'effroyables dégâts.

Louise, on le sait, demeurait en face de Saint-Lazare; mais elle ne songea pas à fuir. « Je vous trouve bien courageuse de tenir ainsi bon dans votre maison, » lui écrivait, à la première nouvelle du pillage, saint Vincent, alors retiré dans une petite ferme aux environs d'Étampes [1]. La situation, en effet, était difficile. Les sœurs des villages environnant Paris s'étaient réfugiées à la maison-mère; les Enfants-Trouvés avaient été ramenés de Bicêtre, avec les nourrices et les douze Filles de la Charité qui les soignaient [2] : pourvoir aux besoins de tous ces hôtes imprévus était une tâche ardue, car les vivres étaient rares et chers, et « les riches

[1] Fréneville, qui lui avait été donnée par la Présidente de Herse et qui dépendait de la paroisse de Puisseaux, où il avait établi des Filles de la Charité. La lettre est datée du 4 février 1649.

[2] Au mois d'avril 1649, les sœurs retournèrent à Bicêtre « pour occuper la place et semer la terre »; puis, en 1651 ou 1652, on y installa de nouveau les enfants. Mais l'air « trop vif » ne semblant pas leur convenir, ils furent définitivement ramenés à Paris et logés à l'extrémité du faubourg Saint Lazare. Les dames cessèrent peu à peu de s'en occuper directement, et l'œuvre, exclusivement confiée à Mlle Le Gras, entra dès lors dans une voie plus prospère.

eux-mêmes manquaient de pain [1] ». Mlle Le Gras avait une peine extrême à se procurer du blé en quantité suffisante, et en était réduite parfois à réclamer de M. de Lamoignon une escorte d'archers pour assurer la sécurité du convoi. Ce n'était pas tout encore : on vivait constamment sous le coup d'un mouvement populaire ou d'une attaque de malfaiteurs, et les précautions les plus minutieuses étaient de rigueur. Il fallait avoir toujours « bien soin de tenir les portes fermées, faire paraître la chandelle allumée dans la maison, de manière à ce qu'on la vît de la rue [2] », en un mot, demeurer sans cesse sur le qui-vive, et Louise ne s'absentait jamais sans recommander aux sœurs Julienne Loret et Élisabeth Hellot, ses assistantes, de veiller à ce qu'il y eût « suffisamment de monde au logis pour le garder [3], et de mettre en sûreté le peu que possédait » la petite communauté.

Tout le poids des affaires et des responsabilités reposait en outre sur elle seule. M. Portail était à Marseille, retenu « par la Providence et l'obéissance [4] », et saint Vincent, après avoir visité ses maisons de l'Ouest, encourageant au passage les sœurs de Nantes et celles d'Angers, qui lui avaient

[1] *Histoire de Mlle de Lamoignon*, par le P. d'Orléans. — Le pain valut jusqu'à 24 sous la livre.

[2] Lettre de Mlle Le Gras aux sœurs Julienne Loret et Elisabeth Hellot.

[3] Lettre adressée « à sœur Julienne Loret, au faubourg Saint-Denis ».

[4] Lettre de M. Portail à Mlle Le Gras, 17 septembre 1648.

donné, disait-il, « plus de consolation qu'il n'en avait reçu depuis longtemps [1], » était tombé malade à Richelieu. « Nous sommes extrêmement en peine de M. Vincent, » écrit Mlle Le Gras, le 6 avril 1649, à l'abbé de Vaux, « n'en ayant point eu de nouvelles depuis le 14 mars, qu'il était au Mans. J'ai bien su qu'il avait été à Angers aussi; mais depuis nous n'en avons aucunement entendu parler, et ces dernières nouvelles n'étaient ni de lui ni de personne près de lui. Obligez-moi de prendre la peine de nous apprendre ce que vous en savez. » Il y avait pour elle, dans cette privation de ses appuis naturels, un surcroît d'épreuves; mais la prudence, par laquelle le don de Dieu se manifestait spécialement en elle [2], ne lui faisait jamais défaut, et sa sagesse pourvoyait à tout.

Aucune bonne œuvre d'ailleurs n'était interrompue. Barbe Angiboust, par son industrie, obtenait à l'Hôtel-Dieu le maintien d'un certain nombre de lits que, faute d'argent, l'administration avait fait démonter; les sœurs des paroisses continuaient leurs visites; les sœurs jardinières bêchaient le jardin « quand le bon Dieu donnait du beau temps ». On plantait « de la belle chicorée » au bruit de la fusillade, et « des fèves pour conserver le souvenir de la guerre ». Mais surtout on priait « pour la paix, pour l'Église et pour toute la France », et une ou deux Filles de la Charité étaient toujours devant

[1] Lettre à Mlle Le Gras, 15 avril 1649.

[2] Conférence sur les vertus de Mlle Le Gras.

le saint Sacrement « pour aider les bonnes âmes à apaiser l'ire de Dieu [1] ».

L'esprit de saint Vincent semblait ainsi toujours présent parmi ses filles. De leur côté, les Dames de la Charité, s'inspirant de ses leçons, travaillaient avec un zèle infatigable à soulager les misères qui envahissaient la capitale. Aussi Mlle Le Gras s'empressait-elle de leur rendre justice : « Vous ne sauriez croire, écrivait-elle [2], les aumônes qui se font dans Paris... Il semble que ces dames aient plus de soin de chercher du blé pour leurs pauvres que pour elles-mêmes [3]. » Et, pour confirmer cet éloge, nous nous bornerons à rappeler que M. de Lamoignon ayant fait venir de sa terre de Baville le blé qui devait suffire à sa famille, sa femme et sa fille, — celle dont saint Vincent disait : « Mlle de Lamoignon va si vite en bonnes œuvres que nul ne peut la suivre [4] », — le distribuèrent aux pauvres en un seul jour.

Parmi ces ouvrières de la charité, éclipsées dans l'histoire par les brillantes frondeuses qui s'appelèrent Mmes de Longueville, de Bouillon, de Chevreuse, de Montbazon, mais plus utiles au royaume et plus grandes devant le Seigneur, était une très jeune femme que nous n'avons pu nommer encore, dont la figure cependant est trop sympathique pour que nous ne tenions pas à la saluer en pas-

1 Lettre à la sœur Hellot.
2 A la sœur Jeanne Lepeintre, 6 avril 1649.
3 A la sœur Anne Hardemont à Montreuil, 23 juillet 1649.
4 *Histoire de Mlle de Lamoignon.*

sant. Elle avait nom Mme de Beauharnais de Miramion, et était veuve, depuis l'âge de seize ans, d'un conseiller au parlement. Un jour, poussée par le souffle de l'Esprit-Saint, elle vint demander à Louise, dont elle avait entendu parler par ses amies Mmes de Lamoignon et de Nesmond, la permission de faire chez elle une retraite. « Mlle Le Gras, dit l'abbé de Choisy [1], la reçut à bras ouverts, » et s'efforça aussitôt de seconder le travail qui s'opérait dans cette âme. Dieu, qui voulait sans doute rapprocher ses deux servantes, et les unir à tout jamais dans l'amour des pauvres, n'attendait, en effet, que ce moment pour briser les liens dont le monde cherchait encore à enlacer l'une d'elles. La rupture définitive se fit dans la maison même des Filles de la Charité, à la suite d'une grâce mémorable que Mme de Miramion y reçut pendant son séjour, et que, sur l'ordre de son confesseur, elle raconta plus tard par écrit. Dans la nuit du 18 au 19 janvier 1649, il lui sembla qu'on lui frappait sur l'épaule, et qu'une sœur venait la chercher pour aller à la chapelle. Elle ouvrit les yeux; une lu-

[1] *Vie de Mme de Miramion*, par l'abbé de Choisy, 1707. M. Bonneau-Avenant, parlant à son tour de cette retraite, dit qu'elle était *prêchée par M. Vincent*. C'est une erreur. Saint Vincent, alors absent de Paris, donnait des missions ou des retraites sacerdotales et dirigeait des retraites particulières, mais ne prêchait pas de retraites pour les dames, ce genre de prédication étant d'ailleurs inconnu à cette époque. (Voir pour les détails sur la vie, les œuvres et la parenté de Mme de Miramion avec l'impératrice Joséphine, l'ouvrage de M. Bonneau-Avenant, Paris, Didier.)

mière aussi éclatante que celle du soleil illuminait sa chambre, et elle entendit distinctement ces paroles : « C'est moi qui suis ton Seigneur et ton Maître... Je te veux tout entière, sans partage : ton cœur n'est pas trop grand pour moi... Je serai ton Époux et toi mon épouse ; engage-toi à l'être... » Puis tout disparut, sauf la grâce. A partir de cette heure, dont l'impression ne s'effaça jamais, Mme de Miramion devint une des auxiliaires les plus dévouées et les plus déférentes de Mlle Le Gras. Docile à ses conseils, elle s'enrôla dans la confrérie de Saint-Nicolas-des-Champs, sa paroisse ; bientôt après elle se mit à visiter les malades de l'Hôtel-Dieu, les prisonniers, les pauvres honteux, apprit à saigner, établit des écoles dans les villages et fonda une maison pour recueillir de jeunes orphelines ; enfin on la vit participer activement à une œuvre que saint Vincent ne tarda pas à entreprendre, avec le concours des Filles de la Charité, en faveur de deux provinces désolées.

Déjà, pendant plus de dix ans, il s'était efforcé de réparer, dans la mesure de son pouvoir, les désastres que la guerre renouvelait sans cesse en Lorraine. Un des frères de la Mission [1], son messager ordinaire, n'y avait pas fait moins de cinquante-trois voyages, chargé d'aumônes dues en grande partie aux Dames de la Charité de Paris

[1] Le frère Matthieu Renard, qui, ordinairement porteur de 20 ou de 30,000 livres, passa à travers les armées et les bandes de malfaiteurs sans jamais perdre une obole. (Abelly, liv. I, p. 166.)

Cette fois, c'étaient la Champagne et la Picardie que la dernière campagne avait réduites à une misère dont des publications récentes[1] nous font un tableau plus effrayant dans sa réalité que le rêve le plus sinistre. Depuis le mois de mai 1635, date de la déclaration de guerre à l'Autriche, ces provinces, destinées par leur position géographique à être à la fois le centre de rassemblement des troupes françaises et le but des incursions des armées étrangères, étaient couvertes d'adversaires et de défenseurs également impitoyables, et le théâtre de succès et de revers également désastreux. Villages brûlés, bétail détruit, moissons saccagées, églises profanées, cités transformées en déserts : telle avait été durant quinze années l'histoire de ces régions sacrifiées. Les Français semblaient lutter de barbarie avec les Espagnols, et la peste atteignait jusque dans leur fuite les populations affamées qui, leurs curés en tête, erraient à travers les bois. Nul ne songeait à Paris à soulager des douleurs que l'on y connaissait à peine, lorsque saint Vincent apprit, par des voyageurs de passage, que de nombreux soldats blessés et malades avaient été laissés par l'armée française près de Guise, dont les Espagnols venaient de lever le siège. Sa résolution fut prise aussitôt, et, de concert avec la Présidente de Herse, il dirigea immédiatement vers eux un petit convoi de vivres et

[1] *Journal d'un bourgeois de Marle*, publié par M. Piette. *La Misère au temps de la Fronde*, par M. Feillet.

d'argent sous la conduite de deux de ses missionnaires. Mais, dès leur arrivée dans le pays, ces prêtres se rendirent compte de l'état des choses, et comprirent que, pour remédier au mal, ce n'étaient pas quelques soldats, mais tout un peuple qu'il fallait secourir. Saint Vincent frémit en lisant les détails qu'ils lui transmirent, et se hâta d'en composer des *Relations*, qu'il fit distribuer, afin de provoquer la charité publique, à plusieurs milliers d'exemplaires [1]. Bientôt les aumônes abondèrent entre les mains de Mmes de Lamoignon, de Herse, de Nicolay, de Traversay, Fouquet, Joly, Viole et de Miramion, spécialement chargées de les recevoir, pendant que le saint lui-même, donnant l'exemple du sacrifice, consacrait à cette œuvre, avec le consentement des Dames de la Charité, une somme de 80,000 livres qu'elles venaient de lui offrir pour sa maison de Saint-Lazare. Enfin, sans attendre davantage, il fit partir seize de ses prêtres et plusieurs Filles de la Charité, au nombre desquelles était Barbe Angiboust, toujours désignée pour les postes difficiles, qui se répandirent dans le Vermandois, le Soissonnais, les environs de Rethel et de Laon et dans les régions les plus éprouvées de la frontière entre Arras et Sedan. Les missionnaires parcouraient le pays avec des vivres, des vêtements, des couvertures, des grains pour la semence et des outils destinés aux

[1] Cette publication se prolongea pendant cinq ans, depuis le mois de septembre 1650 jusqu'en décembre 1655.

ouvriers encore valides. Les Filles de la Charité distribuaient des milliers de potages, disposaient des hôpitaux pour les soldats blessés, et ouvraient des lieux de refuge pour les jeunes filles. « Il n'y eut point de service, quelque pénible et dangereux qu'il pût être, dit Gobillon [1], qu'elles ne rendissent généreusement en cette occasion..., sauvant la vie du corps à un nombre infini de pauvres, dont elles gagnaient les cœurs par ces offices de charité. » La dépense totale monta, pendant l'année 1651, à plus de 15,000 livres par mois [2]; mais les secours ne s'arrêtèrent pas là, et la ville d'où était partie l'impulsion continua à se montrer la plus généreuse. « Tout Paris, » lit-on dans une lettre de saint Vincent à un missionnaire éloigné de France [3], « contribue à cette œuvre. » Lui-même la faisait passer avant ses occupations les plus chères; car le jour où il écrivait il avait renoncé à « faire, chez Mlle Le Gras, une conférence à ses filles » pour chercher, avec la duchesse d'Aiguillon et la Présidente de Herse, de nouveaux « moyens de secourir la pauvre Champagne ».

Les circonstances, hâtons-nous de le dire, rendaient cet élan d'autant plus admirable que les maux accumulés dans la capitale par le renouvellement de la guerre civile n'étaient pas moindres que les

[1] Op. cit., page 166.

[2] Lettre de saint Vincent aux gouverneurs et échevins de Rethel, 20 mai 1651.

[3] A M. Lambert, 3 janvier 1652.

ravages produits dans les provinces par la guerre étrangère.

Si, en effet, la résistance au roi avait changé de caractère, la paix n'était pas rétablie à Paris. A la vieille Fronde, bourgeoise et parlementaire, avait succédé un mouvement à la tête duquel était une partie considérable de la noblesse. Le grand Condé, qu'on avait vu deux ans auparavant ramener la cour dans la capitale[1], devenu « le plus criminel des hommes »,— suivant le noble aveu qu'il en faisait plus tard,— personnifiait alors la rébellion, et, campé entre la Seine et la Loire, livrait à l'armée royale, que commandait Turenne, rentré plus tôt dans le devoir, de sanglants combats. Aussi la désolation de ces campagnes était-elle au comble et voyait-on s'y renouveler les scènes déchirantes qui avaient couvert de larmes la Champagne et la Picardie. Les *Relations* ne tardèrent pas à se faire l'écho de ces nouvelles détresses. « L'on n'entend parler, nous dit l'une d'elles, que de meurtres, pillages, viols, sacrilèges. Les églises ne sont pas moins pillées que sur les frontières, sans respect même pour les saintes hosties, que la cupidité a répandues à terre pour emporter les ciboires. La plupart des blés sont coupés, les villages déserts, les curés en fuite ou sans troupeau, les paysans réfugiés dans les bois. » Et, comme cela se voit d'ordinaire en

[1] Le 18 août 1649. Ce jour-là, Mlle Le Gras écrivait : « Notre bon roi arrive aujourd'hui à Paris, ce qui met la joie dans tous les cœurs. »

pareille circonstance, un grand nombre de ces malheureux, sans attendre des secours que la présence des armées empêchait souvent d'arriver jusqu'à eux, se rabattaient sur Paris, encombraient ses faubourgs et augmentaient encore la misère que trois années de troubles presque permanents y avaient répandue. En mai 1652, un dénombrement des pauvres que les curés se déclaraient impuissants à soulager en accusa de dix à douze mille, sans compter les mendiants de profession; en juin et juillet, ils étaient seize mille, et vingt mille peu de temps après. Les ateliers chômaient; les boutiques s'ouvraient peu ou ne s'ouvraient pas; le commerce avait cessé; et aux souffrances de ceux qui manquaient de tout venaient s'ajouter les embarras de ceux qui auraient pu les secourir. Pour ne citer que quelques exemples, la maison de Saint-Lazare avait perdu 23,000 livres de rente. Le revenu des Filles de la Charité, placé en partie sur *les Coches* [1], qui ne marchaient plus, était notablement réduit, et le déficit de l'Hôtel-Dieu s'élevait à près de 70,000 livres [2]. Les fléaux de la nature se joignaient, enfin, aux désastres des révolutions humaines. Mal retenue par de faibles digues, la Seine avait débordé, et, dans certaines parties de la ville, l'on ne pouvait circuler qu'en bateau. La petite vérole faisait d'affreux ravages, et la peste, qui sévissait

[1] Elles avaient entre autres 1,200 livres de rente annuelle et perpétuelle sur les coches de Rouen, provenant d'un don de la duchesse d'Aiguillon.

[2] Feillet, *la Misère au temps de la Fronde.*

depuis plus de deux ans [1], semblait devenue endémique. « Il y a tant de malades dans Paris, écrivait Mlle Le Gras [2], qu'il semble que nous devions tous mourir. »

Jamais ses filles n'avaient vu encore un champ aussi vaste ouvert devant leur charité. La correspondance de saint Vincent est là pour nous apprendre « la part qu'elles eurent au bien fait dans Paris et à l'assistance des malades ». « Elles recueillent, dit-il, de huit à neuf cents filles ou femmes... Elles font et distribuent des potages tous les jours, chez Mlle Le Gras, à treize cents pauvres honteux et dans le faubourg Saint-Denis à huit cents réfugiés. » Dans la seule paroisse de Saint-Paul, elles secourent « cinq mille pauvres sans compter les malades... et autant ailleurs », ce qui permet d'estimer à « quatorze ou quinze mille » le nombre des personnes qui, pendant six mois, leur durent la vie [3]. « Votre compagnie, écrit encore le saint à une maison de sœurs en province [4], n'a jamais tant travaillé, ni plus utilement. »

Les lettres de Louise sont plus sobres de détails qui n'auraient pu tourner qu'à sa louange. A peine y voyons-nous que, malgré la présence à Paris de la plupart des sœurs des environs, qui s'étaient de nouveau réfugiées à la maison-mère, elles

[1] En 1650, elle avait enlevé vingt-deux médecins. (Feillet, *la Misère au temps de la Fronde.*)

[2] A la sœur Jeanne Lepeintre.

[3] Lettres datées du 21 juin 1652.

[4] Aux sœurs de Valpuiseaux, 23 juin 1652.

ne pouvaient suffire à leur tâche. « Nous ne fûmes jamais, dit-elle, si pauvres de filles ni si pressées d'en donner. » Mais ces calamités publiques sont autant d'occasions de touchantes exhortations. A propos des hommages rendus à sainte Geneviève, dont la châsse a été descendue et promenée en procession dans les rues de la cité pour implorer la fin de la guerre, elle fait remarquer à ses filles « combien il est bon d'être fidèle à Dieu, qui entoure de tant d'honneurs ses servantes ». Un autre jour, écrivant à Barbe Angiboust, pour lui envoyer, à Brienne en Champagne, un *louis de vingt-trois livres trois sous* qui n'y arrivera peut-être pas : « Oh! si nous savions, dit-elle, les secrets de Dieu, nous verrions que ce temps devrait être celui de nos plus grandes consolations... Vous avez votre part de la nécessité, c'est là votre joie; car si vous étiez dans l'abondance, vos cœurs auraient peine d'en user et de voir tant souffrir les pauvres, vos seigneurs et vos maîtres... N'est-il pas raisonnable, d'ailleurs, que nous souffrions avec les autres? Qui sommes-nous pour croire que nous puissions être exemptes des maux publics? »

Elle parlait par expérience, car ces lignes étaient écrites en juin 1652, c'est-à-dire en pleine tempête. Depuis plusieurs semaines, « le blocus de Paris, les rumeurs du peuple, l'émotion de la ville, les prise et reprise de Saint-Denis, » des combats animés entre La Chapelle et Saint-Lazare, préoccupaient fort, comme il le disait lui-même[1], saint

[1] Lettre à M. Lambert, 17 mai 1652.

Vincent et les siens, et faisaient du faubourg Saint-Denis une résidence périlleuse. Dans la soirée du 1er juillet, la crise atteignit toute son intensité. Le quartier fut tout à coup investi; l'armée du prince de Condé longea le clos des missionnaires, y campa une partie de la nuit, et le lendemain, avant d'être victorieuse au faubourg Saint-Antoine, eut son arrière-garde dispersée par l'armée royale à la hauteur de la porte Saint-Martin. Quelques heures après, Mlle Le Gras écrivait à saint Vincent un billet où l'on sent encore toute l'émotion de la lutte, et que nous citerons presque tout entier : « Cette alarme, dit-elle, nous a toutes bien effrayées... La plupart du peuple sort de ce faubourg et se démeuble. Ne nous servirons-nous point de leur exemple? Mais ce nous serait grande affaire. S'il y avait à craindre pour nos jeunes sœurs, nous pourrions les envoyer, par-ci par-là, à diverses paroisses, leur envoyant, si nous pouvons, de la nourriture. Pour moi, il me semble que j'attends la mort et ne puis empêcher mon cœur de s'émouvoir toutes les fois que l'on crie aux armes. Il me semble que Paris abandonne ce faubourg; mais j'espère que Dieu ne l'abandonnera pas, et que sa bonté nous fera miséricorde. »

Cette lettre, la seule où Louise montre quelque effroi, nous fait comprendre la gravité de la situation, et nous explique la mesure à laquelle elle dut se résoudre. Déjà une sœur, nommée Perrette, frappée à mort par la commotion, avait succombé à l'Hôtel-Dieu, où elle avait été transportée. Elle-

même, presque incapable de se mouvoir, souffrait depuis plusieurs mois d'une fièvre intermittente qu'elle appelait sa clef pour sortir de ce monde, et ne se nourrissait guère que d'un peu de purée. Ses filles tremblaient sans cesse pour son existence. Cédant à leurs désirs, elle loua, dans le centre de Paris, une petite chambre et s'y retira; mais elle ne put longtemps se résigner à ce qu'elle appelait une lâcheté [1], et, après un très court repos, on la vit de nouveau à son poste.

Cependant l'éloignement de l'armée de Condé laissait le champ libre pour aller secourir les campagnes environnant Paris. Saint Vincent organisa une levée en masse de tous les ordres religieux. Ils se partagèrent les villages, et, pendant que les jésuites se rendaient à Villeneuve-Saint-Georges et dans les cantons de Crosne et de Mongeron, les prêtres de Saint-Nicolas à Brie et à Lagny, les capucins à Longjumeau et à Montlhéry, deux détachements de prêtres de Saint-Lazare arrivaient dans la Beauce, notamment à Étampes et à Palaiseau, dont ils trouvaient les rues encombrées de cadavres en putréfaction et les habitants consumés par la dysenterie et par la faim. Les uns avaient vécu quinze jours d'eau et d'herbes, d'autres de pain de munition moisi; à Oranges, il ne restait plus un seul vivant, mais partout les morts étaient en si grand nombre que la première occupation des missionnaires dut être de creuser des fosses et

[1] Lettre à la sœur Julienne Loret, 14 juillet 1652.

d'ensevelir les cadavres. Quelques-uns y laissèrent la vie, mais aucun n'y perdit courage. Sur le même terrain, les Filles de la Charité rivalisaient avec eux de dévouement : elles établissaient des cuisines à Étampes, Étréchy, Villecousin, Saint-Arnoul, Gullerval, recueillaient plus de six cents orphelins et soignaient les malades. Plusieurs aussi moururent à la peine ou, selon l'expression de saint Vincent, « sur le champ de bataille, les armes à la main. » L'une d'elles, qui avait servi les pauvres près de deux ans en Picardie et en Champagne, succomba presque abandonnée à Étampes, où l'on ne trouva pas une femme pour la veiller, et une autre, la sœur Marie-Joseph, ne pouvant se résigner à abandonner ses fonctions, se faisait apporter les malades dans sa chambre pour les panser, et continua ainsi jusqu'au jour où, leur ayant encore rendu ces soins, elle tomba en faiblesse et ne se releva plus.

Pendant ce temps, les Dames de la Charité, qui depuis le commencement des troubles avaient déployé tant d'activité, se multipliaient encore à Paris. « La Providence, dit l'auteur de l'*Histoire de Mlle de Lamoignon*, qui permettait alors des misères publiques telles qu'on n'en avait pas vu depuis plusieurs siècles, suscitait aussi plus de personnes zélées et charitables qu'on n'en avait vu depuis longtemps [1]. » La duchesse d'Aiguillon, au nom de la

[1] Le Père d'Orléans, *Histoire manuscrite de Mlle de Lamoignon.*

compagnie de l'Hôtel-Dieu, faisait un appel auquel répondaient avec empressement toutes les classes de la société. Les bouchers donnaient six mille livres de viande; les boulangers et les autres corps d'états souscrivaient plus libéralement encore; et des dépôts s'ouvraient dans chaque paroisse pour y recevoir les dons en nature, tels que vivres, instruments de travail, linge, vieux vêtements, étoffes en pièces destinées à se transformer, sous les doigts des Filles de la Charité, en habits pour les indigents, en ornements pour les églises, en soutanes pour les pauvres curés [1]. Enfin, ces offrandes venaient se centraliser dans la maison de Mme de Bretonvilliers, à la pointe de la Cité, d'où partaient chaque mois pour douze ou treize mille livres de secours. L'élan était donné, et l'on ne comptait plus les sacrifices. La reine fit remettre aux Dames des joyaux de grand prix; la reine de Pologne, avec un trésor épuisé, offrit douze mille livres; la princesse de Conti envoya de Languedoc des pierreries valant cinquante mille écus, et Mme de Miramion, pour ne plus citer qu'elle, apporta un collier magnifique et sa vaisselle d'argent. Partout la vertu faisait contrepoids à l'ambition, et le dévouement le plus pur de calcul éclairait les sombres horizons de la guerre civile. Les malheurs cependant touchaient à leur terme. Au mois d'octobre 1652, Condé, lassé de ses défaites, rejoignit les Espagnols en Champagne, et,

[1] Déposition faite, lors de la béatification de saint Vincent, par la sœur Claude Mussot, qui avait travaillé elle-même à ces vêtements.

aux acclamations du peuple, le jeune roi rentra dans Paris. La Fronde était vaincue; mais elle avait accumulé des maux difficiles à guérir, et, au lieu de tempérer l'autorité, elle n'avait fait que préparer le pouvoir absolu de la royauté.

Cette période, si tourmentée et, pour tous, si féconde en douleurs, avait apporté à Mlle Le Gras un surcroît de tristesses intimes. A plusieurs reprises, la mort, qui la menaçait toujours sans l'atteindre, avait creusé des vides et brisé des liens autour d'elle. Ce fut d'abord la Supérieure des Dames de la Charité, « la bonne Mme la Présidente de Lamoignon, » ainsi qu'elle l'appelait, qui fut enlevée aux pauvres dans la nuit du 30 au 31 décembre 1651. « Dieu nous l'a retirée, » écrivait Louise à une de ses filles d'Angers[1], « pour récompenser sa simplicité sainte, son humilité parfaite et sa grande charité. Aussi, après avoir prié pour elle, comme l'Église nous l'ordonne, prions-la de nous obtenir ces trois vertus. » Dans une autre lettre[2], elle montre par un trait quelle était la popularité de la Présidente. Les pauvres de la paroisse Saint-Leu, raconte-t-elle, renforcés par les bourgeois, s'étaient opposés à main armée à ce qu'on leur enlevât la dépouille mortelle de *leur mère,* pour la confier, selon son désir, aux Récollets de Saint-Denis, et l'avaient enfermée dans le caveau de leur église, d'où M. de Lamoignon, son fils,

[1] Lettre à la sœur Cécile-Agnès Angiboust, sœur aînée de Barbe.

[2] A la sœur Julienne Loret, 7 janvier 1652.

ne put, en transigeant avec eux, emporter que son cœur. A ce témoignage éclatant rendu à ses vertus, nous pouvons en ajouter un autre assez mystérieux, dont Mlle Le Gras ne parle pas, bien que sa liaison avec les filles de cette sainte femme ne lui permît sans doute pas de l'ignorer. Mlle de Lamoignon s'étant retirée, quelques jours après la mort de sa mère, à la Visitation du faubourg Saint-Jacques, s'entretenait avec sa sœur, la religieuse, de leur poignante douleur, lorsqu'un enfant inconnu apporta au tour du couvent un billet contenant ces mots : « Servantes de Dieu, arrêtez vos pleurs. Dieu a prolongé la vie de votre mère autant que sa justice l'a permis. Mais comme sa justice est égale à sa miséricorde, elle l'a pressé de donner à sa servante la récompense due à ses mérites [2]. » Toutes les recherches pour découvrir l'enfant, qui s'était retiré aussitôt, demeurèrent vaines, et telle était la vénération qui s'attachait à la mémoire de la défunte, que plusieurs crurent voir dans cette apparition une intervention du monde d'en haut.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés que Mlle Le Gras perdait encore le vieil ami de sa jeunesse et le premier guide de son âme. Mgr Camus, après avoir quitté le siège de Belley et rempli humblement pendant plusieurs années les fonctions de vicaire général de l'archevêque de Rouen, « tra-

[1] Le chapelet dont se servait la Présidente de Lamoignon fut donné par ses filles à Mlle Le Gras : après sa mort, il fut rendu par Michel Le Gras à Mme de Nesmond.

[2] *Histoire de Mlle de Lamoignon.*

vaillant dans ce grand diocèse à ses dépens, sans aucune sorte d'assistance du prélat qui l'y employait [1], » s'était retiré à l'hospice des Incurables, à Paris. Dépouillé volontairement de tout, il ne vivait plus que de charité, et servait en même temps aux malades d'infirmier et de chapelain [2]. Sa mort, arrivée le 25 avril 1652, dut causer à Mlle Le Gras une peine d'autant plus sensible que leurs relations n'avaient jamais cessé, et que des lettres venaient de temps à autre entretenir l'union de leurs pensées et témoigner de la fidélité de leur souvenir.

Cependant, au milieu de ces tristesses, Dieu avait donné à sa servante une joie depuis longtemps attendue et qui, au crépuscule de sa vie, fait penser à cette goutte de miel que le fils de Saül prit le soir du combat et qui rendit à ses yeux une nouvelle vigueur [3]. Michel Le Gras avait vu enfin sa destinée se fixer. Pendant longtemps, comme nous l'apprend la correspondance de sa mère, il avait été pour elle le sujet d'incessantes sollicitudes. Parfois c'était sa santé, plus souvent encore son salut qui lui inspiraient de vives angoisses. Toujours en éveil, elle s'inquiétait lorsqu'il demeurait quinze jours sans lui donner de ses nouvelles, demandait des renseignements sur un jeune comte de Mony avec lequel il s'était lié d'amitié, s'informait « s'il avait une grande croix dans sa chambre, » et cherchait à

[1] Lettre de Mgr Camus à Mlle Le Gras, datée de Pontoise. (Arch. de la Mission.)

[2] *Notice sur Mgr Camus*, par Mgr Depéry, évêque de Gap.

[3] I Reg. 14.

combattre « la mélancolie, source de tous ses maux, » en lui procurant une occupation en rapport avec ses goûts. « Il m'a toujours paru, écrivait-elle, avoir la crainte de Dieu et la volonté de s'acquitter fidèlement de ses emplois. » Sans cesse elle le recommandait aux prières des Filles de la Charité, des Missionnaires de Rome; ou demandait à saint Vincent de dire la messe pour lui, laissant discrètement entendre les chagrins que lui donne « cette personne qui lui est si chère » et qu'elle ne nomme pas toujours, tandis que, pour « réparer ses fautes », elle consacrait à faire peindre un tableau d'autel dédié à la sainte Vierge le prix de quelques bagues, derniers joyaux qui lui étaient restés. Le moment était venu pour lui cependant de songer à un établissement; mais les circonstances rendaient son mariage difficile, et Mlle Le Gras dut intéresser à cette affaire toute la famille de Marillac. Ces démarches lui coûtaient, et elle se reprocha même « son orgueil » quand son fils fut refusé une première fois à cause « du peu de bien qu'elle pouvait lui bailler »; car, « comme chrétienne, » disait-elle au comte de Maure[1], « je dois aimer le mépris qui suit d'ordinaire la pauvreté. » Mais l'épreuve avait eu enfin son terme, et soudain toutes les diffi-

[1] Henri de Rochechouart, comte de Maure, avait épousé, ainsi qu'il a été dit plus haut, Anne Doni d'Attichy. — L'insuccès de ses démarches pour obtenir, avec la réhabilitation du maréchal de Marillac, sa succession dans ses charges, et le refus qui lui fut fait du cordon bleu, l'avait poussé dans l'opposition.

cultés s'étaient providentiellement aplanies. Peu après l'échec dont nous venons de parler, à la grande satisfaction de sa mère, l'avenir de Michel s'était trouvé assuré par l'achat d'une charge de conseiller du roi à la Cour des Monnaies[1] et par son mariage avec Gabrielle Le Clerc, fille de Nicolas, seigneur de Chevières, « jeune demoiselle bien vertueuse, » lit-on dans une lettre de Mlle Le Gras, « que Dieu lui a choisie, ce semble, et qui n'est pas de Paris[2] ». Le contrat fut signé par saint Vincent et par Adrien Le Bon, ancien prieur de Saint-Lazare, et le mariage célébré, le 18 janvier 1650, dans l'église du Saint-Sauveur.

L'unique fruit de cette union fut une fille, que la communauté du faubourg Saint-Denis appelait *la petite sœur,* en lui envoyant des gâteaux avant même qu'elle eût « des dents pour les manger[3] ».

[1] Michel Le Gras fut aussi pourvu, le 22 juillet 1652, comme héritier de Charles de Pierrefite, seigneur de Bosredon, dernier possesseur de l'office, de la charge de trésorier général de France au bureau des finances de Riom; mais il y renonça le 31 décembre de la même année. Les lettres patentes signées par la reine louent « sa loyauté, prudhomie, diligence », et le disent « au fait des judicatures ». — Il demeurait alors rue Saint-Denis, paroisse Saint-Eustache. — Il avait été aussi nommé bailli de Saint-Lazare par saint Vincent, qui, en qualité de possesseur de ce fief, avait droit de haute justice; mais, devenu sourd en 1656, il dut abandonner également cette charge. Il mourut vers 1696.

[2] Lettre de Mlle Le Gras à la sœur Jeanne Lepeintre, 13 janvier 1650.

[3] Lettre de Mlle Le Gras à la sœur Julienne Loret, 7 janvier 1652.

Prévoyant bien qu'il ne lui serait pas donné de pouvoir initier cet enfant à la charité, et désirant cependant se survivre en elle, Mlle Le Gras ajouta bientôt à son testament un codicille [1], par lequel elle instituait une rente de dix-huit livres destinée à permettre à sa petite-fille d'offrir chaque année aux pauvres de sa paroisse un repas qu'elle servirait elle-même.

La tâche maternelle de Louise était remplie. A partir de ce moment, elle ne parle plus guère, en effet, de sa famille qu'à Dieu, et si le nom de son fils apparaît encore dans sa correspondance avec les sœurs, ce n'est plus que pour les unir à ses actions de grâces. Mais sa famille spirituelle n'est pas encore, peut-on dire, sortie des difficultés de l'enfance; aussi est-ce à elle que sa vie sera exclusivement consacrée désormais et que, nous aussi, nous allons revenir pour ne plus nous en écarter.

[1] 11 mai 1656.

CHAPITRE XIII

1652-1655

Les élues parmi les élues. — Les Filles de la Charité en Pologne. — L'hôpital du Nom de Jésus. — Fondation de l'Hôpital général. — Bossuet y prêche le panégyrique de saint Paul. — Son opinion sur les Filles de la Charité.

Les années douloureuses dont nous venons de parler avaient accumulé beaucoup de ruines; mais la Providence veillait avec amour sur les servantes de ses pauvres, et la petite compagnie avait traversé l'orage sans subir aucune avarie. C'était une grâce manifeste que Mlle Le Gras ne se lassait pas de faire remarquer à ses filles, en leur disant que leur vie entière serait trop courte pour leur reconnaissance [1], et dont jouissaient avec elle tous ceux qui portaient intérêt à l'œuvre. M. Alméras [2] voyait là une sorte de miracle qui lui faisait penser à « la

[1] A la sœur Anne, 23 juillet 1649.

[2] Lettre de M. Alméras, alors supérieur de la maison de Rome, à Mlle Le Gras. (Arch. de la Mission.)

lettre dictée par saint Bernard pendant une grosse pluie, et qui ne fut mouillée en façon quelconque tandis qu'il pleuvait partout à l'entour, » et M. Portail, rappelant tous les dangers auxquels les sœurs avaient échappé, en particulier les périls dont leur vertu avait toujours triomphé, ajoutait : « Quand toutes les autres grâces ne seraient pas, cette dernière protection suffirait pour faire reconnaître que l'institut est vraiment de Dieu et gouverné de sa main [1]. » Aussi, à son retour de Marseille, avait-il repris avec un surcroît de confiance la charge de sa direction.

Après trois ans et demi d'absence, il trouvait, il est vrai, dans la famille bien des vides. Un grand nombre de sœurs étaient mortes [2]; mais, malgré l'instabilité des temps, il en était arrivé beaucoup de nouvelles, et parmi celles-là on comptait des âmes d'élite, dignes de prendre place à côté de celles dont nous avons esquissé plus haut les douces et attachantes figures.

Il ne dut pas tarder, en effet, à remarquer d'abord deux jeunes filles à peine reçues depuis quelques mois, destinées l'une et l'autre à être un jour l'appui de leurs sœurs et que leur zèle faisait déjà distinguer parmi leurs compagnes.

[1] A Mlle Le Gras, 8 juin 1649.

[2] Dans une lettre datée du 16 mai 1649, Mlle Le Gras annonçait à M. Portail la mort « des sœurs Turgis, Jeanne-Baptiste, Salomé, Renée d'Angers, Marie d'Épinal, Élisabeth Martin, qui était à Nantes, de la bonne sœur Madeleine, qui avait été longtemps sœur servante à Angers, et de quantité d'autres » entrées dans la Compagnie pendant son absence.

L'une se nommait Marguerite Chétif, et était née sur la paroisse Saint-Sulpice [1]. Vive et ardente, elle tournait toute son énergie contre elle-même. On remarquait son empressement à s'agenouiller lorsque saint Vincent adressait à la communauté quelque blâme, et ses compagnes l'avaient souvent surprise baisant la place où un prêtre avait passé. Déjà elle annonçait cet attachement à la règle qui plus tard devait la retenir silencieuse à Angers, bien que sa santé ne pût résister au climat, et qui devant les plus légères infractions lui arrachait ce cri douloureux : « Mon Dieu, faut-il que notre compagnie se relâche et commence à déchoir sitôt de son premier esprit ! »

L'autre, presque une enfant encore, mais une enfant prédestinée, Mathurine Guérin [2], était venue de plus loin. Ses premières années s'étaient écou-

[1] Le 8 septembre 1621. Elle entra dans la Compagnie en 1649, succéda comme supérieure générale à Mlle Le Gras et mourut en 1694.

[2] Mathurine Guérin, alors âgée de dix-sept ans, servit de secrétaire à Mlle Le Gras, fut élue 3e supérieure générale et gouverna la Compagnie à trois reprises différentes, c'est-à-dire pendant dix-huit ans. Profondément imbue de l'esprit des fondateurs, elle acheva ce que le temps ne leur avait permis que de préparer, et donna à la compagnie sa perfection. A l'âge de 64 ans elle fut atteinte d'un ulcère de la plus mauvaise nature, qui pendant plusieurs années la fit souffrir cruellement; mais elle en fut radicalement guérie à la suite d'une neuvaine à saint Vincent de Paul, et elle continua encore l'espace de six ans à servir les pauvres avec la même activité. — Collet, t. IV, p. 396, et Conférence sur les vertus de la sœur Mathurine Guérin.

lées dans un moulin de Bretagne, où, comblée des faveurs spirituelles les plus rares, elle avait, dès l'âge de onze ans, fait vœu de virginité et résisté aux persécutions les plus tendres, pour suivre sa vocation. Les dons extérieurs ne lui avaient pas été moins prodigués : elle était belle, gracieuse, intelligente. Jamais, disaient plus tard les administrateurs de l'hôpital Saint-Jean, on n'avait vu « fille si masculine et généreuse, de si grand cœur et d'un esprit si supérieur »; mais surtout elle laissait partout où elle passait un renom de prudence et un parfum de sainteté extraordinaires. De là cet ascendant qu'elle exerçait autour d'elle, et qui devait s'étendre un jour jusqu'au commandant de la forteresse de Belle-Ile, M. de Chevigny, dont elle détermina la conversion et l'entrée à l'Oratoire[1].

Un peu plus ancienne dans la Compagnie, puisqu'elle venait d'y prononcer ses premiers vœux, était Nicolde Bildet, de Toul, type aimable d'humilité, qui, lorsqu'elle s'était un peu attardée chez les pauvres, en demandait pardon à ses compagnes comme d'une faute, et qui se refusait jusqu'à la joie de leur distribuer elle-même l'argent qu'elle avait recueilli pour eux.

Chacune du reste avait, pour ainsi dire, son trait distinctif. Celui de la sœur Marthe d'Auteuil, qu'on appelait la *faiseuse de miracles* à cause des cures nombreuses dues à sa charité, était l'amour des malades. Les plus repoussants exhalaient pour elle

[1] Conférence sur les vertus de la sœur Mathurine Guérin.

« le parfum des roses[1] ». La tendresse pour les petits enfants caractérisait la sœur Françoise. Toujours prête à toute heure de la nuit pour les recevoir, on la rencontrait souvent dans la rue portant dans une hotte un ou plusieurs de ces pauvres petits abandonnés, épuisée, les bras raidis par la fatigue, mais heureuse et toute triomphante. Barbe Bailly, de Troyes, partageait avec elle ces soins et cet amour. Pendant la guerre de la Fronde, elle avait souvent dirigé, toute jeune encore, douze sœurs et onze cents petits enfants, déployant à leur service cet esprit ingénieux et pratique que Louvois et Mansard devaient invoquer[2] un jour pour le plan de l'infirmerie des Invalides. Nous la retrouverons assistant Mlle Le Gras pendant ses dernières années et méritant, par plus d'un demi-siècle passé dans la Compagnie, d'en être appelée *l'une des Mères*.

D'autres signes non moins évidents de prédestination se manifestaient en plusieurs sœurs. Claude Bonnelle se distinguait surtout par son obéissance. Devenue, en effet, presque aveugle, elle avait refusé de faire le pèlerinage de la sainte Face de Laon, bien qu'elle fût intérieurement assurée d'y retrouver la vue, parce qu'elle n'avait pu consulter ses supérieurs. Deux ans plus tard, hâtons-nous de le dire,

[1] Elle mourut presque en odeur de sainteté, le 10 novembre 1667, les yeux au ciel. Lorsqu'elle eut rendu le dernier soupir, son visage, fatigué par la maladie, reprit une teinte vermeille, et ses membres demeurèrent flexibles. — Conférence sur les vertus de la sœur Marthe d'Auteuil.

[2] Conférence sur les vertus de la sœur Barbe Bailly.

le pèlerinage était accompli et la grâce obtenue. Ce qui frappait en Marie Prévost, c'était une dévotion singulière au saint Sacrement; chez Toussainte Allou, on remarquait une simplicité touchante et la peur de ne jamais en faire assez pour gagner son pain; chez Jeanne-Marie Ceintereau, si délicate de conscience qu'elle se troublait à la seule idée du péché, une énergie dont n'avaient pu venir à bout les efforts les plus opiniâtres des huguenots.

Si elle n'avait pas, comme cette dernière, combattu pour la foi, la douce petite sœur Gabrielle, fille du seigneur de Giorge et de Fortel, avait dû lutter, pendant plus d'un an, contre la tendresse filiale et la douleur de quitter sa mère. Non moins affectueuse envers ses malades, elle pleurait lorsqu'elle n'avait plus rien à leur donner; mais, virile en présence du danger, elle avait continué courageusement à les servir pendant le débordement de la Seine. Les pauvres qui la voyaient, infatigable au travail, faire la besogne de deux servantes, la regardaient comme une sainte.

Telle était aussi l'impression produite par deux sœurs que Dieu se plaisait particulièrement à favoriser de grâces intérieures : Claude Parcolée, à laquelle échappait l'aveu que Notre-Seigneur s'était montré à elle dans un cercle de pierreries, et qui paraissait savoir d'avance le moment de sa mort, et Jeanne Bonvillers, qui ne parvenait pas plus qu'elle à dissimuler les consolations dont elle était comblée. La voir prier, l'entendre parler des choses divines était un bonheur pour ses compagnes, qui

admiraient aussi la gaieté avec laquelle elle recevait un jour sur les épaules tout le contenu d'un chaudron versé par une servante maladroite. C'est elle qui s'accusait à la coulpe d'avoir perdu deux fois dans la semaine le souvenir de la présence de Dieu et qui, non moins maîtresse de son cœur qu'elle semblait l'être de son esprit, passait devant la maison de sa sœur en se couvrant la tête d'un tablier pour ne pas être arrêtée dans sa course.

Si telle était la vie de ces heureuses filles, quelle ne devait pas être leur mort! La sœur Andrée, déjà à l'agonie, répondait naïvement à saint Vincent que « son seul remords de conscience était d'avoir pris trop de plaisir à servir les pauvres ». — « Hé quoi! ma sœur, lui demanda le saint, n'y a-t-il rien du passé qui vous fasse craindre? — Non, Monsieur, répliqua-t-elle, rien du tout que d'avoir pris trop de satisfaction à cela; car lorsque j'allais par les villages voir ces bonnes gens, il semblait que je ne marchais pas, mais que j'avais des ailes et que je volais, tant j'avais de joie à les servir [1]. » — « Je n'ai jamais vu, ajoutait saint Vincent en racontant ce trait, une disposition plus parfaite. De là il faut conclure que la Compagnie est une œuvre de Dieu, puisqu'il s'y est trouvé et s'y trouve encore de si belles âmes. »

L'œuvre de Dieu! elle l'était en effet; mais saint Vincent n'ignorait pas quel était l'instrument dont le

[1] Conférences de saint Vincent de Paul aux Filles de la Charité, p. 48.

Seigneur avait voulu se servir, et il renvoyait à Mlle Le Gras la gloire qui lui revenait de droit. La beauté des fruits fait juger de la bonté de l'arbre; mais elle rend hommage aussi, à un titre différent, aux soins du jardinier.

Ce n'était pas en vain d'ailleurs que la Providence répandait sur la Compagnie ces dons de choix, car des œuvres nouvelles, dont le moment est venu de parler, allaient réclamer son dévouement.

Parmi les femmes charitables qu'on avait vues, quelques années auparavant, visiter les salles de l'Hôtel-Dieu, était la fille du duc de Nevers, Louise-Marie de Gonzague, sœur aînée de la célèbre princesse Palatine dont Bossuet nous a fait connaître les erreurs et la pénitence. Sa destinée semblait devoir l'attacher pour toujours à la cour de France lorsque son mariage avec Wladimir Wasa, puis, après la mort de celui-ci, avec Jean-Casimir, qui, pour ceindre la couronne royale, avait abandonné la pourpre romaine[1], l'avait fait monter sur le trône de Pologne. Reine, elle porta dans sa nouvelle patrie le même amour du bien qui la conduisait autrefois au chevet des malades, et, de concert avec son époux, elle ne crut pouvoir mieux faire pour combattre l'ignorance et moraliser le peuple que de prier saint Vincent de lui envoyer un certain nombre de prêtres de sa congrégation et quelques Filles de la Charité.

[1] Après la mort de sa femme, dégoûté du trône, Jean-Casimir revint à sa vocation première. Il mourut abbé de Saint-Germain-des-Prés. Son tombeau se voit encore dans cette église.

Mlle Le Gras ne pouvait suffire aux demandes qu'on lui adressait alors de tous les points de la France. Cependant, comme saint Vincent, elle reconnut la voix de Dieu « dans cet appel d'un grand roi et d'une grande reine », dans cette proposition qui ouvrait un champ à la fois si neuf et si vaste à la charité, et dès le mois de juillet 1652, quand Paris était encore en pleine agitation, elle disposa trois de ses filles au départ[1].

Malgré sa force d'âme ordinaire, la pensée de cet essaim qui allait se détacher de la ruche et prendre son vol vers des contrées si lointaines lui causait une émotion profonde. Nous en pouvons juger par des notes qui, tout incomplètes qu'elles sont, résument assez bien les instructions données à ses filles. Elle leur rappelle les vertus qui doivent les soutenir, le bien spirituel autant que temporel qu'il y aura à faire dans ce royaume où la foi est aux prises avec l'erreur; elle leur cite l'exemple et invoque en leur faveur la protection de saint François Xavier, et avec ce souffle inspiré qui anime à certaines heures les élus de Dieu : « Ma parole n'est pas mienne, s'écrie-t-elle; ô mes filles, quelle grâce que celle de votre vocation! Qui la peut exprimer? ce ne sont pas les anges; il n'y a que Dieu. Je supplie sa bonté de vous donner les grandes bénédictions qui s'étendent, non de l'Orient à l'Occident, mais du temps à l'éternité, pour vous faire avancer de vertu en vertu. Attachez-vous aux règles, comme le limaçon qui

[1] Les sœurs Françoise, Marguerite Moreau et Madeleine Drugeon, qui fut désignée comme sœur servante.

s'attache à sa coquille et meurt s'il vient à la quitter. » Le départ des sœurs, ajourné de semaine en semaine pour permettre aux Filles de Sainte-Marie [1], que la reine avait également demandées, de faire route avec elles, eut lieu le 7 septembre. Elles traversèrent sans difficulté l'Allemagne protestante, à peine pacifiée, rencontrant partout le respect pour leur personne et leur habit, et à la fin du même mois arrivèrent à Varsovie.

Hélas! les troubles de la Fronde, dont elles sortaient à peine, n'étaient rien auprès des désastres dont elles allaient être les témoins. Depuis quatre ans environ, la Pologne était ébranlée par une guerre à la fois politique, sociale et religieuse qu'on peut ranger au nombre des plus effroyables commotions de son histoire. Guidés par un noble mécontent, et enrôlés au service du schisme gréco-russe, les Cosaques avaient couvert le royaume de ruines. Ce n'était partout qu'églises incendiées et villes détruites. En certains lieux des populations entières avaient été massacrées avec des raffinements de tortures dont on ne lit pas sans stupeur le récit dans les historiens nationaux. Enfin la peste, qui cette année-là même (1652) enleva en Pologne 400,000 hommes, s'était déclarée dans la capitale quand la reine eut la joie d'y recevoir les anges de miséricorde que la France lui envoyait. Aucune mesure n'avait été prise jusque-là pour combattre le fléau, et la terreur était telle qu'il n'était pas rare de voir

[1] C'était le nom qu'on donnait alors aux religieuses de la Visitation.

des malades chassés de leur demeure et abandonnés dans la rue, sans secours ni nourriture, jusqu'à leur mort. Dès l'arrivée des Filles de la Charité, tout changea de face. M. Lambert, supérieur des Missionnaires [1], proposa aussitôt de transformer des salles en hôpitaux, d'y transporter les malades et d'installer les sœurs à leur chevet. Le conseil fut suivi sans délai, et ce fut sous cette forme à la fois héroïque et populaire que les filles de Mlle Le Gras firent leurs débuts sur la terre étrangère. Bientôt après, la reine leur céda une partie de son palais, qui fut disposée de manière à y recevoir des jeunes filles pauvres [2]. Elle-même, racontait une sœur à ses compagnes de Paris, prenait plaisir à passer des journées entières dans leur société, tantôt soignant avec elles les malades, tantôt filant, ou dévidant le fil destiné à coudre les vêtements des pauvres, et pour les secourir restreignant sa dépense jusqu'à porter des souliers percés. Elle se prit même pour l'une d'elles, nommée Marguerite, d'une affection particulière et lui proposa, un jour, de l'attacher à sa personne pendant que les deux autres iraient à Cracovie, où la

[1] M. Lambert paya de sa vie le bonheur qu'il avait éprouvé à soigner les pestiférés. Il mourut en janvier 1653 « regretté de « tout le monde comme un saint, » écrivait Mlle Le Gras. « Nos pauvres sœurs de Pologne, ajoutait-elle, ont bien besoin « de prières; car quoique la reine ait grande bonté pour elles « et que Sa Majesté elle-même en prenne soin, leur douleur « doit être grande après la perte d'un tel père. »

[2] « Les Filles de Varsovie ont commencé leurs écoles...; notre bonne sœur Madeleine y réussit. » (Lettre de saint Vincent, 3e v., p. 163 et 170.)

peste venait d'éclater. La pauvre sœur, entendant cette offre, eut le cœur saisi. « Hé quoi! lui demanda la reine, vous ne me répondez pas? — Madame, reprit la généreuse fille, je suis aux pauvres; je me suis donnée à Dieu pour les servir. Votre Majesté trouvera assez de personnes pour les mettre auprès d'elle; permettez-moi de faire ce à quoi Dieu m'a appelée, » et elle vola à Cracovie avec ses compagnes [1]. Tant de services rendus faisaient déjà bénir les sœurs françaises, auxquelles plusieurs jeunes filles qu'elles élevaient témoignèrent le désir de se joindre; aussi Mlle Le Gras écrivait-elle : « Je crois que si Dieu y donne sa bénédiction, il se fera là un grand établissement [2]. » En attendant cette heure, elle jugea nécessaire d'envoyer un renfort aux premières venues, suppliant celles-ci, bien qu'elles ne formassent, selon leur expression, qu'un cœur en trois personnes, de l'élargir, « afin qu'il n'y eût ni anciennes ni nouvelles parmi elles [3] ». Jamais

[1] Conférences de saint Vincent aux Filles de la Charité. Quelques années plus tard, la reine revint à la charge, et la sœur Marguerite écrivit à Mlle Le Gras pour la consulter. La question fut soumise au conseil (23 mars 1659), et, après une longue délibération, il fut décidé que l'on donnerait satisfaction à la reine en permettant à la sœur Marguerite de la suivre dans ses voyages. Cette sainte fille couronna sa vie par une mort glorieuse, dont elle prit le germe en soignant les pestiférés.

[2] A la sœur Jeanne Lepeintre, 26 mars 1653.

[3] Aux sœurs Marguerite, Madeleine et Françoise à Varsovie, 19 août 1653. — Les Filles de la Charité, désireuses de témoigner à la reine leur reconnaissance, avaient élevé à Paris un jeune chien qu'elles lui conduisirent en Pologne et au sujet duquel on lit dans une lettre de saint Vincent : « Mlle Le Gras

secours n'arriva plus à propos, ni dans des circonstances plus critiques.

Une crise plus grave encore que la première venait, en effet, cette année-là même d'éclater, et, tandis que le convoi pacifique franchissait la frontière du royaume, deux armées moscovites et deux armées suédoises, dont l'une commandée par le successeur de Gustave-Adolphe en personne, y pénétraient à la fois. Cette guerre, qui en peu de mois fit du roi de Suède l'arbitre de la Pologne, et la menaçait dès lors du sort qui l'attendait cent ans plus tard, a été décrite par Bossuet en traits de flammes, dans l'oraison funèbre d'Anne de Gonzague, sœur de la reine Louise. Il y représente la Pologne « surprise et trahie, comme une proie que le lion tient dans ses ongles, tout prêt à la mettre en pièces. Ni les chevaux ne sont vites, dit-il, ni les hommes ne sont adroits que pour fuir devant le vainqueur. En même temps, la Pologne se voit ravagée par le rebelle Cosaque, par le Moscovite infidèle et, plus encore, par le Tartare qu'elle appelle à son secours dans son désespoir. Tout nage dans le sang, et l'on ne tombe que sur des corps morts. »

C'est au milieu de ces désastres que pour la pre-

« a amené à notre parloir le petit chien que l'on envoie à la « reine. Il aime tellement une des sœurs de la Charité qu'il ne « regarde seulement pas les autres..., et dès qu'elle passe la porte « il ne fait que se plaindre et n'a pas de repos. Cette petite « créature m'a bien donné de la confusion, voyant son unique « affection pour celle qui lui donne à manger, et moi si peu uni- « quement attaché à mon souverain bienfaiteur. » (9 avril 1655.)

mière fois les Filles de la Charité parurent aux camps, où la reine, confiante dans leur dévouement intrépide, les manda pour adoucir le sort des blessés. Une lettre écrite de Varsovie, pendant le siège de cette ville par le roi Charles-Gustave, porta ce fait à la connaissance de saint Vincent, qui le communiqua en toute hâte à Mlle Le Gras et à ses filles. « Je vais vous entretenir, leur dit-il, d'une chose qui vous causera sans doute une grande joie. Quoi! des filles avoir le courage d'aller aux armées! des Filles de la Charité de la maison de Paris, vis-à-vis de Saint-Lazare, aller visiter de pauvres blessés, non seulement dans la France, mais jusque dans la Pologne!... Avez-vous jamais ouï dire qu'il se soit fait chose pareille, que des filles aient été aux armées pour semblable sujet? Pour moi, je ne l'ai jamais vu! »

C'était, en effet, un spectacle inouï pour le XVIIe siècle que celui de ces jeunes Françaises soignant, sur les champs de batailles du Nord, des Polonais, des Lithuaniens et jusqu'à des Tartares à demi sauvages, dont elles ne comprenaient pas le langage. Leur histoire, depuis deux siècles, nous a rendu familière cette gloire nouvelle du christianisme; mais alors saint Vincent pouvait dire avec vérité : « Je ne sache pas qu'il se soit trouvé aucune compagnie qui ait accompli les œuvres que Dieu fait par la vôtre. »

Pendant que ses filles justifiaient ainsi partout le renom de leurs vertus, Mlle Le Gras, dans le silence de la retraite, méditait sur une fondation nouvelle

au sujet de laquelle saint Vincent l'avait consultée; car elle demeurait toujours, malgré le rôle modeste qu'elle cherchait à garder en s'effaçant, son auxiliaire nécessaire dans toutes les entreprises de sa charité. L'œuvre dont il s'agissait cette fois était un hospice d'un caractère particulier, à la création duquel les notes trouvées dans ses papiers nous font connaître la part importante qu'elle devait prendre. Conçu par la générosité d'un pieux bourgeois de Paris, qui vint soumettre son projet à saint Vincent, cet établissement, placé sous le vocable du Nom-de-Jésus, devait recevoir quarante ouvriers âgés ou infirmes, auxquels on fournirait un travail proportionné à leurs forces. Regardant l'œuvre, selon sa coutume, sous son aspect le plus large, Mlle Le Gras la juge « grande et excellente », parce qu'elle est destinée à la fois à réaliser le plan divin qui oblige « l'homme à manger son pain en travaillant, et à aider des âmes à participer éternellement aux mérites de la vie et de la mort de Jésus-Christ ». Puis, passant aux considérations pratiques, qui n'échappaient jamais à son esprit, elle recommande le choix « de métiers utiles et dont le produit soit facile à débiter, tel que celui de ferrandinier [1], de tisserand, de serger, dont l'ouvrage servira en partie à l'usage de la maison,... de boutonniers, de dentellières, de couseuses de gants qui les sachent garnir, de couturières en linge qui pourraient avoir de l'ouvrage des lingères des

[1] Ou fabricant de ferrandine, étoffe légère dont toute la chaîne était de soie, mais dont la trame n'était qu'en laine, ou même en poil, en fil ou en coton.

halles et autres, de faiseuses d'épingles, etc. » Elle demande enfin que, « pour mettre l'œuvre en bon train, on ne regarde pas à la dépense pour les outils ou les matières » premières, et exprime le désir que les personnes choisies au début « soient, s'il se peut, d'assez bonne condition, voulant bien toutefois passer pour pauvres et se donner à l'œuvre, quand ce ne serait que pour six mois, afin d'enseigner aux autres leur métier. »

Ce plan fut adopté, et une maison préparée au faubourg Saint-Laurent [1] pour abriter la fondation. Au mois de mars 1653, saint Vincent y installa vingt hommes et vingt femmes, logés en deux corps de bâtiments séparés, mais disposés de façon que les pensionnaires de chaque sexe pussent entendre, sans se voir, la même messe et la même lecture, et prendre leurs repas en commun sans se parler. Les Filles de la Charité furent chargées de présider à l'ordre intérieur, et Mlle Le Gras se réserva la comptabilité.

Quelque utile que fût en lui-même cet établissement [2], il devait l'être plus encore par la grande œuvre à laquelle il allait servir de point de départ. Sa bonne renommée ne tarda pas, en effet, à se répandre dans Paris. Les Dames de la Charité vinrent le visiter; elles en apprécièrent la merveilleuse éco-

[1] Sur l'emplacement actuel du numéro 150, rue du Faubourg Saint-Martin.

[2] Cette fondation devint plus tard l'hospice des Incurables (hommes), qui, réuni à un établissement analogue existant pour les femmes, a été récemment transféré à Ivry, près Paris.

nomie, admirèrent l'harmonie qui régnait entre ses membres, et formèrent à cette occasion un projet dont les proportions semblaient faites pour décourager les plus intrépides.

Paris, qui commençait déjà à s'étendre, était alors en proie à un mal dont se préoccupaient justement tous les esprits sérieux. Bien que sa population ne s'élevât encore qu'à sept cent mille âmes environ [1], il ne comptait alors guère moins de quarante mille pauvres [2], vagabonds et mendiants. Errant dans les rues, demandant l'aumône souvent avec l'épée au côté, volant ce qu'ils ne pouvaient obtenir, ces malheureux s'ingéniaient trop souvent à attirer les yeux du public par des infirmités contrefaites, et venaient jusqu'au pied des autels troubler la dévotion des fidèles. La nuit, ils se retiraient dans ce qu'on nommait *les Cours-des-Miracles* [3], repaires boueux et infects dont rien aujourd'hui ne peut donner une idée. Le plus considérable de ces bouges, — aux-

[1] Les appréciations varient beaucoup sur ce point. Certains auteurs donnent à Paris un million d'habitants, d'autres cinq cent mille seulement. Une évaluation assez sérieuse est celle de Vauban, cité dans le *Tableau de la population* par Brion La Tour (Paris, 1789), d'après lequel il y aurait eu à Paris quelques années plus tard, en 1694, sept cent vingt mille âmes.

[2] Collet, liv. VI, t. II.

[3] Ces cours étaient très nombreuses. Sauval nomme la *cour du roi François* et *la cour Sainte-Catherine,* rue Saint-Denis; la *cour Brisset,* rue de la Mortellerie; la *cour Gauthier,* rue de la grande Hue-Lue, et la cour de *la Jussienne,* rue de ce nom. Il y en avait aussi rue du Bac, rue Saint-Antoine, rue des Tournelles, à la butte Saint-Roch, à la Croix-Rouge, à Bonne-Nouvelle, rue des Filles-Dieu, passage du marché Saint-Honoré, etc.

quels tous du reste ressemblaient plus ou moins,— avait son entrée rue Neuve-Saint-Sauveur, au quartier Saint-Denis, et s'étendait entre le cul-de-sac de l'Étoile et les rues de Damiette et des Forges. Pour y pénétrer, il fallait parcourir d'abord un labyrinthe de ruelles hideuses, fangeuses et suspectes, puis descendre une longue pente tortueuse au bas de laquelle apparaissait une sorte de place où se dressait, dans une grande niche, une image de Dieu le Père volée sans doute en quelque église, et entourée d'une dizaine de réduits enfoncés dans le sol. Dans chacun d'eux étaient entassés pêle-mêle plus de cinquante ménages; ce qui faisait, pour cette seule cour [1], cinq cents familles et au moins trois mille habitants. Population hideuse, sans foi ni loi, sans mœurs ni sacrements, toujours en révolte contre l'Église et en guerre contre la société; « peuple d'infidèles parmi les fidèles, disait Bossuet [2], hommes morts avant la mort même,... réduits à l'état des bêtes,... chassés, bannis, errants, vagabonds. » Et comme pour faire entendre la difficulté des remèdes : « Personne, ajoute Fléchier [3], ne discernant plus les pauvres de nécessité d'avec ceux de libertinage, on ne savait, en donnant l'aumône, si l'on soulageait la misère ou si l'on entretenait l'oisiveté. » Mais « on se contentait de ces désordres, qu'on croyait impossible de corriger. »

Cependant, ce que les hommes d'État n'avaient

[1] Piganiol de la Force, op. cit.
[2] Œuvres, t. XIII, p. 248.
[3] *Oraison funèbre de la duchesse d'Aiguillon.*

pas cru possible, des femmes conçurent l'idée de l'entreprendre, et ce que n'avait pu faire la puissance de Richelieu, sa nièce résolut de le tenter. Arracher ce peuple d'infortunés à ses repaires, lui offrir un asile honnête, du travail, du pain et l'Évangile, tel fut, en effet, le dessein que la vue de l'hôpital du Nom-de-Jésus fit germer dans l'esprit de la duchesse d'Aiguillon, alors supérieure des Dames de la Charité, et de son amie Mlle de Lamoignon; dessein hardi, généreux, extraordinaire, qui n'a jamais été formé depuis, même dans notre siècle, et qui ne visait à rien moins qu'à l'extinction totale du paupérisme à Paris. Avant toutefois d'en parler à saint Vincent, elles voulurent s'en entretenir dans l'intimité avec Mlle Le Gras, sans laquelle non plus on ne songeait à rien entreprendre, et lui demander si elle ne jugeait pas cette tentative au-dessus de leurs forces. Elles vinrent donc la trouver et lui exposèrent leurs intentions. Mlle Le Gras les approuva pleinement. Sans doute, leur répondit-elle avec son bon sens ordinaire, si l'œuvre eût été exclusivement politique, les hommes seuls auraient pu l'accomplir; mais puisque la charité en est le mobile, les femmes peuvent évidemment la tenter, comme tant d'autres auxquelles elles ont déjà mis la main. Cependant, le caractère social de la mesure ne pouvant être écarté, elle insista pour que quelques hommes prudents fussent adjoints aux Dames, afin de leur servir de conseil et d'agir dans les procédures et actions de justice.

Toute hésitation ayant cessé devant ces encoura-

geantes paroles, la duchesse d'Aiguillon fit à saint Vincent, dans la plus prochaine assemblée de Charité, la première ouverture que deux de ses compagnes appuyèrent, en promettant, l'une un don de 50,000 livres, et l'autre 3,000 livres de rente. Une si gigantesque tentative effraya d'abord le saint, comme elle avait effrayé le premier président de Pomponne-Bellièvre et tout le parlement, « pressenti de bonne heure sur ce dessein [1] ; » toutefois, après huit jours de réflexion pendant lesquels il consulta Dieu dans la prière, il revint sur sa première impression et se décida à promettre son concours.

Cette approbation,— l'expérience l'avait prouvé,— était déjà une garantie de succès. Bientôt, en effet, les choses prirent une marche rapide. Saint Vincent obtint, par l'entremise de la reine, la maison de la Salpêtrière, située vis-à-vis de l'Arsenal, et qui était alors sans emploi, et renonça personnellement au château de Bicêtre, vacant depuis le départ des Enfants-Trouvés. Le cardinal Mazarin envoya 100,000 écus à titre de premier don; Pomponne de Bellièvre abandonna une créance de 20,000 écus sur la ville, tandis que les Dames continuaient à recueillir de toutes parts des sommes considérables. C'est ainsi que Mlle de Lamoignon obtint un jour 60,000 livres de Mme de Bullion, veuve du surintendant des finances, à la condition de les emporter elle-même et de lui garder le secret. La charge était si lourde

[1] Félibien et Lobineau, *Hist. de Paris.*, liv. XXIX, t. II. 1459.

que la noble quêteuse, fléchissant sous le poids, ne put rentrer à son hôtel qu'avec le secours d'un ami qui la reconnut dans la rue et lui prêta assistance.

Grâce à tous ces efforts, l'Hôpital Général s'éleva et fut bientôt célébré par tous les contemporains comme un « chef-d'œuvre[1] », comme « l'une des plus grandes créations du siècle[2] », et « le plus merveilleux ouvrage qu'ait jamais entrepris la charité la plus héroïque[3] ».

Deux ans après, les constructions étaient presque achevées, et, selon l'expression de Bossuet, *la nouvelle ville* était bâtie; M. Abelly[4], dont le nom demeurera toujours inséparable de celui de saint Vincent de Paul, en fut nommé recteur, et les douces filles de Mlle Le Gras s'y installèrent pour y attendre leurs hôtes. Malheureusement, comme il arrive souvent en ce monde, les résultats n'atteignirent pas le niveau des espérances. En vain un arrêté du Parlement, publié à son de trompe, enjoignit-il à tous les mendiants de se réunir dans la cour de l'ancienne maison de la Pitié, d'où, selon leur sexe, leur âge, leurs infirmités, ils seraient répartis entre les sept

[1] Patru, *Éloge de messire Pomponne de Bellièvre.*

[2] Fléchier, *Oraison funèbre de la duchesse d'Aiguillon.*

[3] Le P. Lalemant, *Panégyrique du Ier Président de Pomponne-Bellièvre,* 1657.

[4] Abelly, curé de l'église Saint-Josse à Paris, puis évêque de Rodez. Il a prêté son nom à la meilleure histoire peut-être qui ait été écrite de saint Vincent de Paul. L'ouvrage, qui était un travail collectif des prêtres de Saint-Lazare, parut en 1664, quatre ans après la mort du saint.

divisions dont se composait l'établissement ; la plupart d'entre eux se cachèrent au lieu d'obéir, quittèrent la ville ou se trouvèrent subitement délivrés de leurs infirmités, ce qui faisait dire plaisamment à un poète du temps :

On n'a jamais vu dans Paris
Tant de gens si soudain guéris [1].

Cinq mille cependant s'étaient rendus à l'appel. C'était déjà un succès important et le commencement d'une grande fondation. Aussi les besoins étaient-ils considérables et Bossuet, alors archidiacre de Metz, qui faisait partie des fameuses *Conférences du mardi*, instituées par saint Vincent de Paul, fut-il invité, peu d'années après, à prêcher, dans la chapelle de l'Hôpital Général, le panégyrique de saint Paul [2]. Le jeune orateur, encore peu connu à Paris, fit à cette occasion ce qu'on appellerait de nos jours un sermon de charité, et, conjurant ses auditeurs de prendre en pitié tant « d'infirmes à supporter, d'ignorants à instruire, de pauvres à soulager... Ne semble-t-il pas, s'écria-t-il, que la Providence ait voulu les unir ensemble, dans cet hôpital merveilleux, afin que leurs voix fussent plus fortes et qu'ils pussent aisément émouvoir vos cœurs ? Ne voulez-vous pas les entendre et vous joindre à tant d'*âmes saintes qui, conduites par vos pasteurs, courent au soulagement de ces misérables ?* »

[1] Jean Loret, *Muse historique.*
[2] 29 juin 1657.

Bossuet, on n'en saurait douter, en décrivant ainsi le ministère de la charité, désignait Mlle Le Gras et ses filles, sans lesquelles l'œuvre n'aurait pas été possible, et qu'il avait devant lui. Son admiration pour elles ne fit du reste que grandir. Quelques mois après, prêchant à Metz [1] à un auditoire où l'on remarquait encore huit sœurs de charité entourées de leurs pauvres: « Favorisez, mes frères, de tout votre pouvoir, répétait-il, cette confrérie qui se consacre au service des malheureux. Aidez ces filles charitables, dont toute la gloire est d'être *les servantes des pauvres malades;* » et près de cinquante ans plus tard, invoquant cette fois les vertus des filles comme un témoignage de la sainteté du père : « On ne peut taire, écrivait-il au chef de l'Église lui-même, cette compagnie de pieuses femmes qui, formées par lui (saint Vincent) au moyen de saintes règles, s'appliquent à soulager les pauvres et les malades avec tant de pureté, d'humilité et de charité, qu'elles empêchent d'oublier le fondateur et l'esprit qu'il a insufflé en elles [2]. »

Depuis deux siècles, la vérité de cette parole va s'affirmant à travers le monde. L'Hôpital Général a

1 Le 1er novembre 1657. — On appelait, à Metz, l'établissement des sœurs : La charité aux bouillons. (Floquet, *Études sur Bossuet,* t. I, p. 503.)

2 « Neque licet conticere de piarum feminarum cœtu quæ ab ipso sanctissimis Regulis informatæ pauperibus et ægrotis sublevandis tanta castitate, humilitate, charitate serviunt, ut sui Institutoris, ab eoque insiti spiritus oblivisci non sinant. » (Lettre au pape Clément XI, pour lui demander la béatification de saint Vincent, 2 août 1702.)

disparu ; mais partout où il y a une sœur de la charité, le pauvre se souvient de Vincent de Paul. Puisse-t-il apprendre à vénérer aussi celle qui eut pour lui un cœur de mère et qui revit dans ses filles pour l'aimer encore, pour le servir et le consoler !

CHAPITRE XIV

1655

Approbation donnée par l'Ordinaire de Paris à la Compagnie des Filles de la Charité. — Séance d'établissement. — Esprit que Mlle Le Gras inspire à ses filles. — Sagesse de son gouvernement.

Nous touchons à une époque décisive pour les Filles de la Charité. Nous allons voir, en effet, leur société prendre pied dans l'Église, non comme un ordre religieux, — saint Vincent tiendra toujours à lui conserver son caractère séculier et son cachet paroissial, — mais comme une institution sainte et distincte, ayant sa vie propre, sa raison d'être spéciale, et occupant une place dont nous pouvons mesurer l'importance en considérant le vide que produirait dans le monde sa disparition. C'est à cette heure enfin que Mlle Le Gras, par son initiative et sa fermeté, va nous apparaître plus réellement encore comme la fondatrice de la Compagnie.

Le lecteur se souvient sans doute de la double démarche faite en 1646, par saint Vincent, auprès de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité civile, et

des événements qui l'avaient suivie : l'approbation donnée par le coadjuteur, les lettres patentes accordées par le roi, et la perte de toutes les pièces qui se rapportaient à cette affaire. On n'a point oublié non plus l'impression pénible produite sur l'esprit de Mlle Le Gras par la pensée que, grâce à la teneur de ces documents, l'heure viendrait peut-être où les Filles de la Charité, soustraites à la conduite du supérieur de la Mission, verraient se briser le lien spirituel qui avait fait leur force jusque-là. Sa crainte ne s'était pas dissipée, et, plusieurs fois depuis, elle en avait fait part à saint Vincent. Mais un jour, étant en oraison, elle vit clairement, « dans une lumière toute particulière, dit-elle, et accompagnée d'une grande paix et simplicité, » que la Providence avait donné à la Mission la conduite spirituelle et temporelle des Filles de la Charité, que la lui retirer serait agir contre la volonté et sans souci de la gloire de Dieu, et que mieux vaudrait dans ce cas la suppression de la Compagnie elle-même.

Elle crut devoir communiquer cette lumière à saint Vincent, et, pour donner une forme plus nette et plus précise à sa pensée, elle la lui exprima par écrit, en ajoutant : « Ne vous semble-t-il pas, comme à moi, que Dieu vous a dit, en la personne de saint Pierre, que c'était sur votre Charité, mon très honoré Père, qu'il voulait édifier la compagnie? » Sa conviction était désormais inébranlable, et elle chercha à la répandre autour d'elle. Il semble même assez probable que, tournant ses regards vers

le Saint-Siège, elle ait sollicité une démarche de la reine, soit peut-être par l'intermédiaire d'une de ses dames d'honneur, Mlle Danse, qui faisait partie de la Charité, soit par la duchesse d'Aiguillon, que la souveraine traitait en amie. On aurait peine autrement à expliquer l'existence, dans les archives de la maison de Rome, d'une lettre d'Anne d'Autriche, dans laquelle les idées de la fondatrice se reconnaissent tout entières. La princesse, après avoir rappelé au pape l'origine des confréries de la Charité, l'établissement à Paris et les développements d'une congrégation de « veuves et filles des champs qui s'appellent servantes des pauvres, et sont dressées à cet office par *une bonne et vertueuse veuve* », manifeste la crainte que la dépendance spéciale de l'archevêque de Paris ne soit de nature à éveiller la méfiance de quelques évêques. L'œuvre, ajoute-t-elle, ayant été commencée par le général de la congrégation de la Mission, et Mgr de Paris l'en ayant institué le directeur pendant sa vie, ne conviendrait-il pas à Sa Sainteté d'assurer la permanence de cette organisation, en nommant directeurs perpétuels de la confrérie des Filles de la Charité le supérieur général de la Mission et ses successeurs en la même charge? Nous ignorons quel fut le sort de cette lettre. Quoi qu'il en soit, la question était posée, et pendant les années qui suivirent Mlle Le Gras ne cessa, avec une persévérance qui ne se démentit pas, d'appeler sur ce point l'attention de saint Vincent. S'armant enfin de « cette liberté pleine de confiance avec laquelle la divine

Providence me fait, lui disait-elle, vous parler en toutes occasions..., depuis vingt-six ans que sa miséricorde m'a mise sous votre conduite », elle lui adressa un jour[1] une sorte de mémoire, dans lequel elle cherchait à lui démontrer une dernière fois la nécessité urgente de faire reconnaître définitivement la Compagnie. Après lui avoir humblement exposé, en effet, qu'un des principaux moyens d'affermir l'œuvre était de la pourvoir dès maintenant « d'une directrice de meilleur exemple qu'elle »; elle insistait sur la nécessité de répandre davantage parmi les sœurs les règles écrites, afin qu'elles devinssent de plus en plus la nourriture vivante de la congrégation. Enfin, disait-elle, « la faiblesse et la légèreté de l'esprit ont besoin d'être aidées par la vue de quelque établissement solide qui rassure les vocations chancelantes, et le fondement de cet établissement, sans lequel il semble impossible à la Compagnie de subsister et de rendre à Dieu la gloire qu'il attend d'elle, c'est d'être érigée sous l'entière soumission et dépendance du supérieur des prêtres de la Mission. Il faut qu'elle soit agrégée à leur Compagnie, qu'elle participe au bien qui s'y fait, et vive de l'esprit qui l'anime... »

Ces pensées, qui tant de fois déjà s'étaient échappées de sa plume, et qui, plus elle avançait vers le terme de sa vie, s'identifiant à son âme, semblaient la voix de Dieu en elle, finirent par persuader saint

[1] M. Maynard, qui n'en a eu sous les yeux, sans doute, qu'une copie incomplète, place ce document en 1646 : c'est une erreur. il porte la date du 5 juillet 1651.

Vincent. Il comprit la loi providentielle en vertu de laquelle « les mêmes moyens que Dieu emploie pour donner l'être aux choses lui servent pour les conserver », et vit dans l'exemple du Sauveur « prenant soin des saintes femmes qui administraient » à sa suite « les vivres aux fidèles », et participaient, pour ainsi dire, « aux fonctions apostoliques, » une autorisation pour ses missionnaires de diriger les Filles de la Charité, « appliquées comme eux au salut et soulagement du prochain [1]. » Aussi se décida-t-il enfin à rédiger une seconde requête et à demander au cardinal de Retz, archevêque de Paris, alors à Rome, une approbation nouvelle de la compagnie, de ses statuts et de ses règlements, avec le pouvoir, pour lui et ses successeurs, de la conduire, sous l'autorité des archevêques de Paris. La requête fut accueillie, et, le 18 janvier 1655, le cardinal érigea les Filles de la Charité en compagnie, approuva leurs règlements, et les mit définitivement sous la direction de la Mission. « Reconnaissant, » disait le prélat, car il importe de citer textuellement un acte aussi décisif pour l'avenir, « la bénédiction que Dieu a accordée jusqu'ici au soin et travail que notre cher et bien-aimé Vincent de Paul a pris pour faire réussir ce pieux dessein, nous lui avons derechef confié et commis, et par ces présentes confions et commettons la conduite et direction de la susdite société et compagnie sa vie du-

[1] Lettre de saint Vincent à M. de la Fosse, prêtre de la Mission.

rant, et après lui à ses successeurs, les supérieurs généraux de la congrégation de la Mission. »

La destinée de l'œuvre était désormais fixée, et Mlle Le Gras, au comble de ses vœux, avait réussi par ses infatigables efforts à conserver à ses filles le bienfait d'une autorité qui seule pouvait assurer, avec l'unité de l'action, l'immutabilité du but.

Il ne restait plus qu'à leur annoncer cette grande nouvelle. Le 30 mai suivant [1], saint Vincent réunit à cet effet les sœurs en conférence, et leur fit part de ce qui venait de s'accomplir [2].

« Jusqu'à présent, mes filles, leur dit-il, vous avez travaillé de vous-mêmes, sans autre obligation de la part de Dieu que celle de satisfaire à l'ordre qui vous était prescrit, et à la manière de vie qui vous était donnée. Jusqu'à présent, vous n'avez pas été un corps distinct et séparé du corps des dames de la confrérie de la Charité [3]; mais

[1] Dans le recueil imprimé en 1845, cette conférence porte la date du 30 mai, sans l'indication de l'année 1655; mais le doute à cet égard ne semble pas possible. Non seulement il ressort du texte qu'elle eut lieu peu de temps après l'approbation du cardinal, mais saint Vincent dit aux Filles de la Charité qu'elles pratiquent leurs règles depuis 25 ans; or, si l'on considère que la Compagnie a pris naissance en 1630, on arrive encore et nécessairement à la date de 1655.

[2] La conférence que cite M. Maynard, comme ayant été tenue par saint Vincent à cette occasion, n'est qu'un composé de plusieurs conférences de dates différentes qu'il a cru pouvoir réunir. Nous nous sommes reporté au texte original dont nous reproduisons les fragments ici.

[3] Elles en étaient si peu séparées que jusqu'à la fin de l'année 1654 saint Vincent avait songé à leur donner pour supé-

maintenant Dieu veut que vous soyez un corps particulier qui, sans être totalement séparé, ne laisse pas cependant d'avoir ses exercices et ses fonctions particulières. Il veut aussi vous lier d'une manière plus étroite par l'approbation qu'il a permis d'être donnée de votre manière de vie et de vos règles par Mgr l'archevêque de Paris. »

Le saint lut alors le texte de la requête qu'il avait présentée et de l'approbation qu'il avait obtenue; puis il commença la lecture des statuts et des règles, en l'entremêlant de commentaires.

« Le premier article de vos statuts dit donc, poursuivit-il, que la compagnie sera composée de veuves et de filles, qui éliront l'une d'entre elles pour être leur supérieure pendant trois ans; que cette même (supérieure) pourra encore être continuée pendant trois autres années consécutives, mais non plus. Ceci, bien entendu, n'aura lieu qu'après le décès de Mademoiselle. »

A ces mots, Mlle Le Gras se jeta à genoux, et supplia saint Vincent de ne pas suspendre l'application de la règle, et de la délivrer dès lors d'une charge dont elle était indigne; mais le saint s'empressa de la faire rasseoir, et, se refusant absolument à entrer dans ses sentiments, exprima le désir que Dieu la laissât encore à ses filles de longues

rieure, au cas où Mlle Le Gras viendrait à leur manquer, une des dames de l'Hôtel-Dieu, et qu'à la même époque, en Pologne, il était question de les mettre sous la direction d'une personne qui vivait dans l'intimité de la reine et l'aidait dans ses bonnes œuvres, Mlle de Villers.

années. « Il conserve ordinairement, ajouta-t-il, par des moyens extraordinaires ceux qui sont nécessaires à l'accomplissement de ses œuvres, et, si vous y prenez bien garde, Mademoiselle, il y a plus de dix ans que vous ne vivez plus, au moins de la manière ordinaire. »

Et il reprit : « Votre confrérie portera le nom de Sœurs de la Charité, servantes des pauvres malades. Oh! quel beau titre!... la belle qualité!... C'est autant que si on disait *servantes* de Jésus-Christ, puisqu'il répute fait à lui tout ce qui est fait à ses membres. Il n'a d'ailleurs fait autre chose que de servir les pauvres. Conservez donc, mes filles, conservez avec soin le titre qu'il vous donne; il est le plus beau et le plus avantageux que vous puissiez jamais avoir. »

Il acheva alors la lecture des règles et ajouta : « Ce que vous venez d'entendre, mes filles, n'est-ce pas ce que vous faites depuis vingt-cinq ans? Vous l'avez fait sans qu'il vous le fût ordonné, au moins d'une manière expresse; car le feu pape me l'avait bien recommandé; maintenant vous le ferez parce qu'il vous est enjoint. Je vous ai dit autrefois que celui qui entre dans un vaisseau pour faire un long voyage doit accepter toutes les lois de la navigation qui s'y observent, autrement il est en grand danger de périr. Il en est de même des personnes qui sont appelées de Dieu pour vivre en communauté; elles courent grand risque de se perdre si elles n'en observent pas les règles. Par la miséricorde de Dieu, je crois qu'il n'y en a pas une parmi vous qui ne soit

dans le dessein de les pratiquer. Mais cela est-il bien vrai? Êtes-vous toutes dans cette disposition?

— Oui, mon Père, » s'écrièrent toutes les filles en se mettant à genoux.

« Lorsque Moïse donna la loi de Dieu au peuple d'Israël, reprit saint Vincent, le peuple était à genoux comme je vous y vois maintenant. J'espère que sa miséricorde infinie secondera vos désirs en vous donnant la grâce d'accomplir ce qu'il demande de vous. Mes filles, ne vous donnez-vous pas à lui de tout votre cœur pour vivre dans l'observance des saintes règles qu'il a voulu vous faire donner?

— Oui, mon Père.

— Ne voulez-vous pas de tout votre cœur y vivre et y mourir?

— Oui, mon Père. »

Un assaut touchant d'humilité entre le père et les filles interrompit ce dialogue. Plusieurs sœurs s'accusèrent tout haut des fautes qu'elles avaient commises contre les règles, et en demandèrent pardon; et le saint, se confondant à son tour devant elles: « Je prie Dieu, mes chères filles, je le prie de tout mon cœur qu'il vous pardonne tous vos manquements; et moi, misérable qui ne garde point les miennes, je lui demande pardon, et à vous aussi, mes filles. Que de fautes j'ai faites à votre égard en ce qui concerne votre œuvre! Je vous prie de demander à Dieu qu'il m'en fasse miséricorde, et pour cela je prierai Notre-Seigneur Jésus-Christ de vous donner lui-même sa bénédiction, et je n'en prononcerai pas les paroles aujourd'hui, parce que

les fautes que j'ai faites envers vous m'en rendent indigne. Je prie donc Notre-Seigneur que ce soit lui. »

« Ici, continue la relation, M. Vincent baisa la terre. Mademoiselle et toutes les sœurs, vivement affligées de ce que leur Père se refusait à leur donner sa bénédiction, l'en prièrent avec tant d'instances, qu'il leur accorda enfin cette grâce : « Priez donc Dieu, mes chères filles, répondit-il, de ne point regarder à mon indignité ni aux péchés dont je suis coupable, mais qu'il me fasse miséricorde, et qu'il répande ses bénédictions sur vous en même temps que j'en prononcerai les paroles ; » et, élevant la voix, il répéta dans le langage majestueux de l'Église la formule consacrée : *Benedictio Dei omnipotentis Patris, et Filii et Spiritus sancti, descendat super vos et maneat semper. Amen.* Ainsi se termina cette séance mémorable entre toutes dans les annales de la compagnie. »

Deux mois après, le 8 août 1655, une nouvelle réunion, composée de presque toutes les sœurs qui se trouvaient alors à Paris, était convoquée dans le parloir de la communauté. Elle était destinée à faire un acte solennel d'établissement, et à désigner les officières. A cet effet, saint Vincent fit faire une seconde lecture des règles et de l'approbation du cardinal ; puis, après avoir déclaré qu'au lieu de faire procéder à l'élection à la pluralité des voix, comme l'ordonnaient les statuts, il jugeait nécessaire, pour la première fois, d'agir directement, il fit connaître les choix arrêtés dans son esprit. S'adressant d'abord à Mlle Le Gras, il lui de

manda d'exercer jusqu'à la fin de sa vie les fonctions de supérieure et de directrice, comme elle l'avait fait depuis le commencement avec la bénédiction de Dieu et par sa miséricorde. Il nomma ensuite Julienne Loret première assistante, Mathurine Guérin seconde assistante et trésorière, et Jeanne Gressier dépensière ou économe.

On dressa alors sur parchemin un procès-verbal, que l'on peut voir encore aujourd'hui dans les Archives nationales; la fondatrice, les officières et une trentaine de Filles qui savaient écrire y apposèrent leur nom, et saint Vincent, qui voulut signer le dernier, le scella du sceau de la Compagnie [1]. Un souvenir fut donné à celles qui, absentes de corps, étaient présentes de cœur à la réunion, et l'on écrivit à la suite des signatures les noms de toutes les sœurs dont se composait la compagnie. Enfin M. Portail, qui depuis plusieurs années remplissait les fonctions de directeur, fut confirmé dans sa charge.

L'œuvre était désormais assise; mais saint Vincent n'entendait nullement ralentir sa sollicitude et diminuer ses soins. Bien qu'octogénaire, il continua à veiller, jusqu'à l'année qui précéda sa mort, sur l'instruction de ses filles, les rassemblant presque chaque semaine, et leur expliquant sans se lasser, dans leur ensemble et leur détail, ces règles

[1] Ce sceau, semblable à celui de saint Vincent que l'on conserve au musée des reliques de la Mission, représente Jésus-Christ les bras étendus comme pour accueillir ceux qui viennent à lui. Plusieurs lettres de Mlle Le Gras en portent encore l'effigie.

qui devaient être pour elles l'élément de la force et le gage de la stabilité.

Nous avons parlé ailleurs, à l'occasion de leurs débuts, de ces admirables conférences qui, depuis plus de vingt ans, réunissaient à certains jours les filles autour de leur père, et dont la physionomie a été si fidèlement rendue par Mlle Le Gras [1]. Mais il est des choses et des œuvres auxquelles on ne peut porter la main sans en déflorer la fraîcheur, et résumer ces conférences, extraire de ces entretiens certains passages en laissant de côté ou mutilant les autres, serait une entreprise téméraire et comme une sorte de sacrilège. Ce n'est qu'en lisant le texte lui-même qu'on peut entrevoir la charité avec laquelle saint Vincent se mettait à la portée de ses filles par des explications répétées, par des comparaisons familières, des exemples tirés de la vie des personnes qu'il avait connues, depuis le roi Louis XIII jusqu'à un pauvre laboureur des montagnes d'Auvergne, et depuis le cardinal de Bérulle jusqu'à Mme de Chantal, qu'il désigne sous le nom d'« une sainte dame ». Il est presque impossible aussi de se faire une juste idée, sans les voir en acte, de l'humilité de Mlle Le Gras, s'effaçant toujours,

[1] C'était toujours elle, en effet, qui se réservait le soin de les reproduire, se faisant seulement aider en cas de besoin par la sœur Élisabeth Hellot, puis, après la mort de celle-ci, par Julienne Loret ou Mathurine Guérin; et elle tenait tant à leur caractère original de simplicité qu'elle ne consentit jamais à les laisser retoucher par un des prêtres de Saint-Lazare, lequel s'offrait pour ce travail.

ne donnant son avis que lorsque saint Vincent l'y invite par cette formule : « Mademoiselle, vous plaît-il de nous dire vos pensées? » et alors se levant comme les autres sœurs pour lui répondre; ni rien ne saurait reproduire la naïveté touchante avec laquelle les filles rendent compte de l'oraison qu'elles ont faite sur le sujet indiqué pour la conférence, ni leur simplicité lorsqu'elles se demandent réciproquement pardon des fautes et des mauvais exemples dont elles se croient coupables. Nous nous bornerons donc à renvoyer au texte ceux de nos lecteurs qui seront assez heureux pour pouvoir y recourir.

Ces instructions, ces conseils, Mlle Le Gras s'efforçait de les rappeler et de les faire comprendre dans les petites conférences qu'elle donnait chaque semaine aux sœurs de la maison-mère, en prenant pour sujet l'Évangile du jour, ou, plus souvent encore, un point de la règle, « de cette règle, disait-elle, qui suffit pour faire de nous des saintes[1]. » Elle s'en inspirait dans ses entretiens particuliers, les communiquait aux sœurs des paroisses qui, tous les mois, une fois au moins, venaient la voir et lui rendre compte de leurs emplois, et dans ses lettres très multipliées en faisait part aux absentes.

L'intelligence et l'estime de leur vocation, c'était ce qu'elle cherchait à faire pénétrer avant tout dans l'âme de ses filles : « Votre esprit, leur disait-elle, consiste à aimer Notre-Seigneur, à l'honorer comme

[1] « Recueil de quelques avertissements que Mlle Le Gras, notre très honorée mère, nous a donnés. » (Arch. de la Mission.)

la source et le modèle de toute charité et à lui rendre, en la personne des vieillards, des enfants, des malades, des prisonniers, tous les services dont vous serez capables... Quand je songe au bonheur de vous toutes, j'admire que la Providence vous ait choisies[1]... Que pouviez-vous désirer sur la terre pour votre salut, que vousn 'ayez pas? Vous êtes appelées de Dieu pour employer toutes vos pensées, paroles et actions à sa gloire[2]. » Pour correspondre à cette vocation, les Filles de la Charité doivent travailler avec ardeur à leur perfection, joindre à leurs emplois extérieurs les exercices intérieurs de la vie spirituelle, se souvenir que, bien que n'étant ni ne pouvant devenir religieuses, elles doivent mener une vie aussi parfaite au moins que celle des plus saintes professes dans leurs monastères, faisant leur cloître, — « cloître d'obéissance et non de pierres[3], » — des rues de Paris ou des chemins de villages, et veillant d'autant plus sur elles-mêmes que dans le monde elles sont plus exposées. Elles doivent être « des filles fortes », avoir « un grand cœur qui ne trouve rien de difficile..., un cœur tout ouvert », et en même temps être « toutes suaves et toutes douces » et n'appporter rien de contraint dans leurs rapports ni rien d'affecté dans leur démarche. Saint Vincent d'ailleurs leur a recommandé, et Mlle Le Gras leur répète d'avoir « la vue modérément baissée; car, par l'excès de leur modestie, elles pour-

[1] Lettre à la sœur Claude Brigitte, sans date.
[2] Lettre à la sœur Nicole Haran, 30 août 1659.
[3] Lettres aux sœurs de Richelieu, sans date.

raient effrayer les personnes du dehors au service desquelles elles sont destinées, et ne leur feraient pas le bien dont une gaieté modeste les rend capables [1]. »

Toutes dévouées au prochain, elles « regarderont plus les intérêts des personnes avec lesquelles elles agissent que les leurs, non pas même ceux de la Compagnie; c'est ce que leur a enseigné leur très honoré père, après l'avoir appris de Jésus crucifié [2]. » Tel est le principe général. Mais le prochain est un terme multiple; il comprend à la fois les pauvres, les Dames de la Charité, les administrateurs des hôpitaux, le confesseur, le médecin, les personnes du monde, les compagnes; les sœurs ont, envers tous, des devoirs nombreux et divers. Mlle Le Gras y revient sans cesse, distinguant, nuançant, adaptant, avec son tact parfait, les préceptes aux besoins et les conseils aux circonstances, n'en faisant pas, il est vrai, un corps de doctrines, mais les répandant avec abondance dans tous ses écrits. C'est là que nous essayerons d'en recueillir fidèlement la substance, attentif à n'être que l'écho de sa parole et conservant même le plus souvent possible les termes dans lesquels elle formulait sa pensée.

Les pauvres avant tout! Une vraie Fille de la Charité est à Dieu pour leur service; partant elle doit préférer leur commerce à celui des riches, laisser même, pour voler à leur secours, l'oraison et les rè-

[1] Recueil des Conférences.

[2] Lettre de M[lle] Le Gras à la sœur Anne-Élisabeth, à Montreuil-sur-mer.

gles; « mais en la manière qu'il faut et non selon sa propre volonté [1]. » Elle doit les servir avec patience et humilité, douceur et respect, comme les membres de Jésus-Christ et comme *ses seigneurs*, bien ménager et être très exacte à ne s'approprier en rien l'argent qui lui a été confié pour eux.

Vis-à-vis des Dames qui se sont enrôlées dans « la Charité », il faut se montrer pleines d'égards, les « honorer comme mères de nos maîtres, les pauvres », et se souvenir « qu'elles nous obligent extrêmement de nous souffrir avec elles pour les servir, mais recevoir leurs visites comme faites aux malades, dans les salles et non dans les chambres, et ne pas se lier d'attache avec elles, de crainte de perdre le temps. » La déférence n'est pas moins commandée envers les administrateurs. Il faut se garder de donner lieu à être accusées par eux d'arrogance ou de suffisance, car « vous n'avez, dit Mlle Le Gras à ses filles, aucun pouvoir; vous êtes sujettes à tous, les dernières de tous. » Quant aux prêtres, il faut leur parler avec un grand respect, — jamais ailleurs que dans les églises ou à la porte de la maison, — et avoir soin de ne pas abuser de leur bonté. La règle veut que les sœurs envoyées dans une paroisse aillent, dès leur arrivée, demander à genoux la bénédiction du curé, et elles doivent traiter le confesseur « comme l'envoyé de Dieu », le regardant toujours « avec la même vénération presque que lorsqu'il est au saint autel. » De là la nécessité

[1] Lettre à la sœur Jeanne Lepeintre.

de surmonter les difficultés ou les répugnances qu'on peut avoir pour s'ouvrir à lui. « Souvenez-vous, » lit-on dans une lettre à la sœur Jeanne Lepeintre, « de la grande sainte Thérèse, qui avait souvent besoin d'avis et bien d'autres affaires que vous, et qui demandait tout librement, avec humilité et simplicité, des avis aux personnes que la Providence lui envoyait pour directeurs, se contentant du nécessaire, laissant le reste à la conduite de Dieu. » — « Ce n'est pas, cependant, est-il dit ailleurs, que les sœurs ne puissent de temps en temps recourir à un confesseur extraordinaire, mais rarement dans l'année; notre très honoré Père nous a bien averties, en sa dernière conférence, du danger de ces petits amusements. »

Le monde ne doit pas être fréquenté sans des raisons pressantes. « Il nous reproche quelquefois, écrit M[lle] Le Gras, de manquer à certains égards que nous ne lui devons pas; mais il s'édifie ensuite quand il voit que c'est par vertu qu'on y manque, tandis qu'il remarque fort bien celles qui se laissent gagner à ses applaudissements... » Les sœurs éviteront donc toutes les visites inutiles; elles ne devront pas se plaire, selon la pittoresque expression de leur mère, à *villoter*; mais elles préféreront à toute société celle de leurs compagnes. « Tous vos entretiens et toutes vos consolations, — si vous pouvez en avoir d'autres qu'avec Notre-Seigneur, — se doivent trouver entre vous. »

Sur ce point, M[lle] Le Gras est intarissable et multiplie à l'infini les recommandations; car c'est là

surtout que doit s'exercer ce qu'elle appelle *notre chère vertu, la cordialité*[1]. Sérénité du visage, sourires modestes, mots gracieux échangés par les sœurs lorsqu'elles se rencontrent, empressement à accepter les avis d'une compagne ou à faire ce qu'elle désire, sont autant de moyens que la sage directrice suggère à ses filles pour resserrer leurs liens. « La bénédiction de Dieu, à son avis, se reconnaît avant tout au support, à la cordialité..., si nécessaires pour être dans l'union des parfaites Filles de la Charité[2].»—« Si l'humilité, la simplicité et la charité que donne le support sont bien établies entre vous, dit-elle ailleurs, votre petite compagnie sera composée d'autant de saintes que vous êtes de personnes; » et une autre fois : « Je vous vois, ce semble, dans une grande paix et dans cette union qui consiste à se communiquer l'une à l'autre ce que vous avez fait étant séparées, à vous dire où vous allez quand vous sortez, l'une par obligation de soumission et l'autre par obligation de support et de complaisance, etc... » Ces conseils reviennent presque à chaque page, sans que Mlle Le Gras ait à se plaindre toutefois de ne pas les voir observer avec assez de fidélité. Elle se réjouit, au contraire, du spectacle qu'offre la communauté : « Dieu soit béni de la bonne intelligence et sainte paix qui est entre vous ! c'est ainsi qu'il faut vivre pour être Fille de la Charité. »

[1] Lettre à la sœur Jeanne Lepeintre, 13 janvier 1650.
[2] Lettre à la sœur Madeleine, à Angers, 16 mars 1645.

Mais, attendu que, selon la réflexion de saint Vincent, « on n'a ordinairement d'affection que pour les choses qui ont quelque rapport à nous, » les sœurs devront conserver soigneusement, comme un symbole d'unité, tous les usages de la maison-mère, où elles reviendront de temps en temps d'ailleurs, pour se retremper dans l'esprit de la Compagnie. C'est ainsi, pour ne citer qu'un détail, que les sœurs envoyées à Arras ayant demandé un jour la permission de porter des capes à l'instar des femmes du pays où, avec leur petite coiffe, elles semblaient « étranges et comme venues de l'autre monde », il leur fut répondu de bien s'en garder; que les étrangers ne changeaient pas leurs habits lorsqu'ils arrivaient en un lieu où l'on s'étonnait de les voir vêtus de la sorte; que les Polonais, par exemple, étaient bien venus à Paris habillés à leur mode, pour chercher leur reine, et que personne ne l'avait trouvé mauvais. La nourriture ne sera pas moins uniforme, dans sa simplicité, et le vin en sera généralement exclu. « Les Turcs, qui n'en boivent pas, » disait saint Vincent, sans doute par une réminiscence de sa captivité, « se portent mieux qu'on ne le fait ici. » La singularité ne doit pas exister davantage dans les livres de dévotion, qui sont peu nombreux : « L'*Imitation de Notre-Seigneur* avec une paire d'heures [1], le règlement et la *Philothée;* voilà la bi-

[1] « Nos premières et saintes sœurs... se contentaient de la parole et de l'*Imitation de Notre-Seigneur* avec une paire d'heures. » (Circulaire du 1er mars 1738.)

bliothèque des sœurs[1]. ... Le chapelet, voilà leur bréviaire. » — « Je vous envoie, écrit un jour Mlle Le Gras, une paire d'heures de la sorte que nous nous en servons ici. Il nous faut en tout accommoder des choses plus approchantes que nous pouvons de notre vocation (c'est-à-dire) de la sainte pauvreté de Notre-Seigneur et de sa Mère. »

La pauvreté, c'est, en effet, pour la fondatrice « la base de la Compagnie », et elle la recommande avec instances à ses filles. « Une des choses qu'elle souhaitait le plus, disait une de celles-ci, c'était que la Compagnie se maintînt, après sa mort, dans cet esprit de pauvreté et de frugalité qu'elle jugeait nécessaire pour sa conservation. » Aussi, pour ne parler que de l'habitation, rappelle-t-elle à celles qui se trouvent installées dans « une belle maison, qu'elles n'y ont que le vivre et le couvert », et à celles qui doivent préparer elles-mêmes leur demeure, de « faire choix d'un logement de pauvres filles[2]. » Enfin lorsque, peu d'années avant sa mort, elle se verra obligée de construire une annexe à sa maison, elle aura soin d'écrire à son architecte : « Il est absolument nécessaire que ce bâtiment paraisse à la villageoise et le moins spécieux qu'il se pourra..., car la Compagnie, pour durer, doit paraître en toutes choses pauvre et humble. »

Mlle Le Gras ne se bornait pas, du reste, à des conseils généraux, dont, nous nous hâtons de le

1 Lettre de Mlle Le Gras.
2 Lettre datée du 4 octobre 1639.

dire, nous n'avons pas eu la prétention de donner ici un aperçu complet; elle avait pour chacune de ses filles une direction spéciale variant avec les caractères et les dons naturels, qu'elle se gardait de négliger et estimait « un grand moyen donné par Dieu de bien faire [1] ». Très exigeante, si l'on peut ainsi parler, envers les âmes chez lesquelles elle découvrait un appel à la perfection, elle montrait envers les faibles une patience et une indulgence qui étonnaient souvent autour d'elle, mais que justifiait presque toujours, dans la suite, l'amélioration de celles qui en avaient été l'objet. Que de sœurs, disait-on, elle avait amenées au bien, qui semblaient incorrigibles! Que d'autres elle avait reçues dans la Compagnie, qu'on ne supposait pas capables d'en accomplir les devoirs [2]!

Dieu lui avait donné un grand discernement des esprits, et des lumières que des hommes éminents, tels que l'abbé de Vaux, ne dédaignaient pas d'invoquer à l'occasion pour leur propre conduite [3]. Elle-même se rendait compte de ce don divin et disait qu'elle pensait « voir clairement les dispositions intérieures du prochain, particulièrement de la Compagnie » ; mais, dans son humilité, elle n'y trouvait qu'un défaut dont elle s'accusait. A l'occasion d'une retraite, on la voit s'interroger sur « le remède à ap-

[1] Lettre de la sœur Mathurine Guérin à la sœur Marguerite Chétif.
[2] Ibid.
[3] Lettre de Mlle Le Gras à l'abbé de Vaux, 10 mars 1643.

porter à son activité à reconnaître les défauts, à les reprendre et à s'en inquiéter? » Elle aimait qu'on vînt à elle simplement et facilitait l'ouverture de cœur à celles qui étaient éprouvées; mais souvent aussi, assurait une de ses filles[1], sans en attendre l'aveu, elle leur révélait leurs propres faiblesses, tout en usant alors des ménagements que la prudence exigeait.

Cette qualité par excellence des fondateurs, elle la possédait au plus haut degré. Saint Vincent de Paul déclarait n'avoir jamais rencontré de personne plus prudente, et dans une assemblée tenue quelques mois avant sa mort[2], il ne put s'empêcher de louer publiquement, en sa présence, la sagesse de son gouvernement. Il ne craignit pas d'avancer, en effet, qu'aucune communauté dans Paris n'était en aussi bon état que celle des Filles de la Charité, et, comme elle, sans aucune dette; seules entre toutes, elles ne demandaient aucun apport, et, tandis que les Filles de Sainte-Marie devaient fournir douze ou treize cents livres, elles n'avaient d'autre dot que les pauvres et la Providence. Cependant, faisait-il remarquer, la Compagnie ne cessait de prospérer, et Mlle Le Gras avait encore trouvé moyen, malgré les dépenses d'une construction récente, de lui assurer par sa seule économie quelques rentes sur les coches et quelques autres ailleurs. Saint Vincent aurait pu ajouter qu'elle avait obtenu

[1] Conférence sur les vertus de Mlle Le Gras.
[2] Le 31 juillet 1659.

ces résultats sans se départir jamais des règles de désintéressement qu'il lui avait implicitement tracées, un jour, en lui conseillant de ne pas réclamer le payement d'une dette contractée par une aussi grande dame que la duchesse de Mortemart[1].

La prudence qui dirigeait si heureusement Mlle Le Gras quand la subsistance matérielle de sa communauté était seule en jeu, devait à plus forte raison inspirer sa conduite lorsqu'il s'agissait de cette autre et suprême condition d'existence de toute société religieuse, le maintien des règles et l'unité de la direction. Nous n'en citerons que deux exemples, dont le premier nous sera fourni par un incident grave qui attrista pendant plusieurs mois l'hôpital de Chars, près de Pontoise, où les sœurs avaient été établies par la Présidente de Herse. Au bout de quelques années d'exercice, elles se trouvèrent en présence d'un curé janséniste qui, après leur avoir enlevé leur confesseur, leur refusait ostensiblement la communion et voulait les contraindre, sous la menace d'une pénitence publique à la porte de l'église, à diverses pratiques opposées aux règles de la Compagnie, telles que la réception des étrangers dans l'intérieur de leur maison et l'usage envers les enfants qu'elles instruisaient de moyens correctifs

[1] Il s'agissait de la dépense d'une de ses filles, Athénaïs, plus tard marquise de Montespan, laquelle, vers l'âge de 15 ans, fit un petit séjour dans la maison des Filles de la Charité. Saint Vincent prit occasion du dommage qu'elles eurent à subir dans cette circonstance, pour leur conseiller de n'avoir jamais de pensionnaires riches. (Assemblée du 22 mars. Manuscrit inédit.)

justement bannis de leurs écoles. Mlle Le Gras patienta d'abord et essaya de diverses mesures destinées à assurer la tranquillité et la liberté des sœurs; mais bientôt, malgré le danger de déplaire à une de ses plus chaudes protectrices, redoutant pour ses filles la contagion de doctrines et de maximes contraires à l'esprit de l'Église et à celui de la Compagnie, elle finit par les rappeler[1]. Le second exemple est plus frappant encore, car le soin jaloux qu'elle prenait de conserver l'intégrité des règles l'amena à soutenir son autorité et ses droits en face de M. Portail lui-même, qui lui sembla les méconnaître en une circonstance sur laquelle les détails nous font défaut. Leurs lettres[2] sont là heureusement pour attester du moins la fermeté prudente et respectueuse de la fondatrice, en même temps que l'humilité du directeur des Filles de la Charité, et leur commun désir de mettre fin à un différend qui n'altéra jamais d'ailleurs la cordialité de leurs rapports. La prudence, que Mlle Le Gras pratiquait avec une si grande perfection, n'était pas cependant le cachet spécial qu'elle voulait imprimer à la communauté : « Je ne sais si je me trompe, disait-elle, mais il me semble que Notre-Seigneur voudra toujours plus de confiance que de prudence pour maintenir la Compagnie, et que cette même

[1] Lettres sans date de Mlle Le Gras à la Présidente de Herse et au curé de Chars; assemblée des sœurs anciennes tenue le 21 juillet 1657. (Manuscrit inédit.)

[2] Lettre de Mlle Le Gras à M. Portail, sans date, et réponse de M. Portail, aussi sans date.

confiance fera agir la prudence sans que l'on s'en aperçoive. L'expérience me l'a souvent fait connaître en des occasions dont la paresse de mon esprit avait besoin [1]. »

Confiance, simplicité, cordialité, tel est donc, pour tout résumer en trois mots, l'esprit que Mlle Le Gras cherchait à inspirer à ses filles, et, disons-le à leur louange, celui qui les a accompagnées à travers toute leur histoire et qui les distingue encore aujourd'hui.

[1] Lettre datée du 8 août 1656.

CHAPITRE XV

1657-1659

Louis XIV reconnaît l'existence de la Compagnie. — Les développements de l'œuvre en France. — Les Filles de la Charité à l'armée. — On les demande à Madagascar. — Vue prophétique de saint Vincent. — Mort de Mlle Pollalion et de Barbe Angiboust.

Mlle Le Gras avait accompli sa tâche : elle avait assuré à ses filles l'existence de leur société et l'exercice de leurs œuvres, et éloigné d'elles, dans la mesure du possible, les inquiétudes qui auraient pu les troubler au sujet de l'avenir. Elle n'avait plus qu'à recueillir les fruits de son labeur, et, en surveillant sans relâche l'organisation intérieure de la Compagnie, à diriger son extension au dehors.

Le mardi de la Pentecôte de l'année 1657 [1], le mandat des officières, nommées directement par saint Vincent, étant expiré, on procéda à la première élection, qui fut faite par les sœurs elles-mêmes,

[1] 22 mai.

ainsi que le prescrivaient les statuts. Le saint insista d'abord sur l'importance de faire de bons choix et énuméra les qualités nécessaires pour exercer les fonctions auxquelles il s'agissait de pourvoir; puis, se conformant au mode suivi par les Apôtres, il proposa, pour chaque office, deux noms qui furent soumis à toutes les Filles ayant quatre ans au moins de vocation [1]; enfin, après avoir adressé tout haut une prière au Seigneur pour lui demander de faire connaître celles qui avaient été choisies par lui de toute éternité, il recueillit les voix. Elles se portèrent sur les sœurs Jeanne de la Croix, qui fut nommée première assistante, Geneviève Poisson, trésorière, et Madeleine Mesnage, dépensière. Aussitôt que ces noms eurent été proclamés, une des officières sortantes se mit à genoux et demanda pardon des fautes qu'elle avait commises dans l'exercice de sa charge. « Dieu vous bénisse! ma fille, lui répondit le saint. Mlle Le Gras me vient encore donner de bons témoignages de vous et de votre conduite, comme aussi des deux autres. Gloire en soit rendue à Dieu! Mais vous avez raison de demander pardon à vos sœurs des mauvais exemples que vous pensez leur avoir donnés pendant l'administration de votre charge; car il est fort difficile de si bien faire qu'il ne se trouve quelque chose à redire. C'est, d'ailleurs, la pratique des Filles de Sainte-Marie d'en user de la sorte lorsqu'elles sortent de charge... » Les deux autres anciennes

[1] Dans la suite on en exigea huit.

officières suivirent l'exemple donné par la première, et le saint leur enjoignit pour pénitence de réciter les litanies du saint Nom de Jésus et d'entendre le lendemain la messe à l'intention des sœurs nouvellement élues.

Pendant que l'œuvre prenait ainsi, quant à son fonctionnement intérieur, un cours régulier, elle recevait à la fois une sanction recherchée depuis longtemps et un développement qui déjà faisait deviner son avenir. L'autorité civile s'était habituée peu à peu à ce caractère séculier que saint Vincent tenait tant à conserver à la communauté, et qui avait provoqué d'abord l'étonnement des magistrats, même les mieux disposés en sa faveur [1]. Aussi les démarches que, depuis la perte des premières lettres-patentes, Mlle Le Gras n'avait jamais complètement interrompues pour obtenir l'approbation royale, finirent-elles par être couronnées de succès. Au mois de novembre de la même année (1657), le roi, désireux de favoriser, c'étaient les termes de l'ordonnance, « toutes les bonnes œuvres et tous les établissements de son royaume pour la gloire de Dieu, » et rendant hommage à la nouvelle confrérie qui avait eu « un commencement si rempli de bénédictions et un progrès si abondant en charité », l'autorisa à s'étendre dans tous les États soumis à son obéissance, la mit sous sa sauvegarde et sous la protection spéciale de ses successeurs, lui permit de recevoir des dona-

[1] Lettre de Mlle Le Gras à saint Vincent, avril 1650.

tions et des legs, enfin, lui accorda les exemptions et les privilèges les plus considérables [1].

La protection royale ne faisait, d'ailleurs, que confirmer le sentiment populaire. Dans toutes les parties du royaume, le nom des Filles de la Charité commençait à se répandre. « Il plaît à Dieu, disait Mlle Le Gras, de faire maintenant éclater au dehors ce que les Filles de la Charité font depuis longtemps à la sourdine, » et saint Vincent écrivait de son côté : « Vous ne sauriez croire combien Dieu bénit partout ces bonnes filles... Je demandais l'autre jour à un curé, qui en a dans sa paroisse, comment elles faisaient : je n'oserais vous rapporter le bien qu'il m'en dit. Il en va ainsi des autres, qui plus, qui moins. Ce n'est pas qu'elles n'aient des défauts. Hélas! qui n'en a point? Mais elles ne laissent pas d'exercer la miséricorde, de laquelle il est dit que c'est le propre de Dieu. » Aussi les réclamait-on partout. « Un évêque, continue le saint, en demande pour trois hôpitaux, un autre pour deux, un troisième aussi, dont on me parla encore il n'y a que trois jours, en me pressant de lui en envoyer. » Et, dans une autre lettre, entrant dans de plus amples détails : « Mgr de Saint-Malo fait trop de grâce aux pauvres Filles de la Charité de les vouloir employer dans sa ville; mais à présent cela ne se peut, parce que Mlle Le Gras n'en a pas de prêtes et n'en a pu fournir à quantité de per-

[1] Lettres patentes enregistrées au Parlement, le 16 décembre 1658. (Arch. nat., carton L 1054.)

sonnes qui lui en demandent depuis longtemps. Mgr de Cahors aussi nous fait presser[1]; Mgr d'Agde[2] nous en demande pour cette ville et pour Pézenas; depuis deux ans, M. l'abbé Cyron, qui est l'intendant du bon Dieu à Toulouse, nous sollicite pour lui en envoyer; Mgr d'Angers en veut avoir pour un nouvel hôpital[3]; » et M. le chancelier, ajoute Mlle Le Gras, « pour un établissement à cent cinquante lieues d'ici[4]. » Ce n'était pas tout encore. Les Dames de la Charité, lorsqu'elles allaient passer la belle saison dans leurs terres, «aux champs», comme on disait alors, tenaient souvent à en emmener avec elles pour les pauvres de leurs domaines[5]. Enfin, malgré leur courage, les sœurs elles-mêmes, surchargées de besogne, sollicitaient parfois du renfort. « Monsieur, écrivait l'une d'elles à saint Vincent, nous sommes accablées de travail et nous y succomberons si nous ne sommes secourues. Je suis contrainte de vous écrire ce peu de lignes, la nuit, en veillant nos malades, n'ayant aucune relâche le jour, et, en vous écrivant, il faut que j'exhorte deux moribonds. Je vais tantôt à l'un,

[1] « Il y a quatre ans que Mgr de Cahors me fait des instances jusqu'à se fâcher contre moi parce que Mlle Le Gras n'avait pas moyen de satisfaire à son désir. » (Instruction donnée par M. Vincent le 4 novembre 1658 aux sœurs partant pour Cahors.)

[2] Mgr Fouquet, frère du surintendant des finances.

[3] Au supérieur de Saint-Meen, 14 juin 1656.

[4] Lettre de Mlle Le Gras.

[5] C'est ainsi que Mme Fouquet emmenait ordinairement une Fille de la Charité dans la terre de Vaux.

lui dire : « Mon ami, élevez votre cœur à Dieu ; demandez-lui miséricorde ; » cela fait, je reviens écrire une ou deux lignes et puis je cours à l'autre lui crier : « Jésus ! Marie ! Mon Dieu, j'espère en « vous, » et je retourne encore à ma lettre. Ainsi je vais et viens, et vous écris à diverses reprises et ayant l'esprit tout divisé. » Et ne perdant pas de vue le but de sa lettre : « C'est pour vous supplier très humblement, conclue-t-elle, de nous envoyer encore une sœur. »

Hélas ! Mlle Le Gras était contrainte de repousser la plupart de ces requêtes. Effort douloureux, car elle ne pouvait voir sans souffrance cette moisson blanchissante et si peu de glaneuses pour la recueillir. « Demandez donc à Notre-Seigneur des ouvrières pour son œuvre, » répétait-elle à ses Filles, et elle songeait à établir, dans quelque diocèse du midi de la France, à Agde ou à Cahors, un séminaire dépendant de la maison de Paris, dont un des avantages serait, outre celui de recruter des sujets, de pouvoir plus facilement fournir des sœurs aux lieux éloignés[1]. Cependant, malgré l'insuffisance du nombre, elle parvint encore à cette époque à donner des Filles à l'hospice des aliénés, dit des « Petites-Maisons » ; à Paris, à Varèse dans le diocèse de Chartres, à l'hôpital de la Fère, où elles devinrent bientôt « l'édification de toute la ville » ; à Cahors, à Metz, où la reine les envoyait pour « faire connaître la sainteté de la religion ca-

[1] Conseil tenu le 25 avril 1656.

tholique aux hérétiques et aux Juifs, si nombreux de cette ville[1]. » Elle en accorda deux à la duchesse de Ventadour pour ses terres reculées de Sainte-Marie-du-Mont, en Basse-Normandie[2], et deux autres pour l'hôpital d'Ussel, en Limousin. Enfin elle en promit trois à Narbonne, six à Sainte-Menehould et plusieurs à Alise, en Bourgogne, où saint Vincent entreprenait de construire un hospice pour les infirmes et les pèlerins, attirés, les uns par les eaux thermales, les autres par le tombeau de sainte Reine. Ces nouvelles fondations portaient à trente-quatre le chiffre des établissements de province, auxquels il fallait ajouter les cinq hospices de Paris et les vingt-six paroisses de cette ville où les malades étaient secourus chez eux.

Mais, en dehors des hôpitaux, des écoles, des maisons paroissiales ou *Miséricordes,* on appelait encore les Filles de la Charité pour soigner les soldats blessés ou malades. Déjà, à Sedan, en 1654, et à Arras, en 1656, elles avaient fait leurs premières campagnes, « priant Dieu pour l'armée du roi et la conversion de l'ennemi, » car « pour notre chère France, leur disait leur mère, nous y sommes trop obligées pour que je vous la recommande ». Après la prise de Dunkerque sur l'armée espa-

[1] Instructions données aux sœurs partant pour Metz.

[2] « Ces pauvres filles, écrivait Mlle Le Gras, témoignent bien leur fidélité à Notre-Seigneur; elles sont à quinze lieues de Caen en un quartier où aucun messager ne va; tellement qu'elles sont quelquefois trois mois sans avoir de nos nouvelles, et nos lettres ont été souvent perdues. Nonobstant elles vivent comme si elles étaient avec nous. » (8 janvier 1657.)

gnole, la reine les manda à Calais, où six cents soldats hors de combat étaient décimés par une épidémie qui avait atteint le jeune roi lui-même. De touchants détails nous ont été conservés sur le départ des Filles désignées pour ce poste d'honneur. Réunies toutes les quatre autour de Mlle Le Gras, dans ce parloir témoin déjà de tant de séparations, elles y firent leurs adieux à saint Vincent, que plusieurs d'entre elles ne devaient pas revoir. Le saint, tout pénétré de la grandeur de leur mission, n'eut pas de peine à la leur faire comprendre. « Quel sujet de vous humilier, mes filles, s'écria-t-il, en voyant que Dieu veut se servir de vous pour de si grandes choses ! Les hommes, en effet, vont à la guerre pour tuer les hommes, et vous, pour réparer le mal qu'ils font. En tuant les corps, bien souvent aussi ils tuent les âmes, et vous, vous partez pour redonner la vie aux uns et aux autres. » Et, comme animé d'un secret pressentiment : « Lorsque vous serez au milieu des armées, n'ayez aucune crainte : si quelqu'une de vous y perdait la vie, oh ! ne serait-ce pas un bien pour elle ? » Ces mots étaient prononcés avec une telle conviction, que la sœur Claude Muset, un peu hésitante devant cette mission, sentit tout à coup, ainsi qu'elle le raconta plus tard, lors du procès de canonisation, ses répugnances s'évanouir comme la fumée, et partit pleine de joie.

Toutes les quatre avaient été choisies parmi « les plus fortes et les plus robustes de la Compagnie ». Cependant, peu de temps après leur arrivée, l'une

d'elles, nommée Françoise, mourut, et les trois autres, très dangereusement malades, durent se laisser transporter dans un couvent de dominicaines. A cette nouvelle, vingt de leurs compagnes de Paris, avec un enthousiasme que Mlle Le Gras comparait à l'ardeur « des soldats quand ils entendent sonner l'alarme », s'offrirent pour les remplacer. Une vieille sœur, entre autres, Henriette Gesseaume, « une des plus anciennes de la Compagnie, » brûlant du désir d'exposer sa vie, vint trouver saint Vincent à l'Hôtel-Dieu, à une heure où elle savait l'y rencontrer, et le supplia avec tant d'instances qu'elle obtint de lui la permission de faire partie du renfort. En route pour Calais, avec trois autres Filles de la Charité, elle apprend qu'une seconde victime, la sœur Marguerite, est morte, elle aussi, « les armes au poing [1]. » — « Tant s'en faut que cela nous décourage, » écrit-elle à Mlle Le Gras [2]; « au contraire, il nous tarde d'être arrivées pour secourir ces pauvres soldats qu'on dit couchés par terre, sur de la paille, et qui font si grande pitié à voir; » et le pieux bataillon vola avec une nouvelle ardeur au combat.

Mais déjà un autre apostolat apparaît à l'horizon. Ce ne sont plus seulement les salles d'ambulance de France ou de Pologne qui réclament les vaillantes filles de Mlle Le Gras, mais les îles lointaines

1 Lettre de Mlle Le Gras. La reine fit faire à ses frais une tombe aux deux Filles de la Charité sur laquelle on grava leurs noms et celui de saint Vincent de Paul.

2 8 août 1658.

de l'océan Indien. « Votre nom, leur avait dit un jour saint Vincent, s'étend presque partout; il est connu même à Madagascar, où l'on vous désire, et nos Messieurs, qui y sont, nous écrivent qu'il serait à souhaiter que vous eussiez là un établissement pour les aider à gagner les âmes des pauvres nègres[1]. » Prononcées sans aucune arrière-pensée, ces paroles avaient été recueillies par Mlle Le Gras comme une espérance. « Oh! le béni voyage! s'écriait-elle. Je pense qu'il n'y a pas plus de mille à douze cents lieues[2]! » Et elle demandait en riant « si celui-là du moins n'effrayerait pas la sœur Henriette. »

Il n'effrayait pas, en tout cas, la sœur Nicole Haran[3], qui, tout en recueillant à Nantes les débris d'un naufrage auquel avaient miraculeusement échappé trois missionnaires partant précisément pour Madagascar[4], écrivait à saint Vincent qu'elle se sentait pressée d'aller servir Dieu avec eux sur cette terre abandonnée; et elle était loin d'être seule, car Mlle Le Gras, de son côté, n'hésitait pas à dire : « *La plupart de nos sœurs* ne voudraient pas que l'em-

[1] Recueil des conférences.

[2] Lettre à une sœur.

[3] La sœur Nicole Haran fut élue seconde supérieure des Filles de la Charité. C'est à elle qu'est adressée la lettre dont le *fac-simile* se trouve en tête de ce volume.

[4] *La Gazette de France* (n° 160) parla de ce sauvetage miraculeux « attribué, disait-elle, à la foi d'un frère de la Mission. » Ce frère, appelé Christophe, avait construit un radeau dont son manteau faisait la voile, et, le crucifix en main, il avait dirigé ce frêle esquif en rassurant le courage de ses compagnons. Tout le reste de l'équipage, — 120 personnes environ, — trouva la mort dans les flots.

barquement de Madagascar se fît sans elles [1]. » C'est bien là déjà la sœur de Charité, telle que la connaît le XIXe siècle et telle que la voulait la fondatrice, prête à tout, armée « d'une forte confiance en Dieu, abandonnée entre ses mains pour faire tout ce qu'Il veut, ne regardant aucun office ni bas, ni relevé, ni difficile [2] ». Le saint bénissait le Seigneur d'un courage si extraordinaire dans de pauvres filles de villages et, comme saint Benoît sur les hauteurs du mont Cassin, entrevoyant dans un rayon l'avenir de son ordre, il apercevait du centre de Paris, où elle avait pris naissance, l'expansion de son œuvre dans le monde. « Le jour viendra, disait-il aux sœurs, où Dieu vous enverra en Afrique et aux Indes [3] ! » Mais il ne croyait pas cette heure arrivée, et les événements justifièrent sa prudence; car, chassés par la tempête dans le port de Lisbonne, les missionnaires tombèrent au pouvoir des Espagnols, et, ayant repris la mer l'année suivante, ils virent leur bâtiment échouer sur un écueil.

Pendant que les Filles de la Charité répandaient ainsi au loin la bonne odeur de leurs vertus, le tronc sur lequel leur Compagnie s'était greffée, la Confrérie dont elles portaient le nom, était frappée cruellement : Mlle Pollalion allait mourir. Cette amie fidèle de Mlle Le Gras, dont le nom nous reporte aux années laborieuses de leurs courses apostoliques, avait, elle

[1] Lettre à saint Vincent, janvier 1658.
[2] Conseils, cités par la sœur Mathurine Guérin.
[3] Recueil des conférences.

aussi, fondé sa famille spirituelle [1]; mais au prix de quels efforts et de quels sacrifices! Elle s'en allait, nous dit son historien, quêtant de maison en maison, ne mangeant ordinairement qu'un morceau de pain à la hâte, souvent en marchant pour ne pas perdre de temps, et parfois après trente heures de jeûne absolu. La plus grande partie de ses nuits se passait à prier, et plus d'une fois on la vit, l'hiver, se rendre nu-pieds en pèlerinage à Aubervilliers [2], pour obtenir de Dieu la sanctification de ses filles et la conservation du roi. Sentant sa fin approcher, elle se fit rapporter sur un brancard, de Rouen où ses affaires l'avaient appelée, jusqu'à sa maison de Paris; et, à peine arrivée dans la chapelle même du couvent, où on s'empressa de lui donner l'extrême-onction, elle rendit le dernier soupir [3].

Une des Filles de la Charité que Mlle Pollalion avait connues dans la petite maison du faubourg Saint-Victor, alors que pendant les absences de

[1] Les Filles de la Providence, ou de l'Union chrétienne, rue de l'Arbalète, dont était sortie la communauté des Nouvelles Converties, au quartier Saint-Germain.

[2] Notre-Dame-des-Vertus (c'est-à-dire des Miracles), à Aubervilliers, était en grande dévotion au XVIIe siècle. M. Olier y vint consulter Dieu avant de commencer ses fondations; il s'y rendait tous les ans et rentrait à Paris en passant par Saint-Lazare.

[3] « Le martyrologe universel lui donne le titre de Vénérable, et l'archevêque de Paris, convaincu de sa sainteté, fit substituer à la messe de *Requiem*, qu'on disait le jour anniversaire de sa mort, le messe de la sainte Trinité. » (*Vie de la Vénérable servante de Dieu Marie Lumagne, veuve de M. Pollalion,* etc. Paris, chez Hérissant, à la Croix d'or et aux trois Vertus, 1744.)

Mlle Le Gras elle venait quelquefois la remplacer auprès d'elles, la rejoignit bientôt dans l'éternité. C'était Barbe Angiboust, qui, après s'être dévouée en Champagne aux victimes de la guerre, avait successivement fondé des établissements à Bernay en Normandie, et à Châteaudun. Atteinte d'un mal qui ne lui permettait pas de communier, elle demanda qu'on lui apportât du moins le saint Sacrement dans sa chambre et l'adora avec transport. Puis elle réunit autour de son lit de souffrance les petits enfants élevés dans l'hospice, pour les exhorter à la piété, et les sœurs, pour les encourager à ne pas s'épargner au service des pauvres. Après sa mort[1], elle parut si merveilleusement belle que les femmes de la ville, accourues pour faire toucher leurs chapelets à son corps, demandaient si on ne l'avait pas fardée, et le concours du peuple pendant deux jours fut tel qu'il fallut fermer les portes pour l'arrêter.

Barbe, écrivait Mlle Le Gras, était « une des anciennes et des très fidèles de la Compagnie, » et « Dieu l'avait honorée, dans sa maladie, des plus excellentes marques qui désignent ses véritables servantes, commençant ainsi dès ce monde à récompenser sa fidélité. » A ce titre, elle voulut non seulement la recommander aux prières de toute la congrégation, comme elle le faisait chaque fois qu'elle perdait une de ses filles, mais encore lui décerner un témoignage spécial de vénération et d'attachement. Elle convoqua donc dans ce but toutes

[1] 27 décembre 1658.

les sœurs de Paris à une grand'messe chantée dans l'église des Missionnaires, et, ce qui n'avait lieu qu'à la mort des plus saintes, à une conférence, dont la vie de la sœur Barbe fut le sujet. Deux de ses compagnes, venues de Châteaudun, racontèrent les traits de vertu dont elles avaient été témoin; puis, chacune de celles qui l'avait connue à Paris ou ailleurs insista sur ce qui l'avait le plus frappée en elle. On loua en particulier « sa fermeté à exécuter les ordres qui lui étaient donnés, son exactitude à la règle, son détachement de toutes choses, sa générosité à fouler aux pieds tout respect humain. » Mlle Le Gras, prenant la parole à son tour, fit ressortir sa grande douceur et rapporta, à cette occasion, l'accueil qu'elle lui avait vu faire un jour à une sœur coupable à son égard de manquements assez graves : « Hé quoi! avait répondu Barbe à sa compagne, lorsque celle-ci lui demandait pardon, ne supporterai-je pas quelque chose en vous? vous en supportez tant en moi! » Après ce trait qui venait à l'appui d'un de ses conseils les plus ordinaires, résumant en un mot ce qui lui semblait ressortir de cette sainte vie : « Voyez, mes chères sœurs, conclua Mlle Le Gras, s'il n'est pas bon de persévérer en l'amour et service de Dieu [1]. »

Hélas! ces beaux fruits mûrs qui se détachaient de l'arbre indiquaient que l'automne était proche. Ces pertes successives n'étaient que des signes précurseurs de celle qui menaçait depuis longtemps la Compagnie, et qui allait bientôt la désoler.

[1] Lettre à la sœur Anne Ardemont, 13 novembre 1659.

CHAPITRE XVI

1659-1660

Dernière maladie de Mlle Le Gras. — Sa mort. — Ses funérailles. — Son tombeau.

Parmi les chefs-d'œuvre de l'art moderne, il en est un qui nous représente une mère, une sainte, déjà transfigurée, les traits amaigris par la souffrance et presque diaphanes comme son voile, les yeux au ciel, ne tenant plus à la terre que par la main de son fils, prête au départ et mûre pour l'éternité. Telle nous apparaît en ce moment la femme vénérable dont nous avons essayé de retracer la vie. L'âme en haut, elle semblait n'être plus retenue ici-bas que par la tendresse de ses filles : le jour approchait où ce dernier lien lui-même ne devait plus l'arrêter.

Plusieurs fois pendant ces dernières années, Mlle Le Gras avait fait, pour ainsi dire, l'apprentissage et comme l'essai de la mort. En mai 1656, on avait cru la perdre; « mais Notre-Seigneur la tira

de l'agonie, » ainsi qu'elle le disait elle-même [1], et elle dut se résigner à cette prolongation d'exil. « Il n'a pas plu à la bonté de Dieu, » écrivait-elle à la sœur Françoise Mesnage [2], « de m'effacer de dessus la terre, quoiqu'il y ait longtemps que je le mérite. Il faut attendre l'ordre de sa providence; » et une note intime [3] nous apprend en quoi consiste pour elle cette attente : « Guérissant de ma dernière grande maladie, je demandai à M. Vincent, notre très honoré Père, supérieur et instituteur, en quelles dispositions je devais reprendre la résolution de revivre encore; sa charité me dit que c'était avec la résolution de me dénier mes satisfactions et de me renoncer. » Ce conseil étonne notre lâcheté; car la vie n'était plus pour elle, depuis bien des années, qu'une perpétuelle souffrance, qu'un perpétuel renoncement, et nous ne savons vraiment ce que, sur ce point, il pouvait lui rester encore à conquérir. Mais Dieu, si miséricordieux pour notre faiblesse, a, vis-à-vis de ses saints, des exigences dont notre ignorance doit renoncer à mesurer l'étendue, et lui-même souvent se charge d'avancer l'œuvre, en multipliant les accidents extérieurs, les privations et les douleurs.

Ainsi en devait-il être pour Mlle Le Gras. Quelques semaines après cette crise, c'était une chute grave qui laissait de longues et cruelles traces. L'année suivante, survint une enflure à l'épaule,

1 Lettre à l'abbé de Vaux, 14 juin 1656.
2 10 juin 1656.
3 30 octobre 1656.

que l'on traita par des saignées, remède très en vogue alors, mais dont l'abus était peut-être plus funeste encore que le mal. Enfin elle écrivait, le 22 août 1657, qu'elle venait d'être fort malade, et en juillet 1659, que depuis les fêtes de Pâques elle était « presque toujours dans les rechutes, et encore présentement ». Cependant elle s'efforçait toujours d'exercer sa surveillance, se faisant rendre compte, en particulier par la première assistante, de l'exactitude de la communauté à l'oraison, et exprimait sa joie quand elle entendait, le matin, les sœurs se rendre à la chapelle [1]. Puis, aussitôt qu'un peu de répit lui était accordé, elle se remettait au travail. Pénétrée de la pensée qu'il y avait « encore quelque chose à faire pour l'affermissement spirituel de la compagnie », elle dictait, malgré l'épuisement de ses forces, un mémoire adressé à saint Vincent [2], poursuivait la construction du nouveau bâtiment pour lequel la Providence lui envoya plusieurs fois de l'argent aux jours précis où elle avait à payer ses ouvriers, et continuait même à diriger quelques retraitantes, notamment la baronne de Mirepoix, qui prit part depuis lors à l'assemblée des Dames de la Charité.

Une de ses craintes les plus vives avait toujours été — ceux qui ont lu l'histoire de saint Vincent savent ce que Mme de Gondy souffrit de cette même pensée — de ne pouvoir être assistée à ses

[1] Recueil de quelques avertissements.
[2] 1er janvier 1659.

derniers moments par celui dont la parole dissipait toutes ses appréhensions, calmait toutes ses angoisses. Le grand âge et la santé de saint Vincent justifiaient cette inquiétude. Il allait achever sa quatre-vingt-cinquième année; cela ne l'empêchait pas de se lever tous les jours à quatre heures du matin, de jeûner rigoureusement et de coucher sur une simple paillasse, mais ses jambes pouvaient difficilement le porter. Aussi dut-il bientôt renoncer, malgré le voisinage, à se rendre à la communauté des Filles de la Charité; puis le sacrifice devint complet; il cessa de descendre au parloir de Saint-Lazare pour les conférences [1], et ne parut même plus à la chapelle. La douleur que Mlle Le Gras éprouva de cette séparation anticipée est aisée à comprendre. « Je n'ai aucune chose agréable à offrir à Notre-Seigneur, disait-elle [2], sinon la privation de la seule consolation que sa bonté m'ait donnée depuis trente-cinq ans. » La correspondance avec le guide fidèle de sa vie, qui depuis sa vocation avait tenu une si grande place dans son existence, était devenue, en effet, son unique ressource; et encore, bien qu'elle ne demandât pas de longues lettres, — « Les pauvres, écrivait-elle, se contentent de peu », — saint Vincent ne lui répondait-il guère: « Les visites et les affaires augmentent si fort, que difficilement pouvons-nous avoir réponse. Voyez en quel état il plaît à la divine

[1] La dernière eut lieu le 14 décembre 1659.
[2] Lettre à saint Vincent, 19 décembre 1659.

Providence que nous soyons. » Et, toujours soumise, elle ajoutait : « Je l'accepte pour son amour en la manière qu'il l'ordonne... ; que son bon plaisir soit à jamais accompli ! Il me semble que Notre-Seigneur m'a mise en état de porter tout dorénavant avec assez de paix [1]. »

Résignation plus que jamais bienfaisante et nécessaire, car M. Portail lui-même, aussi fort malade, devenait également invisible pour elle. « Est grand seigneur qui le voit. Il a un certain ermitage au bout du clos, dont il ne bouge, et ne vient que très peu pour les conférences [2]. »

Ainsi la solitude se faisait autour de son âme, préparée par tous ces dépouillements au suprême sacrifice. Le 4 février 1660, peu de temps après avoir écrit à une sœur de Pologne dont le courage était un peu ébranlé par les commotions de la guerre [3], elle fut prise d'une grosse fièvre qui devint, au bout de huit jours, si violente que tout espoir de la sauver parut bientôt perdu. Elle souffrait beaucoup, sans toutefois se plaindre ni vouloir être plainte. « Il faut bien, disait-elle, que le mal habite là où le péché a abondé. Dieu fait justice, et en faisant justice il fait miséricorde. » On lui apporta le saint viatique et l'extrême-onction. Michel Le Gras, sa femme et sa fille étaient présents. « Mes chers

[1] Lettre à saint Vincent accompagnant l'envoi d'un « Jésus entouré d'épines. » 4 janvier 1660.

[2] Lettre à la sœur Mathurine Guérin, 9 janvier 1660.

[3] La reine, fuyant devant l'ennemi, s'était réfugiée à Dantzig et avait emmené les sœurs avec elle.

enfants, leur dit-elle après avoir reçu les derniers sacrements, je prie Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, par le pouvoir donné aux pères et aux mères de bénir leurs enfants, qu'il vous donne lui-même sa bénédiction, vous détache des choses de la terre, vous attache à lui, et vous fasse vivre toujours en bons chrétiens. » Puis, tournant ses regards vers ses filles, elle les bénit à leur tour, et leur recommanda l'amour de leur vocation et la fidélité au service des pauvres.

Cependant toutes les ressources humaines et tous les moyens surnaturels étaient invoqués pour la soulager. On lui apporta une étole de saint Charles Borromée et une relique de saint François de Sales, pour lesquelles elle témoigna une grande vénération, et, comme la nuit suivante elle se sentit un peu soulagée, on crut avoir obtenu, par l'intercession de ces saints, que le mal s'éloignât d'elle.

Ce n'était, hélas ! qu'un répit accordé à une famille que Dieu ne voulait pas accabler à la fois d'une double affliction. Le 14 février, en effet, M. Portail, administré le même jour que Mlle Le Gras, mais qui semblait moins gravement atteint, rendait le dernier soupir, après une vie de soixante-dix ans, dont quarante-cinq s'étaient écoulés dans la compagnie de la Mission. « Il avait toujours appréhendé la mort, écrivait saint Vincent ; mais la voyant approcher, il l'envisagea en paix, et finit doucement et saintement, comme il avait vécu. »

Quant à Mlle Le Gras, elle demeura près de trois semaines sans fièvre, continuant, fidèle jusqu'au

bout à son amour pour les pauvres, à s'informer des secours qu'ils recevaient chez eux ou dans la maison, et à donner les ordres nécessaires pour qu'ils ne manquassent de rien.

Le 9 mars, la fièvre la reprit avec un commencement de gangrène au bras. Le 12 elle demanda à recevoir une seconde fois la communion, et à la nouvelle apportée par une de ses filles que le curé de Saint-Laurent lui promettait cette grâce pour le lendemain, elle en exprima tout haut sa joie et sa gratitude. « Dieu soit loué! Dieu soit béni! » s'écria-t-elle à plusieurs reprises, et la nuit elle répétait encore : « Quel bonheur! mon Seigneur, si je vis, je vous recevrai demain. » Elle communia, en effet, avec des effusions de respect et d'amour qui émurent tous les assistants. Le curé de Saint-Laurent l'engagea à donner encore une fois sa bénédiction à ses filles; elle y consentit. « Mes chères sœurs, » leur dit-elle, résumant en cet instant solennel ce qui avait été la passion de sa vie et le vœu suprême de son cœur, « je continue de demander à Dieu pour vous sa bénédiction, et je le prie de vous faire la grâce de persévérer en votre vocation pour le servir de la manière qu'il demande de vous. Ayez bien soin du service des pauvres et surtout de bien vivre ensemble dans une grande union et cordialité, vous aimant les unes les autres pour imiter l'union et la vie de Notre-Seigneur, et priez bien la sainte Vierge qu'elle soit votre unique mère. » Elle ajouta qu'elle mourait dans une haute estime de leur vocation, et que, vécût-elle cent ans, elle ne saurait

leur demander autre chose que d'y demeurer fidèles.

Après ces derniers conseils à ses filles, elle voulut adresser ses adieux au père de son âme; elle envoya chez lui dans ce but, et le pria en même temps d'écrire pour elle de sa main quelques paroles de consolation. Mais le saint, afin sans doute de lui assurer pour l'éternité un mérite de plus, ne lui accorda pas cette faveur; il se borna à lui faire dire par un de ses prêtres que si elle partait en avant, il espérait bientôt la rejoindre au ciel. Quoique rien ne pût lui être plus sensible que ce dernier sacrifice, elle l'accepta sans laisser paraître aucun regret.

Plusieurs Dames de la Charité vinrent ensuite la visiter, et l'une d'elles lui ayant demandé si elle ne se réjouissait pas d'aller posséder la gloire du ciel: « Ah! c'est une chose qui ne se peut exprimer, répondit la malade, mais je n'en suis pas digne. » La duchesse de Ventadour[1] ne voulut pas la quitter, s'installa à son chevet, et y passa une partie de la nuit du 14 au 15 mars, partageant avec les sœurs Julienne, Barbe et Françoise de Paule les soins qu'elles lui rendaient; mais, vers six heures du matin, Mlle Le Gras, toujours détachée d'elle-même, les engagea à prendre du repos, et leur promit de les avertir quand le moment serait venu. Plus elle sentait ses

[1] Marie de La Guiche, seconde femme de Charles de Lévis, duc de Ventadour. Lorsqu'elle était enfant, sa mère la conduisait aux Carmélites pour lui faire recevoir la bénédiction de la mère Madeleine.

forces baisser, plus elle redoublait d'ardeur pour prier, et, comme pour donner à l'Église un dernier signe d'attachement en se servant de son langage, elle répétait avec Job : *Miseremini mei, quia manus Domini tetigit me*, et avec David : *Respice in me et miserere mei, quia unicus et pauper sum ego.* Un moment son esprit parut se troubler, et on l'entendit murmurer avec inquiétude : « Otez-moi d'ici. » Mais le prêtre de la Mission qui l'assistait lui fit remarquer, en lui présentant la croix, que Jésus-Christ n'avait pas demandé à en descendre, et elle reprit aussitôt : « Oh ! non, il y est demeuré ; » puis, après quelques instants, elle ajouta : « Allons, puisque mon Seigneur m'est venu querir. » Un peu plus tard, la pensée du jugement de Dieu qui approchait sembla lui causer une certaine frayeur. « O mon Dieu ! dit-elle, il faut paraître devant son juge ! » Mais le prêtre ayant répondu à ses craintes par ce verset du psaume : *Ad te levavi animam, Deus meus, in te confido*, elle continua d'elle-même : *Non erubescam.*

Dans la matinée, les sœurs chargées des Enfants-Trouvés vinrent la voir, et se mirent à genoux près de son lit ; elle les fit relever, leur dit adieu, et, pouvant à peine parler, trouva encore la force de leur adresser son exhortation ordinaire : « Ayez bien soin du service des pauvres. »

Enfin, à onze heures du matin, elle fit écarter ses rideaux pour avertir ses filles, comme elle le leur avait promis, que son heure approchait, et elle entra dans une agonie qui dura environ une demi-

heure, pendant laquelle elle eut les yeux constamment levés vers le ciel. Elle suivit jusqu'au bout les prières de la recommandation de l'âme, la duchesse de Ventadour lui tenant le cierge béni, puis voulut elle-même bénir encore une fois ses filles agenouillées. « Mes chères sœurs, dit-elle en faisant un grand effort, je voudrais bien que toutes nos sœurs fussent ici, mais vous le direz aux autres ; je prie Notre-Seigneur qu'il vous fasse la grâce de vivre en vraies Filles de la Charité, dans l'union et la charité l'une pour l'autre, ainsi que Dieu le demande de vous. » C'était toujours la même pensée, le même conseil qu'elle devait, comme saint Jean, sans se lasser même devant la mort, répéter à ses enfants. Le prêtre lui ayant proposé alors de lui appliquer la bénédiction *in articulo mortis* que le Pape Innocent X lui avait accordée ainsi qu'à ses compagnes : « Il n'est pas encore temps, » murmura-t-elle tout bas ; mais peu après, comme elle paraissait réclamer quelque chose avec instances, on lui demanda si le moment était venu, et, frappant trois fois sa poitrine : « Oui, » répondit-elle avec empressement. Depuis lors, elle ne parla plus et fit baisser ses rideaux comme pour se recueillir. Un demi-quart d'heure après elle rendait doucement son âme au Seigneur. C'était le lundi de la Passion, 15 mars 1660, entre onze heures et midi. Le curé de Saint-Laurent, sa paroisse, auquel elle avait fait une confession générale, était présent, et, devançant dans son enthousiasme le langage de l'histoire, il ne put s'empêcher de s'écrier : « Oh !

la belle âme, qui emporte avec elle la grâce de son baptême! »

Son corps resta exposé pendant la journée du lendemain, et reçut de nombreux témoignages de la vénération publique. Le mercredi suivant eurent lieu les funérailles. Elles furent modestes, pour satisfaire au désir exprimé dans son testament, «qu'on n'en usât pas pour elle d'une autre manière que pour ses filles, ce qui serait la déclarer indigne de paraître morte en vraie sœur de la Charité et servante des membres de Jésus-Christ[1]. » Mais, bien qu'elle eût demandé à être enterrée près de l'église de Saint-Lazare, dans une petite cour ayant servi autrefois de cimetière, saint Vincent accéda à la prière du curé de Saint-Laurent, qui sollicitait pour son église l'honneur de conserver un dépôt si cher à la paroisse, et on la plaça dans la chapelle de la Visitation[2], où elle venait ordinairement prier, et autour de laquelle étaient rangés, au dehors, les tombeaux des sœurs. Une grande croix, avec cette inscription : *Spes unica*, fut, selon sa recommandation, suspendue au-dessus du lieu où elle reposait et reproduite à l'extérieur, comme pour servir de trait d'union entre sa tombe et celles de ses filles.

« Il semble, ajoute ici le premier auteur de sa vie, que Dieu ne se soit pas contenté d'avoir fait connaître le mérite de cette servante fidèle par tant de

[1] Testament de Mlle Le Gras.

[2] Cette chapelle, la première à gauche en entrant dans l'église, est dédiée aujourd'hui à N.-D. de la Salette.

bien qu'il a opéré par son ministère, mais qu'il veut découvrir sa gloire par des effets extraordinaires qu'il fait paraître à son tombeau. Il en sort de temps en temps comme une douce vapeur qui répand une odeur semblable à celle de la violette et de l'iris. Grand nombre de personnes peuvent en rendre témoignage; et, ce qui est plus surprenant, c'est que les Filles de la Charité qui viennent faire leur prière sur son tombeau s'en retournent quelquefois si parfumées de cette odeur qu'elles la rapportent avec elles aux sœurs malades dans l'infirmerie de la maison. J'y pourrais ajouter le témoignage de l'expérience que j'en ai faite plusieurs fois, s'il était de quelque considération en cette rencontre, et je pourrais dire qu'après avoir pris toutes les précautions possibles pour examiner si ce n'est point un effet de quelque cause naturelle, je n'en ai pu découvrir aucune à laquelle on puisse l'attribuer [1]. »

Les qualités personnelles de l'auteur et l'approbation donnée à son livre par cinq prélats et cinq docteurs de la Sorbonne confèrent à ce témoignage une valeur incontestable. Gobillon était prêtre, curé de la paroisse même de Saint-Laurent, et le phénomène merveilleux qu'il rapporte se produisant à l'heure où il écrivait, la véracité de sa parole avait pour garantie le contrôle de ses contemporains : rien n'autorise donc à mettre en doute une grâce qui n'est pas nouvelle d'ailleurs dans l'histoire des serviteurs de Dieu.

« Mais, continue-t-il, de quelque qualité que soit

[1] Gobillon, op. cit., p. 185 et 186.

l'odeur qui s'élève du sépulcre de cette servante des pauvres, il en sort une toute spirituelle des exemples de sa vie,... qui est un ouvrage miraculeux de la grâce et la marque la plus glorieuse de sa sainteté. » Ce parfum n'a pas cessé de se répandre et d'embaumer l'Église, et plus d'une âme assurément a formé le vœu que, sans vouloir préjuger des décisions de l'autorité suprême, nous osons formuler en terminant, celui de voir les cendres précieuses dont il nous reste à raconter l'histoire ne quitter le lieu de leur repos que pour prendre place sur nos autels. Au XVIIIe siècle, en effet, lors de la béatification de Mme de Chantal, les sœurs de la Charité reçurent des lettres exprimant le désir que « les mêmes honneurs fussent rendus à Mme Louise de Marillac ». « A juger de ses œuvres par les grands biens qui s'en sont suivis, leur écrivait de Normandie l'abbé de Saint-Fonds, elle mérite d'être déclarée bienheureuse...; » et il ajoutait : « Tout Paris, où votre mère est née, sera pour vous, et comme il reconnaît une petite bergère pour sa patronne et son trésor, il en aura une seconde dans Louise de Marillac[1]. » Cette pensée semblait même si accréditée que, lorsque les Filles de la Charité rentrèrent en possession des restes de leur fondatrice, la supérieure[2] et les officières, agissant au nom et pour toute la communauté, durent s'engager par un acte solennel vis-à-vis du curé de Saint-Laurent,

[1] Arch. de la Mission.

[2] La sœur Marie-Anne Bonnejoye. La pièce, datée de 1755, est conservée dans les Archives de la Mission.

dans le cas « où Dieu, manifestant la sainteté de sa fidèle servante, permettrait qu'elle fût reconnue par l'Église », à en laisser célébrer les fêtes dans cette paroisse et à lui faire présent d'une partie des reliques.

Plus de cent années se sont écoulées depuis cet engagement, plus de deux siècles depuis la mort de Mlle Le Gras, et la semence qu'elle a jetée n'a pas cessé de grandir. A l'heure où nous écrivons, vingt mille de ses filles, répandues dans les deux hémisphères, font revivre partout sa charité. Recueillir les enfants, servir les malades, consoler les pauvres, porter secours aux blessés et aux prisonniers, accomplir enfin envers les petits ces actes de miséricorde que le Sauveur nous a montrés comme un des caractères du «royaume de Dieu» en ce monde, puis recommencer tous les jours sans défaillance et sans bruit, n'est-ce pas pour elles la marque de leur origine, le trait de leur race, l'héritage et le fruit des leçons de leur mère? Et n'est-ce pas encore pour celle-ci la preuve toujours subsistante d'une sainteté que nous avons, hélas! trop mal réussi à mettre en lumière, mais que nous prions Dieu de daigner lui-même manifester un jour?

CHAPITRE XVII

Conférence sur les vertus de Mlle Le Gras. — Translation de ses restes. — Ce qu'ils deviennent pendant la révolution et après.

Dès le lendemain de la mort de Mlle Le Gras, saint Vincent écrivit à toutes les maisons des Filles de la Charité pour leur annoncer la perte qu'elles venaient de faire, et pour recommander à leurs prières l'âme sainte qu'il avait cependant, disait-il, grand sujet de croire en possession de la gloire; mais quatre mois s'écoulèrent sans que, toujours malade, il pût, comme il en avait le désir, réunir ses chères filles pour leur parler de leur mère. Le 24 juillet enfin, il les convoqua à Saint-Lazare, où la sœur Julienne Loret nous apprend que, pour lui éviter la fatigue de venir au parloir, on avait trouvé moyen de le voir sans qu'il descendît. « Notre très honoré Père se porte bien, Dieu merci, ajoutait-elle, pour le cœur et l'esprit; mais... il ne peut plus se lever sans aide : préparons-nous à la volonté de Dieu, car c'est grand hasard s'il peut résister à cet hiver[1]. » Ainsi tout contribuait à la solennité de

[1] Lettre adressée à la sœur Mathurine Guérin.

cette réunion : son heure, son but et l'âge de celui qui, en présidant à ce dernier témoignage de vénération donné à « la grande servante de Dieu », semblait, lui aussi, faire ses adieux à ses filles. Une main fidèle nous a conservé tous les détails de cette séance; c'est un portrait de Mlle Le Gras tracé, presque au lendemain de sa mort, par ceux qui l'ont le mieux connue, son père selon la grâce et ses filles d'adoption; aussi croyons-nous devoir, malgré les nombreux emprunts déjà faits, dans le courant de notre travail, à cette conférence, la reproduire intégralement ici. Le lecteur nous sera reconnaissant de lui offrir dans toute sa fraîcheur et sa vie un document encore nouveau pour lui.

« Monsieur notre très honoré Père, » dit la sœur inconnue de nous qui rédigea ce récit, « étant arrivé au lieu de la conférence, après avoir invoqué à son ordinaire l'assistance du Saint-Esprit, nous parla ainsi :

« Mes chères sœurs, je rends grâces à Dieu de « m'avoir encore conservé jusqu'à ce moment où je « puis vous voir réunies toutes ensemble. Vous pou- « vez bien penser que j'aurais extrêmement souhaité « de le pouvoir faire pendant le fort de la maladie « de la bonne Mlle Le Gras. Mais j'ai eu aussi une « maladie qui m'a beaucoup affaibli. Ç'a été le bon « plaisir de Dieu, et je crois qu'il ne l'a permis que « pour la plus grande perfection de la personne « dont nous allons parler. Comme le Seigneur a « aussi disposé du bon M. Portail, qui a toujours « été si zélé pour la sanctification de votre compa-

« gnie, si quelqu'une en dit un mot en passant, cela « ne sera point déplacé. Mais c'est principalement « de Mlle Le Gras qu'il s'agit, de ses vertus, et de « celles surtout que vous vous proposez le plus « d'imiter; car vous devez suivre ses exemples si « vous désirez être de bonnes Filles de la Charité.

« Cette conférence aura trois points à l'ordinaire. « Le premier est des raisons qu'ont les Filles de la « Charité de s'entretenir des vertus de celles de « leurs sœurs qui sont allées à Dieu, et particulière- « ment de celles de leur très chère Mère Mlle Le « Gras.

« Le second point, quelles sont les vertus qu'on « a remarquées en elle.

« Le troisième, quelles sont celles dont on est plus « touché, et qu'on se propose d'imiter, moyennant « la grâce de Dieu. »

« La première sœur que le saint prêtre appela[1] ne put parler, la douleur et les larmes étouffèrent sa voix; elle ne put dans ce moment penser à sa bonne Mère sans penser qu'elle l'avait perdue. Elle revint à elle-même quelque temps après, comme on le dira plus bas.

« Il fallut en interroger une autre; et celle-ci répondit : « Mon Père, la première raison qui m'a « paru devoir nous engager à parcourir les vertus « de notre très honorée Mère, c'est pour en rendre « grâces à Dieu; la seconde est pour nous engager à « les imiter.

[1] C'était la sœur Julienne Loret.

« Et si nous ne le faisons, ce sera pour nous un « grand sujet de confusion devant le Seigneur, « parce qu'il nous l'avait donnée comme un modèle « que nous devions suivre.

« Quant aux vertus que j'ai remarquées en elle, « c'est, premièrement, qu'elle avait toujours l'esprit « élevé à Dieu, surtout dans ses peines et ses ma- « ladies, et qu'elle ne regardait en tout cela que « son bon plaisir. Jamais on ne l'a entendue se « plaindre de ses infirmités; au contraire, son es- « prit y paraissait gai et content.

« Deuxièmement, elle avait une grande affection « pour les pauvres, et prenait un grand plaisir à les « servir. Je l'ai vue recueillir des pauvres qui sor- « taient de prison; elle leur lavait les pieds, les « pansait et les revêtait des habits de monsieur « son fils.

« Troisièmement, elle avait une grande charité « pour les sœurs infirmes; elle allait souvent les « visiter à l'infirmerie; elle était bien aise de leur « rendre quelques petits services; elle avait grand « soin de les assister à la mort; et si c'était la nuit, « elle se relevait, à moins qu'elle ne fût bien ma- « lade. Lorsque ses maladies l'empêchaient d'y aller « elle-même, elle envoyait la sœur assistante les « voir de sa part, leur donner le bonjour, et leur « dire quelques mots de consolation. Elle tâchait « aussi de visiter celles qui étaient en danger de « mort dans les différentes paroisses de Paris. Sa « tendresse pour ses chères sœurs était si grande « qu'il fallait bien user de précaution pour lui ap-

« prendre que Dieu en avait disposé; elle en était si « touchée que quelquefois elle fondait en larmes. « Avec un cœur comme le sien, on n'est pas surpris « qu'elle eût pour monsieur son fils et pour toute « sa famille tous les sentiments que prescrivent la « nature et la religion.

« Quatrièmement, elle portait l'humilité aussi « loin qu'elle peut aller; elle était la première à dire « sa coulpe, et à demander pardon à toutes ses « sœurs. Je l'ai vue se coucher par terre, où elle « aurait voulu qu'on la foulât aux pieds. Elle lavait « aussi la vaisselle, et elle eût souhaité de faire les « plus bas ouvrages de la maison, si ses forces le lui « avaient permis. Elle servait quelquefois au réfec- « toire; elle y demandait pardon de ses fautes, et « faisait des actes de pénitence, comme de se tenir « les bras étendus ou couchée par terre. »

« M. Vincent ayant demandé à une troisième ce qu'elle avait remarqué : « Mon Père, dit-elle, Made- « moiselle avait une très grande prudence en toutes « choses. Il semble qu'elle savait tous nos défauts, « car elle nous les disait avant qu'on lui en eût « parlé; mais elle usait d'une grande prudence dans « ses avertissements. Elle nous recommandait tou- « jours de ne point chercher nos intérêts dans nos « actions, mais la seule gloire de Dieu. Elle avait « aussi un grand intérieur. »

« Mes sœurs, reprit notre honoré Père, on vient « de remarquer dans votre digne Mère une vertu « bien essentielle. Il est vrai que je ne sache pas « avoir jamais vu une personne qui ait eu plus de

« prudence qu'elle; elle la possédait dans le plus « haut point, et je souhaite de tout mon cœur que « la Compagnie ait cette vertu qui lui est si néces- « saire.

« Elle consiste à voir de quelle façon nous devons « nous comporter en toutes choses, et surtout à « bien examiner les moyens, les temps et les lieux « où nous devons faire les avertissements auxquels « nous sommes obligés. Plaise à Dieu, mes sœurs, « de vous donner cette vertu, selon qu'il sait que « vous en avez besoin : car une prudence telle « quelle ne vous suffit pas. Vous avez à converser « avec les personnes de condition et avec les « pauvres: il faut savoir se comporter exactement « dans ces différentes rencontres. Et qui est-ce qui « fait cela? c'est la prudence. Il y a une prudence « fausse qui fait qu'on ne regarde ni le temps ni « le lieu, et qu'ainsi on agit en tout inconsi- « dérément. Il est bien difficile de ne point tomber « en cette faute. Hélas! mon Dieu, il n'y a point « de religion où elle ne se soit trouvée, cependant « elle est bien dangereuse; et vous savez qu'il y « en a eu parmi vous à qui elle a fait perdre la « vocation. S'il se trouve de l'imprudence dans « votre Compagnie, on dira du mal d'elle d'un côté, « tandis qu'on en dira du bien de l'autre. A Nar- « bonne on fait les plus beaux éloges de nos sœurs, « parce qu'elles sont d'une modestie et d'une cir- « conspection admirables. Ailleurs on dira : Voilà « des filles sans prudence, et qui ne regardent point « à ce qu'elles font.

« La prudence donc, mes sœurs, la prudence par-
« tout : avec elle vous aurez partout la tranquillité;
« sans elle vous serez partout dans le trouble et dans
« le désordre. Mais, pour l'avoir, il faut la bien de-
« mander à Dieu. Et qui vous aidera à l'obtenir? Ce
« sera votre bonne Mère qui est au Ciel; elle n'a pas
« moins de charité pour vous dans cet heureux sé-
« jour qu'elle n'en avait sur la terre; elle en a encore
« plus, et d'une manière plus parfaite. Adressez-
« vous donc à elle; car, quoique l'on ne doive pas
« honorer d'un culte public les morts qui ne sont
« pas canonisés, on peut les prier en particulier. »

« Après ces réflexions, M. Vincent demanda à une autre sœur ce qu'elle avait remarqué dans la vertueuse défunte. « Mon Père, répondit-elle, j'ai re-
« marqué qu'elle désirait fort que la Compagnie se
« conservât dans l'esprit d'humilité et de pauvreté.
« Elle disait souvent : Nous sommes les servantes
« des pauvres; par conséquent, nous devons être
« plus pauvres qu'eux.

« — Vous avez bien raison, reprit notre très ho-
« noré Père, de dire que votre bonne Mère esti-
« mait beaucoup la pauvreté. Pour s'en convaincre,
« il n'y a qu'à voir comme elle était vêtue; mais
« quoiqu'elle fût habillée très pauvrement, elle se
« trouvait encore trop bien, et elle m'a demandé
« autrefois de ne vivre qu'en pauvre. Et pour ce
« qui est de la Compagnie, elle a toujours recom-
« mandé qu'elle se conservât dans cet esprit. Au
« fond, c'est le souverain moyen de la soutenir. La
« pauvreté est une vertu que Notre-Seigneur a pra-

« tiquée sur la terre, et qu'il a voulu que ses « Apôtres pratiquassent. Le Maître et les disciples « ont été pauvres dans leurs vêtements. Et la même « voix qui a dit : Malheur aux riches, a dit : Les « renards ont leurs tanières, et les oiseaux des « nids ; mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer « sa tête.

« C'est donc avec bien de la sagesse que votre « pieuse Mère vous a fait depuis vingt-cinq ans « garder une exacte pauvreté en toutes choses : en « vos habits, en votre nourriture, en tous vos be- « soins. Quel malheur si quelqu'une de vous allait « se relâcher sur ce point, et si, au lieu de se con- « tenter de la frugalité du réfectoire, elle cherchait « la table des Dames !... Ah ! si par malheur il arri- « vait que quelqu'une de vous s'avisât de dire : « Nous ne sommes pas bien nourries ; le moyen « de subsister de la sorte, etc. ; mes sœurs, il fau- « drait crier au loup ; il faudrait renvoyer cet esprit « comme l'esprit du démon, qu'il faut saper dès le « commencement. Mes sœurs, conservez la pau- « vreté, et la pauvreté vous conservera ; consentez « à être vêtues de haillons, mais ne consentez pas « à sortir de votre simplicité.

« Seigneur, imprimez ces maximes dans nos « cœurs ; gravez-les-y si bien, qu'en voyant une « Fille de la Charité l'on voie reluire en elle l'es- « prit de pauvreté, et que l'on s'écrie : Béni soit « Dieu qui lui a donné cet esprit ! »

« Après ces réflexions, la sœur, recommençant à parler, dit « qu'elle avait remarqué que Mlle Le Gras

« témoignait autant d'affection à une de ses Filles « qu'à l'autre, et qu'elle tâchait de contenter tout « le monde.

« — Cela est vrai, reprit M. Vincent, et quoique « l'effusion de son cœur ne parût pas toujours éga- « lement, je sais très bien qu'elle avait de l'amour « pour toutes.

« — Mon Père, ajouta la sœur, Mademoiselle « avait un grand soin du salut des âmes. Elle était « fort intérieure, et s'occupait beaucoup de l'esprit « de Dieu. »

« M. Vincent s'attacha beaucoup à ce dernier article. Après avoir établi qu'être intérieur c'est avoir l'esprit et le cœur élevés à Dieu, et se dégager de toute affection du monde, des parents, du pays, en un mot, de toutes les choses de la terre, il exhorta les sœurs à dire souvent : « Ruinez en moi, Sei- « gneur, tout ce qui vous y déplaît, et faites que je « ne sois plus si pleine de moi-même. Faites qu'en « chacune de mes actions je n'aie d'autre désir « que celui de vous plaire. »

« Il vint ensuite à Mlle Le Gras, et, après avoir remarqué que les plus grands saints ne sont point sans quelque ombre d'imperfection, il dit que les petites promptitudes qu'on avait quelquefois aperçues en elle n'étaient rien; et que, quoiqu'elle s'en humiliât le moment d'après, il aurait eu bien de la peine à y trouver du péché. C'est qu'il est une colère qui, comme celle de Jésus-Christ lorsqu'il chassa les vendeurs du temple, n'a rien que de très légitime. *Irascimini, et nolite peccare*, dit le roi-prophète.

« Il ajouta que, depuis trente-huit ans qu'il connaissait cette Dame, il n'avait reconnu en elle qu'une âme toujours pure : pure dans sa jeunesse, dans son mariage, dans son état de veuve ; et que dans ses confessions elle pleurait avec tant de larmes ses fautes les plus légères qu'on avait bien de la peine à l'apaiser.

« De ces différentes remarques, notre très honoré Père conclut que chacune de celles à qui il parlait devait faire tous ses efforts pour être bien intérieure, c'est-à-dire pour ne s'occuper que de Dieu et n'envisager que lui dans toutes ses actions. « Ainsi, mes sœurs, disait-il, lorsque vous « êtes tentées de céder à quelque mouvement dé- « réglé, il faut que vous vous disiez à vous-mêmes : « Je suis Fille de la Charité, et par conséquent fille « de feue Mlle Le Gras, qui, malgré la pente de la « nature, sut si bien se vaincre et ne s'occuper « que de Dieu : ah! je veux me surmonter à son « exemple. »

« Mais comme la tiédeur se justifie quelquefois, et qu'elle se retranche à dire qu'il n'est pas donné à tous d'imiter ces âmes privilégiées, et que Dieu fait marcher par des voies de prédilection, M. Vincent, qui profitait de tout pour porter à la vertu, fit voir que les Filles de la Charité pouvaient et devaient marcher sur les traces de leur Mère en Jésus-Christ. Une lettre qu'il venait de recevoir de Pologne lui fournit une preuve de cette importante vérité : un de ses prêtres, qui était à Varsovie, lui avait mandé que la reine avait fait un grand voyage ;

qu'avant son départ elle avait chargé les pauvres Filles de la Charité de maintenir partout le bon ordre, autant qu'il leur serait possible, et qu'elles s'en étaient acquittées avec tant de prudence et avec un applaudissement si général que cette princesse, à son retour, avait été charmée du compte qu'on lui avait rendu, et que, pour leur témoigner son contentement, elle avait passé avec elles dans leur maison une journée entière, avec une joie et des témoignages de la plus singulière affection.

« Voyez, mes sœurs, continua notre très ho-
« noré Père, en quelle odeur une vie qui est vrai-
« ment intérieure, vraiment à Dieu, met votre Com-
« pagnie. Otez-lui ce lustre, vous lui ôtez tout.
« Quel malheur ne fait point une fille qui marche
« par une route contraire! elle donnera à parler à
« toute une ville; que dis-je? à toute une pro-
« vince. Les prêtres, les princes même seront
« instruits de sa mauvaise conduite. Oui, mes
« filles, le mal que fait une seule personne est ca-
« pable de perdre toute une compagnie. Redoublons
« donc de zèle et demandons instamment à Dieu
« que toute la communauté, et chacun de ses mem-
« bres en particulier, se sanctifie, et le troupeau se
« multipliera. »

« De deux autres sœurs que M. Vincent fit parler ensuite, la première dit simplement qu'elle n'avait autre chose à dire, si ce n'est que la sainte défunte était un miroir sur lequel la Compagnie n'avait qu'à jeter les yeux pour être parfaite. « J'ai
« toujours reconnu, ajouta-t-elle, que Mademoiselle

« avait pour nous tant de support et une si grande
« charité qu'elle en était toute consumée. »

« Mon Père, dit la seconde, elle avait pour moi
« une si grande charité, que lorsqu'elle s'aperce-
« vait que j'avais quelque peine dans l'esprit, elle
« me prévenait avec une grande douceur. »

« Cette même fille, qui avait été interrogée dès le commencement et qui n'avait pu répondre parce que ses pleurs lui coupèrent la parole, se leva alors et dit : « Mon Père, si vous trouvez bon que je
« parle, je tâcherai de le faire.

« — Vous me ferez plaisir, ma fille, » répondit notre très honoré Père, qui fut si touché à son tour qu'il ne put retenir ses larmes.

« Après avoir dit en peu de mots qu'il était juste que les Filles s'entretinssent des vertus de leur chère Mère, tant pour en glorifier Dieu que pour s'animer à suivre ses exemples, comme elles y sont obligées, puisque c'est d'elle que Dieu a voulu se servir pour leur apprendre la manière dont elles doivent se conduire pour lui être agréables, elle poursuivit ainsi :

« A l'égard des vertus que cette digne Mère a
« pratiquées, il faudrait un livre tout entier pour
« les pouvoir décrire, et des esprits bien plus rele-
« vés que les nôtres pour les rapporter. Néan-
« moins, puisque l'obéissance l'exige de moi, il le
« faut faire ; mais quand j'aurai dit tout ce que la
« mémoire me peut fournir, il en restera encore
« plus à dire.

« Elle avait une humilité admirable, qui parais-

« sait en tant d'occasions que cela ne se peut exprimer. C'est ce qui lui faisait porter un grand respect à toutes ses sœurs ; de sorte qu'elle était la première à les saluer, qu'elle leur parlait toujours par prière et supplications, qu'elle les remerciait si affectueusement de tous les services qu'on pouvait lui rendre ou des peines qui étaient attachées à certains emplois, que quelquefois j'en ai été toute confuse.

« Je l'ai vue s'humilier au point de me prier de l'avertir de ses fautes. Mon embarras était de le faire, parce que je n'en trouvais aucune, quoique j'y fisse attention, parce que cela m'avait été commandé.

« — Vous avez raison, ma sœur, reprit M. Vincent. Voilà ce que je vous ai déjà dit : On eût eu bien de la peine à remarquer une faute en elle. Ce n'est pas qu'elle n'en fît, le juste tombe plusieurs fois par jour ; mais ses fautes étaient si légères qu'elles étaient imperceptibles. Continuez, ma fille.

« — Mon Père, lorsqu'il arrivait quelquefois que certaines sœurs ne prenaient pas bien les avertissements qu'elle leur donnait, et qu'elles en paraissaient un peu fâchées devant moi, elle me demandait si elle n'en était pas cause et si elle n'avait pas parlé trop durement ou autrement qu'il ne fallait ; et, quand je l'avais rassurée, elle excusait toujours celle qui avait témoigné du mécontentement, aussi bien que celles dont on lui rapportait les fautes. Il nous faut souffrir, disait-

« elle; Dieu nous a choisies pour cela. Il faut don-
« ner exemple aux autres, et être bien courageuses
« à supporter nos sœurs.

« Elle m'a quelquefois envoyé querir tout exprès
« pour me demander pardon, quand elle croyait
« m'avoir fait quelque peine, quoique ce fût moi
« qui eusse failli; et elle m'a souvent prévenue,
« lorsque j'eusse dû être la première à lui faire des
« excuses.

« Elle s'accusait toujours avec une grande humi-
« lité dans les Conférences des vendredis. Elle
« s'imputait toutes les fautes qui se commettaient
« dans la Compagnie; comme si Dieu ne les eût
« permises que pour la punir de sa lâcheté à son
« service.

« Elle avait une grande charité, soit pour les
« pauvres, qu'elle servait avec un plaisir infini,
« soit pour les sœurs, qu'elle supportait et qu'elle
« excusait toujours autant qu'il lui était possible. Il
« est vrai qu'elle les reprenait avec un air de sévé-
« rité, quand cela était nécessaire; mais c'était
« toujours par un principe de charité.

« Elle avait une compassion de mère pour celles
« qui souffraient de corps ou d'esprit. Elle a sup-
« porté, pendant plusieurs années, des filles qui
« eussent dû être renvoyées à cause de leurs im-
« perfections. Elle attendait toujours pour voir si
« elles se corrigeraient (et combien peut-être en
« a-t-elle sauvé par là!).

« Elle avait un si grand amour pour la sainte
« pauvreté qu'on ne pouvait la faire consentir à

« porter quelque chose de neuf, quoiqu'elle donnât
« bien volontiers aux autres ce qui leur était né-
« cessaire. Elle n'a jamais voulu consentir qu'on
« lui fît un manteau d'une pièce de serge qu'on lui
« avait donnée pour cela. Le sien était tout usé et
« plein de pièces de différentes couleurs, et jamais
« on n'a pu réussir à le lui faire quitter. Si quel-
« quefois on lui mettait quelque chose de neuf à
« son insu, elle ne manquait pas de l'ôter aussitôt
« qu'elle s'en apercevait. Elle ne portait de coiffes
« que celles qu'elle croyait avoir été achetées à la
« friperie.

« Une des choses qu'elle souhaitait le plus, c'est
« que la Compagnie se maintînt, après sa mort,
« dans cet esprit de pauvreté et de frugalité qu'elle
« jugeait nécessaire pour sa conservation. C'était
« pour elle un supplice de voir que dans ses infir-
« mités il fallait quelquefois la nourrir autrement que
« ses sœurs. Elle s'en humiliait et en demandait par-
« don, comme si la nécessité n'eût pas ôté la faute.

« Elle avait une confiance admirable en la divine
« Providence, et elle exhortait sans cesse ses filles
« à se reposer sur cette main bienfaisante qui ne
« manque jamais à ceux qui s'appuient sur elle.

« Sa soumission à toutes les volontés de Dieu ré-
« pondait parfaitement à sa confiance. Cette soumis-
« sion, qui s'annonce mieux dans les infirmités, a
« éclaté dans toutes ses maladies, et principalement
« dans celle qui nous l'a enlevée. Elle y a souffert
« les plus violentes douleurs ; elle y a souffert la
« privation des personnes qui lui étaient les plus

« chères au monde ; mais, quoiqu'elle ne pût être
« que très sensible à de si rudes épreuves, jamais
« elle n'en a témoigné aucune peine.

« Elle avait une très grande douceur, et elle fai-
« sait à toutes les sœurs qui l'abordaient un accueil
« dont elles étaient pénétrées.

« Pour juger de la sagesse de sa conduite, il n'y
« a qu'à jeter les yeux sur le bon état où elle a
« laissé la compagnie, tant pour le temporel que
« pour le spirituel. Mais vouloir décrire toutes ses
« vertus, ce serait vouloir ne jamais finir. »

« Comme notre très honoré Père avait insinué au commencement de la conférence qu'on pourrait dire un mot de M. Portail, une bonne sœur qui était pleine de vénération pour lui prit la parole, et dit qu'elle avait remarqué en lui une très grande charité pour le prochain ; jusque-là qu'en plein hiver il allait, au milieu des boues, jusqu'à la chapelle, entendre la confession d'une pauvre sœur, disant que Notre-Seigneur s'était bien plus donné de peine pour la Samaritaine seule. Elle loua aussi sa grande humilité et son zèle pour le salut des âmes, zèle qui allait si loin, qu'il ne pouvait retenir ses larmes quand il voyait une fille perdre sa vocation.

« Enfin M. Vincent finit la conférence par ces paroles qui lui étaient familières, et où l'on reconnaît sa profonde humilité :

« Je prie Notre-Seigneur, quoique indigne et mi-
« sérable pécheur, qu'il vous donne sa sainte béné-
« diction par les mérites de celle qu'il donna à ses

« apôtres en se séparant d'eux ; je le prie qu'il vous « détache de toutes les choses de la terre, et vous « attache à celles du ciel.

« *Benedictio Dei omnipotentis Patris et Filii et Spiritus sancti descendat super vos et maneat semper. Amen.* »

Ce que Salomon promet à la femme forte s'était réalisé pour Louise : ses enfants s'étaient levés et l'avaient proclamée bienheureuse. Mais après cet hommage rendu à « la grande servante que Dieu avait rappelée à lui », il fallait encore, pour que tout fût accompli, s'inspirer de son esprit dans le choix de celle qui aurait le douloureux honneur de lui succéder. Dieu permit à saint Vincent d'achever cette tâche. Contrairement aux tristes prévisions de plusieurs, il put encore, le 27 août 1660, rassembler une fois,— ce fut la dernière,— les Filles de la Charité autour de lui. Avec son ouverture de cœur ordinaire, il leur raconta qu'un jour, Mlle Le Gras étant malade, il lui avait demandé quelle était celle de ses filles qu'elle jugeait le plus propre à la remplacer. Après quelques instants d'hésitation et de réflexion : « Monsieur, avait-elle répondu, comme vous m'avez choisie avec la permission de la divine Providence, il me semble expédient que la première fois elle ne soit point nommée à la pluralité des voix, mais que vous la désigniez vous-même. Pour moi, je trouve que ma sœur Marguerite Chétif serait bien propre. C'est une fille qui partout a paru sage et partout a réussi : à Arras, où elle est, elle

a bien fait, et a été fort courageuse parmi les soldats. Et comme nous en demeurâmes là, moi aussi, ajouta le saint, je demeure à son avis. » Cela dit, obéissant au dernier vœu de la fondatrice, il nomma Marguerite Chétif supérieure des Filles de la Charité.

C'était son testament. Trois semaines après, le 27 septembre 1660, la petite Compagnie, doublement orpheline, célébrait les funérailles de saint Vincent. Pendant la cérémonie, la sœur Marguerite se faisait remarquer par sa désolation. « Elle faisait pitié à tous, » lit-on dans une lettre du temps. Au sortir de l'église, ses compagnes vinrent l'embrasser et lui renouvelèrent tout haut, en commençant par les anciennes, leur promesse d'obéissance. « Consolez-vous, ma mère, lui disaient-elles avec tant de cordialité que rien plus, consolez-vous ; vous n'aurez pas tant de peine que vous pensez. Nous vous promettons d'être plus souples et plus affectionnées que jamais[1]. »

Les leçons de Mlle Le Gras avaient porté leurs fruits ; mais, si son âme semblait n'avoir pas quitté ses filles, ses restes mortels reposaient trop loin d'elles et dans un trop modeste tombeau. Leur donner une sépulture plus honorable, rentrer en possession de ses reliques, était la plus vive ambition des sœurs de la Charité, et elles y travaillèrent bientôt avec ardeur.

De concert avec M. Le Gras, son fils, et par l'entremise de Mme de Miramion, elles obtinrent d'abord

[1] Lettre de Marguerite Chétif, 8 novembre 1660.

de l'archevêque de Paris la permission d'ouvrir sa tombe pour remplacer le coffre de bois par un cercueil en plomb. En conséquence, le 10 avril 1680 [1], à neuf heures du soir, en présence de M. Jolly, supérieur général de la Mission, de Mathurine Guérin, alors supérieure des Filles de la Charité, et des trois officières, de Mme de Miramion et d'une fille de sa communauté, enfin de Mlle Le Gras, petite-fille de la défunte, M. Gobillon, curé de Saint-Laurent, procéda à l'ouverture du tombeau. Les ossements furent trouvés intacts et d'une couleur rougeâtre. Mme de Miramion les enveloppa dans un drap qu'elle avait préparé à cet effet et les plaça ensuite elle-même dans un cercueil neuf en plomb, portant une inscription sur cuivre; puis, après que les assistants eurent fait une courte prière et jeté sur eux de l'eau bénite, on les redescendit de nouveau dans le caveau. Ils y demeurèrent pendant cent ans environ. Enfin, le 22 octobre 1755, l'archevêque de Paris, se rendant aux instances renouvelées des Filles de la Charité, leur permit de transporter ces restes précieux dans leur chapelle du faubourg Saint-Denis [2]. C'est là que la révolution vint les surprendre. En 1797, la maison mère ayant été confisquée et vendue, la chapelle fut démolie, ainsi qu'une partie

[1] C'était le mercredi de la Passion, vingt ans, jour pour jour, d'après le calendrier ecclésiastique, après les funérailles de Mlle Le Gras.

[2] Cette translation eut lieu le 22 novembre de la même année.

des bâtiments, pour ouvrir deux rues qui, par une sorte de dérision, reçurent les noms de la Fidélité et de la Charité, et les Filles durent, fait inouï, racheter, moyennant soixante livres [1], les ossements de leur Mère à l'acquéreur de leur propre bien. Elles les cachèrent d'abord dans la cave d'une maison habitée par deux d'entre elles au faubourg Saint-Martin (nº 91); puis, ne les croyant pas suffisamment en sûreté, elles les déposèrent dans une petite caisse de deux pieds de long sur quatorze pouces de large, plus facile à dissimuler, qu'elles portèrent rue des Maçons-Sorbonne, nº 455, où la supérieure générale et plusieurs de ses compagnes avaient trouvé asile.

Mais une ère nouvelle allait bientôt s'ouvrir pour les filles de saint Vincent. Le 1er nivôse an IX (21 décembre 1800), le ministre de l'intérieur, Chaptal, « constatant que les secours aux malades ne peuvent être assidûment administrés que par des personnes vouées par état au service des hospices et dirigées par *l'enthousiasme de la charité,* » autorisa « la citoyenne Deleau, ci-devant supérieure des Sœurs de la Charité, à former

[1] Le reçu des 60 livres, qui existe encore, est ainsi conçu :
« Je reconnais avoir reçu de la citoyenne Wille, Françoise, la
« somme de 60 livres pour une caisse de plomb renfermée dans
« une de bois telle qu'elle a été trouvée dans l'emplacement de
« la chapelle des ci-devant Sœurs de la Charité. Fait à Paris,
« ce 3 vendémiaire, an VI de la république.

« LEBRUN-LEJEUNE. »

des élèves pour le service des hospices [1] », et lui accorda à cet effet une maison occupée autrefois par des orphelines, rue du Vieux-Colombier, nº 746 [2]. La communauté, qui s'était dispersée pendant la tourmente, s'y reconstitua peu à peu [3], et, sur l'avis de son directeur, M. Placiard, y fit apporter le corps de Mlle Le Gras. Les filles attendaient leur mère, assemblées à la porte, et tenant chacune un cierge à la main. Deux d'entre elles reçurent des mains des porteurs leur précieux fardeau, et se rendirent à la chapelle, où elles le déposèrent pendant quelques instants sur la marche du chœur; puis elles gagnèrent, à travers l'infirmerie, une salle du second étage, destinée aux retraites, où la sainte dépouille fut provisoirement placée.

Là ne devaient pas encore cependant s'arrêter ses pérégrinations. Le 28 juin 1815, l'entrée des alliés dans la ville de Saint-Denis obligea les élèves de la Légion d'honneur à se réfugier à Paris, et la maison de la rue du Vieux-Colombier leur fut assi-

[1] *Moniteur universel* du 9 nivose an IX.

[2] Cette maison est aujourd'hui la caserne des Pompiers.

[3] Les Filles de la Charité, obligées pendant la révolution de quitter leur costume, portaient alors une robe et un bonnet noirs. Le quatrième dimanche de l'Avent de l'année 1804, le pape Pie VII vint les visiter. Il parut étonné qu'elles n'eussent pas repris leur ancien habit; et sur l'observation qu'aucune communauté n'avait encore osé le faire, il en parla à l'empereur en lui disant que les bonnes Filles de la Charité avaient l'air de veuves. L'empereur, à sa demande, autorisa les sœurs à reprendre leur costume, ce qui eut lieu au printemps de 1805.

gnée pour demeure. Les Sœurs de la Charité, auxquelles un décret impérial venait d'abandonner l'hôtel de Châtillon, habité autrefois par Mme de la Vallière [1], durent donc se hâter de leur céder les lieux. Par un concours fortuit de circonstances, ce fut la fondatrice elle-même qui les précéda dans leur nouvelle résidence. Une des mères du séminaire, en effet, la sœur Gaubert, saisie de frayeur à l'approche des troupes, sans attendre l'heure fixée pour le départ, fit venir un fiacre, y plaça le coffre contenant les restes vénérés, et, son crucifix à la main, se recommandant à la garde de Dieu, le conduisit rue du Bac, où toutes les sœurs arrivèrent bientôt après. Enfin, quelques années plus tard [2], toute crainte étant dissipée, le corps de Mlle Le Gras, jusque-là caché dans une partie reculée de la maison, fut solennellement apporté dans la chapelle que l'apparition de la Vierge immaculée devait rendre si chère un jour aux Filles de la Charité. Il repose maintenant près des marches du sanctuaire, au lieu indiqué par une plaque de marbre noir, sur laquelle on a gravé l'ancienne épitaphe de l'église de Saint-Laurent, en y ajoutant les dates des translations postérieures. On nous saura gré d'en reproduire le texte, que nous avons relevé avec un respect plein d'émotion sur la pierre elle-même.

[1] L'initiative de ce changement de résidence, nécessité par l'insuffisance de la maison de la rue du Vieux-Colombier, était due à M. de Champagny, alors ministre de l'intérieur.

[2] 5 novembre 1824.

CI GIT

DAME LOUISE DE MARILLAC
VEUVE DE M. LE GRAS
SECRETAIRE DES COMMANDEMENTS
DE LA REINE MARIE DE MEDICIS
FONDATRICE ET PREMIERE SUPERIEURE
DES FILLES DE LA CHARITE
SERVANTE DES PAUVRES MALADES
INHUMEE EN LA CHAPELLE DE LA VISITATION
DANS L'EGLISE PAROISSIALE DE SAINT LAURENT
LE 17 MARS 1660
TRANSPORTEE LE 24 9BRE 1755
DANS LA CHAPELLE
DE L'ANCIENNE MAISON DES FILLES DE LA CHARITE
FAUBOURG SAINT-DENIS
D'OU ELLE FUT RETIREE
LE 25 7BRE 1797
ET APRES PLUSIEURS AUTRES TRANSLATIONS
A ETE ENFIN DEPOSEE DANS CETTE CHAPELLE
POUR LA CONSOLATION DE LA COMPAGNIE
LE 5 9BRE 1824
VRAIE MERE DES PAUVRES
MODELE DE TOUTES LES VERTUS
DIGNE DU REPOS ETERNEL
PUISSENT SES CENDRES RESPECTABLES
RAPPELANT SA CHARITE
EXCITER SON ESPRIT

Nous n'ajouterons plus qu'un mot en terminant; mais ce mot, emprunté aux Archives de la Compagnie, sera plus éloquent à lui seul que tout ce qui pourrait jamais être écrit sur Louise de Marillac :

L'œuvre qu'elle a fondée comptait en 1881, en France seulement, neuf cent vingt-trois établisse-

ments, huit cent neuf dans le reste de l'Europe, deux cent trente en Asie et en Amérique, c'est-à-dire près de deux mille maisons où l'on sert les pauvres et où l'on glorifie Dieu.

APPENDICE

TESTAMENT DE MADEMOISELLE LE GRAS [1]

Au nom de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit.

Prosternée en toute humilité en la vue de la véritable présence de Dieu en tous lieux, seul Être et Créateur de toutes les âmes immortelles, dans la véritable connaissance de mon néant et impuissance sans sa grâce, j'implore humblement sa miséricorde sur mes misères, qui m'ont rendue coupable de tant d'ingratitudes envers sa bonté, que tant de fois j'ai offensée par mes misérables péchés, qui me rendent indigne de participer aux mérites de Jésus crucifié, auxquels néanmoins me confiant, je mets toute mon espérance; suppliant la sainte Vierge pour ce sujet de m'être vraie Mère et protectrice, de m'obtenir pardon de l'abus que j'ai fait des grâces de Dieu, à

[1] Ce testament était écrit de sa main.

l'instant de ma mort et sous le bon plaisir de mon Dieu, je supplie mon bon ange gardien, saint Louis et tous les saints de m'aider de leur intercession en ce passage si important et auquel je me soumets pour l'amour de Dieu, quand il n'y serait pas nécessité, pour honorer l'instant de la séparation de la divine âme de mon Sauveur, désirant le salut de la mienne pour le glorifier éternellement avec son Père et le Saint-Esprit.

Je proteste devant Dieu et toutes les créatures que je veux vivre et mourir en l'Église catholique, apostolique, romaine; et commande à mon fils, tant que je le puis, de faire le semblable, étant la seule voie du paradis, pour lequel nous sommes créés; et en l'espérance que j'ai que Dieu lui fera cette grâce, je supplie sa bonté prendre pleine et entière possession de tout ce qu'il est, pour faire en lui et de lui sa très sainte volonté, et d'arroser de ses grâces efficaces pour le temps et pour l'éternité la bénédiction que comme sa mère il m'a donné pouvoir de lui donner et que je lui donne : Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Amen; suppliant l'humanité sainte de Jésus, notre Sauveur, avoir pitié de nos âmes pécheresses à l'instant de notre mort.

Je demande très humblement pardon à mon bon ange gardien et à mon très honoré Père et directeur, par lesquels il a plu à la bonté de Dieu de me tenir attachée de volonté à faire la sienne très sainte, du peu de correspondance et de fidélité que j'ai eu aux soins charitables qu'ils m'ont fait l'honneur d'avoir de mon salut. Reconnaissant que sans cela je me

serais souvent misérablement détournée de Dieu. Je demande aussi très humblement pardon à tous mes chers prochains que j'ai malédifiés et scandalisés par mes péchés, à ceux que j'ai offensés et contristés en quelque manière que ce soit, et à toutes les créatures dont j'ai abusé en l'usage contre la sainte volonté de Dieu, me donnant à Dieu pour leur en faire telle restitution qu'il plaira à sa miséricordieuse justice, en ce monde ou en l'autre.

L'obligation de mère, avec l'affection naturelle que j'ai toujours fortement eue pour mon fils, me fait lui recommander de se souvenir du soin que la bonté de Dieu a eue de son éducation pour son salut et le supplier de lui en être reconnaissant toute sa vie, essayant de ne jamais rien faire contre sa très sainte volonté, et pour vous y aider, mon fils, prenez conseil en toutes vos affaires de personnes capables et de sainte vie, et pour vous servir utilement des avis qui vous seront donnés, demandez-les toujours avant d'avoir de dessein formé; car cela vous empêcherait de dire franchement le pour et le contre de vos propositions, et en cela vous vous tromperiez vous-même. J'espère tant de la bonté de M. Vincent que jamais il ne vous déniera son assistance dans vos besoins, tant pour le temporel que pour le spirituel. Vous savez les obligations que vous et moi lui avons. Ce qui me fait vous supplier que si vous êtes si heureux d'avoir occasion de servir sa compagnie de vous y employer fortement, y étant obligé très particulièrement, non seulement pour reconnaître des bienfaits que nous en avons reçus,

mais aussi pour le service qu'ils rendent à la sainte Église, notre mère. Faites, je vous prie, le semblable pour Messieurs de la communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, pour les mêmes raisons.

Je supplie mon fils de se souvenir souvent de prier Dieu pour le repos de l'âme de son père et d'avoir mémoire de sa bonne vie, étant fort craignant Dieu et exact à se rendre irréprochable, et surtout de sa patience à souffrir les grands maux qui lui sont arrivés en ses dernières années, en lesquelles il a pratiqué de très grandes vertus. O mon fils, souvenez-vous toujours d'honorer MM. de Marillac et de les servir de grand cœur, si Dieu vous en donne occasion, comme aussi M. le comte et Mme la comtesse de Maure et tous ceux auxquels j'ai l'honneur d'appartenir. Je sais que les uns et les autres auront toujours affection pour vous, et, tant que vous vous conduirez en homme d'honneur, ne vous dénieront point leur assistance en vos besoins, comme très humblement je les en supplie, se souvenant que messieurs leurs prédécesseurs nous ont toujours obligés de cette sorte, nous faisant l'honneur de nous reconnaître pour leurs alliés : ce que je dis, ô mon Dieu! vous savez que c'est pour le besoin que je crois que mon fils, que vous m'avez donné, en aura, et non pour en tirer gloire.

Je déclare que les héritiers de M. Gachier, en Auvergne, ont en leurs mains sept ou huit cents livres sans l'intérêt de ladite somme depuis la mort de feu M. Le Gras, mon mari, qui m'appartiennent

comme étant sa première créancière à cause de mon douaire et de mes conventions, n'ayant su retirer cet argent, quelque prière que j'en aie fait faire à M. Bonnefoy, son petit-fils et seul héritier, (contre) lequel je n'ai pas voulu plaider jusqu'à présent, suppliant encore mon fils de sortir de cette affaire par la voie la plus douce qu'il pourra[1].

Je donne et laisse dix écus de cet argent mentionné en ce dernier article aux pauvres honteux de la ville de Montferrand, quand il se recevra.

Je laisse trente livres de rente à perpétuité, après la mort de mon fils, aux vénérables prêtres de la Mission premièrement établis avec la grâce de Dieu, par M. Vincent, au collège des Bons-Enfants, près la porte Saint-Victor, à condition qu'ils feront dire tous les ans trois messes basses à Saint-Paul, dans la chapelle Saint-Amable[2], savoir : l'une le premier jour de l'an, l'autre le jour de tous les saints et l'autre de l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge. L'obligation que j'ai par le testament de feu mon père m'ayant été donné pouvoir par feu M. de Marillac, garde des sceaux, d'en disposer à ma mort. Et seront aussi tenus lesdits messieurs de la Mission d'aumônes chaque jour de la célébration des-

[1] *En marge :* Il m'est revenu en mémoire qu'incontinent après le décès de feu M. Le Gras, M. Gachier me mandait vouloir se décharger de cette somme et commença à entrer en payement, m'envoyant cent livres ou plus dont je ne me souviens pas de lui avoir donné quittance.

Signé : Marillac.

[2] Lieu de la sépulture de M. de Marillac et de M. Le Gras.

dites messes : cinq sols à l'œuvre, cinq sols aux pauvres, et de plus de donner deux cierges d'une livre pièce à ladite œuvre, après qu'ils auront brûlé le jour des morts durant la sainte messe dite en la susdite chapelle; comme aussi de dire, en quel lieu il leur plaira, trois messes basses, l'une le jour de saint Thomas avant Noël, jour du décès de feu mon mari, et les deux autres aux jours anniversaires de ma mort et celle de mon fils, et ce pour honorer l'instant de la mort de Notre-Seigneur en croix, à ce que le mérite de ce divin sacrifice perpétuel soit appliqué aux âmes agonisantes et à celles qui croupissent dans le péché mortel, pour leur obtenir de la miséricorde de Dieu une grâce efficace pour les en tirer.

Je donne dix-huit livres à mon confesseur de la paroisse où je mourrai, en reconnaissance de toutes les peines que sa charité a prises pour moi, laquelle somme je souhaite lui être employée en quelques livres ou choses qui lui soient fort utiles.

Je donne six écus à ma filleule, qui est aussi filleule de mon fils, Anne-Louise Métais, pour lui être employés en présents quand elle sera pourvue, et la recommande à mon fils, au cas que sa mère meure avant qu'elle soit mariée ou religieuse, ou en âge de se pouvoir conduire.

Je donne un écu à chacune des confréries sousnommées auxquelles j'ai eu l'honneur d'être reçue, demandant pardon à Dieu d'avoir tant manqué aux dévotions qu'elles recommandent; ce qui me fait connaître qu'il vaut mieux s'enrôler à peu et s'en

bien acquitter. Les lieux où j'ai eu l'honneur d'être écrite sont : à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, pour la confrérie du Saint-Sacrement; aux Jacobins de la rue Saint-Jacques, pour celle des cinq plaies de Notre-Seigneur; aux Cordeliers du Grand-Couvent, pour le cordon de Saint-François; aux Jacobins de la rue Faubourg-Saint-Honoré, pour le rosaire; aux Augustins du faubourg Saint-Germain, pour la ceinture Sainte-Monique; et à Saint-Laurent, pour l'association à la Compagnie du Très-Saint-Sacrement.

Je donne six écus par an aux Filles de la Charité, mes très chères sœurs, avec lesquelles j'ai eu l'honneur d'être depuis plusieurs années, lesquelles dix-huit livres seront pour leur aider à faire les onguents qu'elles emploient à panser les pauvres malades qui viennent à leur maison. Déclarant que je suis obligée de faire beaucoup pour elles si Dieu m'en avait donné le moyen, je supplie mon fils de leur être toujours reconnaissant des charités qu'elles m'ont faites et de tenir à grande bénédiction si Dieu lui donne quelque occasion de s'employer pour elles. A quoi je l'exhorte tant que je puis de n'y pas manquer.

Je donne et laisse dix écus pour être distribués à de pauvres mendiants le premier dimanche ou fête après mon décès, leur ayant été fait une prédication par quelque personne charitable qui voudra bien prendre cette peine pour l'amour de Dieu, en l'église Saint-Laurent, ou de la Chapelle (ou plutôt à Saint-Lazare si cela se peut), le suppliant, au nom de Notre-Seigneur, de ne parler que pour l'instruction

des pauvres, leur enseignant l'obligation qu'ils ont de connaître Dieu, ce que c'est que de bons et mauvais pauvres et combien leur condition leur est avantageuse pour leur salut, s'ils en savent bien user; ce qu'ils doivent faire avant de venir à la mendicité; avec quelle humilité ils doivent demander; leur obligation de servir Dieu et d'entendre la sainte messe fêtes et dimanches; les faire résoudre à se mettre à genoux soir et matin, le tout pour la gloire de Dieu et le bien de ces âmes qui perdent tant de grâces pour ne point connaître leurs état et obligations.

Je donne un écu tous les ans et à perpétuité aux Filles de la Charité, mes très chères sœurs, à commencer la première année de mon décès, à condition que l'une d'icelle dira, tous les ans, cinq fois le rosaire pour mon fils, savoir à (la fête de) la Présentation de la sainte Vierge, celle de sa Conception immaculée, le troisième vendredi de février, le vendredi saint et le vendredi des quatre-temps de l'Exaltation de la sainte croix; et cela depuis sept heures du soir jusqu'à huit, tous les susdits jours, pour obtenir de notre bon Dieu quelque grâce particulière pour ceux qui prennent les ordres sacrés.

Mon fils jouira de mon bien après ma mort comme mon seul héritier après mes dettes et mes legs payés; et après sa mort tout le bien que je lui laisse appartiendra aux pauvres que je substitue après lui. Et au cas qu'il vienne à se marier et aie des enfants, il en jouira, et ses enfants, en la manière accoutumée aux successions substituées, entendant et vou-

lant que les pauvres soient héritiers du peu que Dieu m'a donné tant qu'il n'en aura pas descendant légitimement de lui. Et pour cet effet, je supplie très humblement M. Vincent de Paul, instituteur et supérieur général des prêtres de la Mission, et après lui ses successeurs, de prendre la peine d'avoir égard à cette disposition à ce que si la substitution avait lieu, ils la fassent recueillir pour en faire annuellement la distribution, sachant que leur principal exercice est de travailler pour le salut des pauvres, auxquels je voudrais, si je pouvais, contribuer de ma vie. Mais au cas que Dieu donne la bénédiction d'un solide établissement à la Compagnie des Sœurs de la Charité des paroisses, ou qu'elles puissent subsister comme elles font depuis plusieurs années, demeurant sous la conduite desdits messieurs de la mission, mon intention et dernière volonté est que ce soient elles qui jouissent aux fins et conditions susdites du peu de bien que je laisse pour leur donner plus de moyen d'assister les pauvres malades des champs aux lieux où elles trouveront peu d'aide, excepté que lesdits messieurs de la Mission jouiront de cent livres de rente. Je supplie la bonté de Dieu, s'il lui plaît de donner quelque mérite à cette disposition, de l'appliquer pour moyen d'attirer sa miséricorde sur l'âme de mon fils et la mienne à l'instant de notre mort, dont nous avons grand besoin pour notre salut.

Je supplie très humblement M. Vincent, par la charité que Dieu lui a donnée pour le prochain, et par l'amour qu'il porte à l'humanité sainte de notre

Rédempteur, de me pardonner tous les manquements de reconnaissance de l'honneur qu'il m'a fait exerçant tant de charité pour mon fils et pour moi, dont je le remercie de tout mon cœur, et le supplie de lui vouloir continuer sa sainte affection, lui servant de père par son bon conseil et d'aide en ses besoins, m'accordant la très humble prière que je lui fais pour l'amour de Dieu, et à son successeur si Dieu l'appelait à lui devant moi, d'être exécuteur de ce mien présent testament, avec mon fils, auquel j'ai proposé la substitution[1], leur promettant, s'il plaît à Dieu de me faire miséricorde et de me mettre en son paradis, tout ce que peut faire une âme pour eux, en récompense de la charité qu'ils exerceront en ce sujet.

Je remets et abandonne mon âme de tout mon cœur entre les mains de Dieu, son créateur et sa dernière fin, et laisse bien volontiers mon corps à la terre, attendant sa résurrection. Pour le lieu de la sépulture, je la laisse entièrement à la disposition de la divine Providence par la conduite de M. Vincent, lequel je supplie de se souvenir que je lui ai témoigné avoir grand désir d'être mise le long d'un mur au bas de l'église Saint-Lazare, dans la petite cour qui paraît un cimetière, y ayant été trouvés des os de morts. Ce que je souhaite encore tant que je puis et le demande pour l'amour de Dieu à sa cha-

[1] *En marge:* Que j'ai faite en ce présent testament un peu avant son mariage, dans la chambre des filles qui servent la collation des pauvres de l'Hôtel-Dieu, et (il) l'agréa.

L. Marillac.

rité. Le suppliant aussi qu'il soit mis au plus tôt au même lieu contre le mur une grande croix de bois à laquelle soit un crucifix, un écriteau au pied duquel soit cette inscription : *Spes unica.* Et cela aux dépens du peu que j'ai laissé et que Dieu m'a donné pour exécuter ce mien présent testament.

Pour mes funérailles, je déclare que je ne veux pas qu'il y soit fait d'autre dépense que celle qu'on a faite pour nos sœurs défuntes; et que si quelqu'un voulait être cause que l'on fît autrement, je crois dès maintenant qu'il n'aurait jamais eu aucune affection pour moi, n'étant pas raisonnable que mon misérable corps, qui a tant offensé et fait offenser Dieu, soit en nulle considération. Et puis ce serait me déclarer indigne de paraître être morte en vraie Sœur de la Charité et servante des membres de Jésus-Christ, quoique néanmoins je ne mérite pas cette qualité.

Voilà, ô mon Dieu, votre pauvre créature prosternée aux pieds de votre divine Majesté et Grandeur, qui s'avoue criminelle et mériter l'enfer, en la rigueur de votre justice, qui m'y devrait condamner, n'était ce puissant amour qui a fait homme votre fils unique pour m'en délivrer. Plaise à votre divine bonté que je sois, avec mon fils, du nombre des âmes qui, par Lui, vous glorifieront éternellement, et daignez regarder bénignement les actes, désirs et dispositions cotés en ce mien présent testament, que je fais en la croyance que c'est votre sainte volonté, laquelle a dirigé la mienne, sans laquelle je proteste de tout mon cœur ne jamais rien vouloir, et avec la-

quelle je déclare vouloir achever ma vie, comme j'ai fait cet écrit, lequel j'ai fait et signé de ma main ce vendredi, quinzième jour de décembre mil six cent quarante-cinq.

LOUISE DE MARILLAC,

Étant saine de corps et d'esprit, par la grâce de Dieu.

Ier CODICILLE

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, ce jourd'hui, fête des saints Innocents de l'année mil six cent cinquante-trois, j'ai revu mon testament, que j'ai cru être fait en la meilleure forme que je le pouvais faire pour porter son plein effet. Et partant je le confirme et approuve en tous ses articles. Et d'autant qu'il y a eu changement en mon fils que la divine Providence avait, je crois, destiné au mariage, et que par son contrat je lui ai donné cinq cents livres de rente constituée par divers contrats que je lui ai mis entre ses mains, m'assurant de lui verbalement, un peu devant son mariage, qu'il n'aurait point de peine de la substitution de mon petit bien, ne lui faisant aucun tort, ni à ses enfants, s'il en laisse, j'ai pensé être obligée en conscience de déclarer ce qui suit pour l'exécution de mon testament, souhaitant de tout mon cœur que, si Dieu y donne quelque mérite, sa bonté l'applique pour le salut de toute la famille et pour faire miséricorde à ma pauvre âme.

Premièrement : d'autant que messieurs de la Mission ne seront chargés de faire célébrer les messes mentionnées sur mon testament qu'après la mort

de mon fils, il jouira des trente livres cotées pour ce sujet qui seront prises sur la rente de l'hôtel de ville que je me suis réservée; comme aussi sera pris sur icelle tous les autres legs que j'ai faits, à la réserve des dix écus sur l'argent qui m'est dû en Auvergne.

Que s'il arrivait par malheur que cette rente fût perdue et que l'on ne pût avoir recours sur le bien de Mme de Vandy[1], qui me l'a vendue en échange des rentes qu'elle me devait sur tout son bien, je prie mon fils de ne pas laisser d'exécuter ce mien testament, en considération de tout ce qu'il sait que j'ai fait pour lui, et que par le compte que je lui ai rendu en justice peu après le décès de feu son père, mon bon mari, que Dieu ait en sa miséricorde, il m'est demeuré redevable, je crois, de quatre mille livres. Dieu m'est témoin que j'ai fait cet acte-ci, croyant y être obligée; mais non pas à continuer la célébration des messes au cas que cette rente soit entièrement perdue, à cause que ce fond était assigné sur cette nature.

Par conclusion de cette présente déclaration, le contrat de cette rente demeurera entre les mains des prêtres de la Mission, lesquels jouiront du reste, s'il y en a, également avec les Sœurs de la Charité, les suppliant, les uns et les autres, de demander miséricorde pour moi.

Ledit contrat se trouvera, avec le compte dont j'ai fait mention, dans l'armoire de mon cabinet d'Allemagne, que je prie M. Vincent être donné à mon

[1] Innocente de Marillac, cousine de Mlle Le Gras.

fils avec quelques autres pièces du reste de nos meubles, dont il se trouvera un mémoire s'il plaît à Dieu, qui est très peu.

Vous savez, ô mon Dieu, que je suis tout à vous, et que votre Providence, par votre bonté, a été la conduite de tous les états de ma vie, dont je vous remercie très humblement, vous demandant pardon derechef de tout mon cœur, de mes méconnaissances et ingratitudes. Je vous offre cette petite disposition comme mue de votre volonté, renonçant à toute autre considération, vous suppliant pour l'amour de Jésus crucifié de me donner votre bénédiction, à mon fils et à toute sa famille, pour que nous puissions vous glorifier éternellement.

Fait et signé ce jour et an ci-mentionnés.

LOUISE DE MARILLAC.

IIe CODICILLE

Aujourd'hui, jeudi, onzième jour de mai, quatre heures de relevée, l'an mil six cent cinquante-six, au mandement de Demoiselle Louise de Marillac, veuve de feu Antoine Le Gras, vivant écuyer de feu la reine Marie de Médicis, les notaires soussignés se sont transportés en la maison où la demoiselle est demeurant, faubourg Saint-Denis, devant l'église Saint-Lazare, où ils l'ont trouvée au lit, malade de corps, toutefois saine d'esprit, mémoire et entendement, comme il est apparu par ses paroles et maintien. Laquelle a dit et déclaré qu'elle a fait son testament olographe dès le quinzième de décembre mil six cent quarante-cinq, et ensuite un codicille aussi olographe le jour des saints Innocents de l'année mil six cent quarante-trois, desquels ayant pris lecture depuis la maladie dont elle est détenue, elle a voulu faire un nouveau codicille qu'elle a à cette fin dicté et nommé auxdits notaires, comme il en suit.

Ayant tout sujet de se contenter de la conduite de Michel-Antoine Le Gras, écuyer, son fils unique, bailly de Saint-Lazare et conseiller en la cour des Monnaies, et de demoiselle Le Clerc, sa femme, pour

les respects et témoignages d'amitié qu'elle en a reçus depuis leur mariage; s'assurant que sondit fils venant à décéder sans enfants aura soin d'assister les pauvres du bien qu'il a et aura de ladite demoiselle sa mère, elle a révoqué et révoque par ses présentes la substitution qu'elle a faite de ses biens par sondit testament au profit des pauvres, voulant que sondit fils en jouisse et dispose en pleine propriété ainsi que bon lui semblera. Veut et ordonne suivant cesdits testament et codicilles que les rentes qui lui appartiennent sur la ville soient pour et au profit de messieurs de la Mission, auxquels elle en fait d'abondants dons et legs, aux charges portées par lesdits testament et codicilles, et qu'ils commencent à les recevoir du jour de son décès et satisfaire auxdites charges. Plus, de bailler sur les premiers arrérages qu'ils en recevront trente livres pour les pauvres de Saint-Laurent, sa paroisse, qui ont été payés, et dix-huit livres pour le legs qu'elle a fait par sondit testament à son confesseur, et encore de bailler chaque an dix-huit livres à sa petite-fille, fille dudit sieur son fils, sa vie durant, pour les employer à faire un petit dîner aux pauvres de la paroisse où sa petite-fille demeurera; auquel dîner elle les servira. Voulant au surplus lesdits testament et codicilles être exécutés, suppliant M. Vincent de vouloir être avec sondit fils exécuteur du présent codicille.

Ce fut ainsi fait, dit et nommé par ladite demoiselle Le Gras auxdits notaires; et à elle, par l'un d'iceux, l'autre présent, relu, qu'elle a dit bien en-

tendre, en ladite maison où elle est demeurante, en une petite chambre au premier étage où elle est au lit malade, lesdits jour et an, et a signé ainsi :

LOUISE DE MARILLAC.

LE CARON et GALOIS, notaires.



ÉTAT GÉNÉRAL

DES ÉTABLISSEMENTS DESSERVIS OU DIRIGÉS

PAR LES FILLES DE LA CHARITÉ

France	891
Algérie	32
Autriche	44
Belgique	36
Angleterre	17
Écosse et Irlande	6
Italie	333
Prusse et Pologne	73
Portugal	4
Espagne	292
Suisse	4
Levant	34
Ile de la Réunion	2
Chine	8
États-Unis	103
Guatemala	13
Panama	3
Équateur	7
Pérou	18
Brésil	25
La Plata	13
Chili	19

RÉCAPITULATION :

France. — Algérie	923 maisons.
Étranger	1054 —
TOTAL. . .	1977 maisons.

TABLE

CHAPITRE X

1641-1646

CHAPITRE XI

1646-1648

CHAPITRE XII

1649-1652

CHAPITRE XIII

1652-1655

CHAPITRE XIV

1655

CHAPITRE XV

1657-1659

CHAPITRE XVI

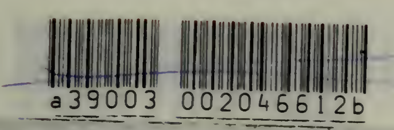
1659-1660

CHAPITRE XVII

APPENDICE



12660. — Tours, impr. Mame.


a39003 002046612b

